



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-thesesexercice-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

THÈSE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR EN MÉDECINE

Présentée et soutenue publiquement
dans le cadre du troisième cycle de Médecine Spécialisée

par

Héloïse FAUST

le 11 juillet 2013

UN JOUR MON PÈRE VIENDRA...

*La fonction paternelle dans les constellations familiales d'aujourd'hui
Discussion à partir de cas cliniques*

Examineurs de la thèse :

M. le Professeur Daniel SIBERTIN-BLANC

Président

M. le Professeur François FEILLET

Juge

M. le Professeur Bernard KABUTH

Juge

M. le Docteur Jérôme KIEFFER

Directeur et Juge



Président de l'Université de Lorraine :
Professeur Pierre MUTZENHARDT

Doyen de la Faculté de Médecine :
Professeur Henry COUDANE

Vice-Doyen « Pédagogie » : Mme la Professeure Karine ANGIOI
Vice-Doyen Mission « Sillon lorrain » : Mme la Professeure Annick BARBAUD
Vice-Doyen Mission « Finances » : Professeur Marc BRAUN

Assesseurs

- 1 ^{er} Cycle :	Professeur Bruno CHENUÉL
- 2 ^{ème} Cycle :	Professeur Marc DEBOUVERIE
- 3 ^{ème} Cycle :	Professeur Jean-Pierre BRONOWICKI
• « DES Spécialités Médicales, Chirurgicales et Biologiques »	
• « DES Spécialité Médecine Générale »	Professeur Paolo DI PATRIZIO
- Commission de Prospective Universitaire :	Professeur Pierre-Edouard BOLLAERT
- Développement Professionnel Continu :	Professeur Jean-Dominique DE KORWIN
- Filières professionnalisées :	M. Walter BLONDEL
- Formation Continue :	Professeur Hervé VESPIGNANI
- Recherche :	Professeur Didier MAINARD
- Relations Internationales :	Professeur Jacques HUBERT
- Universitarisation des études paramédicales et gestion des mono-appartenants :	M. Christophe NEMOS
- Vie Étudiante :	Docteur Stéphane ZUILY
- Vie Facultaire :	Mme la Docteure Frédérique CLAUDOT
- Étudiants :	M. Xavier LEMARIE

DOYENS HONORAIRES

Professeur Adrien DUPREZ - Professeur Jean-Bernard DUREUX - Professeur Jacques ROLAND - Professeur Patrick NETTER

=====

PROFESSEURS HONORAIRES

Jean-Marie ANDRE - Daniel ANTHOINE - Alain AUBREGÉ - Gérard BARROCHE - Alain BERTRAND - Pierre BEY
 Patrick BOISSEL Jacques BORRELLY - Michel BOULANGE - Jean-Claude BURDIN - Claude BURLET - Daniel BURNEL
 Claude CHARDOT - François CHERRIER - Jean-Pierre CRANCE - Gérard DEBRY - Jean-Pierre DELAGOUTTE
 Emile de LAVERGNE - Jean-Pierre DESCHAMPS - Jean DUHEILLE - Adrien DUPREZ - Jean-Bernard DUREUX
 Gérard FIEVE - Jean FLOQUET - Robert FRISCH - Alain GAUCHER - Pierre GAUCHER - Hubert GERARD
 Jean-Marie GILGENKRANTZ - Simone GILGENKRANTZ - Oliéro GUERCI - Pierre HARTEMANN - Claude HURIET
 Christian JANOT - Michèle KESSLER - Jacques LACOSTE - Henri LAMBERT - Pierre LANDES - Marie-Claire LAXENAIRE
 Michel LAXENAIRE - Jacques LECLERE - Pierre LEDERLIN - Bernard LEGRAS - Jean-Pierre MALLIÉ - Michel MANCIAUX
 Philippe MANGIN - Pierre MATHIEU - Michel MERLE - Denise MONERET-VAUTRIN - Pierre MONIN - Pierre NABET
 Jean-Pierre NICOLAS - Pierre PAYSANT - Francis PENIN - Gilbert PERCEBOIS - Claude PERRIN - Guy PETIET
 Luc PICARD - Michel PIERSON - Jean-Marie POLU - Jacques POUREL - Jean PREVOT - Francis RAPHAEL
 Antoine RASPILLER - Michel RENARD - Jacques ROLAND - René-Jean ROYER - Daniel SCHMITT - Michel SCHMITT
 Michel SCHWEITZER - Claude SIMON - Danièle SOMMELET - Jean-François STOLTZ - Michel STRICKER - Gilbert THIBAUT
 Augusta TREHEUX - Hubert UFFHOLTZ - Gérard VAILLANT - Paul VERT - Colette VIDAILHET - Michel VIDAILHET
 Michel WAYOFF - Michel WEBER

=====

PROFESSEURS ÉMÉRITES

Professeur Daniel ANTHOINE - Professeur Gérard BARROCHE Professeur Pierre BEY - Professeur Patrick BOISSEL
Professeur Michel BOULANGE - Professeur Jean-Pierre CRANCE - Professeur Jean-Pierre DELAGOUTTE
Professeur Jean-Marie GILGENKRANTZ - Professeure Simone GILGENKRANTZ - Professeure Michèle KESSLER
Professeur Pierre MONIN - Professeur Jean-Pierre NICOLAS - Professeur Luc PICARD - Professeur Michel PIERSON
Professeur Michel SCHMITT - Professeur Jean-François STOLTZ - Professeur Michel STRICKER - Professeur Hubert UFFHOLTZ - Professeur Paul VERT - Professeure Colette VIDAILHET - Professeur Michel VIDAILHET - Professeur Michel WAYOFF

=====

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

(Disciplines du Conseil National des Universités)

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (*Anatomie*)

Professeur Gilles GROSDIDIER - Professeur Marc BRAUN

2^{ème} sous-section : (*Cytologie et histologie*)

Professeur Bernard FOLIGUET

3^{ème} sous-section : (*Anatomie et cytologie pathologiques*)

Professeur François PLENAT – Professeur Jean-Michel VIGNAUD

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDECINE

1^{ère} sous-section : (*Biophysique et médecine nucléaire*)

Professeur Gilles KARCHER – Professeur Pierre-Yves MARIE – Professeur Pierre OLIVIER

2^{ème} sous-section : (*Radiologie et imagerie médecine*)

Professeur Denis REGENT – Professeur Michel CLAUDON – Professeure Valérie CROISÉ-LAURENT

Professeur Serge BRACARD – Professeur Alain BLUM – Professeur Jacques FELBLINGER - Professeur René ANXIONNAT

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (*Biochimie et biologie moléculaire*)

Professeur Jean-Louis GUÉANT – Professeur Jean-Luc OLIVIER – Professeur Bernard NAMOUR

2^{ème} sous-section : (*Physiologie*)

Professeur François MARCHAL – Professeur Bruno CHENUÉL – Professeur Christian BEYAERT

3^{ème} sous-section : (*Biologie Cellulaire*)

Professeur Ali DALLOUL

4^{ème} sous-section : (*Nutrition*)

Professeur Olivier ZIEGLER – Professeur Didier QUILLIOT - Professeure Rosa-Maria RODRIGUEZ-GUEANT

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (*Bactériologie – virologie ; hygiène hospitalière*)

Professeur Alain LE FAOU - Professeur Alain LOZNIIEWSKI – Professeure Evelyne SCHVOERER

3^{ème} sous-section : (*Maladies infectieuses ; maladies tropicales*)

Professeur Thierry MAY – Professeur Christian RABAUD

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (*Épidémiologie, économie de la santé et prévention*)

Professeur Philippe HARTEMANN – Professeur Serge BRIANÇON - Professeur Francis GUILLEMIN

Professeur Denis ZMIROU-NAVIER – Professeur François ALLA

2^{ème} sous-section : (*Médecine et santé au travail*)

Professeur Christophe PARIS

3^{ème} sous-section : (*Médecine légale et droit de la santé*)

Professeur Henry COUDANE

4^{ème} sous-section : (*Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication*)

Professeur François KOHLER – Professeure Eliane ALBUISSON

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

1^{ère} sous-section : (*Hématologie ; transfusion*)

Professeur Pierre BORDIGONI - Professeur Pierre FEUGIER - Professeure Marie-Christine BENE

2^{ème} sous-section : (Cancérologie ; radiothérapie)

Professeur François GUILLEMIN – Professeur Thierry CONROY - Professeur Didier PEIFFERT
Professeur Frédéric MARCHAL

3^{ème} sous-section : (Immunologie)

Professeur Gilbert FAURE

4^{ème} sous-section : (Génétiq ue)

Professeur Philippe JONVEAUX – Professeur Bruno LEHEUP

48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE, PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE

1^{ère} sous-section : (Anesthésiologie - réanimation ; médecine d'urgence)

Professeur Claude MEISTELMAN – Professeur Hervé BOUAZIZ - Professeur Gérard AUDIBERT
Professeur Thomas FUCHS-BUDER – Professeure Marie-Reine LOSSER

2^{ème} sous-section : (Réanimation ; médecine d'urgence)

Professeur Alain GERARD - Professeur Pierre-Édouard BOLLAERT - Professeur Bruno LÉVY – Professeur Sébastien GIBOT

3^{ème} sous-section : (Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique ; addictologie)

Professeur Patrick NETTER – Professeur Pierre GILLET

4^{ème} sous-section : (Thérapeutique ; médecine d'urgence ; addictologie)

Professeur François PAILLE – Professeur Faiez ZANNAD - Professeur Patrick ROSSIGNOL

49^{ème} Section : PATHOLOGIE NERVEUSE ET MUSCULAIRE, PATHOLOGIE MENTALE, HANDICAP ET RÉÉDUCATION

1^{ère} sous-section : (Neurologie)

Professeur Hervé VESPIGNANI - Professeur Xavier DUCROCQ – Professeur Marc DEBOUVERIE
Professeur Luc TAILLANDIER - Professeur Louis MAILLARD

2^{ème} sous-section : (Neurochirurgie)

Professeur Jean-Claude MARCHAL – Professeur Jean AUQUE – Professeur Olivier KLEIN
Professeur Thierry CIVIT - Professeure Sophie COLNAT-COULBOIS

3^{ème} sous-section : (Psychiatrie d'adultes ; addictologie)

Professeur Jean-Pierre KAHN – Professeur Raymund SCHWAN

4^{ème} sous-section : (Pédopsychiatrie ; addictologie)

Professeur Daniel SIBERTIN-BLANC – Professeur Bernard KABUTH

5^{ème} sous-section : (Médecine physique et de réadaptation)

Professeur Jean PAYSANT

50^{ème} Section : PATHOLOGIE OSTÉO-ARTICULAIRE, DERMATOLOGIE ET CHIRURGIE PLASTIQUE

1^{ère} sous-section : (Rhumatologie)

Professeure Isabelle CHARY-VALCKENAERE – Professeur Damien LOEUILLE

2^{ème} sous-section : (Chirurgie orthopédique et traumatologique)

Professeur Daniel MOLE - Professeur Didier MAINARD - Professeur François SIRVEAUX – Professeur Laurent GALOIS

3^{ème} sous-section : (Dermato-vénéréologie)

Professeur Jean-Luc SCHMUTZ – Professeure Annick BARBAUD

4^{ème} sous-section : (Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie)

Professeur François DAP - Professeur Gilles DAUTEL - Professeur Etienne SIMON

51^{ème} Section : PATHOLOGIE CARDIO-RESPIRATOIRE ET VASCULAIRE

1^{ère} sous-section : (Pneumologie ; addictologie)

Professeur Yves MARTINET – Professeur Jean-François CHABOT – Professeur Ari CHAOUAT

2^{ème} sous-section : (Cardiologie)

Professeur Etienne ALIOT – Professeur Yves JUILLIERE
Professeur Nicolas SADOUL - Professeur Christian de CHILLOU DE CHURET

3^{ème} sous-section : (Chirurgie thoracique et cardiovasculaire)

Professeur Jean-Pierre VILLEMOT – Professeur Thierry FOLLIGUET

4^{ème} sous-section : (Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire)

Professeur Denis WAHL – Professeur Sergueï MALIKOV

52^{ème} Section : MALADIES DES APPAREILS DIGESTIF ET URINAIRE

1^{ère} sous-section : (Gastroentérologie ; hépatologie ; addictologie)

Professeur Marc-André BIGARD - Professeur Jean-Pierre BRONOWICKI – Professeur Laurent PEYRIN-BIROULET

3^{ème} sous-section : (Néphrologie)

Professeure Dominique HESTIN – Professeur Luc FRIMAT

4^{ème} sous-section : (Urologie)

Professeur Jacques HUBERT – Professeur Pascal ESCHWEGE

53^{ème} Section : MÉDECINE INTERNE, GÉRIATRIE ET CHIRURGIE GÉNÉRALE

1^{ère} sous-section : (Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie)

Professeur Jean-Dominique DE KORWIN – Professeur Pierre KAMINSKY - Professeur Athanase BENETOS
Professeure Gisèle KANNY – Professeure Christine PERRET-GUILLAUME

2^{ème} sous-section : (Chirurgie générale)

Professeur Laurent BRESLER - Professeur Laurent BRUNAUD – Professeur Ahmet AYAV

54^{ème} Section : DÉVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE, ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION

1^{ère} sous-section : (Pédiatrie)

Professeur Jean-Michel HASCOET - Professeur Pascal CHASTAGNER - Professeur François FEILLET
Professeur Cyril SCHWEITZER – Professeur Emmanuel RAFFO

2^{ème} sous-section : (Chirurgie infantile)

Professeur Pierre JOURNEAU – Professeur Jean-Louis LEMELLE

3^{ème} sous-section : (Gynécologie-obstétrique ; gynécologie médicale)

Professeur Jean-Louis BOUTROY - Professeur Philippe JUDLIN

4^{ème} sous-section : (Endocrinologie, diabète et maladies métaboliques ; gynécologie médicale)

Professeur Georges WERYHA – Professeur Marc KLEIN – Professeur Bruno GUERCI

55^{ème} Section : PATHOLOGIE DE LA TÊTE ET DU COU

1^{ère} sous-section : (Oto-rhino-laryngologie)

Professeur Roger JANKOWSKI – Professeure Cécile PARIETTI-WINKLER

2^{ème} sous-section : (Ophtalmologie)

Professeur Jean-Luc GEORGE – Professeur Jean-Paul BERROD – Professeure Karine ANGIOI

3^{ème} sous-section : (Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie)

Professeur Jean-François CHASSAGNE – Professeure Muriel BRIX

=====

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS

61^{ème} Section : GÉNIE INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE ET TRAITEMENT DU SIGNAL

Professeur Walter BLONDEL

64^{ème} Section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Professeure Sandrine BOSCHI-MULLER

=====

PROFESSEURS DES UNIVERSITÉS DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Professeur Jean-Marc BOIVIN

PROFESSEUR ASSOCIÉ DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Professeur associé Paolo DI PATRIZIO

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS - PRATICIENS HOSPITALIERS

42^{ème} Section : MORPHOLOGIE ET MORPHOGENÈSE

1^{ère} sous-section : (Anatomie)

Docteur Bruno GRIGNON – Docteur Thierry HAUMONT – Docteure Manuela PEREZ

2^{ème} sous-section : (Cytologie et histologie)

Docteur Edouard BARRAT - Docteure Françoise TOUATI – Docteure Chantal KOHLER

3^{ème} sous-section : (Anatomie et cytologie pathologiques)

Docteure Aude MARCHAL

43^{ème} Section : BIOPHYSIQUE ET IMAGERIE MÉDECINE

1^{ère} sous-section : (Biophysique et médecine nucléaire)

Docteur Jean-Claude MAYER - Docteur Jean-Marie ESCANYE

2^{ème} sous-section : (Radiologie et imagerie médecine)

Docteur Damien MANDRY

44^{ème} Section : BIOCHIMIE, BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLÉCULAIRE, PHYSIOLOGIE ET NUTRITION

1^{ère} sous-section : (*Biochimie et biologie moléculaire*)

Docteure Sophie FREMONT - Docteure Isabelle GASTIN – Docteur Marc MERTEN
Docteure Catherine MALAPLATE-ARMAND - Docteure Shyue-Fang BATTAGLIA

2^{ème} sous-section : (*Physiologie*)

Docteur Mathias POUSSEL – Docteure Silvia VARECHOVA

3^{ème} sous-section : (*Biologie Cellulaire*)

Docteure Véronique DECOT-MAILLERET

45^{ème} Section : MICROBIOLOGIE, MALADIES TRANSMISSIBLES ET HYGIÈNE

1^{ère} sous-section : (*Bactériologie – Virologie ; hygiène hospitalière*)

Docteure Véronique VENARD – Docteure Hélène JEULIN – Docteure Corentine ALAUZET

2^{ème} sous-section : (*Parasitologie et mycologie*)

Madame Marie MACHOUART

46^{ème} Section : SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET SOCIÉTÉ

1^{ère} sous-section : (*Epidémiologie, économie de la santé et prévention*)

Docteur Alexis HAUTEMANIÈRE – Docteure Frédérique CLAUDOT – Docteur Cédric BAUMANN

2^{ème} sous-section (*Médecine et Santé au Travail*)

Docteure Isabelle THAON

3^{ème} sous-section (*Médecine légale et droit de la santé*)

Docteur Laurent MARTRILLE

4^{ère} sous-section : (*Biostatistiques, informatique médicale et technologies de communication*)

Docteur Nicolas JAY

47^{ème} Section : CANCÉROLOGIE, GÉNÉTIQUE, HÉMATOLOGIE, IMMUNOLOGIE

2^{ème} sous-section : (*Cancérologie ; radiothérapie : cancérologie (type mixte : biologique)*)

Docteure Lina BOLOTINE

3^{ème} sous-section : (*Immunologie*)

Docteur Marcelo DE CARVALHO BITTENCOURT

4^{ème} sous-section : (*Génétiq*ue)

Docteur Christophe PHILIPPE – Docteure Céline BONNET

48^{ème} Section : ANESTHÉSIOLOGIE, RÉANIMATION, MÉDECINE D'URGENCE, PHARMACOLOGIE ET THÉRAPEUTIQUE

3^{ème} sous-section : (*Pharmacologie fondamentale ; pharmacologie clinique*)

Docteure Françoise LAPICQUE – Docteur Nicolas GAMBIER – Docteur Julien SCALA-BERTOLA

50^{ème} Section : PATHOLOGIE OSTÉO-ARTICULAIRE, DERMATOLOGIE ET CHIRURGIE PLASTIQUE

1^{ère} sous-section : (*Rhumatologie*)

Docteure Anne-Christine RAT

3^{ème} sous-section : (*Dermato-vénéréologie*)

Docteure Anne-Claire BURSZTEJN

4^{ème} sous-section : (*Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique ; brûlologie*)

Docteure Laetitia GOFFINET-PLEUTRET

51^{ème} Section : PATHOLOGIE CARDIO-RESPIRATOIRE ET VASCULAIRE

4^{ème} sous-section : (*Chirurgie vasculaire ; médecine vasculaire*)

Docteur Stéphane ZUILY

53^{ème} Section : MÉDECINE INTERNE, GÉRIATRIE et CHIRURGIE GÉNÉRALE

1^{ère} sous-section : (*Médecine interne ; gériatrie et biologie du vieillissement ; médecine générale ; addictologie*)

Docteure Laure JOLY

54^{ème} Section : DÉVELOPPEMENT ET PATHOLOGIE DE L'ENFANT, GYNÉCOLOGIE-OBSTÉTRIQUE, ENDOCRINOLOGIE ET REPRODUCTION

3^{ème} sous-section :

Docteur Olivier MOREL

5^{ème} sous-section : (*Biologie et médecine du développement et de la reproduction ; gynécologie médicale*)

Docteur Jean-Louis CORDONNIER

=====

MAÎTRE DE CONFÉRENCES DES UNIVERSITÉS DE MÉDECINE GÉNÉRALE

Docteure Elisabeth STEYER

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES

5^{ème} Section : SCIENCES ÉCONOMIQUES

Monsieur Vincent LHUILLIER

19^{ème} Section : SOCIOLOGIE, DÉMOGRAPHIE

Madame Joëlle KIVITS

40^{ème} Section : SCIENCES DU MÉDICAMENT

Monsieur Jean-François COLLIN

60^{ème} Section : MÉCANIQUE, GÉNIE MÉCANIQUE, GÉNIE CIVIL

Monsieur Alain DURAND

61^{ème} Section : GÉNIE INFORMATIQUE, AUTOMATIQUE ET TRAITEMENT DU SIGNAL

Monsieur Jean REBSTOCK

64^{ème} Section : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLÉCULAIRE

Madame Marie-Claire LANHERS – Monsieur Pascal REBOUL – Monsieur Nick RAMALANJAONA

65^{ème} Section : BIOLOGIE CELLULAIRE

Madame Françoise DREYFUSS – Monsieur Jean-Louis GELLY - Madame Ketsia HESS – Monsieur Hervé MEMBRE

Monsieur Christophe NEMOS - Madame Natalia DE ISLA - Madame Nathalie MERCIER – Madame Céline HUSELSTEIN

66^{ème} Section : PHYSIOLOGIE

Monsieur Nguyen TRAN

=====

MAÎTRES DE CONFÉRENCES ASSOCIÉS

Médecine Générale

Docteure Sophie SIEGRIST - Docteur Arnaud MASSON - Docteur Pascal BOUCHE

=====

DOCTEURS HONORIS CAUSA

Professeur Charles A. BERRY (1982)
Centre de Médecine Préventive, Houston (U.S.A)
Professeur Pierre-Marie GALETTI (1982)
Brown University, Providence (U.S.A)
Professeure Mildred T. STAHLMAN (1982)
Vanderbilt University, Nashville (U.S.A)
Professeur Théodore H. SCHIEBLER (1989)
Institut d'Anatomie de Würzburg (R.F.A)
Université de Pennsylvanie (U.S.A)
Professeur Mashaki KASHIWARA (1996)
Research Institute for Mathematical Sciences de Kyoto (JAPON)

Professeure Maria DELIVORIA-PAPADOPOULOS (1996)
Professeur Ralph GRÄSBECK (1996)
Université d'Helsinki (FINLANDE)
Professeur James STEICHEN (1997)
Université d'Indianapolis (U.S.A)
Professeur Duong Quang TRUNG (1997)
Université d'Hô Chi Minh-Ville (VIËTNAM)
Professeur Daniel G. BICHET (2001)
Université de Montréal (Canada)
Professeur Marc LEVENSTON (2005)
Institute of Technology, Atlanta (USA)

Professeur Brian BURCHELL (2007)
Université de Dundee (Royaume-Uni)
Professeur Yunfeng ZHOU (2009)
Université de Wuhan (CHINE)
Professeur David ALPERS (2011)
Université de Washington (U.S.A)
Professeur Martin EXNER (2012)
Université de Bonn (ALLEMAGNE)

A notre Maître et Président de thèse,

Monsieur le Professeur Daniel SIBERTIN-BLANC,

Professeur de pédopsychiatrie

Nous vous remercions infiniment de nous faire l'honneur d'accepter de présider ce jury et de juger notre travail.

Nous tenons à vous témoigner toute notre admiration pour la vision humaine de la pédopsychiatrie que vous transmettez avec passion, tant « sur le terrain » qu'au cours de vos enseignements.

Lors de nos stages dans votre service, nous avons apprécié votre engagement sans relâche pour les enfants, adolescents et familles que vous prenez en charge dans le Lunévillois et le Blâmontois.

Vos conseils et votre aide dans l'élaboration de cette thèse ont été très précieux.

Par ce modeste travail, veuillez recevoir un témoignage de la grande estime et de l'admiration que nous vous portons.

A notre Maître et Juge,

Monsieur le Professeur François FEILLET,

Professeur de Pédiatrie

Nous vous remercions infiniment d'accepter de nous faire l'honneur de participer à ce jury et de juger notre travail.

L'idée d'un dialogue possible entre les disciplines médicales nous est chère ; votre présence la rend vivante et nous est précieuse.

Veillez accepter toute notre reconnaissance ainsi que notre plus grand respect.

A notre Maître et Juge,

Monsieur le Professeur Bernard KABUTH,

Professeur de pédopsychiatrie

Nous vous remercions infiniment de nous faire l'honneur d'accepter de participer à ce jury et de juger notre travail.

Au cours de notre internat, nous avons pu apprécier lors de vos enseignements votre grande culture, que vous distillez de manière captivante, au-delà des querelles de chapelles.

Nous tenons à vous témoigner toute notre admiration pour la passion et le dynamisme avec lesquels vous prenez en charge vos jeunes patients.

Veillez accepter toute notre reconnaissance ainsi que notre plus grand respect.

A notre Juge et Directeur de thèse,

Monsieur le Docteur Jérôme KIEFFER,

Docteur en pédopsychiatrie

Merci de m'avoir fait l'honneur d'accepter si promptement de diriger cette thèse...

Lors de mes stages à Lunéville, ta disponibilité et ton savoir-faire m'ont impressionnée, ton implication et ta délicatesse avec les patients m'ont beaucoup touchées et seront toujours un modèle.

Je tiens à te faire part de ma plus grande reconnaissance pour la justesse de tes conseils au cours de l'élaboration de cette thèse.

Que ce modeste travail soit pour toi l'expression de la profonde estime et de l'amitié que je te porte.

Je tiens à adresser mes plus profonds remerciements :

Aux membres des équipes médicales et paramédicales, aux psychologues, aux travailleurs sociaux et aux secrétaires avec qui j'ai eu la chance de travailler durant ces quatre années, dans les services suivants :

- Pôle des Vosges Centrales : service Esquirol et CMP de Thaon-les-Vosges
- USP de Psychiatrie et Psychologie Clinique de Brabois
- CMP enfants et adolescents de Lunéville
- Pôle de l'Ouest Vosgien : service Colisée et CMP de Mirecourt
- Unité 3 du CPN et CMP adultes de Lunéville
- UFATT (CSAPA) de Nancy
- UAUP de Nancy

A Marie L., Léonie, Lucie, Aurélie, Maxime, Sarah, Marie S., Maïté, Nicolas et tous les co-internes rencontrés au fil des stages et formations.

Aux patients, de qui j'apprends chaque jour.

A tous ceux qui m'ont fait aimer la psychiatrie et m'ont amenée à m'intéresser plus particulièrement à la psychanalyse.

Un grand merci également à mes amis pour leur présence et leur soutien, et tout spécialement à Elise pour sa relecture attentive et bienveillante lors de la préparation de cette thèse.

Et, bien sûr, un immense merci à tous les membres de ma « constellation familiale », dans laquelle je suis heureuse de circuler...

Une pensée toute particulière pour Aymeric, mes trois frères Yoann, Tom et Nino, ma mère et Pascal, mon père, Véronique, Mamie et Papi, Bernard et Marie, Benoît, Rosine et Jean-Marc, Yvette et Bernard.

SERMENT

« **A**u moment d'être admise à exercer la médecine, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité. Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux. Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions. J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité. Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité. J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences. Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera. Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admise dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me sont confiés. Reçue à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs. Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je ne prolongerai pas abusivement les agonies. Je ne provoquerai jamais la mort délibérément.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences. Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonorée et méprisée si j'y manque ».

Table des matières

Introduction	20
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE	24
1 Définitions et généralités	24
1.1 Les contours (flous) de la famille	24
1.1.1 Définitions	24
1.1.2 Une constellation sans nom ou le vide du dictionnaire	26
1.1.3 Quelques chiffres.....	28
1.2 Parentalité et dérivés	30
1.2.1 Parenté	30
1.2.2 Parentalité	30
1.2.3 Autour de la paternité	30
1.2.4 Pluriparentalité et coparentalité	31
1.3 Différentes manières de décomposer la parentalité et la paternité	32
1.3.1 Didier Houzel et la parentalité	32
1.3.2 D'autres modèles.....	33
2 Au fondement...	35
2.1 L'interdit de l'inceste	35
2.1.1 Le mythe de la horde primitive chez Freud.....	35
2.1.2 Claude Lévi-Strauss et l'interdit de l'inceste	35
2.1.3 Différents types d'inceste.....	36
2.2 Le complexe d'Œdipe	36
3 La fonction paternelle	38
3.1 Trois facettes de la paternité	38
3.1.1 Père imaginaire.....	38
3.1.2 Père symbolique.....	38
3.1.3 Père réel	39

3.1.4	Articulation entre père imaginaire, père symbolique et père réel	39
3.2	Au fondement de la fonction paternelle : la métaphore paternelle	40
3.2.1	La métaphore paternelle	40
3.2.2	Notion d'échec de la fonction paternelle (forclusion du Nom-du-Père).....	41
3.3	Fonction(s) parentale(s).....	42
3.4	Fonction paternelle	43
3.4.1	Freud et la fonction paternelle.....	44
3.4.2	Lacan et la fonction paternelle.....	45
3.4.3	Une fonction paternelle sans père ?	46
3.5	Quid de la fonction maternelle ?.....	47
4	Petite histoire des familles et de la place du père	48
4.1	Le rôle des pères au sein de la famille	48
4.1.1	Un lien au religieux.....	48
4.1.2	Dans l'Antiquité	48
4.1.3	Au Moyen-Age.....	49
4.1.4	Aux XVIIIème et XIXème siècles.....	49
4.1.5	Le XXème siècle : des mutations sans précédent.....	50
4.2	Les familles et la recomposition familiale	51
4.2.1	Brève histoire du mariage ... et du PACS	51
4.2.2	Histoire du divorce et de la séparation	52
4.2.3	Histoire de la recomposition familiale	53
5	Nouvelles constellations familiales.....	54
5.1	Des familles en mutation, de manière générale	54
5.1.1	L'enfant « fait » la famille, et non plus le mariage	54
5.1.2	Symétrisation des rapports parents-enfants.....	56
5.1.3	Une modification du rapport au temps.....	57
5.1.4	L'émergence de nouvelles parentalités	57
5.2	De la séparation à la formation d'un nouveau couple	58
5.2.1	Le temps de la séparation : un temps de crise.....	58

5.2.2	Après la séparation, une répartition différente des rôles de chacun	60
5.2.3	La famille monoparentale : souvent une étape vers la reconstitution familiale.....	61
5.2.4	La formation d'un nouveau couple	62
5.3	Un week-end sur deux et la moitié des vacances... ..	63
5.3.1	Divorce, père, enfant	63
5.3.2	Différentes possibilités d'hébergement	63
5.4	Les familles recomposées : de nouvelles constellations familiales	66
5.4.1	Généralités	66
5.4.2	La place des parents	68
5.4.3	La place des beaux-parents	68
5.4.4	Les fratries recomposées.....	70
5.4.5	La place des grands-parents.....	72
6	Etre père aujourd'hui.....	73
6.1	La place du masculin	73
6.1.1	Une redéfinition des places de l'homme et de la femme	73
6.1.2	Quelles répercussions sur les fonctions parentales ?	73
6.2	La paternité : ses turpitudes et ses incertitudes	75
6.2.1	« Pater incertus est, mater certissima ».....	75
6.2.2	Le devenir-père et ses obstacles	75
6.3	Les « nouveaux pères » : du pater familias au père affectif	77
6.3.1	Une identité en mutation.....	77
6.3.2	Vers une « dissociation » de la paternité ?	80
	DEUXIEME PARTIE : CAS CLINIQUES.....	81
1	Enzo	81
2	Théo.....	83
3	Maël.....	86
4	Pauline	90
5	Paul.....	93

6	Corentin.....	98
7	Laurianne.....	101
8	Lucas.....	104
9	Medhi et Marco.....	105
10	Julie.....	109
11	Laura.....	115
12	Alice.....	120
13	Mickaël.....	125
14	Joanna.....	132
15	Emilie.....	139
16	Adélaïde.....	145
17	Monsieur R.....	149

TROISIEME PARTIE : DISCUSSION ET PERSPECTIVES..... 154

1	Le vécu des enfants dans les nouvelles constellations familiales.....	155
1.1	Selon des critères liés à l'enfant.....	155
1.1.1	Age de l'enfant.....	155
1.1.2	Sexe de l'enfant.....	156
1.1.3	Rang dans la fratrie.....	157
1.2	Selon des critères liés au contexte.....	158
1.2.1	Contexte de la séparation.....	158
1.2.2	Relations entre les parents après la séparation.....	159
1.2.3	Selon d'autres critères liés à la composition familiale.....	159
1.3	Synthèse : une psychopathologie particulière ?.....	160
1.4	Confrontation aux données de la littérature.....	162
1.4.1	Une absence de spécificité des troubles relevés.....	162
1.4.2	Les principales difficultés relevées.....	162

2	Une fonction paternelle qui se décline selon des organisations très variables	166
2.1	La place du père après la séparation	166
2.1.1	Présence du père renforcée après la séparation	166
2.1.2	Situations « intermédiaires »	167
2.1.3	Lorsque le père est absent	168
2.1.4	La souffrance des pères lors du divorce	169
2.2	La place d'un éventuel beau-père	170
2.2.1	L'importance des relations avec le père.....	170
2.2.2	Une place au quotidien qui s'acquiert de manière progressive.....	171
2.2.3	Filles et garçons l'investissent différemment.....	171
2.2.4	De fréquentes difficultés	172
2.3	La place d'autres tiers.....	172
2.4	La fonction paternelle	172
3	Hypothèses et propositions concernant la prise en charge	174
3.1	Importance de la place de la famille	174
3.1.1	Quelle famille convoquer ?	174
3.1.2	Impliquer les pères	177
3.2	Rôle des structures de soins et du thérapeute	178
3.2.1	Nécessité d'un cadre thérapeutique	178
3.2.2	Les représentations du thérapeute.....	179
3.3	Outils pratiques	182
3.3.1	La progression au fil des séances	182
3.3.2	Supports, médiation thérapeutique : l'utilisation d' « objets flottants »	182
3.3.3	Narrativité, famille recomposée et fonction paternelle	186
4	Aspects problématiques	188
4.1	Dissociation de la paternité	188
4.1.1	Les difficultés liées à la « dissociation » de la paternité.....	188
4.1.2	Des effets positifs possibles ?.....	188

4.2	Œdipe et interdit de l'inceste dans les familles recomposées.....	189
4.2.1	Le complexe d'Œdipe dans les nouvelles constellations familiales	189
4.2.2	La question de l'interdit de l'inceste dans les familles recomposées	191
4.3	La nécessité d'un cadre légal.....	192
4.3.1	Législation actuelle.....	192
4.3.2	Vers un statut de beau-parent ?.....	194
5	Eléments de discussion.....	199
5.1	Une mutation anthropologique ?	199
5.1.1	Dans d'autres cultures	199
5.1.2	Actuellement dans les sociétés occidentales	201
5.2	Un « manque » symbolique ?.....	204
5.2.1	De manière générale	204
5.2.2	Dans les familles recomposées.....	207
5.2.3	Une possible « position intermédiaire » ?.....	208
	Conclusion.....	210
	BIBLIOGRAPHIE.....	212

Introduction : pourquoi ce sujet ?

Nous proposons de présenter de manière introductive à ce travail une vignette clinique qui expose la situation de Lucas.

Lucas est âgé de 8 ans lorsque nous le rencontrons pour la première fois.

La demande de consultation émane de sa mère, dans un contexte de troubles du comportement : opposition et provocation vis-à-vis des adultes (surtout dans l'entourage familial), mise en danger de lui-même.

Lucas avait déjà été suivi deux ans auparavant dans un autre centre de consultation, où le diagnostic de Trouble Hyperactivité Avec Déficit de l'Attention (THADA) avait été évoqué. Le suivi avait été interrompu suite à une proposition de traitement par méthylphénidate (Ritaline®) et rispéridone (Risperdal®) jugée inappropriée par la mère de Lucas.

Au niveau des antécédents familiaux, la mère de Lucas souffre d'un trouble bipolaire pour lequel elle est suivie de manière discontinue au Centre Médico-Psychologique (CMP) adulte mais refuse tout traitement médicamenteux.

Lucas est le seul enfant de l'union de ses parents. Il a très peu connu son père biologique puisque ses parents se sont séparés au moment de la grossesse. Les contacts entre Lucas et son père ont été extrêmement épisodiques jusqu'à ce qu'il ait 18 mois, puis se sont interrompus. C'est donc la mère qui a élevé Lucas, seule dans un premier temps. Par la suite, elle s'est mise en couple avec Sylvain, son actuel compagnon ; Lucas avait alors environ quatre ans.

Lucas vit au domicile familial avec sa mère, son beau-père Sylvain et son demi-frère issu de l'union de sa mère et de son beau-père, Elliott, âgé de 2 ans.

Sylvain a également une fille issue de sa précédente union, Mathilde, âgée de 7 ans. Il est séparé de la mère de Mathilde depuis environ quatre ans.

Sylvain est en fait un ami du père biologique de Lucas. Les deux familles ont toujours été très proches et la mère de Lucas était l'un des témoins du mariage de Sylvain et de son ex-épouse.

Les relations entre Lucas et Elliott sont souvent difficiles, avec de fortes rivalités. L'interaction est par contre très positive entre Lucas et Mathilde.

Lorsque nous rencontrons la famille, les relations sont extrêmement tendues, en particulier entre Lucas et sa mère.

Celle-ci explique que Lucas présente des troubles du comportement depuis de nombreuses années. Dans les mois qui ont précédé le début du suivi, Lucas aurait adopté de manière répétée des attitudes de mise en danger, en particulier lorsque sa mère était présente, se penchant par exemple devant le tramway à l'approche de celui-ci. Il aurait également parfois

verbalisé des menaces suicidaires (« je vais me jeter par la fenêtre ») lorsqu'il ne se sentait pas entendu ...

Lors du premier entretien, la relation mère-enfant semble être en passe de se cristalliser autour de ces difficultés. La mère paraît se sentir d'une certaine manière dénigrée par son fils au travers de ses troubles du comportement. Elle dresse lors des premières consultations un portrait très négatif de Lucas.

Lucas paraît très fermé, introverti. Il est décrit comme un enfant qui s'est toujours réfugié « dans son monde », ce que nous retrouvons en consultation, où il est très à l'aise pour évoquer certains sujets, certaines marottes qui lui tiennent à cœur (les planètes ...) mais se montre à d'autres moments réticent, très en retrait. Il semble désemparé devant certains propos tenus par sa mère et se dévalorise souvent.

Par la suite, Sylvain participe à certaines consultations. Lorsque c'est le cas, celles-ci se déroulent en général de manière plus apaisée. Sylvain apparaît comme une figure rassurante pour Lucas, qui recherche son approbation et son affection. Ses propos concernant Lucas sont plus mesurés que ceux de la mère, auprès de qui il intercède souvent pour se faire le porte-parole de son beau-fils au cours des entretiens. Sylvain semble ainsi être un important soutien familial pour Lucas.

Le suivi permet de travailler la relation mère-enfant. Lucas est en particulier très attentif lorsque sa mère exprime son inquiétude à son égard, notamment en ce qui concerne les situations où il se met en danger. Celle-ci se montre capable d'exprimer plus d'affection et d'empathie pour son fils et de nuancer ses propos en reconnaissant davantage ses capacités.

Lucas amène au fil des entretiens beaucoup d'interrogations spontanées concernant sa place dans sa famille.

Il situe clairement Sylvain comme son « père adoptif », et a d'ailleurs demandé à celui-ci de l'adopter. Cette demande a été prise en compte par Sylvain et par la mère de Lucas, qui ont planifié d'effectuer une démarche officielle après leur mariage prévu quelques mois plus tard.

Parfois, Lucas questionne l'absence de son père biologique en cherchant à s'identifier à celui-ci. C'est par exemple le cas lorsqu'il est trouvé par sa mère en train de réaliser des exercices de musculation, et fait alors référence à son père, dont il sait – et c'est l'une des seules informations dont il dispose – que celui-ci pratique le body-building... Il s'interroge beaucoup quant à son père biologique, questionne sa mère sur son absence et émet son souhait de pouvoir rencontrer celui-ci, ce que la mère entend et comprend, mais à quoi elle souhaite prendre le temps de réfléchir.

La relation entre Lucas et son beau-père est décrite par tous comme très positive, avec un attachement réciproque manifeste lorsque Sylvain est présent au cours des consultations. Même lorsqu'il n'est pas présent physiquement, il l'est d'ailleurs immanquablement dans le discours de Lucas.

Quelques mois plus tard, l'adoption de Lucas par Sylvain a lieu comme prévu, après le mariage du couple parental. Suite à cette adoption, Lucas porte le patronyme de sa mère et celui de Sylvain accolés, tout comme sa mère.

Après l'adoption par Sylvain, Lucas exprime finalement son souhait d'attendre avant de chercher à rencontrer son père biologique.

Durant le suivi, nous réalisons avec Lucas un génogramme, tâche au cours de laquelle il se montre extrêmement appliqué et concentré, sur plusieurs séances. Il se repère de manière très précise dans la famille, et est capable de situer les relations qu'il entretient avec ses différents membres, sans aide, et ce jusqu'à la génération de ses arrière-grands-parents, alors même que la situation familiale est complexe : les grands-parents maternels et les grands-parents paternels (parents de Sylvain) sont en effet séparés et ont tous formé de nouveaux couples.

Au cours du suivi, nous observons une amélioration globale au niveau du comportement, malgré le refus du traitement par méthylphénidate (Ritaline®) dont la prescription avait à nouveau été envisagée. Lucas a pu être apaisé par la verbalisation de ses interrogations à propos de son père biologique, et ce de manière encore plus manifeste après son adoption par Sylvain. Alors qu'il semblait en début de suivi souffrir d'un sentiment important d'insécurité, son inscription dans une filiation clairement établie paraît l'avoir rassuré. Il a gagné en autonomie et les mises en danger et menaces suicidaires ont progressivement cessé. Il persiste quelques manifestations d'opposition de sa part, dans une bien moindre mesure que ce qui était noté en début de suivi.

Dans le cas de Lucas, on observe une dissociation nette entre la paternité biologique et la paternité affective, clairement assumée par Sylvain. L'originalité de la situation est la transition progressive qui s'opère en ce qui concerne la paternité légale.

La présence de Sylvain apparaît ici très importante, venant apaiser un enfant qui semble profondément insécurisé en début de suivi et médiatisant positivement une relation mère-enfant au départ très fragilisée.

Ce cas clinique illustre tout particulièrement la problématique complexe de la dissociation entre les différents versants de la paternité. Il montre également qu'une fonction paternelle « effective » peut indéniablement avoir un effet stabilisant sur un enfant et sa famille. Nous développerons ces points dans la suite de notre travail...

Lors de nos stages aux CMP enfants et adolescents de Lunéville et Blâmont, nous avons été surprise de constater la prégnance de certains motifs de consultation que nous n'imaginions pas si fréquents.

Il s'agissait en particulier de l'importance des problématiques éducatives (environ un quart des consultations). Celles-ci semblaient témoigner d'une difficulté pour les parents à élaborer un cadre éducatif, et en retour, d'une difficulté pour les enfants à trouver des repères clairs et structurants...

En arrière-plan des motifs de consultation initiaux, d'autres points se sont souvent dégagés par la suite. Les questionnements autour de la place des enfants et des adolescents au sein de leur famille nous ont paru se poser avec une acuité toute particulière. Cela était très prégnant au sein de ce que l'on a coutume d'appeler les « familles recomposées », et que nous avons choisi de nommer « constellations familiales » (terme plus générique englobant l'ensemble des familles ne se situant pas dans le cadre de la famille nucléaire classique).

Au fil des consultations, une autre question nous est apparue centrale, là encore particulièrement dans les nouvelles constellations familiales : celle de la fonction paternelle et de ses déclinaisons. Le terme de « fonction paternelle » est aujourd'hui fréquemment utilisé, sans qu'un consensus précis n'existe réellement concernant les implications de cette fonction, et de nombreux auteurs s'inquiètent de son déclin... Au sein des nouvelles constellations familiales, cette fonction n'est pas toujours apparue affaiblie, mais presque invariablement interrogée. La question de la place du père, de celle d'un éventuel beau-père, et du partage d'éléments relevant de la fonction paternelle entre plusieurs personnes s'est en effet souvent révélée au cours des suivis.

Nous avons ainsi été amenée à questionner à la fois le sens et les caractéristiques de la fonction paternelle, à une époque où l'évolution de la place de l'homme, du père dans la société questionne et passionne ; mais également à nous intéresser aux différentes déclinaisons de l'ensemble hétéroclite des nouvelles constellations familiales ; et à voir quelle nouage pouvait se mettre en place entre ces axes.

Pour ce travail de thèse, nous avons choisi de laisser une place importante à la clinique, et de nous emparer de cas concrets, individuels, afin de tenter de leur apporter un éclairage théorique.

Dans une première partie, nous apporterons les bases théoriques nécessaires à une réflexion sur la fonction paternelle dans les nouvelles constellations familiales.

Dans une seconde partie, nous présenterons des vignettes cliniques relatant des situations d'enfants et adolescents rencontrés lors de suivis aux CMP de Lunéville et de Blâmont.

Dans une troisième partie, nous proposerons une synthèse des deux premières parties et quelques suggestions pour la pratique clinique.

PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE

1 Définitions et généralités

1.1 Les contours (flous) de la famille

1.1.1 Définitions

1.1.1.1 Famille

Définir la famille n'est pas chose aisée. La rubrique du dictionnaire consacrée à ce terme en recense d'ailleurs plusieurs définitions, qui font appel à différentes notions et se rapportent à différents champs.

Pour le dictionnaire Larousse (159), par exemple, la famille peut être, entre autres :

- l'« ensemble des générations successives descendant des mêmes ancêtres ; [la] lignée » (notion de filiation biologique)
- l'« ensemble des personnes unies par un lien de parenté ou d'alliance » (référence au rôle de l'institution dans l'organisation de la filiation)
- l'« ensemble formé par le père, la mère et les enfants » (référence à la famille nucléaire, que nous allons définir ci-dessous)
- le « conjoint, [l'] enfant, [le] parent avec qui quelqu'un vit » (référence à une forme de parenté définie par le quotidien, qu'Irène Théry (143) a définie comme « domestique »).

Classiquement, la famille est définie comme un groupe de personnes réunies par deux éléments : l'alliance et la parenté. On peut distinguer la famille « légitime » (couple parental uni par le lien du mariage) et la famille « naturelle » (couple parental non marié). (31)

D'une manière générale, une famille est constituée d'un groupe de personnes apparentées, qui ont un sentiment d'appartenance à une même entité, et qui sont considérées par les personnes extérieures comme appartenant au même ensemble.

1.1.1.2 Famille nucléaire

La famille nucléaire correspond au modèle occidental « classique ». On peut la définir comme une entité réunissant un couple et leur(s) enfant(s).

On peut également aborder la notion de famille nucléaire en s'appuyant sur les travaux de Claude Lévi-Strauss (95). Il définit le plus petit atome de parenté possible, c'est-à-dire une unité qui regroupe en son sein les trois types de liens de parenté possibles : un couple (lien d'alliance), une relation parent-enfant (lien de filiation) et une relation entre frère(s) et sœur(s) (lien fraternel). Cet atome de parenté se décompose à chaque fois qu'un enfant s'en extrait pour aller lui-même fonder son propre atome de parenté. Pour que cet enfant qui quitte sa famille d'origine puisse connaître les conjoints « possibles », il doit savoir qui est parent (au sens large de ce terme) et qui ne l'est pas, ce

qui est rendu possible par l'organisation de la société en atomes de parenté. Cette organisation permet donc de garantir la loi universelle de la prohibition de l'inceste. L'interdit de l'inceste fonde ainsi la nécessité d'une mémoire familiale, et de manière corollaire celle de nommer ce groupe par l'établissement d'un patronyme.

1.1.1.3 Famille monoparentale

Il s'agit d'une famille regroupant un parent et son ou ses enfant(s). L'ensemble des enfants de la fratrie vivent en général dans un foyer commun. La famille monoparentale peut constituer une « étape » transitoire avant une recomposition familiale.

1.1.1.4 Famille recomposée

La notion de famille recomposée se distingue de celle de famille nucléaire. Selon le paradigme dont on tient compte, on peut distinguer plusieurs définitions de la famille recomposée (143):

- *Définition « statistique » :*

Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints, qui vivent ensemble. Les enfants (issus d'une « seconde union ») qui vivent avec leurs parents et des demi-frères et demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée (définition de l'INSEE).

L'écueil de cette définition est qu'une famille recomposée cesse d'être considérée comme telle dès lors que les enfants nés des premières unions des parents quittent le foyer. Sans qu'il existe une augmentation statistique du nombre de familles recomposées recensées à un moment donné, il peut donc y avoir une augmentation du nombre de personnes dans la population qui a déjà connu une expérience de recomposition familiale.

- *Définition « sociologique » :*

Pour les sociologues, la définition statisticienne de l'INSEE correspond à la définition d'un « foyer recomposé ». La famille recomposée est quant à elle définie comme un réseau qui relie entre eux différents foyers, issus de la séparation de couples initiaux ; elle peut donc intégrer plusieurs foyers recomposés. Comme nous le verrons par la suite, le terme de « constellation familiale » peut également répondre à cette définition.

1.1.1.5 (Nouvelle) constellation familiale

Le terme de constellation familiale est un terme générique qui vient désigner la famille, quelques soient ses modalités d'organisation. Ce terme suppose l'idée d'une famille élargie, aux embranchements multiples, aux frontières parfois floues. Il est donc en général plutôt utilisé pour désigner les nouvelles modalités d'organisation familiales (c'est-à-dire la famille monoparentale et la famille recomposée), qui tranchent avec la traditionnelle famille nucléaire.

Pour Irène Théry (143) , la notion de famille était avant tout liée, avant l'avènement des familles recomposées, à l'existence d'un domicile commun partagé par tous les membres. Cette définition ne peut correspondre à la situation de recomposition familiale, qui met souvent en jeu plusieurs foyers, entre lesquels circulent des enfants : la métaphore de « cellule » familiale cède donc la place à celle de la « constellation » familiale.

Daniel Sibertin-Blanc (135) évoque d'ailleurs à propos du terme de constellation familiale « une métaphore qui indique bien l'expansion spatiale [des] contours [de la famille] et les incertitudes quant à ses règles de fonctionnement, mais qui propose une vision sans doute plus sereine de son évolution et plus constructive sur les conditions de vie offertes aux enfants. »

Parfois, le terme de « constellation affective » est également utilisé (18) pour souligner l'importance du versant affectif des liens entre les membres de la constellation familiale.

1.1.2 Une constellation sans nom ou le vide du dictionnaire ...

Si les familles monoparentales et recomposées ont toujours existé, elles représentent une entité dont le nombre a progressivement augmenté au cours du vingtième siècle.

Les termes de « famille monoparentale » et de « famille recomposée » sont d'ailleurs relativement récents. C'est tout d'abord le terme de « famille privée de père » qui est utilisé à partir des années 1950, le père ainsi désigné étant un père décédé (93).

C'est ensuite le terme de « parent isolé » qui apparaît, en 1976, en lien avec l'apparition de l'allocation du même nom. Cet exemple souligne à quel point les termes utilisés sont corrélés à la reconnaissance dans la loi d'une catégorie ou d'un phénomène. Nous entrevoyons déjà ici l'importance du langage et de la loi, qui confèrent tous deux un étayage symbolique aux éléments de la réalité...

Le terme de « famille monoparentale » est apparu peu après, ne désignant donc plus un seul individu, le parent, mais l'ensemble de la famille. Le terme anglais équivalent « one parent family » existe depuis le début des années 1960 (93).

En France, le terme de « famille recomposée » a été utilisé pour la première fois en 1987 par Irène Théry (139), sociologue, qui s'est inspirée de la « blended family » anglo-saxonne. Ces familles se forment principalement après une séparation ou un divorce, alors que leur existence faisait autrefois suite dans la plupart des cas au décès de l'un des deux parents, souvent le père.

Si des termes précis permettent de rendre compte de la diversité des liens familiaux dans les familles « classiques », et ce jusqu'à des degrés de parenté relativement éloignés, cette clarté fait défaut dès lors que l'on s'attache à décrire les liens qui unissent les membres des familles recomposées entre eux, car il existe dans ce cas peu de vocabulaire dédié. La parenté, souvent « affective » qui peut se mettre en place reste mal décrite par la langue ...

En 1986, Michel-Louis Lévy (97) soulignait la corrélation entre la possibilité de nommer clairement (c'est à dire avec des termes qui ont un sens propre et univoque) une catégorie, un ensemble, et la possibilité de se représenter de manière claire cet ensemble. C'est l'existence d'une forme instituée, encadrée par la loi qui amène la possibilité de nommer et de catégoriser clairement une entité :

« l'accord sur le sens d'un mot est une « forme instituée » par la société, et est d'autant plus acquies que l'institution est consacrée » (97).

La loi régit le couple et la vie de famille, notamment par l'institution du mariage. Mais, d'une part, le mariage tend à devenir moins fréquent et systématique dans la population générale. D'autre part, même lorsqu'un couple formant une famille recomposée se marie, cela ne suffit pas à déterminer ou à prédire la manière dont vont s'élaborer et s'articuler les relations au sein de cette famille (32).

Il est alors intéressant de voir comment les membres de la famille ont choisi de se nommer entre eux. Cela peut en effet témoigner de la nature des liens qui se sont établis. Par exemple, le fait qu'un enfant désigne le nouveau mari de sa mère par le terme « beau-père » ou par le terme « mari de ma mère » peut refléter le type de relation qui s'est instauré entre eux : on peut postuler que le terme « beau-père » présage d'une fonction paternelle davantage endossée par cet homme, alors que le terme « mari de ma mère » fait prédominer la fonction qu'occupe cet homme dans son couple avec la mère.

Les beaux-parents sont bien souvent désignés par les enfants de leur conjoint par leur prénom : cela suppose une distance relationnelle moins importante qu'avec un adulte extérieur à la famille, sans pour autant présager de la nature de la relation entre l'enfant et le beau-parent.

Ces liens familiaux sont difficiles à nommer justement parce qu'ils ne recouvrent pas les liens traditionnellement définis dans les familles nucléaires. Jean-Pierre Winter (157), parle de « *liens innommables* », qui viennent selon lui interroger l'interdit de l'inceste. On peut en effet considérer que l'absence de signifiants pour décrire les nouveaux liens familiaux reflète un défaut symbolique. Or, toujours selon Jean-Pierre Winter (157), « *l'un des fondements de l'interdit de l'inceste consiste (...) à rendre possible le langage* ». Le fait de nommer les membres de la famille éclaire les liens qui les unissent et permet à chaque individu de savoir quels sont pour lui les conjoints possibles et ceux qui lui sont interdits (95). Il est donc ainsi possible de se situer au niveau symbolique. C'est pourquoi le « *brouillard de langage* » autour des nouvelles constellations familiales équivaut pour Jean-Pierre Winter (157) à une forme de levée de l'interdit de l'inceste.

Ce « *brouillard de langage* » (157) est plus prégnant dans la langue française que dans d'autres langues. Les termes « beau-père » et « belle-mère », utilisés pour nommer les conjoints des parents, ne sont en effet pas univoques, puisqu'ils sont également utilisés pour nommer les parents d'un conjoint. En anglais, ces termes sont bien différenciés : « *stepfather* » et « *stepmother* » pour les beaux-parents, conjoints des parents, et « *father-in-law* » et « *mother-in-law* » pour les beaux-parents, parents du conjoint. Cependant, ainsi que le souligne Christian Flavigny (39), si le terme de « beaux-parents » désignait autrefois « par défaut » les parents du conjoint, la prééminence semble s'être inversée et le terme de « beau-parent », utilisé au singulier et non plus au pluriel, semble désigner de plus en plus souvent le conjoint du parent...

1.1.3 Quelques chiffres

Etablir des statistiques précises concernant les familles monoparentales et les familles recomposées est une gageure. En effet, la principale source d'information concernant les phénomènes démographiques est le recensement de la population. Or, la nature des questions posées aux ménages lors des recensements a considérablement évolué au cours du temps, s'étoffant progressivement et s'intéressant de plus en plus à la description des structures familiales. Il s'agit là d'un apport récent, et des données conséquentes ne sont disponibles que depuis quelques dizaines d'années. Avant cela, certaines caractéristiques concernant la nature des unions (premier ou second mariage par exemple) ou de la filiation (enfants naturels, adoptés ou beaux-enfant) n'étaient pas discriminées. Il y a donc peu de données représentatives, qu'il s'agisse de celles du recensement ou de celles provenant autres sources.

A partir des années 1980, d'autres enquêtes démographiques, motivées par l'augmentation du nombre des remaniements familiaux, se sont attachées à décrire plus précisément les différentes configurations familiales et leur ampleur.

En 1999, par exemple, les familles françaises étaient à 73% des familles nucléaires « classiques » (un couple avec enfant(s)) ; à 19% des familles monoparentales et à 8% des familles recomposées (70).

1.1.3.1 Familles monoparentales

(68)(1)(70)

D'un point de vue statistique, l'histoire des familles monoparentales est un peu mieux connue que celle des familles recomposées. En effet, il s'agit d'une catégorie individualisée par les chiffres des différents recensements.

Avant la deuxième moitié du vingtième siècle, la création d'une famille monoparentale faisait dans la grande majorité des cas suite à un veuvage.

En 1965, les familles monoparentales issues du veuvage étaient encore majoritaires (55%). Cette proportion a progressivement reculé pour ne représenter qu'une minorité de familles monoparentales.

En 2005, 75% des familles monoparentales s'étaient constituées suite à un divorce ou une séparation, 10% suite à un veuvage, et 15% étaient constituées d'une femme ayant eu « seule » un ou plusieurs enfants.

Parallèlement, la proportion des familles monoparentales a augmenté de manière rapide au cours du vingtième siècle (9% des familles en 1968, 10% en 1982, 13% en 1990, entre 16% (69) et 19% (68) en 1999), et le nombre de ces familles a doublé entre 1982 (900 000 familles monoparentales) et 2005 (1,8 millions de familles monoparentales).

La proportion d'enfants vivant dans une famille monoparentale s'est elle aussi majorée, pour atteindre 15% d'enfants de moins de 18 ans (16% d'enfants de moins de 25 ans) en 2006 et près de 20% d'enfants de moins de 18 ans en 2009.

Si la proportion de familles monoparentales s'élève progressivement et rapidement, la répartition entre les sexes du parent à la tête de la famille reste relativement stable : de 80% de femmes pour 20% d'hommes dans les années 1960, cette proportion est passée à 85% de femmes pour 15% d'hommes aujourd'hui. Cette légère variation s'explique par la diminution de la proportion des veuvages, qui touche les hommes et les femmes de manière plus égalitaire, tandis que l'hébergement des enfants est encore majoritairement attribué à la mère après la séparation.

1.1.3.2 Familles recomposées

(70)(68)

Comme nous l'avons évoqué précédemment, on dispose de peu de chiffres concernant la recomposition familiale. Les phénomènes de recomposition familiale sont plus étudiés depuis qu'ils ont pris davantage d'ampleur, et, depuis les années 1980, plusieurs grandes enquêtes démographiques se sont attachées à prendre leur mesure.

Les chiffres varient selon que l'on tienne compte uniquement des enfants mineurs, ou des enfants de moins de 25 ans.

En 1990, on comptait 660 000 familles recomposées et 950 000 enfants (de moins de 25 ans) évoluant au sein de familles recomposées.

En 1999, 1,6 millions d'enfants de moins de 25 ans se trouvaient dans cette situation.

En 2006, 1,2 millions d'enfants de moins de 18 ans vivaient dans une famille recomposée (soit 9% d'entre eux) : 800 000 avec l'un de leurs parents (la mère dans trois quarts des cas) et un beau-parent ; 400 000 avec leurs deux parents et des demi-frères ou sœurs issus d'unions précédentes.

Actuellement, le divorce concerne un couple sur 2 à Paris ; 1 sur 3 en Province. Les couples non mariés se séparent en moyenne deux fois plus que les couples mariés, et plus tôt. Cette tendance évolutive est à la hausse depuis le début des années 2000. Si l'augmentation globale du nombre des familles recomposées se poursuit, on note un ralentissement de cet accroissement depuis le milieu des années 1990. (22)

La configuration familiale la plus fréquente en ce qui concerne la situation de recomposition familiale est la cohabitation sous le même toit d'une mère, de son ou de ses enfant(s) et d'un beau-père. Cela s'explique par le fait que les enfants soient le plus souvent confiés à la mère après le divorce (22). Selon les chiffres du recensement de 1999 (69), ce sont 77% des familles recomposées qui se trouveraient dans la configuration mère/beau-père, contre 23% dans la configuration père/belle-mère.

D'un point de vue qualitatif, on observe que plus le niveau socio-culturel est bas, plus les familles se recomposent. Après la séparation, les relations entre les parents et leurs enfants se maintiennent plus dans les catégories socio-professionnelles favorisées.

L'éloignement des pères après la séparation est d'autant plus important qu'ils n'ont pas vécu (ou peu vécu) avec leur(s) enfants. (143)(67)

1.2 Parentalité et dérivés ...

1.2.1 Parenté

Le terme de parenté désigne l'ensemble des personnes avec qui un individu a des liens de parenté, c'est-à-dire des liens de famille, définis selon des critères biologiques, sociologiques et juridiques (16).

Il s'agit donc d'un terme qui inclut un ensemble plus large que le terme de parentalité.

Par rapport au terme de parentalité, le terme de parenté est parfois également utilisé lorsque l'on sous-entend une reconnaissance juridique du « parent ». Il est donc fréquent d'utiliser le terme de parenté pour parler des parents biologiques (et « légaux ») d'un enfant et celui de parentalité lorsqu'on évoque les adultes qui élèvent cet enfant, les parents « sociaux ». (26)

1.2.2 Parentalité

Le terme de parentalité désigne le lien spécifique entre un enfant et ses deux parents (141).

La question du désir d'enfant fonde la parentalité, et est au centre des écrits abordant ce thème. Dans « *Deux notes sur l'enfant* », Jacques Lacan (82) pointe l'importance que l'enfant, en tant que sujet, s'inscrive dans le désir d'un Autre (ses parents).

Catherine Jusselme (71) distingue deux pôles à la parentalité : le désir de construire un prolongement de soi (désir narcissique) et le désir de donner vie à un autre être (désir objectal).

Le désir d'être parent se joue déjà dans les relations à ses propres parents, ainsi que le souligne Simone Korff-Sausse (74) : « *Devenir parent signifie reconnaître la dette de vie à l'égard des ancêtres et admettre les risques inhérents à toute transmission auprès de sa descendance* » et la notion de parentalité implique cette dimension de transmission d'une génération à l'autre.

Comme nous le verrons par la suite en abordant les termes de coparentalité et de pluriparentalité, le terme de parentalité peut parfois être utilisé pour décrire les liens entre un enfant et un adulte occupant vis-à-vis de lui une position de type parental, sans pour autant que cet adulte soit l'un des deux parents de l'enfant. (26)

1.2.3 Autour de la paternité

1.2.3.1 Paternité

La paternité est la reconnaissance sociale, juridique du lien de parenté entre un père et un enfant (159), de la position de parentalité du père vis-à-vis d'un enfant.

1.2.3.2 La paternalité ou le devenir-père

Les termes de paternalité et de devenir-père désignent le processus de parentification pour les pères.

Le terme de paternalité est dérivé du terme maternalité, introduit par Paul-Claude Racamier en 1961 (16), pour désigner le processus de parentification chez les mères. De nombreux autres auteurs se sont intéressés à ce concept. C'est notamment le cas de Winnicott (154), qui a mis en évidence l'existence de ce qu'il a nommé la « *préoccupation maternelle primaire* » (repli narcissique « physiologique » chez la mère pendant la grossesse et dans les premiers mois de vie de l'enfant). Monique Bydlowski (15) a, quant à elle, étudié la « *transparence psychique* » désignant une « *grande perméabilité aux représentations inconscientes par une certaine levée du refoulement* » existant chez la future mère lors de la grossesse.

Nous étudierons le devenir-père et ses spécificités dans une partie dédiée.

1.2.3.3 Paternalisation

Martine Lamour (84) définit le concept de paternalisation comme l'influence positive exercée par une personne sur le sentiment qu'a l'homme d'être père. Ainsi, la mère et le bébé contribuent à faire de l'homme un père et l'engagent dans le processus de paternalisation : le bébé paternalise son père ; la mère conditionne l'accès du père au bébé.

1.2.4 Pluriparentalité et coparentalité

Il s'agit de deux termes voisins, qui sont parfois utilisés indifféremment et dont le sens implicite peut varier selon les auteurs.

La pluriparentalité, terme peut-être plus général, désigne le partage des fonctions parentales entre plus de deux adultes, c'est-à-dire que plus d'adultes sont impliqués dans les fonctions parentales que les deux parents classiquement déterminés par la filiation occidentale. (31)

La pluriparentalité peut être effective dans plusieurs types de configurations familiales : lorsque qu'il existe une dissociation entre la part biologique de la parentalité et ses autres versants (cas des inséminations artificielles avec donneurs de sperme, cas de l'adoption...), ou lorsque plusieurs adultes se partagent les versants sociaux et affectifs de la parentalité (cas des familles recomposées). (31)

La coparentalité peut être envisagée comme l'une des conformations possibles de la pluriparentalité.

Le terme de coparentalité désigne le partage des droits et des devoirs vis-à-vis d'un enfant entre plusieurs personnes définies comme ayant par rapport à celui-ci un rôle, une fonction de parent. Pour Gérard Neyrand (119), la coparentalité est « *le principe actuel de définition de la parentalité* ».

Le terme de coparentalité est souvent utilisé pour décrire le fait qu'après une séparation ou un divorce, le couple parental continue à exercer ensemble la parentalité. En dépit de la fin du couple conjugal, persiste donc un « *partage tant légal que symbolique des responsabilités vis-à-vis de l'enfant* » (54). Pour Serge Hefez, « *la coparentalité se substitue ainsi à la conjugalité qui était traditionnellement garante de la stabilité affective de l'enfant* » (54).

Le terme de coparentalité tend à s'étendre à toutes les personnes qui, pour un enfant, exercent une partie de la fonction parentale, comme par exemple ses beaux-parents.

Par le terme coparentalité, on évoque également parfois le fait que plusieurs adultes décident d'avoir un enfant en dehors du cadre habituel de la famille nucléaire. Il s'agit alors d'un choix qui s'effectue dès la conception de l'enfant.

1.3 Différentes manières de décomposer la parentalité et la paternité

1.3.1 Didier Houzel et la parentalité

Le modèle proposé par Didier Houzel et son équipe a été élaboré à partir de l'étude approfondie, en équipe pluridisciplinaire, de cas cliniques considérés comme paradigmatiques. Il est, en ce qui concerne la parentalité, l'un des plus reconnus à l'heure actuelle, et décompose la parentalité en trois sous-concepts : l'exercice, l'expérience et la pratique. (61)

1.3.1.1 Exercice

L'exercice désigne ce qui fait l'identité de la parentalité : qui est désigné (par la loi) comme le père, la mère de tel enfant. Le concept d'exercice inclut l'autorité parentale.

L'exercice relève donc d'un niveau **symbolique**. Il est à la fois organisé (par la société, la justice) et organisateur, en tant qu'il confère une structure, correspond à l'ensemble des cadres nécessaires pour qu'une famille, un individu, puissent se développer. Ces cadres définissent la place de chacun dans un ensemble organisé, et notamment dans une filiation, une généalogie.

L'exercice est donc un principe organisateur qui transcende l'individu pour s'étendre au groupe social auquel il appartient et qu'il contribue à organiser.

En sociologie, s'opposent deux principales façons d'envisager la manière dont est organisée une société. Le point de vue fonctionnaliste considère que c'est la fonction qui précède la structure, c'est-à-dire que la parenté (les relations entre les individus apparentés) s'organise, se structure de manière à maintenir les fonctions nécessaires à la survie du groupe. Le point de vue structuraliste, défendu notamment par Claude Lévi-Strauss (95) considère que c'est la structure même des liens qui est organisatrice, au-delà de la simple fonction ou du lien biologique. L'exercice de la parentalité tel qu'il est défini par Didier Houzel et son équipe n'exclut pas totalement l'abord fonctionnaliste mais relève davantage d'une perspective structuraliste.

1.3.1.2 Expérience

L'expérience désigne le vécu subjectif, affectif de la parentalité. Elle correspond à un niveau **imaginaire**. Tout individu impliqué dans un processus de parentification (paternalisation/maternalisation) est touché par cette expérience de la parentalité, qui fait participer, pour chaque sujet, les fantasmes (conscients et inconscients) concernant son enfant, son conjoint, ses parents ...

Selon Didier Houzel et son équipe, l'expérience peut se décrire en tenant principalement compte de deux paramètres :

- Le désir d'enfant :
 - o En lien pour Freud avec le complexe d'Œdipe et sa résolution (45)(41)(42): désir pour la petite fille d'obtenir un enfant de son père, différé sur un futur partenaire masculin ; pour le petit garçon : désir de posséder la mère et de lui faire un enfant déplacé sur une future partenaire féminine.
 - o Au niveau familial : interprétation systémique du désir d'enfant comme exprimant une dette de vie (décrite notamment par Borszormenyi-Nagy (8) et Bydlowski (14))
- La parentification : processus psychique qui se déroule chez tout individu qui devient père ou mère.

1.3.1.3 Pratique

La pratique désigne la part de la parentalité qui prend corps dans le **réel**. Elle correspond aux tâches effectives assurées par les parents vis-à-vis de l'enfant (soins parentaux physiques et psychiques). Elle ne peut bien entendu être totalement dissociée de l'expérience et de l'exercice, puisqu'elle fait appel à des images, à des références conscientes et inconscientes.

La pratique n'est pas une dimension « subalterne » par rapport à l'expérience et à l'exercice. A travers sa théorie de l'attachement, John Bowlby (9) met en avant l'importance de la manière dont un enfant est traité par ses parents (ou autres « *caregivers* ») dans l'établissement des schèmes d'attachement (sécure, évitant, ambivalent ou désorganisé).

1.3.2 D'autres modèles

1.3.2.1 Irène Théry et la parentalité

Irène Théry (141) propose également un modèle permettant de décomposer la parentalité en trois axes :

- La parentalité biologique,
- La parentalité généalogique, qui est une construction culturelle et découle de l'inscription de tout enfant dans une représentation de la parenté qui l'institue comme sujet. Le parent généalogique est celui que le droit désigne comme tel. Ce versant de la parentalité permet l'établissement d'un ordre symbolique du monde.

- La parentalité domestique, qui est exercée par celui qui « *abrite et élève l'enfant dans sa maison* » (141). L'élément essentiel est donc cohabitation sous un même toit, le partage du foyer. Ce versant de la parentalité peut ainsi concerner les beaux-parents, lorsqu'ils sont amenés à vivre au quotidien avec leurs beaux-enfants.

1.3.2.2 Chantal van Cutsem et la paternité

Chantal van Cutsem (32) distingue trois facettes de la parentalité, et en particulier de la paternité :

- La paternité biologique
- La paternité légale : le père légal est celui qui reconnaît l'enfant.
- La paternité affective : le père affectif est celui qui crée une relation avec l'enfant et médiatise ainsi la relation de celui-ci avec la mère.

2 Au fondement...

2.1 L'interdit de l'inceste

2.1.1 Le mythe de la horde primitive chez Freud

Dans un article s'intéressant à la fonction paternelle, Frédéric Caumont (24) reprend le mythe de la horde primitive tel que Freud le relate dans « *Totem et tabou* » (44). Freud y imagine la manière dont a pu se mettre en place l'interdit de l'inceste au sein d'une horde primitive, mettant ainsi en place une « *modélisation ayant une fonction didactique* » (33).

« À l'aube des temps, (...) l'humanité était composée d'une horde dominée par un mâle unique. Ce patriarche régnait alors sans partage sur toute la tribu : toutes les femelles lui appartenaient ; quant aux jeunes mâles, ses fils, ils étaient tués ou chassés. Cependant, ceux qui avaient survécu se regroupèrent et réussirent ensemble à tuer le père qu'ils dévorèrent afin de s'approprier sa force. Mais, pris d'un sentiment de culpabilité, ils renièrent ensuite leur crime ; le père devint un objet de culte et son meurtre fut désormais proscrit. Quant à sa succession, ses fils y renoncèrent et ils s'interdirent alors toute violence entre eux. Ils se contraignirent alors à aller chercher des femmes en dehors de leur clan d'origine pour éviter tout motif de conflit, instituant ainsi le passage d'un état de nature à un ordre de la culture. »

Ce mythe met en scène l'ambivalence des sentiments des fils envers leur père. On retrouve en effet la coexistence d'une haine associée à un désir de révocation, et d'une admiration mêlée de crainte. Le père se trouve destitué puis mangé, et cet acte de cannibalisme signe là encore l'ambivalence des fils entre désir de destruction et désir d'incorporation. Suite au meurtre du père, apparaît chez les fils de la horde un sentiment de culpabilité ; il existe une dette symbolique à l'égard du père. La seule manière de pouvoir l'effacer est d'honorer symboliquement le père en vouant une « *obéissance rétrospective* » (44) à l'interdit de l'inceste. Si cet interdit de l'inceste avait été respecté, le père n'aurait en effet pas été tué ; respecter cette Loi permet donc de garantir que le meurtre symbolique du père ne se reproduise pas.

2.1.2 Claude Lévi-Strauss et l'interdit de l'inceste

Claude Lévi-Strauss (95), en observant pour ses travaux un grand nombre de sociétés humaines différentes, s'est intéressé à la recherche des critères permettant de distinguer ce qui est naturel de ce qui est culturel.

Le naturel est quelque chose d'inné, qui doit être universel. Dans la nature, il y a une Loi, mais pas de règles.

Le culturel est quelque chose d'acquis, construit, institué socialement, impliquant des règles particulières de fonctionnement qui ne sont pas retrouvées ailleurs, dans d'autres organisations sociales. La culture est régie par des règles mais pas par une Loi. (95)(61)

Claude Lévi-Strauss a ainsi pu mettre en évidence un substratum commun à toutes les sociétés humaines : la prohibition de l'inceste. Il considère que la prohibition de l'inceste relève à la

fois de la nature et de la culture et constitue donc le point d'articulation entre nature et culture. En effet, l'interdit de l'inceste relève de la nature de par son universalité et de la culture car il introduit une règle aux seins des phénomènes naturels. Si la loi de prohibition de l'inceste est présente dans toutes les sociétés humaines, les règles qui s'y rattachent ne sont pas les mêmes et peuvent même fortement varier d'une société à l'autre. Claude Lévi-Strauss cite l'exemple des mariages entre cousins germains, fortement prohibés dans certaines sociétés, et considérés comme permis, voire encouragés, dans d'autres. (95)

2.1.3 Différents types d'inceste

Françoise Héritier, anthropologue, distingue deux types d'inceste (55) :

- L' « *inceste du premier type* », qui désigne le rapport entre consanguins. La prohibition de ce type d'inceste est acquise dans notre culture.
- L' « *inceste du deuxième type* », qui constitue un « *inceste par personne interposée* » et désigne les rapports entre « *alliés* », c'est à dire entre personnes mises en relation entre elles par une troisième personne qui constitue pour elles un partenaire commun. Par exemple, un homme qui aurait des relations avec une mère et sa fille, ou avec deux sœurs ou demi-sœurs se placerait dans le cadre d'un inceste du deuxième type. Ce type d'inceste est prohibé dans la plupart des cultures, sur la base de la supposition de l'existence d'une « *identité substantielle commune* » entre deux personnes apparentées, de « *même nature* ».

2.2 Le complexe d'Œdipe

2.2.1.1 Chez Freud

Le complexe d'Œdipe tel qu'il est décrit par Freud se joue dans les configurations familiales classiques (familles nucléaires) (40). Il ne s'opère pas selon les mêmes modalités chez la fille et le garçon :

- La petite fille découvre que les garçons ont « un quelque chose en plus », qu'elle souhaite avoir. Elle réalise que sa mère n'a pas ce « quelque chose ». Comme pour le garçon, son désir était initialement tourné vers sa mère. La petite fille change par la suite d'objet de désir pour se tourner vers le père, attendant de lui qu'il lui donne ce qui lui manque, sous la forme d'un enfant. (99) Elle se positionne donc en rivale de sa mère. La petite fille aime son père et s'identifie à sa mère, qui est aimée et haïe à la fois (40). Du fait de l'interdit de l'inceste, la petite fille réalise qu'elle ne peut séduire son père (99). Elle va donc progressivement élaborer sa castration vers un désir ultérieur d'enfant (40) et s'identifier à sa mère.
- Lorsqu'il découvre la différence des sexes, le garçon découvre aussi qu'il pourrait avoir « quelque chose en moins ». Il craint de se trouver castré comme il imagine que l'a été la fille. Il éprouve le désir d'avoir un enfant avec sa mère, et le père est donc son rival. Mais le petit garçon aime également son père, qui est donc à la fois aimé et haï (40). En étant le rival du père, il craint que celui-ci ne puisse le castrer. D'une part le garçon aime son père, d'autre

part, il craint la castration : cela va l'amener à renoncer à sa mère, et à s'identifier à son père, en s'imaginant être, plus tard, comme son père, avec une autre femme que sa mère. (99)

Les jeunes, après ce processus d'identification secondaire au parent du même sexe, se tournent vers leurs pairs à l'adolescence. Réciproquement, les parents désinvestissent leur amour « *contreoedipien* » (ce terme désigne l'investissement de son enfant de sexe opposé de la même manière que le parent de sexe opposé). (40)

Le conflit œdipien peut être défini comme un organisateur du psychisme, mais aussi en tant que structure régissant les liens libidinaux et fantasmatiques au sein du groupe familial (via la prohibition de l'inceste). On retrouve ainsi une correspondance entre la structure intime et la structure sociale. (61)

2.2.1.2 Chez Lacan

A travers le concept de Nom-du-Père, Jacques Lacan envisage une situation œdipienne plus précoce et reformule la conception freudienne. Pour lui, l'Œdipe intéresse la perte symbolique d'un objet imaginaire, c'est-à-dire la castration et s'écrit à travers la relation à trois entre la mère, l'enfant et le phallus (« *signifiant du désir* » (85), que le père personnifie ou non). La problématique œdipienne se centre chez Lacan sur la façon dont le sujet va se situer par rapport à la fonction paternelle (11).

Pour Lacan (81), « *il n'y a pas de question d'Œdipe s'il n'y a pas de père, et inversement, parler d'Œdipe, c'est introduire comme essentielle la fonction du père* ». Lacan substitue donc la métaphore paternelle à l'Œdipe : « *j'ai donc parlé à ce niveau de la métaphore paternelle. Je n'ai jamais parlé du complexe d'Œdipe que sous cette forme.* » (83)

Pour Paul Verhaeghe (148), la métaphore paternelle « *accentue surtout la fonction du père qui opère à travers le père réel (...) [et] équivaut à un principe d'organisation inaugurant la transition d'une situation duelle à une situation triangulaire : au désir de la mère répond le Nom-du-Père.* »

Nous allons, dans la partie suivante, expliciter davantage les concepts de fonction paternelle, de métaphore paternelle et de Nom-du-Père.

3 La fonction paternelle

3.1 Trois facettes de la paternité

3.1.1 Père imaginaire

Le père imaginaire vient de l'enfant, il est celui que l'enfant imagine à l'âge œdipien (« *père le plus fort et le meilleur* » selon Jean-Claude Liaudet (99)). Il s'agit d'un « père idéal » que l'enfant intériorise sous la forme d'un surmoi, qui est, selon Freud, « *l'héritier du complexe d'Œdipe* » (père introjecté)(43).

Le père imaginaire est selon Frédéric Caumont (24) le « *support de fantasmes inconscients, sous les traits d'une figure à la fois fascinante et menaçante* ». Pour Lacan (80), « *le père imaginaire, c'est le père tout puissant* », c'est-à-dire une imago effrayante, dépositaire de l'angoisse de castration, à la source de l'organisation névrotique du sujet.

L'enfant construit de manière imaginaire une figure de père tout-puissant, de par l'attribution phallique : il imagine ainsi que le père, pour posséder le désir de la mère, doit avoir quelque chose de particulier, et cette chose, c'est ce qu'on nomme le phallus (signifiant du désir).

Pour sortir de la sujétion au père imaginaire, il faudra que l'enfant passe par une phase de haine et de révolte – ce qu'on appelle le « *meurtre du père* »(44)(99).

Le père imaginaire renvoie au concept d'imago (« *prototype inconscient de personnage élaboré à partir des premières relations intersubjectives réelles ou fantasmatiques avec l'entourage familial* »)(85).

3.1.2 Père symbolique

Le père symbolique est le père que la mère nomme ; il est la métaphore du désir de la mère. Il « vient » donc de la mère et ne peut exister sans l'intermédiaire de celle-ci. Il a lui-même une fonction d'intermédiaire entre la mère et l'enfant, ce que développe Joël Dor (35) :

« (...) *en position de référent tiers, le signifiant du père symbolique, c'est-à-dire le signifiant phallique en tant qu'il symbolise l'objet du manque désiré par la mère* ».

Le père symbolique est ramené par Lacan au statut d'un signifiant (le Nom-du-Père) et correspond à la métaphore paternelle (24).

Selon Lacan (80), le père symbolique fait prévaloir sa position d'ayant droit sur une femme interdite à sa descendance et vient médiatiser l'interdit de l'inceste : « *le père symbolique n'est autre que le père freudien de la horde primitive, c'est-à-dire un père mythique qui n'est qu'en tant qu'il est mort.* »

L'important est donc que le père soit nommé (par la mère...). Le père symbolique est en effet porteur d'une fonction qui le dépasse, se trouve présentifiée par le père réel, et peut être relayée par d'autres : éducateur, juge, enseignant ...

3.1.3 Père réel

Concernant le père réel, Frédéric Caumont (24) parle aussi du « *réel du père* », c'est-à-dire de « *ce qui demeure impensable et impossible à se représenter consciemment* ». Pour Jean-Claude Liaudet (99), le père réel est « *celui qui est là et dont on ne saura jamais... quelque chose* ».

Le père réel est le père « *que rencontre l'enfant lorsque s'effondre le grand théâtre imaginaire du père comme maître absolu* » (99) : l'enfant réalise en effet que, comme la mère, le père est soumis à la loi du désir (et donc castré), désir qu'il trouve hors de lui, dans une femme dont il a fait la mère de son enfant (99). Il importe en effet que la toute-puissance du père ne soit que symbolique : « *s'il faut passer par le père, c'est pour le dépasser* » (99).

Ainsi, pour Frédéric Caumont, la fonction du père réel est d'accorder la Loi et le désir, de permettre à l'enfant de fonder le désir sur la Loi (24). D'autres auteurs attribuent davantage cette fonction d'accordage du désir sur la Loi au père symbolique, mais on peut postuler que ces deux facettes de la paternité sont éminemment liées, en tant que le père réel est le support du père symbolique.

Selon Frédéric Caumont (24), si le père réel n'est, pour Lacan (83), « *rien d'autre que l'agent de la castration* », il est « *plus précisément [l'agent] de la castration symbolique, en tant qu'il permet le renoncement à la jouissance de l'objet originaire* ». L'instance du père réel est donc corrélative à la loi de la prohibition de l'inceste, dont l'incidence est d'inscrire l'enfant dans une filiation (24).

Le père réel est reconnu de par sa relation amoureuse avec la mère (99) ; il est celui qui possède sexuellement la mère (149). Mais, au niveau de la réalité psychique, le père se construit à partir de l'histoire personnelle et des identifications successives, c'est-à-dire à partir de la première identification puis d'identifications secondaires (149).

3.1.4 Articulation entre père imaginaire, père symbolique et père réel

C'est le père imaginaire qui permet à un père réel de recevoir l'investiture de père symbolique. Le père symbolique est introduit auprès de l'enfant par la mère (qui nomme le père) et est supporté par le père réel (129). Le père réel devient en effet père symbolique lorsque l'enfant le considère comme ayant le phallus (attribution phallique). Pour que cette « opération psychique » puisse se mettre en place, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies. Il n'y a pas de nécessité pour le père réel de faire la « preuve » à l'enfant qu'il possède bien le phallus : ce qui est important et permet à la métaphore paternelle d'avoir lieu, c'est que soit mise en place l'attribution (imaginaire) phallique par l'enfant. (35)

C'est donc grâce à un processus imaginaire que le père réel peut être en position d'occuper sa fonction symbolique.

3.2 Au fondement de la fonction paternelle : la métaphore paternelle

3.2.1 La métaphore paternelle

La métaphore paternelle est définie par Lacan (76) comme l'opération symbolique au cours de laquelle a lieu une substitution signifiante : celle du signifiant « *Désir de la Mère* » par le signifiant « *Nom-du-Père* ». Au cours de cette opération de substitution, un signifié devient désigné par un autre signifiant que celui qui le désignait à l'origine.

Dans les écrits de Lacan, le terme « *phallus* » revêt une signification symbolique et est défini comme le « *signifiant du désir* » (85), parfois également comme le signifiant du manque.

Initialement, l'enfant, qui entretient une relation fusionnelle avec la mère, et se trouve dans un rapport imaginaire avec elle, pense être en position d'être le phallus de la mère.

C'est parce que l'enfant perçoit que le désir de la mère est aussi tourné vers un Autre (le père réel) qu'il réalise qu'il n'est pas le phallus de la mère.

Ce processus prend corps petit à petit, car c'est progressivement que l'enfant est amené à comprendre que le désir de la mère est aussi tourné vers un autre que lui. Il remet donc progressivement en question son identification imaginaire à l'objet du désir de la mère. (35)

L'Autre qui « possède » le désir de la mère (le père réel, un autre homme, ou une voire (d') autre(s) personne(s)) est donc supposé par l'enfant détenir le phallus. C'est ce qui est appelé l'« *attribution phallique* » (35). Ce n'est pas le père réel qui vient « mettre fin » à la relation fusionnelle entre l'enfant et la mère mais le fait que l'enfant lui attribue d'être en possession du phallus. Il s'agit d'une attribution faite de manière imaginaire : l'enfant imagine que le père réel (ou son substitut) détient le phallus, et celui-ci se trouve donc en position de père symbolique. (35)

Pour que cette attribution phallique puisse avoir lieu, il faut que la parole de la mère introduise le Nom-du-Père à l'enfant.

Comme l'explique Frédéric Caumont (24), « *le Nom-du-Père n'est donc pas le patronyme mais une modalité du désir maternel vis-à-vis du phallus symbolique attribué au père.* »

Le Nom-du-Père renvoie ainsi à l'idée d'un « non » du père à la jouissance de l'enfant (qui se trouve limitée, bornée par la loi amenée par le père).

L'enfant est donc déchu de sa position initiale de toute puissance en réalisant que le désir de la mère n'est pas uniquement tourné vers lui. Il se trouve ainsi confronté au registre de la castration par l'instance paternelle. (35) C'est le père symbolique qui place ainsi le Sujet en position d'être castré, et, qui, se faisant, amène à celui-ci le langage.

C'est à ce moment qu'apparaissent le désir et l'angoisse. Le désir fait irruption car le fait d'être castré, et donc incomplet, fait que le sujet recherchera toujours ce qui lui manque, ce qu'il a perdu en étant ainsi décompleté par l'accession au registre symbolique et au langage. Ce qui manque au Sujet, c'est l'objet a (« petit a ») ou objet cause du désir.

Il y a reconnaissance de la Loi du père par l'enfant. Une partie de cette Loi du père, c'est la prohibition de l'inceste, amenée par le fait que l'enfant ne peut plus désirer la mère, et que la mère

ne peut plus désirer l'enfant, car elle aussi reconnaît la Loi du père. L'enfant rencontre ainsi la castration (car la mère devient une occurrence barrée en tant qu'objet de jouissance), réalise que la mère est elle aussi soumise à la Loi du père et fait sienne cette Loi : le désir de chacun est toujours soumis au désir de l'autre. (35)

Le père est ce qui donne sens à l'absence de la mère, et à son désir. Il donne également sens à l'« absence **dans** la mère ». La place que la mère donne au père se construit en partie en fonction de la relation qu'elle a entretenue avec son propre père. (99)

Cette accession progressive de l'enfant à un ordre symbolique via la reconnaissance du Nom-du-Père est appelée métaphore paternelle. (35)

Le signifiant du désir de la mère est refoulé (refoulement originaire), et est remplacé via l'attribution phallique par le signifiant Nom-du-Père... Il se produit donc un passage de l'« être » (**être** le phallus de la mère) vers l'« avoir » (reconnaissance du père symbolique comme celui qui **a** le phallus). C'est à travers l'opération inaugurale de la métaphore paternelle que l'enfant se constitue comme sujet : parce qu'il ne s'identifie plus seulement au phallus de la mère, il acquiert une existence « propre », devient sujet désirant (car castré)...

La métaphore paternelle permet donc l'accession à un ordre symbolique et rend ainsi opérante la fonction paternelle.

3.2.2 Notion d'échec de la fonction paternelle (forclusion du Nom-du-Père)

L'absence de métaphore paternelle entraîne pour Lacan l'absence d'accès au symbolique et au Nom-du-Père. C'est ce qu'il nomme « *forclusion du Nom-du-Père* », et qu'il considère comme à l'origine de la psychose. (76)

Si le refoulement originaire (refoulement du signifiant du désir de la mère) n'a pas lieu, le processus de métaphore paternelle est mis en échec (35). L'enfant se pense donc toujours en position d'être le phallus de la mère ; la castration symbolique n'intervient pas.

Dans cette circonstance, le registre de l'économie du désir reste barré au sujet, qui demeure assujéti dans une relation archaïque à la mère. Le sujet continue à se constituer comme objet du désir de la mère et se trouve dans une impossibilité de pouvoir se référer au père symbolique. (35)

Le terme de forclusion implique l'idée d'une abrogation symbolique, de l'abolition d'un signifiant. Si elle porte sur un signifiant particulier (ou plutôt un ensemble de signifiants...), le Nom-du-Père, cette abolition peut entraîner pour Lacan la mise en place de processus psychotiques (35).

La forclusion du Nom-du-Père amène donc l'idée d'une « non venue à l'ordre » du registre symbolique, d'une dynamique qui ne se met pas en place.

Juan-David Nasio (113) postule que les signifiants du Nom-du-Père sont multiples et que la forclusion se produit uniquement lorsqu'aucun signifiant relevant du Nom-du-Père ne vient se présenter à

l'enfant. La forclusion du Nom-du-Père n'aurait donc pas lieu *une fois pour toutes* mais ne cesserait de se reproduire successivement.

La forclusion du Nom-du-Père peut exister quand le signifiant Nom-du-Père (donc l'ensemble des signifiants qui lui sont reliés) est dénié dans le discours de la mère.

Pour Joël Dor (35), qui reprend dans son ouvrage sur la fonction paternelle les conceptions lacaniennes, cela pourrait se mettre en place dès la grossesse, au moment de l'investissement maternel : un sujet psychotique n'aurait pas été, la plupart du temps, investi par sa mère comme un être indépendant d'elle. Le deuil « physiologique » lié à la séparation du corps de la mère et de celui de l'enfant au moment de la naissance ne pourrait donc pas se mettre en place et la relation mère-enfant demeurerait dans un registre fusionnel.

« *La fonction paternelle est destituée d'avance dans la mesure où la relation fusionnelle mère-enfant en neutralise toute possibilité d'insertion* », écrit Joël Dor (35). Il est en effet essentiel que la mère introduise le père en le nommant à l'enfant. Si ce n'est pas le cas, celui-ci ne peut venir médiatiser la relation mère-enfant.

La fonction paternelle est tributaire du statut du Nom-du-Père chez la mère. En effet, le Nom-du-Père est la modalité du désir maternel vis-à-vis du phallus symbolique (attribué au père) et interdit à celle-ci d'assigner l'enfant à la place de l'objet phallique venant combler fantasmatiquement son manque. (24)

On peut se demander dans quelles circonstances un père peut être amené à se laisser ainsi destituer de la fonction symbolique qu'il lui appartient de représenter. Pour que la métaphore paternelle soit opérante, il faut en effet que la mère laisse une place au père réel (pour qu'il puisse tenir une place de représentant de la fonction symbolique) mais aussi que cet homme désire prendre cette place. (35)

3.3 Fonction(s) parentale(s)

L'étymologie du mot « fonction » est latine et dérive du terme *functio* (129), qui désigne l'accomplissement, l'exécution. Le terme de fonction indique un rôle joué par un élément dans un ensemble.

Le concept de fonction parentale fait appel à l'idée d'une organisation symbolique de la parentalité. Paradoxalement, utiliser le terme de fonction parentale reflète une vision plutôt structuraliste de l'organisation de la famille, car cela suppose qu'il existe quelque chose qui serait par essence immuable, et ne dépendrait pas des circonstances particulières de telle ou telle organisation familiale. On pourrait postuler que la conception de la fonction parentale (et paternelle) telle qu'elle a été développée (principalement par les psychanalystes) à partir de l'observation d'organisations familiales occidentales ne puisse s'appliquer qu'aux familles évoluant dans ce type de cultures. Cependant, Françoise Héritier (56), qui s'est intéressée à l'intrication entre fonctions parentales, nature et culture, considère que les « *constructions culturelles* » (que sont les fonctions parentales) s'opèrent toujours à partir d'un « *alphabet symbolique universel ancré sur le donné biologique universel* ». La fonction parentale prendrait donc place à l'intersection entre nature et culture.

Pour délimiter ce qui relève de la fonction paternelle et de la fonction maternelle, on a souvent eu recours à l'équation suivante : ce qui dépendrait de la mère et de la fonction maternelle correspondrait à ce qui est naturel, tandis que ce qui dépendrait du père et de la fonction paternelle correspondrait davantage à ce qui est culturel. Cette opposition rejoint un questionnement passionnant abordé notamment par Claude Lévi-Strauss (95), mais semble trop schématique et quelque peu réductrice pour ce qui concerne la question des fonctions parentales (22).

Maurice Godelier (50) a proposé en 2004 de décomposer la fonction parentale en sept fonctions qui se répartissent entre les parents (voire, de manière plus large entre les différentes personnes qui s'occupent de l'enfant et soutiennent quelque chose d'une fonction parentale) :

- La conception, l'engendrement de l'enfant
- Son élevage (nourrir et protéger l'enfant)
- Son éducation, son instruction
- Les responsabilités (juridiques) vis-à-vis de l'enfant, avec des droits et des devoirs
- La dotation d'un nom, d'un statut social
- L'exercice de l'autorité par rapport à l'enfant
- L'abstinence sexuelle entre le parent ou la personne détentrice de la fonction parentale et cet enfant

Certaines composantes relèvent plutôt de la fonction paternelle ; d'autres sont davantage rattachées à la fonction maternelle, tandis que certaines concernent à la fois ces deux fonctions.

Le terme de « rôle parental » témoigne d'une vision plus conjoncturelle de la famille et des places que peuvent y tenir ses membres, tient davantage compte de la manière dont la parentalité prend corps dans le réel et autorise l'idée d'une évolution au cours du temps et selon les cultures.

Nous allons aborder par la suite la manière dont se partage la fonction parentale, entre fonction paternelle et fonction maternelle. Nous nous concentrerons bien entendu davantage, puisque c'est là notre sujet, sur la fonction paternelle et la manière dont elle peut se décomposer.

3.4 Fonction paternelle

Le terme de fonction paternelle est couramment utilisé, sans pour autant que les représentations relatives à ce concept ne soient totalement claires et univoques.

Françoise Hurstel (65) le souligne et avance que les notions de rôle paternel et de fonction paternelle font référence pour chacun d'entre nous à une expérience unique, celle que nous avons eue avec notre propre père.

Il existe pour Françoise Hurstel deux formes de réalités lorsque l'on parle de « la paternité » : la réalité sociale et familiale d'une part (se rapportant aux « rôles ») ; le cadre œdipien de la structuration subjective d'autre part (se rapportant aux « fonctions »). (65)

La facette symbolique de la paternité peut être considérée comme le fondement de la fonction paternelle, sans toutefois qu'elle lui soit entièrement réductible. Pour Joseph Rouzel (129), la fonction paternelle est l'essence même de la fonction symbolique. Cependant, la fonction

paternelle ne se réduit pas au symbolique mais se déploie selon les trois catégories définies par Lacan (Réel, Imaginaire, Symbolique).

La fonction paternelle introduit à un monde réglé par la loi du langage (99). Selon Joseph Rouzel (129), la fonction paternelle règle la relation entre le langage et la pulsion.

Lina Balestrière (4) décompose la fonction paternelle en plusieurs grands axes :

- Séparation par rapport à la mère
- Autorité, présentification de l'interdit
- Canalisation, « métabolisation » des pulsions, et donc lutte contre l'angoisse

Le père est alors un « *opérateur de conflictualité* » qui permet la transformation de la pulsion en étant à la fois la cible de la violence pulsionnelle et l'agent de sa transformation, notamment via la sublimation. Le père doit donc pouvoir supporter cette violence pulsionnelle et la soutenir.

Selon Lina Balestrière, l'accent est actuellement davantage mis sur les deux premières composantes de la fonction paternelle (séparation et autorité), au détriment de la troisième (détournement de la violence pulsionnelle), pourtant non négligeable.

3.4.1 Freud et la fonction paternelle

Freud (43) considérait le père comme le vecteur, l'agent de la formation du surmoi de l'enfant quel que soit le sexe de celui-ci, lui permettant d'intérioriser les interdits parentaux.

Dans la conception freudienne, l'image paternelle est « *par excellence le support de l'ambivalence, de l'amour et de la haine, mais aussi de la soumission et de la révolte, de l'acceptation et de la transgression.* » (4) Le terme de « *complexe paternel* » désigne chez Freud cette relation ambivalente au père (85), qui constitue une des dimensions majeures du complexe d'Œdipe.

Chez Freud, le concept de fonction paternelle s'appuie en effet sur le mythe de la horde primitive relaté dans « *Totem et Tabou* » (44).

A la lumière de ce mythe fondateur de la horde primitive, Lina Balestrière (4) explicite la conception freudienne de la fonction paternelle :

« La loi est donc ce qui succède au meurtre, perpétré collectivement, elle repose sur la culpabilité des fils et sur le pacte qu'ils nouent. Elle dérive de la haine et du désir meurtrier. (...) Le « père » implique donc l'établissement possible d'un champ où des mouvements opposés s'affrontent, champ propice à l'éclosion du symbole, puisque c'est ce champ qui institue la société, la morale, la religion. Quant au niveau individuel, le « père » rend possible la conjugaison d'une démarche de rébellion et d'une démarche de réconciliation. Et si la réconciliation charrie l'idée d'un pacte avec le père, à la base de la sublimation des pulsions et de la constitution de l'idéal, il n'en reste pas moins que manifestement c'est à la rébellion que Freud lie la liberté de penser. »

Ainsi, dans la conception freudienne, le père est celui qui rend possible l'accès au registre symbolique, mais aussi celui qui permet la dérivation des pulsions et de l'angoisse qu'elles suscitent, notamment grâce à la sublimation.

3.4.2 Lacan et la fonction paternelle

En psychanalyse, le terme de fonction paternelle est un terme qui n'apparaît vraiment qu'avec Lacan. Auparavant, le terme de « rôle » était davantage usité, comme c'est d'ailleurs le cas dans la plupart des pays du monde, sans doute moins marqués par la culture psychanalytique. Nous avons vu précédemment quelles distinctions pouvaient être faites entre « rôle » et « fonction ».

Jacques Lacan définit la fonction paternelle comme une fonction de médiatisation (entre la mère et l'enfant) (82). Mais aucun homme n'a la capacité d'incarner, de remplir la fonction du Père, et le père apparaît donc toujours comme défaillant... Selon Jacques Lacan (79), « *La fonction paternelle concentre en elle des relations imaginaires et réelles, toujours plus ou moins inadéquates à la relation symbolique qui la constitue essentiellement* ». Lacan décline donc la fonction paternelle en plusieurs plans : père symbolique ou Nom-du-Père, père réel et enfin père imaginaire (11).

L'idée de l'existence d'une fonction paternelle a pour présupposé la notion que le père représente une entité symbolique. Cette entité symbolique de la fonction paternelle est celle qui vient permettre à l'enfant l'exploration, l'autonomisation en aidant celui-ci à se séparer d'une relation fusionnelle à la mère. Pour Chantal van Cutsem (32), « *Le père n'est pas celui qui automatiquement va mettre la distance ; il est celui qui va la permettre* ». C'est en effet le père, qui, par sa présence, vient ouvrir à l'enfant le champ des possibles, le champ de l'exploration.

Jacques Lacan (82), en évoquant le père et sa fonction, dit que « *son nom est le vecteur d'une incarnation de la loi dans le désir* ». Pour que cela soit possible, le père doit être désigné socialement : il est impossible d'être père tout seul. Le père a donc besoin d'être reconnu par la mère, qui le nomme, mais aussi par la société, qui doit admettre le double lien de filiation de l'enfant. Françoise Hurstel (63) le souligne : « *la fonction paternelle trouve ses fondements dans deux champs : le champ social et le champ du psychisme* » ; c'est-à-dire que c'est via la fonction paternelle que vont s'articuler le psychisme de l'enfant et l'extérieur, le monde social, qui va être introduit par le père.

Comme nous l'avons vu plus haut, la notion de fonction paternelle suppose une vision structuraliste, c'est-à-dire, comme le rappelle Joël Dor (35) qu'il s'agit d'une notion opératoire, qui n'est donc pas à mettre en lien avec des perspectives historiques.

Ainsi, pour Lacan et les auteurs lacaniens, le rôle du père (qui se rapporte plutôt à la réalité concrète) évolue, mais la fonction paternelle demeure inchangée, même si l'on peut constater une évolution au cours de l'Histoire dans ce qui constitue le support de la fonction paternelle (père dans sa réalité, autre(s) personne(s), Etat et ses institutions, ...).

Joël Dor (35) utilise une métaphore pour expliquer ce qu'est la fonction paternelle. Il envisage ainsi le père réel en tant qu'« ambassadeur » de la fonction paternelle : « *Nul père, dans la réalité, n'est détenteur, et a fortiori, fondateur, de la fonction symbolique qu'il représente. Il en est le vecteur.* »

Chez Lacan, le phallus est en effet l'« outil » de la fonction paternelle (129) ; selon Joël Dor, « *la fonction paternelle sera structurellement identifiée à la fonction phallique* » (35) ; et selon Alexandre Stevens, « *le père est avant tout un signifiant, un semblant donc, qui introduit le sujet à la castration et par là au désir en l'inscrivant dans la signification phallique.* » (137)

Selon Lacan (80), c'est à la fonction paternelle qu'il convient de promouvoir le sujet. Charles Melman reprend cette idée dans une conférence de 1990 (105) : « *le devenir d'un sujet, quel que soit son sexe, est en général, fourni dans notre culture en fonction de ce que va être son rapport au père.* » Le rapport au père et l'ambivalence qui le caractérise vont marquer la relation du sujet aux figures du pouvoir, aux figures éducatives.

3.4.3 Une fonction paternelle sans père ?

Beaucoup d'auteurs s'accordent à admettre que la fonction paternelle peut être opérante sans la présence d'un père « réel » aux côtés de l'enfant.

Comme nous l'avons vu précédemment, la fonction paternelle prend un sens s'il y a médiatisation par la parole (la parole de la mère).

Pour Chantal van Cutsem (32), cette fonction peut être attribuée à une ou à plusieurs personnes. Le père biologique, le père légal et le père affectif peuvent être représentés par un seul homme (le plus souvent dans les familles nucléaires) ou par plusieurs hommes (souvent dans les familles recomposées) : « *Dans une famille nucléaire, le père prend automatiquement la place du tiers. Lorsqu'une famille se recompose, la place du tiers peut être occupée par des personnes différentes* » (32). Même dans le cas de la famille nucléaire où le père biologique, affectif, légal est une seule et même personne, il existe pour l'enfant des figures paternelles diverses.

Pour Joël Dor (35), la fonction de médiatisation de la relation entre la mère et l'enfant occupée par le père symbolique ne nécessite pas forcément l'existence d'un père réel :

« *Le père symbolique ayant pour tout statut une existence signifiante, ce signifiant Nom-du-Père peut donc toujours être potentiellement présentifié comme instance médiatrice en l'absence de père réel. Il suffit qu'il le soit dans le discours de la mère de telle sorte que l'enfant puisse entendre que le désir de la mère s'y trouve lui-même référé – ou à l'extrême limite l'a été au moins pendant un certain temps.* »(35)

C'est aussi la position de Lacan, qui postule qu'« *un Œdipe [peut] très bien se constituer quand bien même le père n' [est] pas là.* » (81)

Dans notre partie discussion, nous évoquerons à nouveau ce point en l'articulant à la problématique des « nouvelles constellations familiales ».

3.5 Quid de la fonction maternelle ?

De même que l'on questionne parfois l'idée de l'existence d'une « *préoccupation paternelle primaire* » (74) qui se voudrait symétrique à la « *préoccupation maternelle primaire* » définie par Winnicott (154), la fonction maternelle est une entité dont l'existence est parfois remise en question : « *il est clair qu'il ne pourrait y avoir de fonction maternelle au sens d'une équivalence symétriquement substituable à la fonction paternelle.* » écrit Joël Dor (35)...

Chez le jeune enfant, c'est l'attachement à la mère qui permet d'accéder à un sentiment de sécurité, qui pourra par la suite être introjecté par l'enfant.

L'enfant a d'abord un lien avec la mère (ou avec la personne qui occupe la fonction maternelle), et ce lien passe par le corps et les soins qui vont lui être donnés. La mère occupe alors une fonction de pare-excitation qui permet d'éviter la souffrance du bébé. Celui-ci peut ainsi, selon Pierre Marty (37), accéder aux « *capacités restauratrices du soma* ».

La fonction maternelle résulte selon Pierre Marty d'une identification primitive et profonde de la mère à son bébé (37). Il lie avant tout ce qui relève de la fonction maternelle au registre corporel, et notamment l'acquisition des fonctions somatiques. Il lie d'ailleurs à ces acquisitions la possibilité de fixation et de régression s'inscrivant au niveau du soma (11).

Certains auteurs (137) discutent l'existence même de la fonction maternelle en distinguant rôle et fonction. Le rôle maternel apparaît assez clairement défini, en lien avec un socle biologique (et donc en prise directe avec le réel) et des codifications dans le champ social.

Le terme de fonction suppose un signifiant, ou un ensemble signifiant défini organisé par cette fonction. Selon Alexandre Stevens (137), « *en ce sens précis, la série des soins mise au compte du rôle maternel ne fait pas a priori fonction* ». Pour lui, « *la mère occupe néanmoins deux places : représenter le manque phallique [en tant qu'elle est elle-même castrée] et représenter l'objet qui doit être interdit à l'enfant [médiatiser l'interdit de l'inceste].* » (137) On retrouve ainsi l'articulation de la Loi et du désir et la nécessité de l'accordage du désir sur la Loi.

On peut donc postuler que si la fonction maternelle n'est pas reconnue par tous, il n'y a pas de fonction paternelle sans mère, ce que met bien en évidence Frédéric Caumont (24) : « *la fonction paternelle est tributaire du statut du Nom-du-Père chez la mère.* »

4 Petite histoire des familles et de la place du père

4.1 Le rôle des pères au sein de la famille

« *Pater incertus est, mater certissima* » (73) : « le père est incertain et la mère est plus que certaine ». Cet adage latin vient nous rappeler la chose suivante : si l'identité de la mère biologique est connue avec certitude, il subsiste toujours un doute quant à celle du père biologique. Pour affirmer tout de même son identité, il est donc nécessaire que celui-ci soit également reconnu sur un plan social. C'est sur ce plan qu'a d'abord été opérante la paternité, avant d'investir également d'autres registres.

La « puissance paternelle » héritée du droit romain s'est progressivement transformée au fil des siècles, et, à l'heure de l'autorité parentale conjointe, le visage de la paternité a bien changé... Nous allons dans cette partie retracer les grandes lignes de cette évolution.

4.1.1 Un lien au religieux

Le mot « père » désigne le père de famille mais peut aussi revêtir d'autres sens : celui de maître, de chef, de fondateur d'une société. Il s'agit d'un terme également étroitement intriqué au champ lexical religieux, puisque Dieu est nommé « Père » par les croyants, avec l'idée de la coexistence pour chaque individu d'un père spirituel et d'un père terrestre.

Dans l'Ancien Testament, le rôle attribué au père est essentiellement celui de transmettre la Loi. Dans le Nouveau Testament, Joseph est celui qui élève Jésus bien qu'il ne soit pas son père biologique. La notion de paternité sociale est donc mise en avant, bien des siècles avant l'avènement des recompositions familiales... Le rôle attribué à Joseph dans les récits bibliques peut toutefois sembler secondaire, puisque celui-ci reste toujours discret, au second plan.

4.1.2 Dans l'Antiquité

4.1.2.1 Chez les Grecs

Chez les Grecs, le père, chef de famille, a droit de vie et de mort sur les enfants. Ce qui fait qu'un homme est considéré comme le père de ses enfants est avant tout la reconnaissance sociale de ceux-ci, qui prend le pas sur le lien biologique : un enfant biologique n'est pas reconnu comme appartenant à la lignée paternelle s'il n'est pas reconnu par le père, c'est-à-dire si celui-ci ne lui transmet pas son nom. (32)

4.1.2.2 Chez les Romains

Chez les Romains, s'il reconnaît celui-ci, le père doit élever et éduquer son enfant à vie. C'est le père qui assure la transmission des valeurs civiques. Son rôle devient plus prépondérant par

rapport à celui de la mère au fur et à mesure que l'enfant grandit, prenant sa pleine mesure à partir de la puberté de celui-ci, en particulier s'il s'agit d'un garçon (22). Comme chez les Grecs, la paternité sociale prend le pas sur la paternité biologique : il est par exemple tout à fait admis qu'un père reconnaisse comme sien un enfant dont il n'est pas le père biologique. Le fait de constituer ainsi sa famille comme il l'entend est un droit reconnu à celui que l'on nomme le « *pater familias* »(5), père de famille. Ce n'est pas le lien biologique qui fonde la paternité, mais la décision de l'homme d'élever l'enfant et sa position de mari de la mère.

4.1.3 Au Moyen-Age

Si à l'Antiquité, la reconnaissance de l'enfant par le père faisait le socle de la paternité, au Moyen-Age, le père désigné est le mari de la mère : « *Pater is est quem nuptiae demonstrant* » (« Le père est celui que les noces désignent »)(141)(57). Le père ne possède plus de droit de vie et de mort sur ses enfants mais peut être condamné en cas de mauvais traitements occasionnés à ceux-ci. Dans la Loi, apparaissent progressivement un certain nombre de devoirs incombant au père (éduquer, nourrir, héberger l'enfant). (94)

Concernant la place du père dans la société et auprès des enfants au Moyen-Age, Didier Lett (94) a comparé des sources narratives (contes, tradition orale, tableaux...) et normatives (livres « officiels »). Cela lui a permis de mettre en évidence un hiatus important, les sources narratives témoignant plus souvent d'une proximité parfois importante entre le père et ses enfants, à l'exemple de certains tableaux figurant des pères se montrant tendres vis-à-vis de leurs enfants.

4.1.4 Aux XVIIIème et XIXème siècles

4.1.4.1 Le XVIIIème siècle et la Révolution de 1789

Au XVIIIème siècle, le courant humaniste, avec en particulier l'œuvre de Rousseau, vient poser un regard nouveau sur la place des pères. Si l'importance pour le père de fournir une éducation et des valeurs préparant l'enfant à une vie sociale n'est pas remise en question, la place des liens d'affection existant entre adultes et enfants devient plus importante. Dans « *Emile ou de l'éducation* » (128), Rousseau situe l'affection comme le fondement des liens familiaux.

La Révolution française de 1789 vient préciser dans le droit les devoirs incombant aux pères. Jean-Claude Liaudet (99) comprend d'ailleurs l'exécution de Louis XVI en 1793 comme un « *parricide symbolique* ».

Après la Révolution, le pouvoir du père devient plus limité et la République, en devenant garante de l'éducation des enfants – que la Loi oblige à se rendre à l'École publique – reprend à son compte une partie du rôle incombant jusqu'alors aux pères.

La Loi prévoit un partage des tâches entre le père et la mère qui tient compte de l'âge de l'enfant : en cas de divorce, par exemple, c'est la mère qui a la tâche de s'occuper des enfants lorsque ceux-ci ont moins de 7 ans, alors que quand ils sont âgés de plus de 7 ans, leur charge incombe au père (22).

4.1.4.2 Au XIX^{ème} siècle

L'évolution de la fin du XVIII^{ème} siècle est rapidement nuancée par le Code Napoléon, qui, dès 1804, réhabilite un père tout-puissant (10). Le Code Napoléon vient par ailleurs renforcer le rôle de l'institution du mariage. Le père reconnu par la société est en effet le père des enfants nés au sein du mariage, et ce lien est prépondérant par rapport au lien biologique. Le père biologique n'a la possibilité de reconnaître l'enfant en dehors des liens du mariage que si la mère n'est pas mariée.

A la fin du XIX^{ème} siècle, toutefois, l'intrusion de la société et de la Loi dans les affaires privées de la famille redevient plus importante, avec la possibilité pour un père d'être dans certains cas déchu de ses droits parentaux, en 1889 (« *loi sur la déchéance de l'autorité paternelle des pères indignes* » qui met une limite à la puissance des pères et permet de placer des enfants à l'Assistance Publique) (99).

4.1.5 Le XX^{ème} siècle : des mutations sans précédent

4.1.5.1 Avant mai 1968

Le XX^{ème} siècle voit prendre corps de profondes mutations dans la structure de la famille, et par là même, de la place dévolue aux pères. Ces mutations s'instaurent essentiellement après la seconde guerre mondiale.

Entre la fin de la seconde guerre mondiale et la fin des années 1960, la famille reste fondée sur l'institution matrimoniale, avec un partage des rôles très clair entre hommes et femmes (l'homme travaille ; la femme gère les tâches ménagères et le quotidien). Le père, « chef de famille » reste titulaire de l'autorité. (138)

4.1.5.2 Après mai 1968

La transformation des mœurs, à son acmé avec les manifestations de mai 1968, vient remettre en question l'autorité du Père, sa Loi et ses valeurs, en tant que représentant d'un ordre établi jugé caduque. Le slogan « *Il est interdit d'interdire* » (146) est révélateur du changement des représentations en train de s'opérer.

La symétrisation des rapports hommes-femmes se reflète au niveau social (davantage de femmes travaillent), comme au niveau familial : le père perd sa place de « chef », la « puissance paternelle » décline. On passe d'un système où l'un des membres de la famille a le dessus, l'autorité sur les autres à un système où père, mère et enfants sont davantage sur un pied d'égalité.

Ainsi, la société rejette depuis 30 ans la toute-puissance des pères, mais comme le rappelle Simone Korff-Sausse (74), et comme nous l'avons évoqué précédemment, cette remise en question est un mouvement qui s'est enclenché après la Révolution française.

4.1.5.3 Des mutations qui prennent corps dans la loi

Au cours du XX^{ème} siècle, les mutations sociétales et familiales se sont progressivement traduites dans les textes de Loi. En voici quelques-unes des principales étapes :

- Loi du 4 juin 1970 (61)(65): remplacement de la puissance paternelle par l'autorité parentale commune à la mère et au père.

La mère « naturelle » (c'est-à-dire mère d'un enfant né hors mariage) devient la seule titulaire « de droit » de l'autorité parentale (22).

- Loi du 4 mars 2002 : abolition de la distinction entre famille naturelle (parents non unis par le mariage) et famille légitime (parents unis par le mariage) (22) et apparition du congé paternité de 11 jours.

Une modalité de cette loi, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2005 a également modifié les modalités de transmission du nom patronymique : le nom transmis à l'enfant n'est plus forcément celui du père, mais peut être celui de la mère, ou ceux des deux parents accolés (160).

4.2 Les familles et la recomposition familiale

4.2.1 Brève histoire du mariage... et du PACS

Traditionnellement (c'est-à-dire avant le tournant des années 1960-1970), le mariage était une institution puissante, socle de la famille. Il était également garant de la présomption de paternité, c'est-à-dire que l'on considérait systématiquement que le géniteur des enfants était le mari de la mère. Le mariage fondait donc le système de filiation qui apparente de la même manière un enfant à son père et à sa mère.

La loi de 1942 consacrait la « puissance maritale » accordée à l'homme (22), également désigné comme le « père de famille » (équivalent du « pater familias »).

En même temps que les évolutions sociétales et familiales, le mariage a vu évoluer les représentations qui lui sont liées : d'institution religieuse (gérée par l'Eglise), il est devenu également institution publique (gérée par l'Etat).

A partir de la fin des années 1960-1970, le couple change. Il n'est plus forcément en premier lieu le terreau de la fondation de la famille, mais existe davantage en tant qu'entité autonome ; la sentimentalité et la sexualité sont mises en avant. L'avènement et la diffusion de la contraception sont bien entendus essentiels quant à ces changements, permettant aux couples de choisir le moment où ils souhaitent avoir des enfants, voire même de faire le choix de ne pas avoir d'enfant. La vie sexuelle se dissocie donc de la procréation ; la fécondité chute. Le nombre de mariages diminue également, au profit du concubinage.

Actuellement, le mariage est souvent contracté autant pour ce qu'il apporte aux époux à un niveau concret, pratique (administratif, financier) – donc finalement, quasiment comme un produit de consommation parmi d'autres – que pour ce qu'il amène de valeur symbolique au couple.

Le PACS, apparu en 1999, est une modalité d'institutionnalisation d'une union plus souple que le mariage (plus rapide à contracter... et à défaire !) et prend depuis sa création une importance considérable : en 2008, on comptait plus d'un PACS pour deux mariages... (22)

4.2.2 Histoire du divorce et de la séparation

En France, l'histoire du divorce est tumultueuse. Il a été autorisé pour la première fois en 1792, peu après la Révolution de 1789. En 1816 une loi l'a aboli, avec pour but affiché de « protéger les familles ». En 1884, il a fait son retour dans la Loi, selon une unique modalité : le divorce pour faute. Après un divorce pour faute, la seconde famille, qui prenait forme suite au remariage, avait alors pour fonction de faire oublier la faillite de la première famille, qu'elle venait remplacer : on assistait alors plutôt à un « remplacement » familial qu'à une « recomposition » familiale. (143)

Par la suite, l'idée du divorce, difficilement admise avant les années 1960-1970, est de plus en plus acceptée : le fait qu'un couple ne s'aime plus est considéré comme une raison suffisante pour qu'il souhaite divorcer. Cela est bien entendu le corollaire du fait que les couples se forment davantage selon des affinités affectives...

Cette évolution de la conception du divorce se traduit dans la Loi, avec l'apparition d'autres modalités de divorce que la « faute » de l'un des conjoints. C'est en 1975 apparaît le divorce par consentement mutuel (loi du 11 juillet 1975, dite loi Carbonnier)(7).

A partir des années 1980-1990, devant l'augmentation du nombre de divorces, c'est le sort des « enfants du divorce » qui est au centre des préoccupations du législateur.

A cette époque, deux lois viennent successivement renforcer les droits des deux parents vis-à-vis de leurs enfants. La loi du 22 juillet 1987 (dite loi Malhuret) introduit la notion de « résidence », qui remplace le concept de « garde ». Alors que la garde attribuait au parent gardien « les pleins pouvoirs » (l'autre parent ne disposant que d'un « droit de visite et d'hébergement »), la notion de résidence ne fixe que le lieu de domicile de l'enfant. (22)

Corollaire de cette loi Malhuret, la loi du 8 janvier 1993 institue la reconnaissance du principe conjoint de l'autorité parentale même en cas de divorce. Les conditions pour que cette autorité parentale conjointe soit opérante sont la reconnaissance de l'enfant avant l'âge de un an par le père, et l'existence d'une communauté de vie entre les parents au moment de la reconnaissance. La condition de la communauté de vie sera par la suite supprimée par la loi du 4 mars 2002. (22)

Cette loi du 4 mars 2002 permet également que la résidence de l'enfant puisse être fixée en alternance entre les domiciles de ses deux parents (121).

En 2004, la loi sur la pacification du divorce et l'accélération des procédures permet de simplifier l'étape du divorce (7).

Actuellement, le divorce peut se faire selon quatre modalités différentes (22):

- Faute,
- Consentement mutuel,
- Acceptation du principe de la rupture du mariage (lorsque les époux sont d'accord pour divorcer mais ne parviennent pas à s'entendre sur les causes et conséquences de la rupture),

- Altération définitive du lien conjugal (qui permet depuis 2004 à l'un ou l'autre des époux d'obtenir le divorce, même si l'autre le refuse, après une séparation effective de deux ans).

Ces modalités traduisent cette « dédramatisation » de la survenue du divorce, de plus en plus conçu comme une expérience de la liberté (22).

La proportion du divorce pour faute n'a d'ailleurs cessé de décroître depuis l'introduction des autres types de procédures, et cette tendance est particulièrement marquée depuis le début des années 2000 (par exemple, le divorce pour faute ne concernait plus que 15% des procédures de divorce en 2007). (22)

Dans la dans la majorité des autres pays européens, le divorce est davantage considéré comme un droit et il n'existe pas, ou plus, de divorce pour faute.

En Suède, par exemple, les procédures de divorce ont été extrêmement simplifiées et tiennent de la simple formalité administrative. Lorsqu'il n'y a pas d'enfant de moins de 16 ans impliqué dans la situation, la procédure est parfois possible par téléphone (!), sans avocat... (22)

4.2.3 Histoire de la recomposition familiale

Avant l'existence légale de la procédure de divorce, la seule voie possible pour mener à une recomposition familiale était le veuvage, qui laissait la possibilité au conjoint veuf de se remarier (22). Cette situation était tout de même relativement fréquente, puisqu'elle concernait environ 20% des familles au XVIIIème siècle (12). Aujourd'hui, c'est le divorce qui constitue la principale source des secondes unions, et donc des recompositions familiales.

Irène Théry (107) distingue plusieurs périodes, au cours desquelles la perception de la recomposition familiale a évolué en France. Cette évolution progressive des représentations est étroitement liée à la remise en question des valeurs familiales traditionnelles opérée par les idées de mai 1968. Le vocabulaire utilisé pour décrire ces constellations familiales a d'ailleurs évolué de manière concomitante.

Dans années 1970, on parlait de « *famille reconstituée* » (107) : l'évolution alors souhaitée pour une telle reconstitution familiale était de se rapprocher le plus possible, après la « reconstitution » de la norme père-mère-enfants.

A partir des années 1980, et plus précisément en 1987, est apparu le terme de « *famille recomposée* » (139) (107), désignant un réseau formant la constellation familiale, dont les enfants de la première union sont partie prenante. Cette définition de la famille recomposée place donc les enfants au centre du cercle familial et traduit l'idée que les deux parents puissent continuer à assumer leur rôle parental vis-à-vis de leurs enfants même en étant séparés et en ne partageant plus le même foyer.

5 Nouvelles constellations familiales

5.1 Des familles en mutation, de manière générale

5.1.1 L'enfant « fait » la famille, et non plus le mariage

A l'ère du « *démariage* », terme amené par Irène Théry (140), le point central de la famille n'est plus le couple lié par le mariage mais l'enfant. Nous allons voir selon quelles modalités se construit et fonctionne cette famille centrée sur l'enfant.

5.1.1.1 Deux modèles qui s'opposent

Dans un article paru en 2003, Philippe Caillé et ses collaborateurs (17) observent une évolution rapide des mœurs et des repères traditionnels dans le monde occidental. A partir de ce constat, ils dressent une opposition entre deux « *mythologies* » principales qui coexistent actuellement en ce qui concerne la famille et la parentalité.

La première de ces « *mythologies* » est celle de la famille « *néotraditionnelle* », qui s'inspire de la structure familiale nucléaire classique, dans laquelle un couple parental unique fonde une famille. Elle est définie par la dépendance de l'individu à sa famille, qui le détermine, ainsi que par un rôle différencié pour chaque individu (parent, enfant) au sein de la famille, avec une transmission importante de valeurs des ascendants vers les descendants. Ce modèle correspondrait davantage à une vision structuraliste de la famille.

La seconde « *mythologie* » correspond à celle de la « *constellation affective* », dans laquelle c'est « *l'enfant qui engendre la famille par son existence indépendamment de l'existence d'un couple et de quel couple* » (17). L'individu y est surtout défini par ses caractéristiques propres, individuelles. Les places de chaque individu sont moins différenciées en fonction d'un rôle défini par la position occupée au sein de la famille. Ainsi, les relations parents-enfants, par exemple, peuvent s'y jouer d'une manière plus symétrique. Ce modèle correspondrait plutôt à une vision fonctionnaliste de la famille.

Comme nous allons le voir, l'empreinte de ces deux mythologies est palpable dans les familles d'aujourd'hui, familles nucléaires « classiques », et bien entendu nouvelles constellations familiales. La seconde mythologie familiale, d'émergence plus récente, tend à devenir progressivement plus opérante, ce qui n'est pas sans poser certaines questions.

5.1.1.2 Le mariage : une possibilité mais plus une obligation

Auparavant, la famille prenait naissance au moment du mariage du couple parental, mais le mariage et les conceptions s'y rattachant ont beaucoup évolué au cours du temps. Il est à l'heure actuelle moins systématique pour les couples de se marier pour asseoir leur union, et le mariage n'est plus systématiquement la base de la construction de la famille et de la filiation. (22) Les modalités d'union plus souples (PACS et union libre) ont progressivement vu leur proportion augmenter. Pour Pierre Murat (60), juriste du droit de la famille, le PACS traduit la « *revendication*

d'une forme d'union souple, hostile à l'engagement dans le temps, (...) où domine la liberté de rompre. »

Cette tendance au « *démariage* » (terme amené par Irène Théry (140)) est d'autant plus manifeste que l'on se situe dans les jeunes générations.

Aujourd'hui, c'est davantage la naissance du premier enfant d'un couple qui vient légitimer le fait que ce couple et son enfant forment ensemble une famille. La question du mariage, devenue selon Irène Théry une « *question privée* » (140), c'est-à-dire une affaire de sensibilité, voire d'opinion personnelle, n'est plus le socle indispensable à la formation de la famille : « *aujourd'hui, reconnaître un enfant comme le sien et lui donner un nom, ce n'est plus nécessairement être marié, ni devoir le rester* » (143). Environ 50% des enfants naissent en effet hors mariage...

Selon Alain Lazartigues (87), l'axe de la filiation est dorénavant le seul qui soit encore organisé par la société, tandis que l'axe de l'alliance a été « *désinvesti par l'Institution* ». C'est donc l'enfant, qui par sa venue, « *permet la naissance par « cristallisation » de la famille et l'entrée de cette dernière dans un espace symbolique* ».

5.1.1.3 Un enfant pourvoyeur de sens

Jean le Camus et Michel Laborde (22) prennent acte des changements concernant l'institutionnalisation des unions et vont même plus loin en affirmant que l'enfant constitue, pour ses parents, un support identitaire : « *L'enfant constitue aujourd'hui une valeur centrale, un bien précieux en terme d'identité sociale, un refuge narcissique (...) [il] devient le support identitaire manquant sur un autre registre, le seul qui puisse témoigner, attester du statut de parent.* ».

D'autres auteurs les rejoignent concernant cette position. Didier le Gall (47) utilise également le terme de « *support identitaire essentiel* » pour caractériser la place de l'enfant dans la famille d'aujourd'hui. Alain Lazartigues (87) évoque des enfants « *massivement investis, souvent dans un registre narcissique* » et Alain Vanier (147) un enfant qui « *devant la défaillance du mariage, (...) devient le garant du lien conjugal, enfant fétiche qui domine, lie si souvent les couples.* »

Les enfants aujourd'hui ont souvent pour mandat de donner du sens à la vie des adultes qui les entourent, au premier rang desquels figurent bien entendu leurs parents. Catherine Jousset (71) pointe les difficultés que cela peut entraîner, notamment du fait du risque de mise en compétition du couple et de l'enfant. Le couple était en effet auparavant investi comme pourvoyeur de sens, tandis que c'est aujourd'hui à l'enfant qu'incombe davantage cette lourde responsabilité.

Philippe Caillé (17) entrevoit la parentalité comme un moyen pour un adulte de « *réparer* » une perte de repères stables à son identité, dans une société où coexistent perte de contact entre générations et demande accrue de mobilité, de flexibilité.

Marcel Gauchet (48) met en avant les mutations importantes qui ont pris corps depuis quelques décennies concernant les conditions dont les enfants sont mis au monde et amenés à grandir. Pour lui, le point essentiel est lié au fait que les enfants sont désirés différemment par leurs

parents. Si la fonction sociale de la procréation (contribution à la perpétuation de l'espèce) était auparavant au premier plan, c'est aujourd'hui davantage l'aspect individuel du désir d'enfant qui prédomine (48) : « *l'enfant du désir est l'enfant de la famille privée, intimisée, désinstitutionnalisée, informelle, qui n'a d'autre raison d'être que l'épanouissement affectif de ses membres.* »

Le désir d'enfant qui prend place d'une manière différente induit également une différence dans la manière dont les parents conçoivent le bonheur de cet enfant et l'élevé. Pour Marcel Gauchet (48), c'est davantage la recherche d'un bonheur intime, privé, qui est mis en avant, et la famille, qui autrefois avait pour rôle de préparer l'enfant à son entrée dans la société, tend plutôt à investir une logique de protection de l'enfant vis-à-vis de la société, souvent perçue comme menaçante.

Le processus d'individuation psychique qu'a à traverser l'enfant se trouve pour Marcel Gaucher bouleversé par la manière dont il est désiré et investi par ses parents : « *L'individualisation, fait social, se retourne contre l'individuation, fait psychique.* » (48)

5.1.2 Symétrisation des rapports parents-enfants

La relation mise en place par les parents avec cet enfant « hyper investi » se transforme conjointement à cette modification de la place attribuée à l'enfant.

L'évolution des relations parents-enfant se fait globalement vers davantage de symétrisation. Bien souvent, la négociation des règles se fait sur un pied d'égalité. Les parents recherchent, voire revendiquent une complicité importante avec leurs enfants. Cette volonté de complicité semble résulter d'une forme d'injonction sociale – notamment véhiculée par les médias – et aller de pair avec une peur chez les parents du désamour de leur enfant.

Jean-Claude Liaudet (99) décrit bien cela :

« Pour être accepté, il lui faut satisfaire les désirs de l'enfant qui, placé sur le trône de l'individualisme intégral, devient roi. Les pères comme les mères se trouvent en demande d'amour vis-à-vis de leurs enfants. C'est proprement le monde à l'envers car, inconsciemment, le père comme la mère souhaitent trouver chez leurs enfants l'amour que ne leur auraient pas donné leurs parents. (...) c'est eux-mêmes comme enfants qu'ils souhaitent voir aimés dans leurs enfants, dans lesquels ils se projettent. »

Marcel Gauchet (48) souligne l'évolution importante des différences entre les classes populaires et les classes aisées de la population sur ce point. Auparavant, les classes les plus populaires tendaient à avoir vis-à-vis des enfants une attitude plus répressive que les classes aisées, alors que c'est un schéma inverse que l'on observe aujourd'hui, avec des classes populaires plus permissives (Marcel Gauchet parle même d'attitude « *démissionnaire* ») que les classes aisées, qui parviennent mieux à maintenir une forme d'autorité.

Alain Lazartigues (87) postule d'importantes conséquences à ces profonds remaniements de la structure familiale et évoque un « *bouleversement des repères définissant l'espace dans lequel les enfants sont éduqués, et par voie de conséquence, une structuration différente des personnalités des enfants issus des familles que nous appelons contemporaines.* »

Nous évoquerons à nouveau ce postulat dans notre troisième partie.

5.1.3 Une modification du rapport au temps

Comme nous l'avons abordé précédemment, Jean le Camus et Michèle Laborde (22) pointent l'existence d'une problématique identitaire concernant les modifications de la relation parents-enfant. Ils soulignent également la logique d'immédiateté qui prévaut actuellement et « *dé légitime la question de la transmission et de la différence des générations* ». Ils s'inquiètent du « *bannissement de la profondeur de champ donnée par la dimension du temps de la succession des générations* » qui a ainsi lieu, et qui, selon eux, vient encore aggraver les difficultés identitaires de la famille. (22)

Aldo Naouri se montre également alarmiste et adopte une position pour le moins tranchée, puisqu'il constate « *depuis le début des années 70 (...) un délitement progressif et de plus en plus grave des structures familiales.* » Pour lui, ce phénomène serait dû à une moindre élaboration de la relation que chacun entretient à la vie et à la mort, en lien avec une « *modification profonde du sentiment du temps et en relation étroite avec le sentiment de précarité de l'existence* ». Il dénonce donc les caractéristiques de la société actuelle et l'exigence d'immédiateté, le manque de référence au passé et le peu de projection dans l'avenir qui s'y déploieraient. (112)

Cependant, dans beaucoup de familles, la référence aux ancêtres reste effective et régulière, souvent de par la présence des grands-parents. Ceux-ci vivent aujourd'hui plus âgés qu'autrefois, dans des conditions de santé globalement plus satisfaisantes, et sont donc plus longtemps présents aux côtés de leurs petits-enfants. Ils constituent souvent pour les enfants un repère vers lequel ils peuvent se tourner, leur apportant un sentiment de sécurité, en particulier dans les nouvelles constellations familiales.

De la même manière que la référence au passé apparaît à certains auteurs devenir cruellement manquante, certains s'inquiètent de la difficulté à se projeter dans l'avenir, avec une impossibilité à « se décoller » du présent et une volonté de vivre dans l'instant.

C'est le cas d'Alain Lazartigues, qui avance que « *toute référence à une transcendance à disparu* » et que « *l'horizon temporel se réduit de plus en plus au présent, le futur devenant angoissant et incertain, le passé disqualifié.* » (87)

5.1.4 L'émergence de nouvelles parentalités

Nous avons mis en évidence d'importantes modifications des règles qui régissent l'organisation de la vie familiale : affiliation affective qui régit le couple, désinstitutionalisation de la famille, modification du statut de l'enfant. Parallèlement à cet éclatement des repères habituels, apparaissent de nouvelles formes de parentalités parfois en dehors de tout lien génétique.

C'est le cas de l'homoparentalité, actuellement au cœur de débats vifs et passionnés, ou encore des situations de coparentalité choisies...

5.2 De la séparation à la formation d'un nouveau couple

5.2.1 Le temps de la séparation : un temps de crise

5.2.1.1 *Le couple et son fonctionnement*

Ainsi que l'explique Chantal van Cutsem (32), un couple se constitue selon un mythe et une collusion. Le mythe correspond aux valeurs fondamentales partagées par le couple (par exemple, « *il faut s'aider* »). La collusion est la manière dont le mythe va se traduire dans le fonctionnement de ce couple (par exemple, l'un des membres du couple soutient l'autre). Il s'agit d'un lien dynamique qui s'instaure entre les partenaires sur la base d'un inconscient partagé.

Une collusion est en général difficile à renégocier au sein d'un couple une fois qu'elle est établie. Le type de relation qui s'instaure entre les parents influence les enfants et l'image qu'ils se font d'un couple. (32)

Selon Robert Neuburger (115), l'appartenance et l'identité sont deux mécanismes autoréférentiels : appartenir au « système couple » crée pour chacun des partenaires une identité de conjoint qui va renforcer l'appartenance à ce système.

Pour Catherine Jousset (71), le couple évolue au cours du temps d'une phase de lune de miel avec idéalisation vers la confrontation à l'épreuve de la réalité. Plus l'idéalisation est importante en début de relation, plus la déception ultérieure peut être forte et difficile à vivre. Lorsque l'un des partenaires a une estime de soi assez faible, il peut rechercher davantage une réassurance de la part de son conjoint. Il peut avoir besoin pour que cette réassurance soit opérante d'idéaliser fortement celui-ci, ce qui peut être le prélude à une forte déception.

5.2.1.2 *La rupture : un phénomène dynamique*

Chantal van Cutsem (32) distingue les modalités les plus fréquentes de survenue de la rupture du lien conjugal : l'ennui, le conflit aigu, la rencontre d'un autre partenaire.

La rupture est un processus qui s'inscrit en général dans le temps, avec plusieurs phases individualisables (22) :

- Généralement, on observe dans un premier temps des « *prodromes* » pendant plusieurs mois voire plusieurs années. Cette période « *d'avant-crise* », quelle que soit sa durée ou son intensité est toujours douloureuse pour les enfants qui peuvent manifester de l'étonnement, de l'incompréhension, de l'anxiété. Souvent, ils expriment les conflits sur le même mode que leurs parents au niveau conjugal. Il existe selon James Anthony (2) deux principales modalités d'expression : plutôt active (colère, irritabilité) ou plutôt passive (indifférence, ennui).
- Par la suite, survient le temps de la « *crise* », au moment de l'annonce de la séparation. Celle-ci est souvent vécue par les enfants comme brutale, quel que soient les difficultés ressenties pendant la « *pré-crise* ». Cette annonce confronte les enfants à l'irrémediabilité des conflits entre leurs parents.
- La rupture est ensuite entérinée par la phase de la procédure de divorce ou de séparation (qui dure généralement entre 9 et 18 mois en France), temps de deuil psychologique. C'est

aussi un temps de réactivation des conflits, qui ne pourront souvent s'apaiser que lorsque la séparation aura été officiellement prononcée.

La manière dont se déroule la séparation dépend aussi de la qualité antérieure des relations familiales. (22)

5.2.1.3 Des sentiments contrastés

L'annonce de la séparation parentale constitue toujours un choc pour l'enfant, d'une part du fait de la désillusion et du sentiment de « perte » irrémédiable d'une partie de sa vie, d'autre part de par l'impossibilité de se faire une représentation de son avenir. (71)

Claude Martin (102) postule cependant que le traumatisme de la séparation est davantage consécutif aux conflits précédant la séparation qu'à la séparation elle-même.

A l'acmé d'une situation de crise, on décrit habituellement deux réponses : le déni et le refoulement. On peut retrouver ce type de défenses chez les enfants dont les parents se séparent : dans le premier cas, l'enfant refuse de reconnaître la situation ; dans le second, il y semble indifférent, mais les affects liés à la représentation de la séparation peuvent s'exprimer d'une autre manière, par exemple par une dépressivité, des troubles de la concentration ou du comportement. (22)

Les réactions présentées par les enfants (angoisse, tristesse, perte de confiance) peuvent faire évoquer un état de deuil (103). Un processus de deuil (de la famille nucléaire, telle qu'elle était connue, et des relations qui s'y vivaient) est en effet nécessaire, et peut réactiver les vécus douloureux liés à d'autres séparations ou à d'autres deuils antérieurs (32).

Au fil du temps, d'autres affects apparaissent souvent, en lien avec le vécu antérieur familial et individuel. On peut observer des réactions et des sentiments de tristesse, de colère (avec une irritabilité plus importante), de culpabilité (« si mes parents ne s'étaient pas disputés à cause de moi, ils ne se sépareraient pas »), d'impuissance, de soulagement (lorsque les conflits étaient prégnants et que la séparation vient les apaiser), d'appréhension quant à un avenir incertain, méconnu. (32)

L'âge de l'enfant au moment de la séparation est un paramètre à prendre en compte. En effet, plus il est jeune, moins il a vécu d'étapes de son développement avec ses deux parents, ce qui peut compliquer le déroulement de certains stades, notamment celui de l'Œdipe. L'enfant, s'il est petit, peut souffrir en permanence du « manque » d'un de ses parents. Plus il est âgé, plus il peut faire face à ce manque, car il a pu acquérir des capacités défensives (71). Les jeunes enfants ressentent souvent un sentiment de culpabilité, d'autant plus qu'ils ne saisissent pas les enjeux adultes. La culpabilité de l'enfant peut être d'autant plus importante qu'il est à l'âge œdipien et que la séparation peut venir réaliser un fantasme inconscient de séparation des parents. (71)

Avant l'âge de 5 ans, les enfants peuvent présenter une régression transitoire des acquis, des troubles fonctionnels (somatisation, troubles du sommeil, angoisse), des troubles du comportement (irritabilité).

Vers 5-6 ans, on retrouve une prévalence importante des troubles anxieux et de l'agressivité, présente en particulier chez les garçons. Dans ce contexte, entre 5 et 8 ans, peuvent survenir des troubles des apprentissages. Les filles semblent avoir davantage tendance au repli et à l'hyperinvestissement scolaire.

Vers 7-8 ans, les enfants peuvent formuler leur refus de la rupture, se sentir tristes.

Vers 9-10 ans, l'expression des affects et de la colère est plus maîtrisée.

Entre 9 et 12 ans, l'enfant se lie souvent avec un parent et manifeste opposition et anxiété quand il est avec l'autre.

Chez les adolescents, on observe fréquemment un vécu de trahison, de honte. Le conflit interne entre les loyautés « dues » aux deux parents peut se vivre avec davantage d'acuité ; une crainte quant à son propre avenir peut survenir. Les adolescents recherchent alors fréquemment un cocon réparateur dans les groupes de pairs.

(152) (22) (71) (89)

L'attitude des enfants par rapport à leurs deux parents est souvent influencée par la manière dont s'est déroulée la séparation. L'enfant peut percevoir la souffrance du parent qui « reste » et devenir l'« *enfant parfait* », avec un comportement en « *faux self* ». Il reste très dépendant de ce que le parent qui souffre attend de lui et manque d'adaptabilité, de souplesse pour ce qui se situe en dehors du champ familial. Si le parent qui souffre devient quérulent, agressif, l'enfant peut soit s'identifier totalement à ce parent, soit le renier, le rejeter en bloc car il a peur pour lui-même et pour l'autre parent attaqué. (71)

Cinq ans après la séparation, une étude menée par Wallerstein et Kelly en 1975 montre que ce sont souvent les enfants qui avaient réagi le plus « bruyamment » à la phase initiale qui se sont le mieux adaptés à la situation, alors que ceux qui s'étaient dans un premier temps peu exprimés rencontrent davantage de difficultés.

Dix ans plus tard, les symptômes originels ont disparu dans presque tous les cas. (152)(22)

5.2.2 Après la séparation, une répartition différente des rôles de chacun

5.2.2.1 Des relations familiales redéfinies

Chez les enfants, peuvent donc survenir des sentiments contrastés lors de la séparation ou du divorce, en fonction des modalités dont s'opère la séparation, de l'âge et de l'histoire de vie antérieure. Les parents réagissent également de manière variée, en fonction d'un grand nombre de paramètres (histoire personnelle, histoire du couple et des conflits, soutien de l'entourage, circonstances de la rupture, personnalité et éventuelle pathologie psychiatrique associée...).

Les enfants doivent faire face à leurs propres émotions, mais aussi composer avec celles de leurs deux parents, qui diffèrent souvent (agressivité, culpabilité pour celui qui « part » ; incompréhension, sentiment d'abandon et d'injustice pour celui qui « reste »). Selon Chantal von Cutsem, les enfants et adolescents partagent souvent les sentiments du parent avec lequel ils vivent, quel que soit le rôle de celui-ci dans la séparation. (32)

Certains enfants vivent dans la menace que l' « abandon » entre les membres du couple parental ne les touche également et peuvent par exemple s'attacher de manière anxieuse au parent qui les garde, ou encore prendre fait et cause pour celui-ci, en dirigeant leur haine vers le parent vécu comme abandonnant, le plus souvent le père... (135)

5.2.2 Conserver une fonction parentale quand la relation conjugale disparaît

Le couple parental persiste malgré la rupture conjugale. Il est néanmoins très difficile pour certains parents d'imaginer maintenir entre eux une relation parentale qui ne soit pas sous-tendue par une relation conjugale. Chantal van Cutsem (32) souligne que les désaccords au sujet des enfants qui surviennent après la séparation réactivent en général les modalités relationnelles qui existaient déjà dans le couple, et donc parfois également certains conflits.

Après la séparation, l'enfant a besoin de maintenir une image mythique du couple parental même s'il accepte la séparation. Il est en effet nécessaire pour lui de se représenter l'amour que se sont porté ses parents au moment de sa conception, même si celui-ci ne se conjugue plus au présent. Certains enfants ne peuvent véritablement organiser une représentation de leurs origines tant le vécu parental commun est effacé. Cela est d'autant plus présent que les conflits entre les parents sont importants : il est alors très difficile pour l'enfant d'imaginer que ses parents se soient aimés pour le concevoir. (71)

5.2.3 La famille monoparentale : souvent une étape vers la recomposition familiale

Dans plus de 80% des familles monoparentales, le parent qui vit avec le(s) enfant(s) est la mère.

Cette situation est souvent associée à une fragilité socio-économique. En effet, la séparation induit généralement une perte relative de revenus, du fait des frais liés à la procédure judiciaire, à la nécessité pour les parents de prendre en charge les coûts de deux logements au lieu d'un, avec les mêmes revenus. Lorsque la mère ne travaille pas, et que le salaire du père subvenait principalement aux besoins matériels de la famille, la mère se trouve souvent plongée dans une situation difficile sur le plan économique. Gérard Neyrand et Patricia Rossi (120) soulignent les fréquentes difficultés matérielles rencontrées par les familles monoparentales (30% vivent sous le seuil de pauvreté), et le risque d'isolement relationnel au sein de celles-ci.

Pour Jean le Camus et Michèle Laborde (22), la situation de monoparentalité n'est pas exempte de risques pour l'enfant sur le plan du développement psychique. L'enfant peut rencontrer des difficultés à construire son identité sexuée, du fait de l' « absence du double repérage relationnel à la base de la sexualité psychique de l'individu ». La situation de monoparentalité maternelle pourrait entraîner, dans les situations où il existe une trop forte proximité avec la mère et un éloignement trop important du père un manque de « référent » pour le garçon (qui ne peut alors pas s'identifier au père) et un manque de « complément » pour la fille (pas de « partenaire » œdipien).(22)

Catherine Jusselme (71) met d'ailleurs en avant le risque de climat incestuel, en particulier lorsque l'enfant est un garçon, en cas disqualification importante du père par la mère, ainsi que ses possibles traductions cliniques : enfant « collé » à sa mère, avec une grande difficulté à pouvoir se séparer d'elle.

Pour Annette Fréjaville (40), « *la monoparentalité du quotidien incite à la détriangulation psychique* », et elle pointe les « *risques d'excès de promiscuité non médiatisée, dans l'amour ou dans la haine, et ce, quel que soit le sexe de l'enfant* ».

Jean le Camus et Michèle Laborde (22) soulignent également les difficultés parfois constatées lors de l'acquisition de la maîtrise de soi et de l'appropriation des règles, lorsque la mère peine à assumer un rôle d'autorité. Il s'agit en effet d'une facette de la fonction paternelle, et la possibilité pour la mère d'incarner cette figure d'autorité peut être corrélée à la manière dont se répartissaient les fonctions parentales avant le divorce ou la séparation. Toutefois, cette facette de la fonction paternelle peut être assurée même quand le père est absent (par la mère, et/ou par d'autres personnes, membres ou non de la famille).

Catherine Jusselme (71) tend à nuancer les discours parfois alarmistes concernant la monoparentalité en soulignant que cette situation est une modalité familiale qu'ont connu bien des enfants avant l'augmentation des divorces, par exemple après le décès du père lors d'une guerre.

Serge Lebovici (88) se montre également assez mesuré, en considérant que la monoparentalité ne constitue pas en elle-même un facteur de risque de trouble du développement, mais peut être considérée comme un indicateur de risque, en tant qu'elle est souvent corrélée à d'autres facteurs (par exemple : dépression chez la mère, précarité).

L'étape de la monoparentalité est souvent transitoire ; d'une durée variable, en général de quelques années. Cette durée est souvent plus longue pour les femmes seules avec leurs enfants que pour les hommes (71).

5.2.4 La formation d'un nouveau couple

Au sein du couple nouvellement formé, les partenaires fantasment souvent une relation totalement différente de celle entretenue avec le conjoint précédent. Ainsi, les valeurs et le mode de fonctionnement de ce précédent couple sont souvent niés.

Parfois, peut aussi s'opérer une forme de « *mise en compétition* » des deux couples. (32)

Les valeurs éducatives peuvent diverger, et le fait de ne pas avoir partagé de passé commun peut rendre le quotidien difficile à gérer, que cela soit du côté des adultes ou de celui des enfants. (71)

Pour le couple nouvellement formé, la relation de chacun des deux adultes du couple avec les enfants du partenaire, si celui-ci en a, est très importante. Souvent, la fonction parentale assumée par un beau-parent est empreinte de rivalité vis-à-vis du conjoint précédent. Une compétition, même niée, au niveau de la fonction conjugale (par rapport au conjoint précédent) risque d'entraîner une compétition au niveau de la fonction parentale (par rapport aux enfants de celui-ci, les beaux-enfants). (32)

5.3 Un week-end sur deux et la moitié des vacances...

5.3.1 Divorce, père, enfant...

La séparation amène un risque de fragilisation du lien parent-enfant, et le plus souvent cette fragilisation concerne le lien père-enfant. La fréquence des contacts entre le père et l'enfant, si elle ne préjuge bien sûr en rien de la nature ou de la qualité de leur relation, en est un indicateur important. Le plus souvent, c'est le Juge des Affaires Familiales qui fixe un cadre après avoir entendu les désidératas des deux parents, et éventuellement de(s) enfant(s).

Franck F. Furstenberg (46) met en évidence certains facteurs exerçant une influence sur la fréquence des contacts entre les enfants et le père :

- Le fait de payer ou non la pension alimentaire : contact moins fréquent si le père ne paye pas.
- Le temps écoulé depuis la séparation : contact moins fréquent au fur et à mesure que la séparation est ancienne.
- L'éloignement des domiciles des deux parents : contact moins fréquent s'ils sont éloignés.
- Le niveau d'étude des parents : contact plus régulier quand le niveau d'études est plus élevé.
- La formation ou non d'un nouveau couple : contacts plus fréquents lorsque le père vit seul.

Après la séparation, environ un tiers des enfants ne voient pas leur père, 20% des enfants voient leur père toutes les semaines, 20% tous les quinze jours et environ 25% moins souvent (150). Il s'agit d'une proportion qui reste stable au cours du temps.

La loi de 1993 (remaniée en 2002) sur la conservation de l'autorité parentale conjointe après un divorce rend caduque les termes de « droit de garde » ou de « visite » puisque les deux parents ont par définition un droit de garde. On parle davantage d'hébergement confié à l'un ou l'autre des parents. Les termes de droit de garde et de visite sont cependant encore très utilisés dans la pratique, y compris dans la pratique clinique. (22)

5.3.2 Différentes possibilités d'hébergement

Dans les années 1950, après un divorce, le partage de la fonction parentale s'effectuait de la manière suivante : la mère recevait le droit de garde « *physique* » de l'enfant et assurait les soins corporels tandis que le père détenait la garde « *légal*e » et l'autorité parentale et décidait des valeurs éducatives et religieuses à transmettre à l'enfant (71). Ce partage traduisait l'existence d'une séparation nette entre les éléments relevant de la fonction maternelle, confiés à la mère, et ceux relevant de la fonction paternelle, confiés au père.

Actuellement, le partage progressif de ces fonctions parentales, avec la symétrisation des rôles du père et de la mère, se traduit également dans les modalités d'attribution de l'hébergement des enfants. D'une part, l'hébergement est partagé entre les deux parents dans la plupart des cas (que cela soit selon le modèle « classique » un week-end sur deux et la moitié des vacances chez le parent

qui n'a pas l'hébergement « principal », ou sous la forme d'une résidence alternée). D'autre part, l'hébergement est parfois confié au père, alors que cela n'aurait été envisageable que dans des situations très particulières il y a quelques dizaines d'années.

Beaucoup de débats, de polémiques existent concernant les différents modes d'hébergement, et en particulier en ce qui concerne la résidence alternée, mais aucune étude ne démontre la supériorité de l'un ou l'autre des modes d'hébergement. (71)

La notion d'« *intérêt de l'enfant* » constitue le premier critère pour toute mesure le concernant, y compris lors des procédures de divorce. Il s'agit d'une notion développée dans la « *Convention internationale sur les droits de l'enfant* » de 1989 (161). Cette convention prévoit que l'Etat doit garantir à tout enfant « *capable de discernement* » le droit d'exprimer son opinion sur toute question l'intéressant. (22)

Lorsqu'un enfant est estimé avoir suffisamment de discernement, le Juge des Affaires Familiales (JAF) peut demander à l'entendre pour lui demander son avis concernant l'organisation de ses conditions de vie après la séparation. Un enfant peut également solliciter le JAF en lui demandant une entrevue pour lui faire part de son point de vue.

5.3.2.1 L'hébergement chez l'un des deux parents

Pendant de nombreuses années, la question de l'hébergement des enfants s'est relativement peu posée, dans le sens où, à de rares exceptions près, c'est la mère qui assumait celui-ci. Lorsque le père assurait l'hébergement des enfants, c'était en général parce que la mère était absente ou considérée comme défaillante. Le pôle mère-enfant était envisagé comme un ensemble difficilement dissociable, que la séparation ne venait pas remettre en question. (22)

Actuellement, les cas de figures observés sont plus variés et il n'y a plus de modèle unique. Souvent, l'hébergement des enfants demeure confié à la mère, et c'est particulièrement le cas lorsque les enfants sont jeunes. La mère est en effet souvent, dans les premières années de son enfant, dans une proximité physique avec lui plus grande que celle du père. Elle assure généralement la plus grande part des soins corporels et lui attribuer l'hébergement semble alors une solution logique.

L'hébergement est attribué au père dans moins de 10% des cas (22). Habituellement, il faut que celui-ci le demande pour que cette éventualité puisse être réellement envisagée. C'est plus souvent le cas lorsque les enfants sont plus grands ou adolescents.

Alain Lazartigues (87) souligne bien cette prérogative encore souvent accordée à la mère en ce qui concerne l'hébergement des enfants, et y voit l'occasion d'un renforcement du rôle occupé par la mère dans la vie de son enfant :

« On voit que le centre de gravité de ces nouvelles familles va se situer chez la mère, personne la plus stable dans la vie de l'enfant, parent conservant à la différence du père presque toujours la parenté domestique, qui vient s'ajouter aux liens de parenté instituée et biologique qu'elle a également. »

Pour Alain Lazartigues (87), s'instaure ainsi une forme de « pouvoir » de la mère sur la vie de son enfant, par rapport auquel il suggère une certaine vigilance.

Comme le note Catherine Jousselve (71), lorsque l'hébergement d'un enfant est confié au parent de sexe opposé, on retrouve souvent une réactivation du conflit œdipien, et ce quel que soit l'âge de l'enfant.

5.3.2.2 La résidence alternée

Certaines familles optent pour la résidence alternée, c'est-à-dire que les enfants habitent alternativement chez l'un puis l'autre des parents. Cette possibilité n'existe de manière claire dans la loi que depuis le 4 mars 2002 (22). Cette loi, dans la perspective de maintenir autant que faire se peut le lien entre l'enfant et ses deux parents après la séparation, facilite en effet fortement la possibilité d'instauration d'une résidence alternée et cite clairement cette éventualité au même titre que l'attribution de la résidence à l'un des deux parents.

La mise en place d'une résidence alternée est une pratique en augmentation, mais qui concerne toujours une proportion relativement faible des séparations et divorces (10 à 12 % des cas) et reste souvent l'apanage des classes les plus favorisées de la population (71). Les modalités pratiques sont fixées par le Juge des Affaires Familiales, avec un temps de présence des enfants au domicile de chacun des parents relativement équivalent (en pratique, souvent par plages d'une semaine).

La mise en place d'une résidence alternée suppose un certain nombre de conditions dont on sait qu'elles garantissent généralement sa réussite (22)(71):

- Entente relativement préservée entre les parents et confiance réciproque, qui leur permettent de continuer à communiquer régulièrement au niveau organisationnel.
- Parents et enfants en position de demandeurs de la résidence alternée, et capables de suffisamment de flexibilité (les enfants en particulier doivent pouvoir s'adapter à une alternance entre deux environnements qui peuvent être différents).
- Proximité géographique afin de maintenir l'unité de vie des enfants (même établissement scolaire, mêmes activités extra-scolaires ...).
- Niveau de vie suffisant car coût non négligeable (nécessité d'avoir du mobilier, certaines affaires en double).
- Valeurs communes et absence de différences de mode de vie trop importantes d'un domicile à l'autre.

Quand les conditions ci-dessus ne sont pas réunies, la résidence alternée n'est en général pas instaurée.

Les avantages relevés sont la possibilité pour les enfants de conserver des liens réguliers avec chacun de leurs deux parents, la possibilité pour les parents de ne pas négliger leur vie personnelle (souvent privilégiée la semaine d'absence des enfants du domicile) mais de continuer à voir régulièrement leurs enfants.

Les inconvénients mis en avant par ces familles sont souvent les difficultés adaptatives des uns et des autres à des changements importants et réguliers de mode de vie, l'impression pour certains enfants d'être en permanence « *en transit* » (71).

Pour les jeunes enfants, la résidence alternée est rarement envisagée, car malgré l'égalisation entre les sexes, tant au niveau juridique, qu'en matière de soins apportés à l'enfant, on considère bien souvent que les soins au très jeune enfant sont l'apanage de la mère.

L'idée de la résidence alternée pour les jeunes enfants suscite d'ailleurs de nombreuses controverses et beaucoup d'auteurs l'estiment néfaste, sans que tous ne soient d'accord concernant la détermination d'un seuil d'âge à partir duquel ce type de résidence serait plus envisageable.

Françoise Dolto (34), par exemple, estimait en 1988 que « *jusqu'à 12 ou 13 ans, la garde alternée est très néfaste pour les enfants.* »

D'autres auteurs ont préconisé d'autres seuils d'âge : 3-4 ans (Stéphane Clerget, Maurice Berger) ; 6 ans (Romain Lieberman) (22).

Jean le Camus et Michèle Laborde (22) recommandent quant à eux une adaptation au cas par cas. Il est par exemple possible d'organiser une résidence alternée sans qu'il n'existe forcément d'équivalence concernant le temps passé chez chacun des parents, au moins au début.

La résidence alternée doit également faire face à d'autres critiques.

Jacqueline Phélip (123) condamne le fait que les enfants soient traités comme relevant d'un « *droit de propriété* » des parents. Elle pointe l'absence de repère pour les enfants, et entrevoit un risque de difficulté pour eux à construire leur personnalité.

D'autres auteurs viennent nuancer ces positions quelque peu alarmistes. C'est le cas de Catherine Jousset (71) qui considère que, le plus souvent, après 6 mois de résidence alternée, les enfants trouvent leurs repères. Elle souligne l'importance de la continuité d'un domicile parental à l'autre, car le changement de maison peut réactiver, chaque semaine, la souffrance liée à la séparation, et être source de fatigue.

Jean le Camus et Michèle Laborde (22) soulignent également positivement le fait que la résidence alternée permet d'éviter les ruptures de liens avec le parent qui serait « non gardien » (souvent le père) en cas de résidence « classique ».

5.4 Les familles recomposées : de nouvelles constellations familiales

5.4.1 Généralités

5.4.1.1 Une vraie famille ?

Concernant la famille recomposée, les représentations oscillent entre deux attitudes extrêmes :

- Soit une méfiance face à cette famille d'un nouveau genre qui n'en serait, au fond, pas vraiment une, puisque ses membres n'ont pas de passé et de références communes. La famille recomposée est alors perçue comme une entité artificielle, terreau de rivalités potentielles.
- Soit une admiration devant cette nouvelle forme de vie familiale qui s'affranchit des carcans traditionnels et invente, crée en permanence de nouvelles façons de vivre ensemble.

Le reproche souvent adressé aux nouvelles constellations familiales est donc d'usurper l'appellation de « famille ». Irène Théry (141) perçoit différentes manières de considérer les recompositions

familiales en fonction des conceptions concernant ce que serait cette « vraie » famille (soit en rapport avec le lien biologique, soit liée à la réalité du quotidien) :

« *La société hésite : (...) on répète qu'il est essentiel de préserver la sécurité de la filiation, mais on admet volontiers que c'est la fonction qui fait le parent.* » (141)

Toute l'ambivalence envers les familles recomposées repose donc sur la question fondamentale qui émerge de ces différentes conceptions : « qu'est-ce qui fonde le lien de la famille recomposée ? ».

Fréquemment, c'est la naissance d'un enfant issu du nouveau couple qui vient donner un sentiment de légitimité. En effet, l'enfant qui naît au sein de cette famille vient lier durablement entre eux les autres membres : même si le couple nouvellement formé venait à se séparer, les membres de la famille recomposée resteraient liés par la présence de leur fils ou fille, demi-frère ou demi-sœur. Cette naissance apporte ainsi un sentiment de solidité, qui parfois peut manquer dans ces familles qui ont déjà fait l'expérience d'une séparation ou d'un divorce, et donc d'un éclatement du noyau familial. (32)

5.4.1.2 De l'art de gérer les conflits et d'inventer en permanence

L'anomie et le manque d'institutionnalisation rendent les familles recomposées plus vulnérables lors des conflits. Il est alors nécessaire de souvent repréciser les limites de la famille et de rechercher des compromis. (32)

L'importance des conditions concrètes, matérielles, dans lesquelles s'organise la vie familiale commune est loin d'être négligeable. La taille du logement familial peut par exemple être une variable d'ajustement importante par rapport aux conflits potentiels, permettant ou non à chacun de disposer d'un espace propre au sein du domicile.

Une des principales difficultés auxquelles peuvent être confrontées les familles recomposées réside dans l'absence de repères organisationnels communément reconnus dans la société. Cela entraîne donc pour chaque famille la nécessité de mettre en place son propre référentiel. Or, dans une constellation familiale qui ne partage pas toujours une culture – et jamais une histoire – commune, il peut s'avérer ardu d'établir des règles partagées suffisamment consensuelles...

Catherine Jousset (71) parle à ce propos de « *bricolage* » propre à chaque famille. Ce « *bricolage* » est forcément fragile, puisqu'il n'est pas l'expression d'un ordre symbolique garanti par une institution.

Alain Lazartigues évoque quant à lui non sans inquiétude une « *organisation de la parenté contractuelle, reposant sur des liens électifs, qui n'a ni l'efficacité symbolique des règles instituées, ni leur stabilité temporelle.* » (87)

5.4.2 La place des parents

Ainsi que nous l'avons évoqué précédemment, sauf dans certains cas particuliers, les deux parents continuent d'exercer une autorité parentale conjointe après un divorce où une séparation. Il s'agit d'une modalité relativement récente, puisqu'elle est effective depuis 1993. L'idée que l'enfant doit garder un contact avec ses deux parents a en effet notablement progressé depuis quelques dizaines d'années (141), et l'un des objectifs affichés de la loi du 4 mars 2002 était de renforcer cette possibilité.

En 1988, Françoise Dolto (34) parlait d'un « *devoir de visite* » pour le parent non gardien. Cependant, l'espacement des liens avec l'un des parents, voire la perte de contact avec celui-ci est un écueil fréquent des recompositions familiales, et cela est particulièrement le cas pour les familles déjà en difficulté, par exemple sur le plan socio-économique, comme l'explique Irène Théry : « *Dans les secteurs les plus fragiles de nos sociétés, la recomposition « sauvage » n'est souvent qu'une décomposition qui aboutit à la dilution de tout lien familial.* » (141)

La perte de contact avec le parent non gardien est bien entendu délétère pour l'équilibre de l'enfant et le met en difficulté pour vivre sereinement les étapes de la recomposition : « *Rien ne tient des valeurs nouvelles de la recomposition familiale quand l'enfant est contraint de faire le deuil de l'un de ses parents, que ce dernier se soit désintéressé de l'enfant ou qu'il ait été évincé.* », ajoute encore Irène Théry (141).

Parfois, pour les adultes également, la séparation puis la recomposition familiale peuvent entraîner la réactivation d'angoisses d'abandon ou de conflits non résolus dans leur propre enfance (71).

5.4.3 La place des beaux-parents

5.4.3.1 Une place à trouver

La place du beau-parent n'est pas clairement définie par le référentiel légal. Aussi, trouver sa place auprès des enfants de son conjoint peut constituer pour celui-ci une véritable gageure. La manière dont ce processus se met en place dépend bien entendu d'un certain nombre de facteurs inhérents à chaque situation.

Cette place peut, par exemple, être plus facile à trouver si le beau-parent a déjà fait l'expérience de la parentalité et a lui-même des enfants. Dans ce cas, c'est parfois l'éventuelle cohabitation entre les enfants des deux conjoints qui peut être délicate.

La « place » du beau-parent est dépendante du mode d'hébergement des beaux-enfants, de la place que le parent est prêt à conférer à son nouveau conjoint, de la qualité des liens qui persistent avec le parent biologique de même sexe, de la fonction que le beau-parent est prêt à assumer. (71)(87)
Le beau-parent peut être amené à remplir une place définie s'il vient « remplacer » un parent « manquant » ou « défaillant », bien qu'il faille se montrer prudent quant à l'usage de tels termes. Mais la plupart du temps, c'est une relation inédite que doivent inventer le beau-parent et l'enfant, ce qui est difficile en l'absence de repères sociaux ou de référence légale. (141)

Les beaux-parents doivent être capables d'intégrer le passé des enfants du conjoint, alors même que celui-ci n'est pas commun et faire face, selon l'expression d'Irène Théry (141), à un « *processus complexe d'intronisation* ».

L'intégration d'un beau-parent dans la constellation familiale d'un enfant n'est en effet pas chose aisée. Les enfants, du fait d'un sentiment de loyauté vis-à-vis de l'un de leurs parents biologiques, peuvent tenter d'exclure le beau-parent en rejetant toute fonction parentale que celui-ci voudrait assumer (32).

Daniel Sibertin-Blanc rend bien compte de cela dans un article intitulé « La saga des familles recomposées » (135) :

« L'arrivée d'un nouveau conjoint (...) est d'abord celle d'une figure étrangère venue en intrus par sa présence même confirmer la mort de leur famille. Il leur faut beaucoup de temps et toute la détermination de leurs parents pour l'adopter comme parent supplémentaire ou « beau-parent » auxiliaire, et lui faire allégeance sans conflit de loyauté. »

Le beau-parent, s'il vit avec l'enfant, peut occuper de ce fait la place du parent que l'enfant a initialement pris comme « *référent* » (parent du même sexe auquel il s'est identifié) ou comme « *complément* » (parent du sexe opposé).

L'intrusion d'un beau-parent de sexe opposé réactive pour l'enfant l'histoire œdipienne qu'il a vécue avec le parent de sexe opposé. Le beau-parent occupe alors la position du père ou de la mère mis à l'écart, ce qui nécessite un travail de réaménagement psychique parfois douloureux.(22)

Annette Fréjaville (40) estime ainsi que les pluriparentalités favorisent la dispersion des investissements, les conflits de loyauté et les clivages d'objet.

La distance relationnelle entre le beau-parent et ses beaux-enfants subit un réajustement, une renégociation constants au fur et à mesure du temps, avec en filigrane l'idée d'une acceptation mutuelle entre beau-parent et beaux-enfants.

Le conjoint du parent est souvent appelé par son prénom par les enfants. Cet usage du prénom suppose une certaine proximité, que l'on peut imaginer quasiment du registre de l'amitié mais n'aide pas à définir une fonction précise et n'implique pas l'idée d'une hiérarchie ou d'une autorité naturelle. Le beau-parent n'est ainsi ni un « *sous-parent* », ni un « *parent* » qui usurperait son rôle. Parfois, la « *beauparentalité* » peut être comparée à une forme de parrainage, c'est-à-dire à un lien de coparentalité spirituelle (71).

L'autorité éventuelle du beau-parent sur l'enfant, c'est-à-dire une relation davantage de type parental, se construit éventuellement au cours de la relation mais ne lui est pas un postulat de départ (32).

Les adultes en situation de beauparentalité doivent justifier leurs prises de position et leurs décisions sur le plan éducatif à la fois par rapport à leur partenaire et par rapport aux enfants, ce qui est difficile (32). Il y a d'ailleurs davantage de séparations lors des secondes unions lorsque les conjoints ont déjà des enfants que lorsqu'ils n'en n'ont pas (27).

En ce qui concerne les mères et belles-mères, le partage de la fonction maternelle est souvent difficile, surtout quand l'enfant est jeune, car la mère s'estime souvent comme la seule à

pouvoir s'occuper des soins corporels de l'enfant. Le rôle de la compagne du père pourra être alors surtout de favoriser la relation entre le père et son enfant (rôle de médiation). (32)

Nous aborderons de manière plus spécifique la situation des pères et des beaux-pères dans notre troisième partie.

5.4.3.2 Un statut légal flou

Le beau-parent n'a pas de statut légal ou d'autorité légale clairement définis. Il n'existe entre beau-parent et bel-enfant ni droit ni devoir réciproque établis de manière systématique. Cette absence de référentiel externe complexifie le processus d'acceptation mutuelle et favorise une incertitude quant à la relation, qui peut être source d'angoisse (en particulier pour des sujets qui ont déjà subi une séparation) et empêcher l'investissement relationnel. (32)

La loi du 4 mars 2002 stipule que le beau-parent peut bénéficier d'une délégation de l'autorité parentale pour gérer les actes de la vie quotidienne (au même titre que d'autres « tiers » présents dans la vie de l'enfant), mais ne définit pas précisément ce qu'est un « *acte de la vie quotidienne* ». (99) Une forme de partage de l'autorité parentale peut ainsi être autorisée par le Juge, mais l'accord des deux parents est requis s'ils exercent l'autorité parentale en commun (31). Un beau-parent ne peut réaliser d'adoption plénière de l'enfant de son conjoint, sauf si celui-ci n'a pas de filiation établie, mais l'adoption simple est possible dans certains cas... (141)

Nous verrons ultérieurement quels aménagements du statut légal de beau-parent peuvent être suggérés de manière à rendre ce statut plus clair.

5.4.4 Les fratries recomposées

Dans cette partie, nous nous intéresserons tout particulièrement aux fratries recomposées qui sont amenées à cohabiter dans un même foyer.

5.4.4.1 Un lien à inventer

Tout comme c'est le cas de manière générale en ce qui concerne les familles recomposées, il existe pour les fratries recomposées peu de règles sociales et institutionnelles qui « *prescrivent* » ce qu'il faut faire. Chaque famille, chaque fratrie doit donc établir peu à peu – car cela nécessite du temps – ses propres règles. (32)

Les choix concernant l'organisation concrète du quotidien peuvent influencer sur la nature des liens qui vont pouvoir se tisser entre les enfants de chacun des conjoints et traduire la volonté des adultes que de tels liens puissent ou non se créer.

Par exemple, lorsque tous les enfants ne vivent pas à temps plein avec le couple mais partagent leur temps entre les domiciles de leurs deux parents biologiques, les enfants de l'un et de l'autre peuvent être hébergés de manière alternée ou être présents en même temps. Dans le premier cas, on peut

percevoir une volonté chez les adultes de préserver l'unité, et une forme d'intimité pour chacune des fratries d'origine ; tandis que dans le second cas, on peut postuler une volonté plus affichée de faire en sorte que les enfants des différentes fratries d'origine puissent créer une nouvelle fratrie avec un sentiment d'appartenance commune. (32)

La manière dont se partage l'espace du domicile commun est également importante. Bien souvent, il peut être nécessaire que certains des enfants partagent leur chambre. Les adultes peuvent alors faire le choix de faire cohabiter plutôt les frères et sœurs « naturels » (biologiques) ; ou alors de regrouper les enfants par proximité d'âge ou de sexe.

La fratrie, selon Aubeline Vinay (151), est une notion découlant des liens affectifs tissés entre les membres qui la composent et ne suppose pas forcément l'existence de liens de sang. Il s'agit d'une entité qui, pour Robert Neuburger, repose avant tout sur le partage(114)(151). Le partage peut être celui d'un territoire, celui de l'affection du couple parent/beau-parent, celui d'objets matériels... La relation entre membres d'une fratrie se construit, évolue en permanence et ne peut être considéré comme un état fixe (151).

Les termes de « *quasi-frère* » ou « *quasi-sœur* » (87) ou encore de « *pseudo-fratrie* » (40) sont parfois utilisés pour désigner les liens entre les enfants issus des premières unions de chacun des conjoints du nouveau couple.

Plusieurs types d'alliances peuvent émerger entre les enfants (32): selon le lien biologique, selon le sexe, selon l'âge.

Souvent, on peut observer au sein de la fratrie recomposée une alternance entre des périodes de solidarité, de bonne entente entre les enfants, et des périodes où ceux-ci cherchent à marquer les différences entre les fratries d'origine en soulignant les liens biologiques (32).

Chaque partenaire a ses propres conceptions concernant l'éducation des enfants, venant de sa famille d'origine et du précédent couple, ce qui nécessite en permanence de renégocier les règles de vie commune. Cela est d'autant plus le cas qu'il existe un écart d'âge important entre les différents enfants de la famille recomposée et que les enfants sont grands, car les adolescents, déjà plus habitués au système de référence de la première famille nucléaire, sont plus en difficulté pour s'adapter à de nouvelles valeurs. (32)

Les adolescents impliqués dans les situations de recomposition familiale se placent d'ailleurs parfois dans une position d'observateurs car ils se sentent déjà plus extérieurs à la famille, par rapport à laquelle ils sont en train de s'autonomiser, et ne développent donc pas de sentiment d'appartenance à la famille et à la fratrie recomposées. (32)

5.4.4.2 De possibles rivalités

Dans toutes les familles, recomposées ou non, on retrouve une rivalité fondamentale entre les enfants. Cette rivalité est tout d'abord vécue sur le mode du tout ou rien, c'est-à-dire que l'attention portée à un autre enfant est vécue comme une perte de l'affection des parents par l'enfant. Puis, cette « concurrence » s'atténue à mesure que les enfants accèdent à une différenciation par rapport aux autres membres de la fratrie.

Au sein des fratries recomposées, des rivalités peuvent bien souvent s'exprimer entre enfants qui n'ont pas choisi, et n'étaient pas forcément préparés à cohabiter, d'autant plus que la recomposition familiale peut, au moins de manière intermittente, venir bouleverser la position relative qu'occupe chacun des enfants dans la fratrie (32).

Dans les fratries non recomposées, les enfants expérimentent entre eux la différence. Lors d'une recomposition familiale, les enfants issus de la même fratrie peuvent davantage chercher à mettre en évidence leurs ressemblances, de façon à mettre également en avant par contraste leurs différences avec les enfants du conjoint de leur parent. (32)(71)

5.4.4.3 Un frère ou une sœur en commun ...

Le plus souvent, la naissance d'un enfant issu du nouveau couple vient consolider chez chacun des autres enfants le sentiment d'appartenance à la famille. Chantal van Cutsem (32) parle même de « *chaînon manquant* » qui vient contribuer à unir les enfants des deux conjoints.

Néanmoins, cette naissance vient également confirmer la fin irréversible de la première famille nucléaire et mettre un coup d'arrêt aux fantasmes (conscients ou inconscients) de voir à nouveau le couple parental se réunir. Les enfants issus des premières unions peuvent donc ressentir de la tristesse ; d'autant plus que le fait de voir grandir le nouvel enfant aux côtés de ses deux parents peut réactiver des sentiments douloureux liés à la séparation et susciter un sentiment de jalousie vis-à-vis de celui-ci. (32)

5.4.5 La place des grands-parents

Dans les situations de recomposition familiale (tout comme, d'ailleurs, dans celles de monoparentalité) les grands-parents peuvent constituer une « base de repli » qui amène un sentiment de sécurité pour l'enfant en mal de repères. Leur présence permet à celui-ci d'avoir, malgré la séparation, la sensation d'appartenir à une lignée. De plus, l'enfant peut, par l'intermédiaire de la présence des grands-parents, expérimenter une continuité temporelle et une continuité du lien (28), à un moment où il doit justement créer de nouveaux liens avec de nouvelles personnes.

Les « beaux-grands-parents » peuvent eux-aussi avoir un rôle à jouer en aidant leurs enfants à accueillir leurs beaux-enfant. (141)

6 Etre père aujourd'hui

6.1 La place du masculin

6.1.1 Une redéfinition des places de l'homme et de la femme

Les années 1970 ont marqué un tournant important concernant de nombreux paramètres de la vie sociale et familiale : manière de choisir un partenaire, de considérer l'enfant, de percevoir la répartition des tâches entre les sexes, de mettre en place des choix de vie (de manière plus hédoniste et individualiste)... Ces transformations ont d'abord touché les franges les plus aisées de la population avant de se généraliser. (22)

Certains auteurs ont postulé que la répartition des rôles entre hommes et femmes était avant tout une construction sociale et ne découlait donc pas d'une prédisposition génético-biologique. Les « *gender studies* » (parfois nommées « *études de genre* » ou « *théories du genre* ») visent à déterminer les relations entre le sexe physiologique (biologique) et le genre (sexe socialement élaboré). Selon ces études de genre, il existerait un sexe social, c'est-à-dire que les garçons et les filles ne seraient pas éduqués de la même façon car, de manière inconsciente, quelque chose de différent leur serait transmis, et ce dès la période des soins au nourrisson. Le choix des vêtements, des jouets, obéirait à des stéréotypes véhiculés par la norme sociale, et, sans en être entièrement conscients, les parents inciteraient leurs enfants à développer davantage certains traits de caractère en fonction de leur sexe. Les différences psychologiques entre les hommes et les femmes ne sont donc pas considérées comme une résultante du sexe biologique mais comme une construction sociale. (13)(22)(145)

Depuis quelques dizaines d'années, la place des femmes dans la société a considérablement évolué. Celles-ci ont en effet accédé de manière plus étendue à l'occupation d'un emploi, tandis que le rôle qui leur était auparavant attribué était celui d'élever les enfants et d'assumer les tâches domestiques. L'évolution de la place de la femme dans la société a conduit de manière concomitante à une redéfinition du partage des tâches au sein des couples. Les hommes contemporains peuvent empiéter sur des domaines traditionnellement réservés aux femmes. Selon Simone Korff-Sausse (74), « *les repères du féminin et du masculin se redéployent autrement* ». L'identité de genre détermine donc moins qu'auparavant les choix de vie des individus et cela peut s'observer dans de nombreux domaines (manière dont s'exerce la parentalité, loisirs, manière de considérer le corps masculin avec apparition de davantage de « normes » et d'idéaux, ...)

6.1.2 Quelles répercussions sur les fonctions parentales ?

Avec l'égalisation entre les sexes, on assiste donc à une symétrisation progressive du rapport homme-femme, et par extension, du rapport père-mère. La différenciation des rôles entre père et mère apparaît de moins en moins tranchée, et on peut bien entendu penser que cela a une répercussion directe sur la manière dont sont occupées les fonctions paternelle et maternelle... Certains auteurs craignent la « contagion » de ces mutations sociales aux fonctions parentales, tandis que d'autres voient d'un œil positif ces changements.

6.1.2.1 Une nécessaire distinction de la fonction selon le sexe ?

Joël Dor (35), qui consacre un ouvrage à la fonction paternelle, soutient cette position :

« Pas plus un père ne peut être une mère ; pas davantage une mère ne peut se substituer à un père. Ceci n'est pas contradictoire avec le fait qu'une mère peut toujours s'identifier à un père et réciproquement. Dans le premier cas, nous avons coutume de dire qu'une mère est dans une position paternelle avec son enfant. (...) [et on parle d'une] mère phallique. »

Dans le second cas, on parle d'un père en position maternelle. (35)

Joël Dor perçoit dans ces situations le risque d'apparition de « problématiques identificatoires ». En effet, pour lui, le signifiant Nom-du-Père doit être « *explicitement et sans ambiguïté référé à l'existence d'un tiers marqué dans sa différence sexuelle par rapport au protagoniste qui se présente comme mère* », car « *le signifiant phallique a une seule fonction, celle de symboliser la différence des sexes, et c'est cette différence qui impose à tout sujet d'avoir à négocier sa propre identité sexuelle vis-à-vis de ce signifiant phallique.* » (35)

Cette vision très structuraliste laisse cependant peu de place à l'idée de possibles aménagements au fil de l'Histoire et/ou selon les cultures.

6.1.2.2 ... ou l'avènement de nouveaux modèles ?

Ces nouveaux modèles tiendraient compte de l'idée que masculinité et féminité ne sont pas les deux pôles d'un même axe, mais au contraire deux dimensions indépendantes qui ne s'excluent pas mutuellement : ainsi, chez chaque individu, pourraient coexister des dimensions définies comme féminines (affectivité, douceur, empathie) et comme masculines (indépendance, ambition) (22).

Simone Korff-Sausse (74) est ainsi assez critique vis-à-vis de la fonction paternelle telle qu'elle est décrite par Lacan, car elle considère que la théorie lacanienne met l'accent sur la fonction, au détriment de la réalité et du concret : « *toutes les théories de la fonction paternelle tendent à promouvoir l'image d'un père désincarné, en séparant le père réel du père symbolique* ».

Cette vision cultive selon elle une certaine idéalisation de la figure du père, qui n'empièterait ainsi jamais sur le « territoire des mères » et échapperait aux aspects primitifs, archaïques inhérents à la relation entre un adulte et un bébé.

Pour elle, la conception lacanienne invalide la possibilité de l'idée d'une relation directe entre le père et l'enfant, et fait apparaître le père comme une abstraction, un « *simple* » agent de socialisation en ne lui laissant pas la possibilité d'être tendre et encourageant ... Elle souligne l'aspect évolutif de la paternité au fil des époques, et soutient l'idée que si la place du père se modifie pour prendre davantage corps dans le réel, ni les enfants ni les pères n'y « perdent » quelque chose.

Nous allons explorer dans une partie suivante ces nouvelles coordonnées de la parentalité et de la paternité, en nous intéressant à ces pères d'aujourd'hui, souvent appelés « nouveaux pères ».

6.2 La paternité : ses turpitudes et ses incertitudes ...

6.2.1 « Pater incertus est, mater certissima »

Ce proverbe vient bien résumer l'incertitude qui persiste toujours à l'endroit de la paternité biologique, et le fait qu'il existe donc pour les hommes une part de doute quant à leur paternité biologique. Les anglo-saxons l'ont d'ailleurs repris à leur compte avec le proverbe « *Mama's baby, papa's maybe* ».

Cependant, la réalisation de tests ADN pour déterminer si un homme est le père biologique d'un enfant est autorisée depuis la loi du 8 janvier 1993 (32)(61) et vient donc faire mentir le traditionnel adage... La possibilité de tels tests vient remettre le champ du biologique sur le devant de la scène. Toutefois, un homme qui veut ainsi s'assurer de sa paternité génétique doit passer par l'accord de la mère...

La paternité biologique prend donc à l'heure actuelle une place paradoxale, étant d'une part portée aux nues, investie comme porteuse d'une forme de vérité propre, alors que d'autre part, la filiation tend à se dégager de plus en plus du champ du biologique.

6.2.2 Le devenir-père et ses obstacles

Si on parle souvent du devenir-mère, le devenir-père (ou paternalisation) est un concept moins étudié.

6.2.2.1 *Le temps de l'annonce*

L'annonce de la venue de l'enfant au père (et donc le devenir-père) passe obligatoirement par une parole, celle de la mère de l'enfant (74). Jean-Claude Liaudet (99) parle d'une « *incertitude originelle du père, que la parole de la mère vient combler* ».

Le moment de l'annonce à l'homme, par la femme, de sa grossesse, est une étape importante du devenir-père, à laquelle Jean-Michel Barlier (5) identifie trois réactions possibles, selon le modèle anglo-saxon des « 3 F » :

- « *Fight* » (le combat, la bataille) : attitude qui se traduit par de l'irritabilité, parfois une tendance à rechercher le conflit
- « *Flight* » (le vol) : évasion temporaire (dans le sport, dans le travail, avec l'idée de chercher ailleurs que dans le couple un refuge sécurisant) ou fuite définitive (père qui part, s'« *envole* » avant ou à la naissance de l'enfant)
- « *Fear* » (la peur) : apparitions de craintes, d'angoisse, de doutes

Quelle que soit la nature de la réaction de l'homme à l'annonce de sa paternité prochaine, elle traduit donc souvent une forme de déstabilisation de celui-ci. Monique Bydlowski (14) parle du « *drame du père* » qui « *participe à sa propre exclusion* ».

Jean-Michel Barlier (5) reprend cette idée : « *Il y a quelque chose de l'ordre de la confrontation dans son désir intime qui prend vie sous la forme d'un enfant, hors de lui, dans le corps d'une femme. C'est très déstabilisant.* »

On retrouve d'ailleurs là toute l'ambiguïté entre le désir d'*avoir* un bébé et celui de *donner* un bébé à une femme... La relation débutante avec l'enfant à naître est donc déjà porteuse d'ambivalence, hésitant entre désir, attente et conflit, rivalité.

6.2.2.2 Le temps de la grossesse

Monique Bydlowski décrit dans « *Je rêve un enfant* » (15) ce qu'elle nomme la « *transparence psychique* » chez les femmes au cours de la grossesse. Au cours de cette période, la barrière du refoulement est plus poreuse chez la femme, ce qui permet l'accession aux fantasmes, aux affects et la reviviscence de conflits infantiles. Simone Korff-Sausse (74) pose la question d'un équivalent masculin de la transparence psychique. Le devenir-père est en effet également l'occasion de remaniements psychiques intenses.

Cependant, le devenir-père passe par un processus plus abstrait que le devenir-mère, parce que le développement de l'enfant à naître ne se déroule pas dans le corps du père mais dans celui de sa femme. Le père ne vit pas dans son corps les transformations liées à la maternité et à l'accouchement. S'il n'est pas forcément passif, l'homme vit indubitablement de manière moins directe ces manifestations. De ce fait, la paternalisation est un processus qui nécessite du temps. (74)

Simone Korff-Sausse (74) parle de « *préoccupation paternelle primaire* », en référence à la « *préoccupation maternelle primaire* » amenée par Winnicott (154) pour évoquer le mouvement identificatoire régressif qui se produit chez les pères lors de la naissance du bébé, mais dont selon elle ils se défendent, et qu'ils expriment donc peu.

Chez certains pères, on peut observer ce que l'on nomme la « *couvade* », c'est-à-dire une forme d'« imitation » inconsciente de la grossesse par le père, par diverses manifestations psychosomatiques (douleurs abdominales, prise de poids ...) (116). Ces manifestations traduiraient un désir inconscient de gestation et font partie des rituels dans certaines sociétés traditionnelles. Dans certains cas, on peut observer chez les futurs pères l'émergence de décompensations psychiques à coloration psychotique. (100)

6.2.2.3 Une nouvelle place à assumer

L'accession à la paternité, et donc la transmission à une nouvelle génération implique un certain nombre de renoncements chez le futur père.

Elle nécessite en effet que celui-ci accepte de se situer à la place de l'« *ancien* » dans l'ordre des générations (99) et donc de passer d'une place d'enfant à une place d'adulte : d'« *enfant de* » vers « *parent de* »... (74) Cela n'est possible pour un homme que si son propre père lui a laissé dans son enfance occuper cette place d'enfant (49).

Le père doit également par la suite renoncer à ce que l'enfant « répare » le narcissisme parental (en réussissant là où il a échoué). Il doit aussi être capable d'accepter une « *mise à mort symbolique* » de la part de l'enfant, en acceptant d'abandonner la place de père imaginaire qu'il aura été un temps pour l'enfant. Pour accepter de quitter cette forme de toute-puissance, « *il faut être sorti d'une*

position infantile, comme celle du père qui attend de son enfant une reconnaissance... comme celle qu'il aurait souhaité avoir de ses parents », explique Jean-Claude Liaudet. (99)

6.2.2.4 La mobilisation de conflits anciens

Lors de la venue d'un enfant, l'homme, le père, est immanquablement confronté à la relation qui l'unit à son propre père, dont l'image vient faire référence.

Pour Simone Korff-Sausse (74), « *le devenir-père mobilise et réactive fortement tous les aspects, positifs comme négatifs, de la relation du futur père à son propre père* ».

L'homme voit alors fantasmatiquement son père comme un égal (il a pu faire un enfant tout comme son père l'a fait avant lui ; il va tout comme son père, transmettre le patronyme) (5) et est amené à s'identifier à celui-ci. Cette identification comporte toujours une ambivalence : la présence de l'envie ou la peur de faire aussi bien ou mieux que son propre père, mais aussi la crainte de ne pas y parvenir. (74)

Lorsque l'homme ne connaît pas son propre père, ou lorsqu'il a peu reçu de celui-ci, la transmission à son enfant peut s'avérer bien difficile

Le devenir-père engage l'identification au père, mais aussi l'enfant, le féminin et le maternel dans l'homme (74). Pour Monique Bydlowski (16), la paternité est l'occasion pour un homme de reconnaître en lui une part féminine et d'assumer sa bisexualité psychique.

La relation du père à son enfant mobilise l'enfant dans le père, par la réactivation de conflits anciens, implique de se dégager des conflits œdipiens et en particulier de la haine et des fantasmes meurtriers vis-à-vis de son propre père. La paternité a en effet des racines infantiles : le premier désir de « paternité », c'est avec sa mère que le père l'a connu. S'il est resté dans une rivalité œdipienne à son père, il lui est difficile d'endosser le rôle paternel. (99)

6.3 Les « nouveaux pères » : du pater familias au père affectif

6.3.1 Une identité en mutation

Les modifications de la place prise par les pères auprès de leurs enfants font écho à un certain nombre d'importants changements sociétaux, tels que la possibilité de contrôle des grossesses et des naissances grâce à la contraception, l'émancipation des femmes et l'égalisation progressive entre hommes et femmes, tant sur le plan professionnel que privé (par exemple concernant la répartition des tâches ménagères au sein du couple) , et bien sûr l'augmentation des situations de recomposition familiale.

Ces changements progressifs se répondent les uns aux autres : « *Il y a des « nouveaux » pères parce qu'il y a des « nouvelles » mères et réciproquement* » explique Martine Lamour (84).

Les mutations sociétales sont relayées par des modifications inscrites dans la loi, puisque le congé paternité (3 jours à la naissance et 11 jours dans les 3 premiers mois de l'enfant) a fait son apparition en 2002.

Les évolutions concernent, dans des proportions différentes, les trois versants de la parentalité définis par Didier Houzel. C'est ce modèle que nous avons choisi d'utiliser pour mieux appréhender les changements actuels.

6.3.1.1 Au niveau de la pratique

La pratique désigne le niveau « réel », concret de la parentalité et correspond aux tâches effectives assurées par les parents vis-à-vis de l'enfant.

Traditionnellement, la mère était généralement l'unique garante de cette facette de la parentalité. Aujourd'hui, c'est toujours la femme, qui, dans la majorité des cas, assure la plus grande partie des tâches quotidiennes liées aux soins de l'enfant et qui reste l'interlocuteur privilégié de la crèche, de l'école, du médecin (22). Cependant, il existe, d'une part, de plus en plus d'exceptions à cet état de fait, et, d'autre part, la répartition des tâches est bien moins tranchée que par le passé.

Les pères sont en effet plus présents dans la réalité quotidienne. Cela démarre avant la naissance de l'enfant, par exemple par la participation du père lors des échographies, des cours de préparation à l'accouchement (et de l'accouchement, après lequel ils prennent souvent part aux premiers soins) et parfois même à des « groupes de pères » à la maternité. Cet investissement précoce constitue une aide à la construction de l'enfant imaginaire et à l'entrée en paternité pour le père. (71)

Par la suite, les pères sont souvent impliqués de manière concrète dans la vie quotidienne de leurs enfants, que cela soit par la participation aux soins physiques (bains, change, alimentation des nourrissons) ou par l'implication concrète dans les activités de l'enfant (lien avec la crèche, l'école ; aide aux devoirs ; temps de jeux partagés ...).

Alain Vanier (147) reprend à son compte la conception de Winnicott (156) selon laquelle « *le père peut être une mère de substitution* » : « *tous les soins donnés à un enfant en deçà de deux ans, sont dans le registre maternel et cette fonction, [le père] n'a pas à se priver de l'occuper* » (147)
Il situe aussi comme primordial le rôle de soutien de la mère pris par le père, y compris concernant certains points pouvant relever de la fonction paternelle : « *il sert aussi à soutenir la mère et l'enfant, à protéger cette relation et à appuyer l'autorité de la mère* » (147).

Les soins à l'enfant, les jeux ... constituent une interface entre la pratique et l'expérience, c'est-à-dire entre l'aspect concret de la paternité et ses implications affectives.

Un texte de Philippe Claudel (29), paru dans un ouvrage consacré aux pères, où ceux-ci peuvent raconter leur paternité en toute subjectivité, le montre bien :

« Je t'ai baignée. Je t'ai lavée. Je t'ai changée. J'ai essuyé ton corps. J'ai nourri ta peau avec de la crème. J'ai embrassé ta peau. Je me suis endormi contre toi. Tu es venue dans les nuits tout contre moi, lorsque tu faisais un cauchemar. J'ai répété ces gestes et ces moments des centaines de fois. Je te voyais comme un petit sucre, une friandise, une poupée vivante, un animal doux à qui les mots venaient peu à peu. »

6.3.1.2 *Au niveau de l'expérience*

L'expérience désigne la part affective, subjective – et intersubjective – de la parentalité. C'est concernant ce versant que la place des pères a sans doute connu les plus profondes mutations.

Les termes utilisés sont nombreux pour décrire ces nouvelles modalités d'expérience de la paternité : on parle bien sûr des « *nouveaux* » pères, mais également de pères « *impliqués* », de « *paternité de proximité* » (23).

On observe en effet une augmentation de l'intérêt des pères pour des domaines habituellement liés à la maternité : ils s'inscrivent dans la sensorialité, traditionnellement dévalorisée et reliée au rôle des mères, et mettent la tendresse au premier plan de la relation avec leur enfant. « *Ils investissent le champ de la maternité : serait-ce une manière de récupérer une importance et une domination qui leur échappe par ailleurs ?* » se demande Simone Korff-Sausse (74), faisant écho à l'idée que l'évolution des pères et des mères se fait de manière concomitante.

Les travaux sur les interactions parents-nourrisson depuis 30 ans montrent d'ailleurs une ouverture de plus en plus précoce de la dyade mère-nourrisson au père. (84)

Les pères d'aujourd'hui renoncent donc au modèle du *pater familias* pour inventer nouvelles modalités relationnelles avec leurs enfants, et ce dès la naissance : « *La paternité est une institution en reconstruction* » constate Simone Korff-Sausse (74). Pour elle, le modèle traditionnel de la place et du rôle des pères a constitué une « *construction défensive* » pour les hommes pendant des siècles, contre la tendresse, la sensorialité, la vulnérabilité suscitées par le bébé, incompatibles avec le modèle traditionnel de la virilité.

Martine Lamour (84) distingue l'« *appropriation subjective* » de la place de la mère par le père (64) et le père « *impliqué et différencié* » (21). Paul Marciano rejoint cette conception : « *reconnaître l'importance des émois paternels ne signifie pas féminiser le père pour autant, mais le reconnaître comme sujet différent* » (101).

Ainsi, il existerait pour les pères, à travers la dimension expérientielle de la parentalité, une position intermédiaire, relevant à la fois du champ de la fonction maternelle (sans le recouvrir entièrement) et de celui de la fonction paternelle. C'est dans cet entre-deux que se tiendraient les nouveaux pères d'aujourd'hui...

On peut toutefois postuler que l'ampleur de ces mutations de la place tenue par le père puisse varier considérablement d'une situation à l'autre, d'une famille à l'autre, en fonction d'une multitude de paramètres comme les valeurs du couple, l'histoire personnelle du père, la possibilité pour la mère d'accepter de « partager » avec le père une partie des prérogatives qui lui auraient été traditionnellement conférées... (36)

Jean-Yves Cendrey (25) évoque, dans le même ouvrage que Philippe Claudel, ce versant expérientiel, subjectif, de la paternité:

« *Être père, c'est une suite d'évènements, petits et grands, dans la mémoire des lieux où ils se sont produits. Ce n'est jamais de la théorie. C'est de la pratique. Être père, ça ne s'explique pas, ça se raconte.* »

6.3.1.3 Au niveau de l'exercice

L'exercice de la parentalité en constitue le versant symbolique. Concernant la paternité, il comprend l'identité de la paternité (qui est le père biologique de l'enfant ; qui est désigné par la Loi comme étant le père de l'enfant ?) et son organisation.

Jean-Claude Liaudet (99) estime que c'est l'Etat qui a « repris à son compte les prérogatives paternelles d'antan : éduquer les enfants, leur enseigner, les défendre. » : « auparavant, la loi s'arrêtait à la porte de l'espace familial qui restait un espace privé, mais aujourd'hui cet espace est investi par des discours qui expliquent « comment faire » (médias, médical, école...) » (99).

Selon lui, les hommes sont donc ainsi amenés à réinventer leur rôle, qui ne peut plus s'étayer sur l'organisation sociale, l'organisation judiciaire ou la mythologie religieuse.

Le rôle d' « autorité » et le rôle d'aide à l'insertion sociale, traditionnellement dévolus au père, deviennent moins prégnants et sont en partie relayés et assumés par l'école. Gérard Neyrand (119) souligne ainsi la « déliaison » qui s'est progressivement opérée entre paternité et autorité.

Pour Alain Vanier (147), « Il y a donc une disqualification historique du père, d'une certaine figure du père, radicalisée par l'histoire récente. »

Comme nous l'avons vu précédemment, la fonction attribuée au père par la Loi évolue. L'une des transformations importantes est la mise en place progressive d'une égalité entre pères et mères sur le plan de la parentalité légale, avec l'instauration d'une autorité parentale conjointe.

Comme un prolongement naturel de cette première grande mutation, depuis le 1^{er} janvier 2005, les parents peuvent donner à l'enfant « soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit leurs deux noms accolés suivant l'ordre qu'ils ont choisi et dans la limite d'un seul nom de famille pour chacun d'eux » (160). Cette égalisation dans la loi contribue à une désacralisation du traditionnel « pouvoir paternel » et s'inscrit en parallèle du développement de la paternité « affective » (expérience de la paternité).

6.3.2 Vers une « dissociation » de la paternité ?

Traditionnellement, les différentes dimensions de la parentalité (exercice, expérience, pratique) sont, du côté des pères, assumées par un seul homme (le père de famille).

Or, et en particulier dans les nouvelles constellations familiales, on assiste de plus en plus à une forme de « dissociation » entre ces trois versants, qui peuvent être occupés par différentes personnes, soit simultanément, soit successivement.

L'homme présent au quotidien avec l'enfant n'est en effet pas toujours celui à qui est attribuée la paternité légale et biologique, et plusieurs hommes peuvent entretenir simultanément avec un enfant une relation de type parental, impliquant une dimension affective.

Si l'on se réfère à un modèle structuraliste, cher à Claude Lévi-Strauss, à Jacques Lacan et aux auteurs lacaniens, on peut considérer que cette désorganisation relative est susceptible de contribuer à une forme de brouillage du sens et de la place de chacun... Il s'agit de l'un des points que nous développerons dans notre discussion.

DEUXIEME PARTIE : CAS CLINIQUES

La notion de fonction paternelle est une notion complexe, qui semble souvent insaisissable. Nous allons tenter d'en esquisser les contours dans nos vignettes cliniques...

Celles-ci sont présentées selon l'âge des enfants (âge croissant).

Afin de favoriser la remémoration des grands axes propres à chaque situation lors de la lecture de la partie discussion, un résumé figure à la fin de chaque vignette.

1 Enzo

Enzo est âgé de 3 ans. La demande de consultation émane de sa mère, suite à la séparation récente et extrêmement conflictuelle des parents.

La mère d'Enzo s'inquiète de modifications comportementales chez son fils depuis la séparation : irritabilité, troubles du sommeil, tristesse. Elle explique consulter sur les conseils de son avocate.

Lors de la première consultation, elle revient sur les circonstances de la séparation. C'est elle qui a quitté le père de son fils. Suite à cela, elle aurait subi des menaces et des violences physiques de la part de celui-ci. Il est difficile de centrer la consultation sur la situation d'Enzo, car la mère éprouve un grand besoin de parler de ses difficultés et de la situation de crainte dans laquelle elle explique se trouver. Enzo et sa mère habitent le même village que le père d'Enzo et la mère relate s'être à plusieurs reprises cachée avec son fils pour ne pas être aperçue par le père.

Après la séparation, Enzo a rencontré son père à plusieurs reprises, et ces visites semblent s'être bien déroulées. Néanmoins, la mère a décidé d'interrompre cela, jugeant l'influence du père de son fils néfaste pour lui. Elle explique avoir fait le choix de quitter le département afin de s'installer dans le département voisin. Elle souhaite rompre définitivement tout contact avec le père de son fils, et dit vouloir qu'Enzo ne voie plus jamais son père. Elle ne parvient pas à dissocier sa propre relation avec le père de son fils et la relation qu'Enzo peut avoir avec lui, et semble considérer l'ensemble mère-enfant comme un tout indissociable.

Malgré nos tentatives d'argumentation pour l'aider à nuancer son point de vue et à réagir de manière moins immédiate, elle reste inflexible.

Nous n'apprenons que peu de choses concernant le père d'Enzo en dehors de la nature éminemment conflictuelle des relations avec la mère de son fils. La mère mentionne la notion d'antécédent de tentative de suicide et de dépression chez lui.

La présentation clinique d'Enzo est relativement rassurante au cours des entretiens qui sont organisés. C'est un petit garçon éveillé, tonique, qui joue, dessine avec plaisir et entre facilement en interaction avec l'adulte. Il n'y a aucun signe évident de dépression.

Enzo a été rencontré à deux reprises au CMP avec sa mère, après quoi ils ne sont plus venus aux rendez-vous qui étaient planifiés. Le suivi a donc été interrompu.

Par la suite, c'est le père d'Enzo qui nous a contactés, mettant en avant sa volonté d'accéder au dossier de son fils. Les éléments du dossier qui lui étaient transmissibles au vu du cadre légal lui ont été communiqués lors d'un rendez-vous dédié. Il s'est présenté tout à fait calme, courtois. Il est apparu abattu, très affecté à l'évocation de la situation, faisant part d'un grand sentiment d'impuissance. Il mettait en avant sa volonté de ne pas rompre la relation avec son fils, de rester présent pour lui malgré la séparation parentale. Sans nouvelles d'Enzo depuis plusieurs semaines, il envisageait d'avoir recours à la justice pour faire valoir ses droits.

La séparation très conflictuelle entre les parents amène ici Enzo à devenir l'« objet » du conflit parental. Le fait que le père se trouve rapidement évincé après la séparation parentale rend impossible la séparation avec la mère, ce qui place Enzo dans une situation très préoccupante, d'autant plus que cette mère est isolée avec son enfant et que peu d'autres « tiers » peuvent intervenir dans la relation mère-enfant.

La mère d'Enzo est soucieuse de son fils et à l'écoute de ses difficultés. En mettant fin à la relation entre Enzo et son père, elle dit penser le protéger et éviter à celui-ci de devenir « comme son père ». Elle semble chercher en consultation l'approbation des soignants, dont elle paraît attendre qu'ils se rallient à son positionnement en soutenant sa vision négative du père de son enfant. Comme il a été « soustrait » à son père, Enzo se trouve rapidement « soustrait » à la possibilité d'un suivi.

On peut se montrer légitimement inquiet quant à l'avenir d'Enzo, d'une part du fait de la discontinuité brutale que constitue l'absence subite de son père, d'autre part du fait du probable manque de fonction tiers qui va se mettre en place dans la nouvelle configuration familiale de « huis-clos fusionnel » mère-fils... Il serait souhaitable que son père puisse, comme il le souhaite, être à nouveau présent dans la vie de son fils, et que d'autres tiers puissent être amenés à médier la relation mère-enfant (éventuel beau-père, enseignant, thérapeute)...

Enzo est âgé de 3 ans. Il consulte avec sa mère suite à une séparation extrêmement conflictuelle entre ses parents. La mère pense protéger son fils en cherchant à rompre tout lien entre Enzo et son père.

La discontinuité ainsi occasionnée et le très probable manque ultérieur de médiatisation de la relation mère-fils risquent cependant d'être préjudiciables pour Enzo.

Le père d'Enzo apparaît ébranlé par cette situation, mais prêt à faire intervenir la Justice pour faire valoir ses droits.

2 Théo

Théo est âgé de 3 ans lorsqu'il vient au CMP pour la première fois. Il est accompagné par sa belle-mère, Maëva, qui a demandé la consultation car elle se sent en difficulté pour trouver sa place auprès de lui.

La famille de Théo comporte plusieurs branches :

- Théo a un demi-frère du côté paternel, Romaric, âgé de 12 ans, qui vit avec sa mère.
- Il a un frère, issu de la même union que lui, Quentin, âgé de 17 mois.
- Il a également deux demi-sœurs du côté maternel (9 et 7 ans), qu'il voit peu.
- La belle-mère de Théo a quant à elle un fils âgé de 6 ans, Alexis, qui vit au même domicile, et avec qui Théo partage sa chambre
- Le père de Théo et sa belle-mère Maëva ont eu ensemble un garçon, Roman, âgé de 2 mois

Au domicile familial vivent donc le père de Théo, sa compagne Maëva (belle-mère de Théo), Théo, son frère Quentin, Alexis le fils de Maëva, et Roman (le demi-frère de Théo).

C'est le père de Théo qui assure l'hébergement de Théo et Quentin. La mère dispose d'un droit d'hébergement un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires, mais qui n'est dans les faits pas toujours effectif, car elle ne vient pas chercher ses enfants de manière systématique lorsque cela est théoriquement prévu. De ce fait, le père et la belle-mère de Théo se montrent très critiques à l'égard de la mère, lui reprochant son imprévisibilité, source d'une discontinuité difficile à vivre pour les enfants.

Chez Théo, on relève un important conflit interne entre la loyauté envers sa mère biologique, qu'il voit peu, mais dont il se souvient, et dont il parle, et la loyauté envers sa belle-mère, qui l'élève depuis qu'il a environ un an et demi. Il exprime souvent de la colère, de l'agressivité, un refus de se plier à l'autorité de sa belle-mère.

Théo présente peu de difficultés en dehors du domicile familial : son entrée en petite section de maternelle s'est déroulée sans difficulté particulière (pas d'angoisse lors de la séparation), il s'intègre bien avec les autres enfants et son niveau scolaire est tout à fait satisfaisant.

Au domicile, il est décrit comme un petit garçon recherchant en permanence le contact paternel ; sollicitant son père de manière répétée, et demandeur d'une certaine exclusivité par rapport aux autres enfants de la maisonnée.

En consultation, il cherche effectivement sans cesse le contact physique, la protection de son père. Lorsqu'il dessine, il a souvent tendance à se décourager, voire à se dévaloriser, et demande l'approbation et l'aide de son père.

Il réclame également souvent son attention à travers des attitudes d'opposition et de régression.

Le père de Théo a quant à lui très peu connu son père biologique, qui aurait été incarcéré lorsqu'il avait environ un an et demi, suite à des violences envers sa mère. Il a donc été élevé par son beau-père. Il n'a plus aucun contact avec son père, et laisse entendre, qu'il craint, en cas de tentative

de sa part de recontacter celui-ci, que son père puisse refuser de le rencontrer. Il a également cessé toute relation avec son beau-père depuis la séparation de celui-ci avec sa mère.

La relation entre le père de Théo et sa propre mère semble parfois difficile, et il reproche à celle-ci d'investir davantage la relation avec ses sœurs, selon lui parce qu'elles sont des femmes et parce que sa mère le rejette dans sa masculinité.

Le père de Théo se décrit comme solitaire, ne souhaitant pas avoir de contact avec sa famille en dehors de ses enfants et de sa compagne.

Ainsi, le père de Théo a souffert de discontinuités dans la relation avec son propre père et son beau-père.

Avec son fils, il semble être dans une position assez maternante : proximité physique, câlins, affection, soutien... Cela témoigne de sa capacité à se montrer attentif aux besoins, à la demande implicite et explicite de son fils de proximité affective, de réassurance.

Peut-être l'attitude maternante du père de Théo se fait-elle aussi l'écho de sa difficulté à se montrer cadrant, à fixer des limites et des règles, à adopter une attitude ferme. Il suggère d'ailleurs en entretien sa crainte de reproduire ce qu'il a vécu durant sa propre enfance, pendant laquelle il s'est parfois trouvé confronté à l'attitude violente de son père et à l'absence de celui-ci. Le père de Théo reste assez discret sur la relation qu'il a entretenue avec son beau-père, et on peut supposer que la rupture avec celui-ci n'ait pas été simple à vivre pour lui...

Le suivi a été souvent discontinu, avec de nombreux rendez-vous manqués ou annulés.

Il s'est cependant poursuivi et a permis de travailler sur différents axes :

- Valorisation des capacités de Théo et encouragement de son autonomie,
- Verbalisation du conflit de loyauté entre la mère et la belle-mère, qui a permis à Théo de mieux se situer dans la famille et de s'autoriser à avoir à la fois de l'affection pour sa mère et pour sa belle-mère. Il a spontanément parlé de ses « deux mamans » : « maman Maëva et maman Milie » (le prénom de sa mère étant Emilie),
- Valorisation de l'attitude contenante du père de Théo et soutien de celui-ci dans l'exercice de la fonction paternelle, y compris dans ses dimensions d'autorité et de canalisation des pulsions.

La rupture quasi-totale avec sa mère a été douloureuse à vivre pour Théo. On observe chez lui une angoisse de séparation vis-à-vis de son père, avec une tendance à rechercher en permanence le contact et la présence de celui-ci. Ces éléments semblent traduire un attachement anxieux, qui ce qui s'exprime principalement vis-à-vis du père, en position de principale figure d'attachement actuelle.

Le père de Théo se trouve vis-à-vis de son fils dans une position très « maternelle », de par l'absence relative de la mère et de par sa propre histoire (crainte de « reproduire » ce qu'il a lui-même vécu étant enfant, « rejet du masculin » relevé par le père de Théo dans les attitudes de sa propre mère.). Le suivi a peu donné l'occasion d'aborder ces sujets, car le père de Théo s'y est montré réticent, mais a permis de le soutenir dans une attitude parfois plus ferme vis-à-vis de son fils, en soulignant à quel point cela pouvait être positif pour Théo.

Au quotidien, fonction maternelle et fonction paternelle semblent ici toutes deux partagées entre le père et la belle-mère de Théo, à travers un équilibre original mais qui paraît plutôt bien fonctionner.

Théo a 3 ans. Il évolue dans une constellation familiale complexe qui a traversé plusieurs séparations, à l'origine de discontinuités. Il a un frère, un demi-frère du côté paternel, deux-demi-sœurs du côté maternel et un « quasi-frère » avec qui il vit et partage sa chambre.

Théo vit avec son père et sa belle-mère. Le père de Théo est très maternant à l'égard de son fils et semble établir avec lui une relation en négatif de celle que lui-même a connu avec son père.

Lors du suivi, le conflit de loyauté vécu par Théo entre sa mère, peu présente, et sa belle-mère, qui s'occupe de lui au quotidien, a pu être mis en mots.

Le suivi a également permis au père de Théo de se sentir davantage autorisé à poser des règles et des limites à son fils, sans se sentir coupable de cela.

3 Maël

Maël est âgé de 4 ans lors de la première consultation. C'est sa mère qui l'amène au CMP, sur les conseils de son institutrice de moyenne section de maternelle, en raison d'une inhibition en classe. La mère souhaite également aborder les difficultés éducatives qu'elle rencontre avec son fils.

Maël vit au domicile maternel. Il n'a que très peu connu son père, qui a quitté sa mère à sa naissance. Maël et sa mère sont sans aucune nouvelle de lui depuis plus de deux ans ; les visites du père de Maël étaient avant cela très discontinues. Le père de Maël est décrit par la mère comme instable, consommant fréquemment de l'alcool et du cannabis.

La mère de Maël élève seule ses quatre enfants. Les trois premiers enfants de la fratrie sont issus de l'union précédente de la mère. Les demi-frères et sœur de Maël sont plus âgés que lui : Christopher, l'aîné, a 20 ans, Marine, la cadette, a 17 ans, et Jean a 14 ans. La mère de Maël avait quitté le père de ses enfants, décrit comme alcoolique et violent, y compris envers son fils aîné. Cet homme est par la suite décédé par suicide, ce que la mère des enfants explique avoir vécu avec un sentiment de culpabilité intense. Suite à ce décès, cinq ans avant la naissance de Maël, la famille avait entrepris une thérapie familiale. Christopher a également fait une tentative de suicide à cette période et bénéficie toujours d'un suivi.

A l'école, Maël se montre assez inhibé, alors même qu'il fait preuve, lorsqu'il participe, de capacités tout à fait satisfaisantes. A l'école ou chez sa nourrice, il ne présente jamais de difficultés de comportement.

A la maison, la mère de Maël est souvent submergée. Elle travaille à mi-temps comme auxiliaire de vie, travail qu'elle juge satisfaisant mais fatigant. Son autorité est souvent remise en question par Christopher, l'aîné, qui, sans emploi et sans qualification, vit au domicile maternel. Jean rencontre des difficultés scolaires notamment du fait d'une dyslexie et elle doit fréquemment le soutenir lors de la réalisation des devoirs. Maël, quant à lui, est décrit comme un enfant accaparant pour sa mère, qui a du mal à se séparer d'elle et qui réclame en permanence son attention, en particulier lorsqu'elle est occupée avec l'un des aînés. Sa mère déplore également qu'il cherche trop souvent à suivre l'« exemple des grands », en reprenant à son compte certaines de leurs attitudes ou leur vocabulaire. Il adopte régulièrement un comportement d'opposition par rapport à sa mère, qui se sent alors désemparée pour réagir. Elle se montre très présente au quotidien et met en place pour lui des plages d'activités (sorties à la médiathèque, à la piscine ...). Marine est très autonome, semble très responsabilisée dans la maisonnée. Elle seconde sa mère pour les tâches ménagères et s'occupe beaucoup de Maël.

En consultation, Maël est également assez renfermé, parle peu, se cache souvent dans les bras de sa mère. C'est surtout elle qui décrit la situation. Lorsqu'elle souligne les moments de tension, il réagit parfois à certains de ses propos, en baissant les yeux, en se renfrognant. Les temps individuels avec Maël sont difficiles à mettre en place, tant il semble paniqué à l'idée de « lâcher » sa mère. Celle-ci explique avoir l'impression que son fils n'a pas « confiance en lui ».

Au cours du suivi, la question de l'absence du père de Maël est évoquée à plusieurs reprises. Maël et sa mère semblent tous deux assez réticents à aborder ce sujet. Maël se réfugie en général dans une activité dans un autre coin de la pièce, semble abattu, mais se montre bien entendu attentif à ce qui peut être dit. Si le sujet est douloureux pour Maël, il l'est également pour sa mère. Celle-ci explique que Maël l'a déjà questionné sur son père, mais qu'elle ne sait pas comment lui parler de celui-ci. « Je ne vois pas, dit-elle, comment je pourrais lui dire quelque chose de positif sur son père, alors qu'il a abandonné son fils ». Elle exprime en effet beaucoup de colère vis-à-vis du père de Maël et de la renonciation dont elle estime que son fils a été victime. Il lui est impossible d'évoquer le père de son enfant autrement qu'à travers cette étape douloureuse ; elle se refuse par exemple à parler du temps où elle était en couple avec cet homme, de l'amour à l'origine de la conception de Maël. Parfois, c'est Maël qui évoque son père en termes positifs, comme un héros détenteur d'un pouvoir extraordinaire... L'évocation de ce père fantasmatique, imaginaire, plonge sa mère dans une colère importante, d'une part parce qu'elle explique craindre que Maël ne s'illusionne en ce qui concerne son père, d'autre part parce qu'elle vit comme une injustice le fait que ce père absent soit ainsi idéalisé, alors qu'elle se sent elle-même souvent dénigrée, mal reconnue par son fils.

Dans l'entourage familial, plusieurs autres personnes adultes s'occupent régulièrement de Maël.

Il s'agit tout d'abord de son frère aîné Christopher, qui apparaît comme une figure d'autorité au domicile, dont Maël recherche le contact. Christopher investit son rôle de grand frère, mais de manière quelque peu discontinuée, proposant de temps à autre des sorties à Maël, semblant le délaisser à d'autres moments.

Marine, décrite par la mère des enfants comme « la seconde maman », s'occupe régulièrement de Maël en ce qui concerne la vie quotidienne (toilette, coucher), garde Maël en l'absence de la mère, et joue parfois également avec son frère.

Maël rencontre régulièrement un ami de la famille, Pascal, avec qui il fait parfois des sorties (promenades, activités comme la pêche...). Maël apprécie beaucoup ces temps avec Pascal, y compris lorsqu'il est seul avec lui. Il entretient également une relation positive avec Yves, le compagnon actuel de sa grand-mère maternelle, les grands-parents maternels étant séparés. La mère de Maël semble plébisciter ces moments où son fils partage du temps avec des hommes, expliquant trouver que « cela lui fait du bien », qu'il « a besoin d'un homme ».

La présentation de Maël au fil des séances a été fluctuante, avec tantôt un enfant souriant, agréable, investissant avec plaisir les phases de jeu, tantôt un petit garçon inhibé, en colère, voire triste. Lors des moments de jeux, il a fréquemment symbolisé des bagarres qui ont permis d'évoquer les relations conflictuelles dans la fratrie. C'est un petit garçon qui a parfois choisi des jeux destinés à des enfants plus jeunes, se dévalorisant facilement, demandant le soutien de sa mère pour pouvoir se réassurer et poursuivre son dessin ou son jeu.

Il a souvent cherché à « tester le cadre », en refusant par exemple de ranger les jeux en fin de séance. Les séances se sont déroulées de manière régulière, tant sur le plan temporel (toujours le même jour à la même heure) que spatial (dans le même bureau), pour offrir à Maël un repère continu et contenant. C'est bien souvent sa mère qui s'est saisie de ce cadre pour exprimer ses doutes, ses difficultés, demander conseil. Elle a eu régulièrement besoin d'être rassurée concernant ses propres aptitudes, mais également concernant celles de Maël. Le but poursuivi a été, tout en

répondant à sa demande de conseils sur un plan strictement éducatif, de l'aider à se positionner comme actrice légitime de la situation en soulignant ses capacités ainsi que celles de Maël.

Le suivi a également permis de réunir le temps d'un entretien l'ensemble de la fratrie. Cet entretien a été difficile à organiser en raison des réticences des deux frères de Maël. Au cours de cette entrevue, les frères et la sœur de Maël ont tous exprimé leur difficulté à supporter son comportement, tant au niveau des moments d'agitation que concernant la demande d'attention importante de Maël à leur égard. Le discours de Christopher était particulièrement ferme sur ce point. Il est apparu au cours de l'entretien comme une figure d'autorité importante pour Maël, mais aussi, et à plusieurs reprises, comme très affectueux dans ses attitudes à l'égard de son petit frère, ce qui tranchait avec ses propos parfois catégoriques. Alors que Christopher était reconnu par tous comme un « substitut de père » pour Maël, tous se sont également accordés à situer Marine comme une seconde figure maternelle. La mère de Maël a même expliqué penser que seul Jean était le « vrai frère » de Maël, dans le sens où il était le seul à être dans une position fraternelle clairement définie et univoque vis-à-vis de Maël. Les frères et sœur de Maël ont exprimé leur volonté de partager avec lui des activités, tout en lui expliquant clairement ce qu'ils pouvaient attendre de lui en retour sur le plan du comportement.

Maël s'est quant à lui montré en retrait, affichant une façade indifférente mais semblant parfois blessé lorsque ses difficultés comportementales étaient pointées, se bouchant à certains moments les oreilles. Il a semblé moins sensible aux propos plus positifs tenus par les uns et les autres à son égard. Il s'est peu exprimé, hormis pour répondre de manière parfois provocatrice aux propos de ses frères et de sa sœur, dans un langage emprunté d'adolescent.

L'évolution a été globalement positive. Sur le plan du comportement, la mère de Maël est parvenue à affirmer davantage sa position d'adulte face à son fils, et surtout à le différencier clairement dans son discours de ses frères et sœur plus âgés. Elle a d'ailleurs fait le choix d'inscrire Maël au centre aéré pendant une partie des vacances scolaires, ainsi qu'à l'accueil périscolaire le soir après la classe, et même à la cantine le midi. Il persistait toutefois des moments de conflits, de « crise » au domicile, pas toujours évidents à gérer pour la mère.

En classe, Maël est resté un enfant discret, ayant besoin d'être encouragé et soutenu. Il a cependant pu exprimer avec moins de retenue ses capacités et s'est montré moins frileux à l'idée d'entreprendre des exercices ou des activités inconnus. Cela a été encore plus manifeste en classe de grande section de maternelle, où une relation positive s'est établie entre Maël et son instituteur, en particulier lors des temps de soutien individualisé dont il a bénéficié.

Le père de Maël est totalement absent de sa situation de vie, y compris d'ailleurs du discours de sa mère. Cette absence lui fait ressentir un manque, une différence par rapport aux autres enfants, le questionne et n'est sans doute pas sans lien avec son fréquent besoin de réassurance.

Il existe, surtout au début du suivi, une relation assez fusionnelle entre Maël et sa mère, avec une angoisse de séparation importante.

Pour la mère de Maël, la mise en place de règles est difficile à assumer, et elle demande à être soutenue sur ce point, en particulier lors des consultations. Le « bouillonnement pulsionnel » chez

Maël est également difficile à contenir pour la mère, ce qui semble amplifié par la présence des adolescents à la maison.

La situation de Maël dans sa famille et dans sa fratrie n'est pas aisée. Il semble souvent en position de faire des efforts pour se faire accepter du reste de la fratrie, notamment en adoptant des attitudes d'imitation, surtout par rapport à ses frères.

Les deux aînés sont amenés à tenir vis-à-vis de lui une fonction parentale, paternelle pour Christopher (autorité, identification) et maternelle pour Marine (implication dans le quotidien, notamment dans les soins).

Certains amis de la famille semblent également être des figures identificatoires importantes pour Maël.

Les améliorations relatives de sa situation semblent surtout être survenues en lien avec une volonté de la mère de mettre en place une séparation plus effective en replaçant clairement Maël dans sa position de petit garçon (inscription au centre aéré, à l'accueil périscolaire). La relation entre Maël et son instituteur semble également avoir été très positive, et Maël s'est montré très sensible aux valorisations de celui-ci.

La mise en place d'un suivi a également permis d'assurer quelque chose de cette « fonction tiers », en soutenant le positionnement de la mère par rapport à Maël et en introduisant d'autres référents, nommés par la mère à son fils, même un peu maladroitement : « si tu ne m'écoutes pas je le dirai à la dame »...

Maël a 4 ans. Ses parents sont séparés depuis sa naissance, il a très peu connu son père et n'a plus aucun contact avec celui-ci depuis plus de deux ans. Il vit au domicile maternel avec deux demi-frères et une demi-sœur, tous trois beaucoup plus âgés que lui.

Maël semble souvent inhibé, en retrait, peu sûr de lui, ce qui n'est sans doute pas sans lien avec l'absence de son père.

Au quotidien, il lui est difficile de trouver sa place, et il semble parfois dans l'imitation de ses frères et sœurs pour se faire accepter d'eux.

La relation avec sa mère est plutôt fusionnelle et il existe chez Maël une anxiété de séparation assez prégnante. Cette relation semble médiatisée surtout par des éléments extérieurs à la famille (école, suivi...). Le frère aîné de Maël apparaît porteur d'une partie de la fonction paternelle, en particulier dans sa dimension d'autorité.

Progressivement au cours du suivi, la mère est parvenue à faire en sorte de réattribuer à Maël une place d'enfant, notamment en lui proposant davantage d'activités adaptés à son âge. Ces activités ont permis à Maël d'accepter plus facilement de se séparer de sa mère.

4 Pauline

Lorsque nous la rencontrons pour la première fois, Pauline est âgée de 6 ans. Elle est amenée au CMP par sa mère, souvent désespérée face à certaines attitudes d'opposition de sa fille, et demandeuse de conseils éducatifs. Pauline présente également une angoisse de séparation d'avec sa mère.

Les parents de Pauline sont séparés depuis qu'elle a 3 ans. La séparation est intervenue à la demande de la mère, dans un contexte de conflits fréquents avec le père, décrit comme irritable, facilement violent verbalement.

L'arrivée de Pauline a été extrêmement désirée par ses parents. Le couple est resté infertile pendant plusieurs années. C'est lorsque la mère de Pauline a eu quarante ans, et alors, dit-elle, qu'elle avait abandonné l'idée de devenir mère, qu'elle a réalisé qu'elle était enceinte. Elle a accueilli la grossesse comme un véritable miracle, et le père de Pauline semble avoir partagé cet enthousiasme.

La fin de la grossesse a été une période extrêmement compliquée pour la famille. En effet, alors que la mère était enceinte depuis sept mois et demi, le grand-père paternel de Pauline est brutalement décédé, suite à une rupture d'anévrisme cérébral. Les médecins ont alors organisé des investigations au niveau familial, et plusieurs anévrismes cérébraux ont été découverts chez le père de Pauline. Suite à cela, il a subi lorsque Pauline avait environ un an une intervention chirurgicale complexe et risquée. Au cours de toute cette période, la mère de Pauline dit alors s'être beaucoup raccrochée à sa grossesse puis à la relation avec sa fille, dont elle s'est occupée de manière exclusive durant les huit premiers mois de vie. La mère explique avoir souvent ressenti de manière assez vive une angoisse importante à l'idée que sa fille puisse mourir et ainsi l'abandonner.

Dans les suites de l'intervention, le père de Pauline aurait présenté d'après la mère d'importantes modifications comportementales, avec une tendance à se montrer irritable, agressif, intolérant. Le quotidien du couple en aurait été grandement modifié, et c'est dans ce contexte que la décision de séparation aurait été prise par la mère.

La procédure de séparation a été longue et complexe, et la mère de Pauline laisse entendre que le père de sa fille l'aurait menacée pour tenter d'éviter la séparation.

Depuis la séparation, l'hébergement a été confié à la mère. Pauline voit régulièrement son père et se rend à son domicile, certains week-ends et la moitié des vacances. Les parents parviennent à s'accorder concernant les modalités pratiques de l'hébergement de Pauline.

La mère de Pauline ne s'est pas remise en couple. Le père entretient une relation avec une nouvelle compagne, Estelle, mais cette relation n'a pas été stable au cours de notre suivi (alternance entre moments de séparation et de reformation du couple).

Lors de la première consultation, Pauline se montre d'emblée assez à l'aise, explore le bureau, entre en relation sans difficulté.

La relation mère-fille apparaît extrêmement fusionnelle. La mère de Pauline paraît être souvent mise en difficulté lorsqu'il s'agit de refuser quelque chose à sa fille, comme dans une crainte permanente que celle-ci puisse risquer de manquer de quelque chose ou se sentir malheureuse. Pauline, en

retour, semble avoir bien compris le fonctionnement maternel et s'est adaptée à celui-ci, adoptant parfois une attitude assez autoritaire face à sa mère, qui se trouve désemparée pour y répondre. Leur relation semble étonnamment symétrique, et la mère a du mal à se positionner en adulte face à sa fille.

Dans la maison qu'occupent la mère et la fille, il y a deux chambres, mais toutes deux sont réservées à Pauline : l'une en tant que chambre à proprement parler, l'autre en tant que salle de jeu. La mère dort dans le salon, restreignant encore davantage un espace d'intimité déjà très limité.

Suite à cette première consultation, le père a été sollicité pour participer aux entretiens mais il n'a pas souhaité y prendre part.

Pauline présente de grandes difficultés à se séparer de sa mère, et il n'est pas possible au cours des premières consultations d'instaurer de temps individuel avec elle : elle pleure, s'accroche à sa mère, se cache dans ses bras. Pauline présente, notamment au moment de se rendre à l'école le matin, des manifestations d'angoisse intense, avec même à quelques reprises des vomissements sans substrat somatique. Si la séparation est angoissante pour la fille, elle semble l'être tout autant pour sa mère.

Celle-ci travaille comme aide-médico-psychologique, mais, en dehors de ses heures de travail, l'ensemble de son quotidien est aménagé en fonction des horaires de Pauline. Elle n'investit en effet que très peu les autres domaines, ne dispose – et dit ne souhaiter disposer – d'aucun temps de loisir personnel. Elle ne reçoit ses amis qu'en présence de Pauline et s'isole lorsque celle-ci est chez son père. A de nombreuses reprises lors de nos consultations, la mère fait part de son impression de ne « vivre que pour sa fille », expression qui paraît littéralement décrire la situation, tant l'intérêt exclusif que porte la mère à sa fille paraît marquer un vide dépressif profond. La mère de Pauline exprime d'ailleurs à demi-mot l'idée que si sa fille n'était pas à ses côtés, elle-même ne serait plus de ce monde. Elle vit douloureusement les absences de sa fille et semble se réfugier lors des week-ends où Pauline est chez son père soit dans le travail (son activité professionnelle se déroulant parfois le week-end), soit dans une activité incessante au domicile.

La mère de Pauline bénéficie de son côté d'un suivi en psychiatrie adulte, suite à un épisode dépressif majeur survenu un an plus tôt. A cette période, Pauline avait présenté un épisode de régression (énurésie secondaire, troubles du comportement...) qui s'est amélioré en même temps que l'état de sa mère. Lors du suivi de la mère, la question de la relation très fusionnelle avec sa fille est régulièrement abordée avec la thérapeute.

La mère de Pauline critique assez spontanément sa propre attitude, et se dit consciente que leur relation très exclusive, tout comme le fait d'avoir peu de règles, de limites, peuvent être délétères pour Pauline. Elle se montre toutefois ambivalente sur cette question. Elle demande à être conseillée pour changer mais a du mal à mettre en place ces modifications de manière effective. Avec l'appui de la mère, nous décidons de mettre en place un suivi infirmier individuel en plus des consultations familiales.

Ce suivi individuel semble permettre à Pauline de s'autonomiser, et de prendre plaisir à cela. Les moments d'anxiété lors des séparations avec la mère s'apaisent progressivement.

La mère de Pauline parvient parallèlement à cela à donner davantage de limites à sa fille, à mieux affirmer son autorité vis-à-vis d'elle, se positionnant en adulte et situant clairement Pauline comme une enfant. Elle se félicite de ces changements mais reste encore en demande de soutien de notre part. Le suivi est ainsi l'occasion de différencier davantage la place de chacune et de permettre à Pauline de quitter une fonction d' « étayage maternel » qu'elle se trouve contrainte d'occuper.

Les temps de séparation sont vécus sans angoisse par Pauline et sa mère dans le cadre contenant du CMP. Pauline parvient également à se rendre à l'école sans difficulté particulière. Néanmoins, elle reste en difficulté à d'autres occasions, par exemple pour investir des activités extrascolaires ou se rendre en voyage scolaire avec le reste de sa classe.

Tout au long du suivi, Pauline évoque à plusieurs reprises son père, car elle se rend régulièrement chez lui. Elle parle notamment des relations entre son père et Estelle, qui lui posent question. La mère semble avoir tendance à fuir quelque peu ces moments de discussion.

Lors de certaines consultations, Pauline met en avant un questionnement important concernant la différence et les relations entre les sexes. Sa mère est encouragée à pouvoir donner des réponses à sa fille en s'aidant de livres sur le corps humain, sur les relations homme-femme. Ce questionnement survient à une période de conflits de couple entre son père et sa compagne. Peut-être Pauline a-t-elle également cherché à interpeller ainsi sa mère sur la relation passée entre ses parents.

Pauline semble avoir du mal à se repérer dans la famille, situe l'un de ses petits cousins comme « son amoureux ». Un génogramme, réalisé en consultation avec sa mère lui permet de mieux se situer.

La relation mère-fille est ici très fusionnelle, et la fonction paternelle semble assez peu opérante : peu de séparation possible avec la mère, difficulté pour la mère à contenir sa fille et à mettre en place des règles, à soutenir une autorité dans le quotidien.

Le père de Pauline est présent dans la réalité de sa fille, puisqu'elle rencontre régulièrement celui-ci. Malgré cela, il est relativement absent du discours de Pauline ; encore davantage de celui de sa mère, et est généralement évoqué de manière peu élogieuse par celle-ci.

Ici, le suivi a permis d'équilibrer quelque peu la situation, en offrant un espace individuel à Pauline et en autorisant celle-ci à pouvoir se détacher de sa mère, venant ainsi soutenir quelque chose d'une fonction paternelle peut-être insuffisamment opérante sans cela.

Pauline est âgée de 6 ans. Elle consulte avec sa mère dans un contexte d'angoisse de séparation et d'opposition vis-à-vis de sa mère.

Pauline est l'unique enfant de ses parents, et sa naissance a été extrêmement désirée. La mère de Pauline investit de manière massive et exclusive la relation avec sa fille, sur un mode assez symétrique. Pauline est une enfant aimée, choyée, gâtée mais d'une manière quasi-mortifère.

Le père de Pauline, s'il est bien présent dans la réalité, l'est relativement peu dans le discours de sa fille, et encore moins dans le celui de la mère.

Le suivi a eu ici un rôle de séparation entre la mère et la fille, pour permettre à Pauline de s'autonomiser progressivement, et ce notamment lors de temps individuels.

5 Paul

Au début du suivi, Paul a presque 7 ans. La demande de consultation émane de sa mère, dans un contexte de difficultés de concentration et d'apprentissage.

Les parents de Paul se sont séparés lorsqu'il avait environ 4 ans. Le père de Paul s'est suicidé alors que le couple était en cours de séparation. Il existait, d'après la mère, une problématique d'éthylisme chez le père.

Depuis, la mère a gardé un contact avec la famille paternelle de Paul, notamment sa grand-mère paternelle et ses oncles et tantes (le grand-père paternel étant décédé), que Paul voit occasionnellement. La famille paternelle vit en effet dans un département éloigné, d'où sont également originaires Paul et sa mère.

Durant l'été qui a suivi le décès de son père, Paul a participé avec sa mère à un séjour organisé par une association qui aide les familles en deuil. C'est lors de ce séjour que la mère a rencontré son actuel compagnon, Benoît, originaire du Lunévillois. Paul et sa mère ont déménagé en Lorraine suite à cette rencontre, lorsque Paul avait environ quatre ans et demi. Ils vivent actuellement dans la maison de Benoît, où habitent également les trois enfants de celui-ci : Elodie, 17 ans, Léonie, 16 ans et Basile, 13 ans. La mère d'Elodie, Léonie et Basile est décédée dans des circonstances non élucidées (elle serait décédée brutalement en assistant au décès de son propre père), à la même période que le père de Paul.

Au début du suivi, la recomposition familiale semble être bien vécue par Paul, qui se présente alors comme un enfant assez spontané, à l'aise dans la relation, parvient à repérer la place de chacun. Il questionne alors de manière aisée et adaptée sa mère concernant le décès de son père. Un suivi individuel est mis en place, bien investi par Paul ; ainsi qu'un suivi orthophonique pour prendre en charge les difficultés d'apprentissage.

Cependant, au fur et à mesure des consultations, Paul exprime un certain malaise vis-à-vis de la recomposition familiale. Il fait par exemple part d'un vécu de solitude, d'une difficulté à trouver sa place au sein de la fratrie recomposée.

Paul relate des difficultés relationnelles avec Basile, le plus jeune fils de Benoît. Tous deux partagent en effet la même chambre – anciennement celle de Basile –, ce que ni l'un ni l'autre n'ont choisi. Il est difficile pour Paul de s'approprier ce territoire déjà investi par un autre, et pour Basile de le partager. Paul a le sentiment de ne pas être « chez lui » dans la maison de Benoît, où il est souvent inhibé, en retrait. Il fait parfois part de son souhait de pouvoir avoir un endroit à lui où il puisse s'isoler, « une cabane ». Une pièce de la maison, inoccupée, est destinée à devenir la chambre de Paul, mais des travaux sont nécessaires avant qu'il ne puisse l'occuper, travaux que le beau-père de Paul n'a pas encore eu le temps de réaliser.

La mère de Paul semble souvent passive, triste. Elle essaye d'évoquer les difficultés et le ressenti de Paul avec son compagnon pour renégocier les règles et les habitudes de la maisonnée, mais est souvent en difficulté pour aborder ces problématiques en entretien.

Paul a tendance à se fermer lorsque le sujet de la recombinaison familiale est abordé. Il semble par moments donner le change car il se montre souriant, volubile, mais à d'autres moments, cette légèreté, cet entrain semblent forcés. Paul paraît masquer sa tristesse, se contenir, peut-être par crainte de blesser sa mère en dévoilant son mal-être.

Il a tendance à se dévaloriser, notamment par rapport à ses difficultés scolaires. Il décrit des propos souvent négatifs à son égard de la part des enfants de Benoît, en particulier en ce qui concerne ses résultats scolaires, et intériorise douloureusement cela.

A plusieurs reprises, Paul questionne sa mère à propos du décès de son père. Il lui demande notamment plusieurs fois comment celui-ci a procédé pour mettre fin à ses jours. Sa mère lui explique que son père s'est suicidé par arme à feu. Paul peut exprimer son regret que son père ne soit plus à ses côtés.

Au moment du décès, peu d'explications ont été adressées à Paul ; sa mère explique avoir craint la réaction de son fils. Ce sujet est d'autant plus difficile à aborder pour elle que son propre père se serait également suicidé, environ deux ans avant le père de Paul. Elle comprend cependant que Paul ait besoin de pouvoir aborder ce sujet. Il met en avant beaucoup de questions d'ordre matériel, technique, factuel (arme utilisée par son père, lieu du suicide, endroit où son père est enterré) comme pour se protéger de la violence des informations reçues ; peut-être aussi pour se remémorer un père dont il garde peu de souvenirs. Il dispose néanmoins de photos où il figure avec celui-ci et sait qu'il peut parler de lui avec sa famille paternelle, et notamment sa grand-mère.

Au fil des entretiens, de plus en plus, Paul affirme sa filiation avec son père, situant Benoît et ses enfants comme ne faisant pas partie de sa famille.

La réalisation d'un génogramme l'aide à se repérer, notamment concernant les membres de la famille paternelle.

Le beau-père de Paul, Benoît, l'accompagne au cours d'un entretien, alors que sa mère ne peut se rendre disponible du fait de son travail. Cet entretien est l'occasion d'aborder avec lui ses relations avec Paul.

Paul et son beau-père se sont donc rencontrés lors du séjour organisé pour les familles endeuillées. Le beau-père évoque spontanément ses souvenirs de Paul qui, à ce moment-là, restait souvent sur ses genoux.

Il reconnaît les difficultés relationnelles qui peuvent exister entre Paul et ses trois enfants, qu'il dit très soudés. La relation avec Basile est en particulier empreinte de rivalité, tandis qu'Elodie et Léonie, plus âgés, ont tendance à reprendre Paul, voire à le réprimander.

Son beau-père décrit Paul comme un enfant souvent très volubile, qui parle beaucoup « pour ne rien dire », donne parfois l'impression de ne pas être attentif, de ne pas écouter son interlocuteur.

Il existe des activités familiales, des sorties organisées à six, mais il n'y a pas de temps spécifiques partagés entre Paul et son beau-père, et ce dernier ne semble pas particulièrement désireux de cela. Paul semble en revanche dans une grande attente vis-à-vis de Benoît, très attentif à ses propos, plus en retrait que lors des autres entretiens. Il n'aborde pas ses difficultés devant Benoît.

Lors de la consultation suivante, les propos de Paul sont plus négatifs, plus agressifs par rapport à Benoît et ses enfants. Il exprime notamment une certaine défiance vis-à-vis de Basile, avec qui de nombreux conflits existent concernant le partage des jeux et de l'espace de leur chambre.

La mère explique avoir du mal à se positionner dans ces disputes, se sentant plus légitime pour réprimander Paul que Basile, qui n'est pas son fils. Paul semble ressentir un certain sentiment d'injustice par rapport à cela. La mère confirme que Benoît se montre plus souvent autoritaire vis-à-vis de Paul qu'elle-même vis-à-vis des enfants de Benoît. Paul exprime son envie de pouvoir « donner des ordres » aux trois autres enfants plus âgés et le fait qu'il souhaiterait pouvoir ne pas habiter avec eux. « Ça serait mieux s'ils vivaient ailleurs » dit-il d'ailleurs, ce qui marque bien sa volonté de pouvoir se sentir réellement chez lui.

A contrario, lors de l'entretien suivant, il nomme Benoît « mon père » et Basile « mon frère ». Il semble en attente de reconnaissance de la part de ceux-ci.

C'est d'ailleurs cette impression d'un enfant avide d'être reconnu, pris en compte, en demande affective, qui ressort des temps d'entretiens individuels, où Paul fait preuve d'un entrain qui semble feint, cherche à séduire l'adulte en se montrant gai, agréable. Lorsque sa mère est présente, il est demandeur d'affection, de câlins, recherche le contact physique avec elle.

Cependant, c'est précisément à la période où Paul fait part de plus d'affection à l'égard de sa « belle-famille » que sa mère semble abattue lors des entretiens, laissant entendre qu'il existe des dissensions dans son couple. Ces conflits portent essentiellement sur l'éducation à donner aux enfants, et plus particulièrement sur le fait que Benoît se montre plus sévère avec Paul et plus permissif avec ses propres enfants. On peut penser alors que Paul nuance son propos quant à Benoît et ses enfants parce qu'il éprouve de la culpabilité à l'idée d'être au centre des désaccords du couple. Ses propos semblent souvent plaqués, et lorsque sa mère critique Benoît, Paul appuie parfois les propos de celle-ci, semblant rechercher son approbation.

Tandis que sa mère apparaît plus soucieuse, déprimée, Paul est toujours plus attentif à son attitude, exprimant par exemple sa préoccupation que celle-ci puisse attendre « toute seule » en salle d'attente. Pendant les temps d'entretien, il semble chercher à détendre l'atmosphère en « faisant le clown ».

Lors d'un temps d'entretien sans Paul qu'elle demande, la mère revient sur les conflits de couple, qui se pérennisent et retentissent sur la qualité des relations entre chacun des adultes et les enfants de son conjoint. Le couple a beaucoup de mal à dialoguer et la mère de Paul envisage de prendre un appartement pour son fils et elle. Elle est indécise quant à la suite à donner à sa relation avec Benoît mais souhaiterait quoi qu'il en soit que son fils puisse avoir un endroit bien à lui, ce qui ne lui semble pas être le cas pour l'instant. Elle-même dit n'avoir pas l'impression d'être "chez elle" dans la maison de Benoît. Le sujet n'a pas été réellement abordé avec son compagnon, et la mère de Paul souhaite faire comprendre sa décision à celui-ci en préparant ostensiblement des cartons...

Lorsque les difficultés sont abordées en entretien, y compris lors des temps individuels, Paul a tendance soit à éluder en faisant diversion, en parlant beaucoup ; soit à se fermer. Il aborde les difficultés relationnelles avec Basile, avec qui la relation reste houleuse, mais se ferme lorsque sa relation avec Benoît est abordée. Lors des moments de jeu, il figure cependant des situations de vie familiale où certains membres sont qualifiés d'« intrus ». Dès qu'il se livre un peu, exprimant par exemple le fait de se sentir triste, il ponctue aussitôt ses paroles d'un « ce n'est pas important », « c'était pour rire »...

Lors d'une autre consultation, il symbolise à travers le jeu une maison dans laquelle vit une famille, et sur laquelle s'abat la foudre, qui détruit complètement la maison et disloque la famille.

A certains moments, Paul parvient à exprimer ses inquiétudes à sa mère, par exemple lors d'une consultation où il lui dira se sentir inquiet pour elle après l'avoir vu pleurer le matin même, ce que celle-ci peut reprendre avec lui lors de l'entretien.

Par la suite, les tensions familiales semblent s'être un peu apaisées, sans avoir été vraiment parlées. Paul utilise toujours la médiation du jeu pour s'exprimer. Il figure à nouveau une famille qui vit dans une maison, et nomme les personnages : il s'agit de sa mère, de son père et de lui. Il peut dire en jouant à quel point son père lui manque : « il est toujours avec moi », dit-il, expliquant penser que son père est au ciel et qu'il le regarde.

La situation de Paul est complexe à plusieurs titres.

D'une part, il s'est trouvé confronté très brutalement à la disparition de son père, à laquelle il n'était pas préparé. Le décès et son contexte, par suicide, ont été difficiles à se représenter pour l'enfant de quatre ans qu'il était alors, et ce d'autant plus que la famille s'est sentie en difficulté pour poser des mots sur cet événement. Au moment du suivi, le père de Paul reste toutefois bien présent dans le discours de la mère et dans celui de la famille paternelle, avec qui Paul a des contacts fréquents.

D'autre part il se trouve brutalement déraciné, quitte sa région d'origine et une partie de sa famille, ce qui vient encore davantage le couper de sa propre histoire. Très rapidement, il doit s'intégrer à un nouveau foyer, dans une maison qui n'est pas celle de sa mère et où d'autres enfants, plus âgés que lui, habitent déjà et ont leurs habitudes. Au moment où Paul et sa mère s'installent chez Benoît, le décès de l'épouse de Benoît, mère des enfants, est encore très récent et douloureux. Les enfants de Benoît ont besoin de se retrouver « entre eux », de se souvenir ensemble des moments passés avec leur mère, et ne sont donc pas dans les meilleures dispositions pour accueillir deux nouveaux membres dans leur famille.

Dans ces conditions, il est très ardu pour Paul de trouver sa place, d'autant qu'il ne dispose pas d'un espace d'intimité suffisant. Il ne cesse de tenter de s'adapter à sa nouvelle situation, donne le sentiment d'avoir l'impression de gêner en permanence.

Il est partagé entre le souvenir et le manque de son père (avec qui il revendique parfois avec force sa filiation) et l'envie d'investir la relation avec Benoît. Vis-à-vis de Benoît, Paul alterne entre sentiment de colère et attente importante, recherche de repères identificatoires. Benoît, s'il est bien présent dans sa réalité quotidienne du fait de l'existence d'un domicile partagé, reste assez discret dans le rôle qu'il peut tenir par rapport à son beau-fils.

Paul perçoit également la tristesse de sa mère et paraît chercher à sans cesse ménager celle-ci, en se montrant « hyper adaptable », pour éviter de l'inquiéter. Peut-être la tristesse de celle-ci lui rappelle-t-elle celle de son père avant son décès. On peut en effet imaginer qu'après avoir perdu son père, Paul puisse craindre qu'une séparation ne puisse avoir lieu avec sa mère également, ce qui est

souvent le cas des enfants endeuillés par suicide, qui ont tendance à se montrer très attentionnés vis-à-vis du parent survivant (122).

Malgré les difficultés relationnelles qui émaillent le quotidien de Paul, il réagit fortement lorsque point la menace d'une nouvelle dislocation familiale en manifestant à ce moment-là son affection pour Benoît et ses enfants, quitte à oublier temporairement leurs difficultés relationnelles.

Paul a 7 ans. Ses parents se sont séparés lorsqu'il avait environ 4 ans. Peu après, son père s'est suicidé, et peu de paroles lui ont été adressées au moment de ce décès.

Quelques mois après le décès du père de Paul, sa mère s'est remise en couple avec Benoît. Paul et sa mère ont alors déménagé dans une autre région, pour vivre dans la maison de Benoît, avec les trois enfants de celui-ci, plus âgés que Paul.

La situation est complexe pour Paul, qui ressent le besoin de se souvenir de son père, de poser des questions à son propos, et doit parallèlement investir la famille recomposée dans laquelle il vit. Son attitude vis-à-vis de Benoît et ses enfants est d'ailleurs fluctuante et reflète bien son ambivalence. Parfois, Paul adopte une attitude de rejet vis-à-vis de cette nouvelle constellation familiale, affirmant sa filiation avec son père. A d'autres, moments, il semble dans une grande attente de reconnaissance, en particulier par rapport à son beau-père Benoît, qui ne semble pas toujours en mesure de répondre à ses attentes...

6 Corentin

Corentin a 7 ans lors de notre première consultation et vient au CMP accompagné de sa mère. Il est scolarisé en classe de CE1 et rencontre des difficultés à suivre le rythme de la classe, est décrit comme lent, présentant des difficultés d'attention et de concentration.

Au niveau familial, Corentin est le deuxième enfant d'une fratrie de deux. Sa sœur aînée, Sybille, est âgée de 12 ans et est en classe de sixième.

Les parents sont séparés depuis un an au moment de la première consultation. Les deux enfants sont hébergés par la mère, mais voient très régulièrement leur père : un week-end sur deux environ, la moitié des vacances scolaires et souvent au cours de la semaine. En effet, les domiciles parentaux ne sont distants que de quelques kilomètres et les parents conservent de bonnes relations.

La première consultation, qui a lieu avec la mère, est l'occasion de préciser la situation. Avant cette consultation, Corentin a déjà bénéficié de nombreux suivis spécialisés, de manière très précoce : en kinésithérapie vers l'âge de 18 mois, car il n'avait pas acquis la marche à cet âge ; en orthophonie vers l'âge de 3 ans en raison d'un retard de langage.

Corentin a également consulté à plusieurs reprises au CMPP de la ville ; les comptes rendus le décrivent comme un enfant immature, toujours en demande d'un soutien de la part d'un adulte.

Ses parents, souvent inquiets, paraissent donc avoir beaucoup sollicité les professionnels.

Pendant les premières années de vie, il a présenté à trois reprises des crises d'épilepsie généralisées tonico-cloniques, qui ont énormément inquiété et impressionné ses parents, et bénéficie toujours d'un traitement antiépileptique, qui a permis la disparition totale de ces crises. Corentin est décrit par sa mère comme un petit garçon qui a « toujours pris son temps » lors des acquisitions. Au fur et à mesure des consultations, il apparaîtra qu'il semblait y avoir beaucoup d'attente – et beaucoup d'angoisse – parentale vis-à-vis des apprentissages et du développement de Corentin.

Lors de la première consultation, la mère explique que Corentin semble souvent en recherche de l'approbation des adultes, que cela soit à l'école, où il apprécie tout particulièrement les heures de soutien individualisé dont il bénéficie avec son institutrice, ou aux domiciles parentaux. Cela transparaît aussi en consultation, où, dès notre première rencontre, il paraît à notre égard dans une attitude de séduction, comme en attente d'approbation.

Les relations avec sa sœur sont souvent empreintes de rivalité. Sybille est décrite comme une élève excellente, une enfant autonome, et est souvent citée en exemple par les parents.

Après la première consultation qui a eu lieu avec sa mère, nous invitons le père à accompagner Corentin lors de certains des rendez-vous suivants. Celui-ci accepte sans difficulté, et, pendant les premiers mois du suivi, ce sera bien souvent lui qui accompagnera son fils.

Pendant les temps où il est seul, Corentin paraît toujours dans une attitude très active, mais souvent assez désorganisée : il parle beaucoup, comme pour « remplir le vide », nous paraît faire preuve d'une gaieté un peu forcée, cherchant à montrer une façade agréable, jouée. Il se montre facilement distractible, adopte fréquemment des attitudes et un vocabulaire d'enfant plus jeune.

Lors des phases de jeu, dont il est extrêmement demandeur, il est très sensible au sentiment d'échec et se dévalorise, paraît abandonner, dès lors qu'il se sent mis en difficulté. Il parvient en général à surmonter cela à condition d'être extrêmement soutenu, encouragé par l'adulte. Il est demandeur de beaucoup de réassurance quant à ses compétences, voire d'affection. Il apprécie beaucoup de dessiner, et, presque toujours, figure des camions de pompiers, expliquant souhaiter être pompier lorsqu'il sera grand, comme son père (qui est pompier volontaire).

Lorsque son père est présent, Corentin semble plus en retrait, plus taciturne, dans une peur permanente de mal faire, de se tromper. Le père paraît assez triste, très inquiet pour son fils et l'avenir de celui-ci, décrivant souvent la situation avec des termes assez durs : « à l'école, au centre aéré, à la maison, c'est une catastrophe ». Ce père est en demande de solutions « magiques », semble chercher des repères. Il fait part de nombreuses interrogations auxquelles il souhaiterait des réponses précises, cartésiennes, qui laisseraient peu de place au hasard ou aux sentiments... Lorsque son fils l'invite à le rejoindre au travers de jeux, il se montre au départ très réticent « on n'est pas ici pour jouer » et exhorte son fils à « parler à la dame ». Lorsque nous essayons d'aborder avec lui « ce qui va bien », il ne dit ne pas percevoir l'intérêt d'aborder cela en consultation.

La mère, qui accompagne toujours Corentin lors de certaines consultations paraît moins inquiète pour son fils, plus souple et de ce fait plus soutenante par rapport à Corentin.

Au fil des consultations, qui ont la plupart du temps lieu avec le père de Corentin, la situation semble s'apaiser quelque peu : le niveau d'exigence de celui-ci vis-à-vis de son fils diminue un peu, d'autant plus que la rentrée en classe de CE2 semble augurer d'une année scolaire un peu plus apaisée que l'année précédente. Le père exprime toujours beaucoup d'inquiétudes, reste demandeur de nouveaux tests, de nouvelles expertises par des professionnels de champs différents concernant Corentin. Cependant, il semble plus à l'écoute des états d'âme de son fils, et aborde plus facilement le registre des émotions. Son discours « catastrophiste » se nuance peu à peu et il est capable de souligner certaines améliorations au niveau du comportement de Corentin.

A plusieurs reprises, il exprime une grande détresse, un grand désarroi devant la souffrance de son fils. C'est le cas lorsque Corentin, qui a souvent du mal à exprimer ses émotions, répond par l'agir lors de situations difficiles. Par exemple, lorsque sa mère est hospitalisée suite à un lumbago invalidant, il s'exprime peu mais se montre très turbulent à l'école, se trouvant souvent impliqué dans des bagarres. Son père réagit alors vivement : « ce n'est pas possible de le voir souffrir ainsi ». Peut-être cette situation le renvoie-t-elle à sa propre incapacité à mettre en mot sa souffrance...

Corentin semble avoir bien perçu le changement d'attitude de son père, ce qu'il exprime d'ailleurs lors d'un temps individuel où nous abordons sa relation avec son père : s'il dit « ne pas être heureux » d'entendre souvent son père parler de lui en termes négatifs, il est capable de percevoir son affection à travers ses inquiétudes incessantes : « mais tu sais, je sais qu'il m'aime mon papa ».

Concernant la séparation parentale, le père de Corentin exprime une grande culpabilité, cherche à se montrer plus proche de ses deux enfants, expliquant « mettre sa vie entre parenthèses » pour s'occuper d'eux. Il déménage ainsi afin de se rapprocher du domicile maternel et de voir plus souvent ses enfants. Après la séparation avec la mère de ses enfants, il s'était remis en couple avec une autre compagne, avec qui la relation, assez fusionnelle, s'est arrêtée après quelques mois. Le père exprime là aussi beaucoup de culpabilité, car il pense que son fils a pu se sentir blessé

de le voir ainsi en permanence avec une autre femme que sa mère. Corentin écoute attentivement son père, mais ne semble pas pouvoir lui répondre, comme s'il souhaitait ne pas déplaire, se conformer aux fortes attentes paternelles à son égard. Le père de Corentin semble souvent déprimé, dans un grand vécu de solitude, en difficulté pour faire face à cette « nouvelle » vie de célibataire, ce que son fils perçoit bien, mais qu'il ne s'autorise à aborder que lors des temps individuels, exprimant par exemple de l'inquiétude par rapport à la situation de son père, « tout seul » – avant de se reprendre : « enfin, non, il a son petit chat ; ils sont tous les deux »...

Par moments, Corentin semble plus à l'aise qu'au début du suivi pour soutenir le regard de son père, questionner celui-ci sur son propre parcours de vie, ce à quoi le père répond sans réticence, agréablement surpris de l'intérêt de son fils à son égard.

Corentin vient à quelques reprises en consultation avec sa grand-mère maternelle, face à qui il s'autorise davantage à exprimer de la colère, notamment lorsque celle-ci évoque certaines difficultés comportementales à l'école. Malgré cela, il lui semble plus facile d'aborder ses difficultés en présence de celle-ci qu'en présence des parents. La grand-mère pointe de manière très positive les progrès de son petit-fils.

Le suivi permet de réaliser avec Corentin un génogramme, qu'il a lui-même figuré avec notre aide. Il est en grande difficulté pour repérer les différentes générations et comprendre les liens qui unissent tous les membres de la famille.

Chez Corentin, après la séparation, le père reste très présent et situe sa relation avec ses enfants comme une priorité, mettant en œuvre des modifications concrètes dans son quotidien pour pouvoir voir facilement ses enfants. C'est d'ailleurs lui, qui, le plus souvent, accompagne son fils en consultation. Cependant, alors que la mère apportait avant la séparation des nuances, une modération par rapport aux fortes exigences du père, la séparation rend ce filtre moins opérant et augmente le sentiment d'insécurité et le manque de confiance en lui chez Corentin. Corentin recherche la reconnaissance, l'approbation de son père mais semble souvent inhibé en sa présence, du fait de son impression fréquente de ne pas parvenir à répondre aux fortes attentes paternelles. Le suivi a permis de soutenir le père de Corentin dans l'appropriation d'autres modalités relationnelles avec son fils, laissant davantage de place au registre des affects, ce qui semble avoir été parfois douloureux pour lui.

Corentin, 7 ans, consulte dans un contexte de troubles de l'apprentissage, qui semblent plutôt en lien avec des difficultés émotionnelles. Déjà présentes avant la séparation, ces difficultés se sont majorées après celle-ci.

Le père de Corentin est extrêmement présent et investi, disponible, mais paraît en difficulté pour s'approprier le champ des affects. Corentin apparaît très sensible à ce contexte, et perturbé par les discontinuités au niveau familial, du fait d'exigences différentes entre les deux parents.

On perçoit chez Corentin une identification forte à son père, exprimée notamment avec l'affirmation répétée au fil des consultations de son désir de devenir pompier comme son père.

Le suivi a permis d'assouplir quelque peu les relations entre le père et le fils, et le père de Corentin a été en mesure d'aborder davantage le registre des affects.

7 Laurianne

Laurianne vient pour la première fois en consultation avec son père, car celui-ci s'inquiète de la manière dont sa fille vit sa séparation d'avec la mère de ses enfants, survenue neuf mois plus tôt.

Laurianne est âgée de 8 ans et est l'aînée d'une fratrie de deux enfants. Son petit frère Martin est âgé de 5 ans et demi et a été adopté en Colombie lorsqu'il était âgé de 2 ans et demi.

La séparation des parents a eu lieu d'un commun accord. Aucun des deux parents ne s'est remis en couple par la suite.

Depuis la séparation, les deux enfants vivent en résidence alternée, une semaine chez leur mère, qui a conservé la maison familiale et une semaine chez leur père, qui vit dans un nouvel appartement.

La résidence alternée a été mise en place après concertation des parents et avec l'avis positif des enfants.

Lorsqu'ils sont chez leur mère, les enfants sont fréquemment gardés par leur grand-mère maternelle. Laurianne n'a pas connu son grand-père maternel, décédé d'un cancer avant sa naissance. Elle se rend fréquemment en vacances chez ses grands-parents paternels, qui habitent en Vendée.

Laurianne est scolarisée en classe de CM1. Elle a un an d'« avance », puisqu'elle est passée directement de la moyenne section de maternelle au CP. En moyenne section de maternelle, elle était scolarisée dans la classe de sa mère, qui est institutrice. Son petit frère Martin est actuellement également scolarisé en grande section de maternelle dans la classe de la mère.

D'après son père, Laurianne pose beaucoup de questions concernant la séparation à ses parents, mais aussi à ses grands-parents. Elle s'interroge notamment sur les raisons de cette séparation, qu'elle dit ne pas réellement comprendre, dans la mesure où elle n'a pas assisté à des disputes entre ses parents. Elle aurait, toujours d'après son père, exprimé successivement à chacune de ses grands-mères un sentiment de culpabilité, expliquant que si elle avait été « plus gentille », ses parents ne se seraient pas disputés à propos de l'éducation des enfants et ne se seraient pas séparés. Elle aurait également exprimé son souhait d'avoir pu comprendre plus tôt que la séparation allait avoir lieu, car elle aurait ainsi pu « faire quelque chose ».

Lors du premier entretien, le père de Laurianne se montre très soucieux par rapport aux propos et aux affects de sa fille. Il exhorte celle-ci à s'exprimer, à verbaliser ses difficultés, lui demandant souvent des précisions concernant ce qu'elle avance. Il semble attendre de la consultation certaines réponses, une forme de réassurance. Il exprime de manière discrète pendant l'entretien quelques désaccords éducatifs avec la mère des enfants, ainsi que sa crainte d'être moins présent pour son fils que la mère de celui-ci, puisqu'elle est également son institutrice.

Laurianne est très présente au cours de l'entretien, parle beaucoup. C'est une petite fille éveillée, très observatrice, sensible aux émotions des personnes qui l'entourent, en particulier ses parents. Ainsi, elle explique trouver sa mère triste depuis la séparation, a relevé que celle-ci dormait toujours avec un coussin appartenant à son père et s'interroge sur ce point...

Laurianne est aux prises avec un conflit de loyauté, qui naît de sa volonté de ne pas privilégier l'un ou l'autre de ses parents. Elle exprime par exemple un sentiment de culpabilité car elle a l'impression de se sentir mieux chez sa mère que chez son père, et parce que sa mère lui manque davantage que son père lorsqu'elle ne voit pas celle-ci que dans la situation inverse... Elle prend à partie son père lors de l'entretien pour interroger celui-ci sur la « normalité » de ses sentiments. Il semble parfois se sentir démuni pour répondre aux questions de sa fille, attend des réponses concrètes, précises de notre part.

La consultation suivante a lieu avec la mère de Laurianne.

Celle-ci relate une ambiance plutôt électrique au domicile, avec notamment des disputes entre Laurianne et Martin, et une forte propension chez Laurianne à se mettre en colère sans pouvoir se maîtriser.

Laurianne a du mal à mettre des mots sur cette colère et paraît souvent préoccupée. Elle explique cependant avoir souhaité mettre en place avec sa mère un carnet pour pouvoir « écrire ce qu'elles ne peuvent pas dire ».

Lors des consultations suivantes, nous voyons tout d'abord Laurianne durant un temps individuel, qu'elle s'approprie facilement. Elle se questionne beaucoup sur les causes du divorce. Elle évoque la tristesse et la colère qu'elle ressent à certains moments vis-à-vis de cette séparation, personnalise et figure ces deux instances de manière très riche, en les logeant sur un dessin dans son ventre, son cœur et sa gorge.

Elle semble encore très prévenante avec son entourage, et ne s'autorise pas toujours à exprimer ce qu'elle ressent, notamment par peur de blesser ses parents. Elle demande par exemple que son père puisse découvrir les dessins où elle a figuré la tristesse et la colère sans qu'elle ne soit présente à ce moment-là dans le bureau de consultation. Cela signe sans doute une pudeur de dévoiler ses sentiments, une crainte de la réaction de son père, et peut-être une volonté de « l'adresser » lui aussi en consultation... Le père de Laurianne se montre très concerné par les dessins de sa fille, qu'il s'efforce de comprendre, auxquels il veut donner un sens de manière assez intellectualisée.

Il évoque également les disparités éducatives entre son ex-épouse et lui, se décrivant comme plus cadrant, moins permissif, et exprime ses regrets quant à son impression d'avoir eu souvent « le mauvais rôle » vis-à-vis de ses enfants. Il se dit toutefois satisfait de découvrir depuis la séparation une relation plus épanouissante, plus proche avec ses enfants.

Peu à peu, la tristesse, l'angoisse dont pouvait faire part Laurianne lors des consultations semblent s'être estompées. Elle s'appuie beaucoup sur certains membres de la famille, qu'elle situe comme des personnes ressources : sa grand-mère maternelle, l'une de ses tantes. Elle accepte mieux la séparation, qu'elle vit avec moins de culpabilité. Elle se questionne sur la manière dont son petit frère Martin vit cette séparation.

Les parents de Laurianne et Martin font toutefois part de difficultés éducatives, notamment en ce qui concerne le fait de respecter les règles. Les enfants se montrent en effet parfois impertinents, turbulents, vis-à-vis des parents comme vis-à-vis de l'entourage familial plus large (tante, grand-mère...). Les parents semblent quant à eux partagés entre leur volonté de se montrer

fermes envers leurs enfants et leurs inquiétudes quant à leur bien-être, qui tendent à les rendre plus permissifs. Les relations entre frère et sœur restent parfois empruntées de rivalité.

Chez Laurianne, le père est très présent, et assume l'ensemble des facettes de la fonction paternelle. La répartition entre fonction paternelle et maternelle, assez « classique » avant la séparation, s'est logiquement « symétrisée » suite à la séparation, avec la mise en place de la résidence alternée : modification de la place du père, qui assure davantage le quotidien et se trouve dans une plus grande proximité relationnelle avec ses enfants ; de celle de la mère qui doit davantage assumer un rôle d'autorité, avec une place parfois difficile à trouver.

Laurianne a 8 ans. C'est son père qui l'amène en consultation, inquiet de la manière dont elle vit la séparation parentale, survenue quelques mois plus tôt. Laurianne se saisit facilement de l'espace thérapeutique pour mettre en mots (et en dessins) ses inquiétudes, ses questionnements, qu'elle adresse facilement à ses parents, et en particulier à son père.

La fonction paternelle est ici portée par le père (autorité, séparation par rapport à la mère, détournement de la violence pulsionnelle), mais aussi par la mère lorsque les enfants sont à son domicile.

Le père de Laurianne fait parfois part de sa difficulté à soutenir la fonction paternelle, avec l'impression d'avoir « le mauvais rôle ». La résidence alternée lui permet d'expérimenter au quotidien une autre facette de la parentalité (peut-être, d'une certaine manière, relevant davantage de la fonction maternelle), ce qu'il vit de manière positive.

Les difficultés ressenties par les enfants semblent plutôt en lien avec la difficulté de s'approprier la nouvelle situation familiale et la nécessité de s'adapter aux différences entre leurs deux foyers.

8 Lucas

Se reporter à l'introduction pour la présentation détaillée de cette vignette clinique.

Lucas est âgé de 8 ans. Il consulte en raison de troubles du comportement inquiétants, avec notamment de fréquentes mises en danger.

Il vit avec sa mère, son beau-père et son demi-frère. La séparation de ses parents est intervenue avant sa naissance et Lucas n'a plus de contacts avec son père depuis de nombreuses années.

Le beau-père de Lucas est très présent dans la réalité quotidienne du jeune garçon et se montre attentif et aimant vis-à-vis de son beau-fils.

En début de suivi, la mère de Lucas apparaît assez dispersée, mettant en place un clivage des objets important l'amenant à alterner entre une attitude de rejet et une recherche de proximité avec Lucas. Par les mises en danger, Lucas semble chercher à s'assurer de l'attention de sa mère.

Les troubles du comportement ont également pour effet de convoquer auprès de lui un cadre plus contenant : mise en place d'un suivi au CMP et présence renforcée de son beau-père, qui participe fréquemment aux entretiens.

Le mal-être exprimé par Lucas lors du suivi concerne également l'absence de son père, qu'il interroge fréquemment.

Suite à une demande émanant au départ de Lucas, la présence déjà très palpable de son beau-père a été formalisée par la mise en place d'une adoption, après le mariage entre la mère et le beau-père.

La mise en place de l'adoption et la possibilité de bénéficier d'un espace de parole au CMP semblent avoir concouru à l'amélioration notable de la situation de Lucas, avec la disparition des mises en danger et la diminution de l'instabilité comportementale.

9 Medhi et Marco

Mehdi et Marco sont deux frères, âgés de 7 et 9 ans.

Ils sont issus d'une fratrie de trois enfants. Tous trois ont la même mère, mais des pères biologiques différents. Juliette, âgée de 14 ans, est issue de la première union de la mère. Marco, âgé de 9 ans, est issu de la seconde union de la mère. Son père biologique est décédé au cours de la grossesse, vers le quatrième mois, a priori dans des circonstances accidentelles. Par la suite, la mère de Juliette et Marco a connu le père de Medhi, avec qui elle a donc eu son troisième enfant.

Le père de Mehdi a reconnu Marco, qui porte donc le même patronyme que Mehdi. Cependant, le couple s'est séparé assez rapidement, lorsque Mehdi avait 1 an. La mère est depuis célibataire, et héberge ses trois enfants à son domicile.

Le père de Mehdi (et Marco) vit dans la même ville que la famille. Il reçoit Mehdi de manière assez épisodique à son domicile et part parfois en vacances avec lui, mais ne souhaite plus avoir de contact avec Marco.

C'est dans un premier temps Mehdi qui vient consulter au CMP, à la demande de sa mère, dans un contexte de troubles du comportement : opposition et intolérance à la frustration.

Mehdi avait déjà été suivi au CMP Petite Enfance, de manière brève (deux consultations), lorsqu'il avait 2 ans, en raison d'une problématique éducative : sa mère éprouvait alors de grandes difficultés à mettre en place des règles et à poser des limites à son fils.

La nouvelle demande de consultation survient dans un contexte similaire. Lors de la première consultation, la mère de Medhi relate de fréquentes « colères » de sa part lorsqu'il se sent frustré, par exemple lorsqu'elle lui interdit quelque chose. Medhi se montre alors violent, agité, dans des proportions parfois très importantes : il lui est par exemple arrivé de casser une vitre dans laquelle il avait donné un coup de pied, s'occasionnant une plaie au niveau de la jambe ayant nécessité une dizaine de points de suture. Les relations sont également souvent tendues avec Juliette et Marco, et les insultes sont monnaie courante dans la fratrie.

La situation se dégrade de manière progressive depuis plusieurs mois. Aucun facteur déclenchant n'est mis en avant par Medhi ou sa mère, mais l'aggravation des troubles semble coïncider avec la rentrée scolaire. La mère de Medhi paraît totalement désespérée devant les troubles du comportement de son fils. Elle adapte son attitude et son discours dans le but de ne pas heurter ou contrarier Medhi, pensant ainsi pouvoir éviter les « colères ». Elle explique craindre les réactions des voisins devant le dérangement causé par les cris de son fils, mais également avoir peur pour lui, car il l'aurait déjà menacé de sauter par la fenêtre dans un moment de frustration. Elle le décrit pourtant comme serviable, agréable à vivre en dehors des moments de crise.

La séparation avec sa mère est difficile pour Medhi, mais aussi pour sa mère : comme l'explique celle-ci, il dort encore fréquemment avec elle la nuit, mais elle ne s'y oppose pas, voire le lui demande, par peur, dit-elle, qu'un conflit n'éclate entre ses deux fils, qui partagent la même chambre...

En entretien, la relation entre Medhi et sa mère paraît effectivement très fusionnelle, avec de fréquentes marques physiques et verbales d'affection (câlins, bisous, « je t'aime »), qui surviennent de manière répétée et parfois assez déplacée au cours de la consultation, presque toujours à l'initiative de la mère. Medhi cherche très souvent l'approbation, la réassurance de sa mère. Il se positionne à certains moments comme son « protecteur », et se montre même parfois autoritaire à son égard, sans que celle-ci ne réagisse particulièrement.

Mehdi est souriant et recherche le contact. Il n'a pas de difficulté à aborder sa situation, ce dont il semble même plutôt demandeur, mais se montre très sensible à ce qui peut être dit sur lui. Il explique subir de fréquentes brimades de la part de ses camarades de classe du fait du surpoids dont il souffre. A l'école, il est décrit comme un enfant bagarreur. Les bagarres ont lieu soit lorsqu'il se défend lui-même suite aux attaques verbales concernant son physique, soit, dit-il, lorsqu'il défend son frère Marco, pourtant plus âgé, mais qui serait également souvent la cible d'insultes, de quolibets, et ne saurait pas se défendre seul. La tension psychique ainsi engrangée sur le temps scolaire rejaillit le soir, au domicile, lors de ces moments de crise auxquels aucune limite n'est opposée. La surenchère est alors de mise en permanence, et Medhi explique à demi-mot que les velléités suicidaires exprimées (« sauter par la fenêtre ») sont pour lui un moyen d'obtenir l'attention de sa mère.

Si les temps individuels sont au départ difficiles à instaurer, Medhi semble par la suite s'en saisir avec satisfaction.

Lors des temps de consultation où la mère est présente, le père de Medhi est assez peu présent dans son discours. Il est davantage évoqué par Medhi lors des temps individuels, comme une figure bienveillante, mais également peu cadrante : « avec papa, je fais tout ce que je veux »... Medhi relate par exemple avec beaucoup de plaisir leurs vacances en Algérie, pays d'où son père est originaire (« mon pays »), comme un moment heureux, insouciant.

Le suivi permet de soutenir la mère de Medhi dans sa difficulté à mettre en place un cadre clair à son fils, cadre dont il est pourtant demandeur au travers des manifestations comportementales. Globalement, les troubles diminuent, et Medhi est capable de mettre des mots sur certaines émotions négatives, qui le submergent en conséquence un peu moins : tristesse, colère. Il persiste toutefois des moments d'agitation, de crise, auxquels sa mère a toujours des difficultés à faire face, puisqu'elle reste encore souvent assez passive.

Le suivi a été court pour Medhi, puisqu'il s'est interrompu après quelques consultations, de manière non formalisée, après plusieurs rendez-vous non honorés.

Environ trois mois après la dernière consultation de Mehdi, c'est Marco qui vient au CMP, accompagné de Mehdi et de sa mère, en raison d'une tristesse de l'humeur relevée par cette dernière. Il aurait déjà bénéficié auparavant de deux consultations au CMPP, pour le même motif, que la mère ne parvient pas à dater précisément.

Elle décrit de grandes difficultés pour entrer en communication avec Marco, et s'inquiète de la labilité de l'humeur importante que présente son fils, qui passerait souvent du rire aux larmes. Il fait fréquemment des cauchemars et a besoin de la présence de sa mère pour se rendormir.

Marco serait victime de violence et de racket à l'école depuis plusieurs mois, dont il n'aurait initialement pas parlé. Medhi explique à nouveau se faire fréquemment le défenseur de son frère dans la cour de récréation.

En entretien, la présentation est inquiétante. Le contact est difficile à établir avec Marco, qui semble renfermé, méfiant, parfois mutique. La labilité émotionnelle est retrouvée, mais de manière discordante, non congruente avec les événements évoqués au cours de l'entretien.

Un suivi est proposé pour Marco, mais, malheureusement, les consultations suivantes ne seront pas honorées...

Les pères de Medhi et Marco sont absents de leur réalité quotidienne.

Concernant Marco, lorsqu'elle a été questionnée à propos du déroulement de la grossesse, la mère n'a pas fait mention du décès du père de son fils comme un événement particulièrement marquant. On peut supposer que la relation entre la mère et son fils, dans cette configuration particulière, ait laissé peu de place à l'irruption d'éléments ou de personnes tierces. La « double absence » de père – avec le décès de son père biologique, puis l'absence de volonté de son père légal de poursuivre la relation avec lui – semble avoir eu des conséquences délétères.

Le père de Medhi est un peu plus présent, puisque Medhi le rencontre de temps à autre et y fait spontanément référence lors de certains entretiens, notamment dans une recherche d'identification avec celui-ci. Cette absence « des pères » est encore renforcée par le peu de référence faite par la mère aux pères de ses enfants.

Les pères de Medhi et Marco ont toutefois une présence discrète au travers de leurs prénoms, qui marquent l'origine géographique et culturelle de chacun de leurs pères biologiques. Le patronyme des enfants est celui du père de Medhi, qui a également reconnu Marco. Cependant, le nom donné à Marco apparaît « vide de sens », puisqu'il n'est pas en lien avec sa situation effective.

Dans cette constellation familiale, la relation avec la mère apparaît très fusionnelle, la dimension d'autorité et de présentification de l'interdit est absente, la violence pulsionnelle s'exprime sans limites, mais à la recherche d'une limite qui ne « vient jamais », en particulier pour Medhi. Medhi se positionne souvent en « homme de la maison », sans que ne soit pointé par sa mère le fait que ce n'est pas là sa place...

La fonction paternelle, dans l'ensemble de ses dimensions, est donc très peu opérante pour les deux frères.

Pour Annette Fréjaville (40), « lorsqu'une mère disqualifie la place du tiers pour un fantasme parthénogénétique, elle entrave l'organisation œdipienne », et la situation de Medhi et Marco est préoccupante sur ce point.

La poursuite du suivi aurait bien entendu été souhaitable, ne serait-ce parce que les entretiens étaient l'occasion d'introduire un tiers dans la relation mère-enfant très fusionnelle. Elle

aurait également permis d'inscrire un projet dans la durée, et de venir faire évoluer un fonctionnement familial souvent dans le registre de l'immédiateté : recours aux soins sur le mode de l'urgence lorsqu'une situation semble intolérable, avec arrêt brutal, sans doute quand ce fonctionnement habituel est vécu comme trop remis en question...

Medhi et Marco sont âgés respectivement de 7 et 9 ans. Ils sont issus d'une fratrie recomposée de trois enfants et ont une demi-sœur plus âgée. Le père biologique de Marco est décédé alors que la mère des enfants était enceinte de Marco, mais le père de son demi-frère Medhi l'a reconnu par la suite. Toutefois, après la séparation du couple, le père n'a gardé de contact qu'avec Medhi.

La situation des enfants apparaît préoccupante. C'est dans un premier temps Medhi qui consulte, dans un contexte de troubles du comportement clairement en lien avec la quasi-absence de cadre éducatif, que la mère ne parvient pas à mettre en place. Le père est absent du discours de la mère, mais présent dans celui de Medhi. Le cadre thérapeutique semble porteur pour à Medhi d'une forme de fonction paternelle.

La situation de Marco est plus inquiétante. Elle n'a pu être suffisamment évaluée, puisqu'il n'est venu au CMP qu'une seule fois.

10 Julie

Julie est âgée de 9 ans lorsque le suivi démarre.

Elle vient au CMP suite à la verbalisation de propos suicidaires, à la demande de sa grand-mère maternelle, chez qui elle vit.

La situation familiale de Julie est complexe.

Elle a quatre frères et sœur du côté de sa mère :

- Mickaël, 16 ans, qui vit chez son père. Julie le voit lors des vacances scolaires, puisqu'il effectue à ce moment-là des séjours chez les grands-parents maternels.
- Anaïs, 11 ans, d'une autre union que Mickaël, qui vit également chez son père, dans un autre département. Julie la voit lors de séjours chez sa mère, également durant les vacances scolaires.
- Mandie, décédée à 2 jours de vie, a priori des conséquences de malformations cérébrales, alors que Julie avait environ 3 ans, et qui serait issue de la même union que Julie.
- Clément, 3 ans, d'une autre union, qui vit au domicile maternel, dans un département limitrophe.

La situation est plus floue du côté de son père biologique, puisqu'en consultation, Julie avance qu'elle aurait « au moins 12 frères et sœurs », sans parvenir à dire d'où elle tient cette information... Par la suite, elle expliquera se souvenir que c'est son père biologique qui lui avait affirmé cela lorsqu'elle était petite.

Julie n'a jamais vécu avec ses deux parents, puisque ceux-ci n'ont jamais habité ensemble. Ils se seraient séparés lorsqu'elle avait environ 3 ans. Julie porte le patronyme maternel.

Le père biologique de Julie, Stéphane, est incarcéré depuis plusieurs années après avoir été condamné à treize ans de prison ferme, pour attouchements sur plusieurs jeunes filles mineures.

La mère de Julie souffrirait d'une pathologie psychiatrique qui pourrait, au vu de la description qui en est faite par la grand-mère, être un trouble bipolaire. Elle bénéficie d'une mesure de curatelle.

Julie a vécu avec sa mère jusqu'à l'âge de 4 ans. Suite à la constatation de négligences, et, dicit la grand-mère, parce que la mère de Julie entretenait de « mauvaises fréquentations » qui pouvaient nuire à la fillette, son hébergement a été confié à ses grands-parents maternels, avec l'accord de sa mère. Suite au placement chez les grands-parents, une AEMO (Aide Educative en Milieu Ouvert) avait été mise en place ; cette mesure s'est poursuivie pendant 4 ans et n'est plus en cours depuis un an lorsque le suivi débute. Depuis la fin de la mesure d'AEMO, la mère bénéficie à nouveau d'un droit d'hébergement pour Julie, pendant les vacances scolaires.

Il existe une suspicion d'attouchements sexuels de la part du père de Julie sur sa fille. Julie a en effet relaté cela peu après son arrivée chez ses grands-parents, qui ont porté plainte. L'affaire a été classée sans suite, car les propos de Julie lors de la déposition auraient été trop flous.

Avant son incarcération, le père biologique de Julie n'avait jamais manifesté sa présence, ni sa volonté de tenir une place dans la vie de sa fille, qu'il n'avait pas reconnue. C'est environ trois ans

avant le début de notre suivi qu'il s'est manifesté pour la première fois par écrit auprès des grands-parents de Julie, pour revendiquer sa paternité. Suite à cela, la mère de Julie avait demandé à ce que des tests génétiques soient réalisés afin d'établir si Stéphane était bien le père biologique ; ces tests se sont avérés positifs.

Quelques semaines avant notre rencontre, Stéphane a adressé directement un courrier à Julie, dans lequel il lui explique être son père et demande qu'elle vienne le voir au parloir, estimant qu'il s'agit pour lui d'un droit. Julie a exprimé clairement son refus : « si on me force à aller le voir, je me suicide ».

Lors des premières consultations, la grand-mère de Julie, qui l'accompagne, est extrêmement angoissée par les propos suicidaires tenus par sa petite-fille.

Elle comprend et soutient la position de Julie mais s'interroge quant à la réponse à donner à la requête de Stéphane. Pour les grands-parents, se positionner est en effet difficile, car Stéphane, dans un courrier qu'il leur a adressé parallèlement à celui destiné à Julie, met en avant des menaces de poursuites judiciaires en cas de non-réponse de leur part. Les grands-parents ont donc décidé de faire appel à un avocat afin d'être conseillés et de défendre au mieux Julie.

Au cours du premier entretien, c'est surtout la grand-mère de Julie qui relate son histoire. Julie reste plus en retrait, silencieuse, mais adopte néanmoins une attitude petit à petit moins fermée.

Elle affiche parfois un détachement, sans nul doute de façade, concernant les événements de vie que nous abordons. Parfois, elle se montre un peu provocatrice, défiante vis à vis de sa grand-mère mais la majeure partie du temps, elle paraît beaucoup s'appuyer sur la présence de cette dernière.

La relation entre la grand-mère et sa petite fille semble de qualité, avec beaucoup de regards partagés, une complicité importante et un souci mutuel exprimée par chacune d'entre elles.

D'après la grand-mère, Julie serait depuis quelques temps plus "dure", plus agressive au domicile, et manifesterait fréquemment des attitudes d'opposition, ce que la petite fille confirme.

Lorsque nous abordons les propos suicidaires tenus par Julie, elle réitère surtout son refus absolu de voir son père biologique.

Elle dit ne pas réellement se souvenir si elle a ou non subi des attouchements sexuels de la part de Stéphane. Sa grand-mère relate que Julie, lorsqu'elle est arrivée chez les grands-parents, manifestait son opposition lorsqu'un homme (son grand-père) voulait l'aider à faire sa toilette.

Julie semble avoir été très tôt confrontée à la sexualité adulte, et relate, par exemple, le fait d'avoir assisté à des relations sexuelles entre ses parents lorsqu'elle vivait avec sa mère.

Julie souffre d'un fort sentiment d'insécurité. Elle pratique le judo et dit se sentir rassurée par cela, parce qu'il s'agit d'une technique « qui permet de se défendre ». Elle soutient la décision de ses grands-parents de faire appel à un avocat pour la protéger, mais exprime tout de même un pessimisme important quant à la possibilité d'être aidée par la Justice : « un bon juge devrait dire "il t'a fait du mal, tu ne vas pas le voir" mais je sais qu'il ne dira pas ça », dit-elle.

Après la première consultation, la grand-mère a à nouveau abordé avec sa petite-fille la verbalisation d'idées suicidaires, et Julie a pu lui expliquer qu'elle ne pensait pas réellement passer à l'acte, mais voulait faire comprendre sa détresse. Cela n'a que modérément rassuré sa grand-mère.

Julie évoque assez rapidement au cours du suivi une angoisse de mort par rapport à ses grands-parents. Son grand-père, qui souffre d'une cirrhose, rencontre assez régulièrement des problèmes de santé, avec parfois des séjours de plusieurs jours à l'hôpital, au cours desquels Julie se montre plus instable, plus opposante vis-à-vis de sa grand-mère.

Ces angoisses se traduisent également par d'importantes difficultés de séparation, en particulier d'avec sa grand-mère, y compris lors des temps individuels d'entretien, alors que sa grand-mère se trouve dans la salle d'attente. Julie exprime alors la peur d'être abandonnée par ses grands-parents, que sa grand-mère puisse profiter du temps d'entretien pour partir et ne plus jamais revenir. Elle est peu sensible à la réassurance sur ce point.

A d'autres moments, elle fait part de sa crainte que le juge puisse changer d'avis et décider de ne plus la confier à ses grands-parents. Au domicile, il arrive souvent à Julie de demander à dormir avec ses grands-parents ou de venir les rejoindre dans leur lit ; elle présente régulièrement une insomnie d'endormissement.

L'anxiété de séparation se manifeste également lors des séjours chez sa mère, qui ne sont pas vécus comme satisfaisants par Julie. Elle dit se sentir livrée à elle-même lorsqu'elle s'y rend, et serait très responsabilisée vis à vis de son petit frère Clément dont elle s'occuperait beaucoup, à la demande de sa mère.

Julie présente souvent au cours des entretiens une instabilité psychomotrice assez importante, qui semble majorée en présence de sa grand-mère, comme si elle souhaitait s'assurer de l'attention de celle-ci. Son discours est fréquemment dispersé et on note parfois une labilité de l'humeur, avec l'alternance de moments de tristesse et de moments d'excitation avec élation de l'humeur.

Tout au long du suivi la grand-mère exprime régulièrement son inquiétude, se sent parfois submergée mais comprend les attitudes de sa petite fille et se montre aimante, concernée, rassurante, exprimant à Julie son amour inconditionnel.

Parler de son père biologique est difficile pour Julie. Elle l'appelle généralement par son prénom, et dit clairement ne pas le considérer comme son père. Elle refuse toute idée de filiation avec cet homme : « Je voudrais que mon père, ça soit Papi. », dit-elle en consultation.

Lorsque nous réalisons ensemble son génogramme, elle se repère assez aisément dans la famille, est capable d'en nommer les différents membres et de les situer les uns par rapport aux autres. Elle retrouve sans hésitation les prénoms des pères de ses frères et sœur ; inscrit le prénom et l'âge de chacun des membres au niveau de la forme qui le représente, mais choisit de laisser blanc l'endroit où devrait figurer le prénom et l'âge de son père biologique.

Elle relate que celui-ci lui a envoyé sa photo dans l'une de ses lettres, et affirme avec force le trouver « moche ».

Au niveau familial, son parrain, Cédric, qui est l'un de ses oncles maternels, est très présent par rapport à Julie, lui offre des cadeaux à Noël ou à son anniversaire, et est situé comme un référent important.

Concernant la situation avec son père biologique, elle a évolué vers un relatif apaisement.

Dans un premier temps, Julie, encouragée par ses grands-parents, intimidés par les menaces de Stéphane, a répondu à l'une des lettres. Elle dit s'y être sentie forcée mais explique avoir espéré que celui-ci la laisse ainsi « tranquille » par la suite, et pouvoir éviter à ses grands-parents de subir d'éventuelles représailles. Par la suite, les grands-parents de Julie se sont engagés à transmettre régulièrement quelques informations concernant son évolution, comme par exemple ses résultats scolaires, mais ont appuyé le refus de celle-ci d'aller le voir en visite. Julie a écrit une lettre à son père biologique, où elle lui a clairement dit qu'elle ne souhaitait avoir aucun contact avec lui, y compris par lettre, et qu'elle ne voulait pas l'appeler « papa ». Suite à cela, Stéphane s'est montré menaçant par écrit envers les grands-parents, leur indiquant qu'il allait faire en sorte que Julie soit placée en famille d'accueil s'ils ne donnaient pas satisfaction à ses requêtes. Les grands-parents sont malgré tout restés soutenant par rapport à leur petite-fille et elle n'a plus écrit à Stéphane.

Parallèlement à cela, Julie a rencontré à plusieurs reprises l'avocat engagé par la famille. Elle a pu clairement exprimer sa volonté de ne pas voir son père et de ne pas être forcée de lui écrire, ainsi que ses difficultés lors de certains séjours chez sa mère. Cela ne lui a pas permis d'écarter tout à fait sa crainte que les menaces de Stéphane concernant son placement en famille d'accueil soient mises à exécution...

Sa grand-mère a quant à elle demandé à rencontrer le Juge des Enfants pour lui faire part de ses inquiétudes. Elle a abordé à cette occasion les difficultés rencontrées et les propos suicidaires tenus par Julie. La Juge l'aurait informée que le père biologique de Julie n'était pas titulaire de l'autorité parentale et aurait confirmé à la grand-mère que Julie n'était pas obligée de lui écrire. Julie a par la suite rencontré un pédopsychiatre mandaté par la Juge des Enfants afin de faire le point sur sa situation.

Au moment où nous nous sommes retirée du suivi – qui s'est prolongé avec d'autres interlocuteurs en raison de notre départ du CMP de Blâmont – la procédure suivait son cours.

Globalement, la situation de Julie s'est apaisée, et elle a pu s'autoriser à verbaliser ses craintes, ses angoisses au cours des temps individuels, notamment au travers du jeu, qu'elle a beaucoup investi. Elle a par exemple pu aborder ses angoisses de mort en mettant en place une maison où vivaient des personnages et en juchant sur le toit de cette maison un squelette. Elle a également évoqué de cette manière sa propre expérience de la mort, à travers l'évocation du décès de sa petite sœur Mandie.

Julie a introduit lors de nos séances une forme de rituel faisant appel aux livres « *Où est Charlie ?* », nous demandant de l'aider à trouver le fameux Charlie, comme si débusquer ce personnage (en habit rayé de prisonnier !) était source d'apaisement et l'aidait à maîtriser ses angoisses quant au surgissement dans sa vie de son père incarcéré...

Malgré tout, il persistait de manière assez prégnante une instabilité psychomotrice et une labilité de l'humeur, ainsi que des manifestations d'opposition vis-à-vis des grands-parents, de façon fluctuante et réactionnelle aux événements de vie. En fin de suivi, Julie exprimait parfois sa tristesse que sa situation soit si compliquée, et si différente de celle de ses camarades de classe...

Selon Olivier Chouchena et Michel Soulé, quand les grands-parents sont amenés à jouer un rôle parental, l'enfant subit une double perte : celle de ses parents et celle de ses grands-parents (28). Les parents sont en effet absents du quotidien et les grands-parents risquent de perdre leur place de tiers « repère » et « refuge ».

L'écueil potentiel du placement de Julie chez ses grands-parents était sans doute le renforcement d'une confusion entre les générations, déjà bien présente dans cette constellation familiale complexe, où plane un doute concernant la survenue d'attouchements incestueux. Cependant, Julie se repère bien au sein de sa famille, comme en témoigne son aisance lors de la réalisation du génogramme. Elle dit souhaiter que son grand-père prenne la place son père, mais c'est sans doute avant tout son refus de voir son père biologique prendre une autre place que celle de géniteur qu'il faut entendre à travers cela.

Le génogramme réalisé est d'ailleurs l'occasion pour Julie de symboliser clairement les liens qui l'unissent à Stéphane, son père biologique : en choisissant de ne pas faire figurer le nom de celui-ci sur son génogramme, elle ne lui autorise qu'une place de géniteur. Au cours du suivi, elle se refuse à d'ailleurs toujours à l'appeler « papa ». Si le nom du père est absent du génogramme réalisé par Julie, qu'en est-il du Nom-du-Père ?

La fonction paternelle est occupée dans le présent par les grands-parents de Julie. Son grand-père fait figure d'autorité au domicile. Sa grand-mère s'efforce de détourner la violence pulsionnelle importante chez sa petite-fille, et tient une place primordiale.

L'effectivité de la fonction paternelle pose davantage question si l'on s'intéresse au passé (qu'en a-t-il été dans la période où Julie habitait au domicile maternel ?) et à l'avenir (envisagé à travers le prisme de la crainte du décès de ses grands-parents).

Le père biologique de Julie déchaîne quant à lui l'imaginaire de la fillette qui l'entrevoit comme une figure obscure et menaçante.

L'instabilité que l'on retrouve chez Julie est en lien avec un important sentiment d'insécurité et une angoisse de séparation plutôt du registre de l'angoisse abandonnique. Cela semble réactionnel aux discontinuités passées de l'histoire de Julie et à celles qu'elle peut anticiper pour l'avenir (crainte quant aux menaces de son père biologique et au décès de ses grands-parents).

Julie fait part d'un sentiment de fatalité, notamment par rapport à la capacité de la Justice à la défendre, qui découle de l'impression d'agressions répétées, injustes, envers sa personne, contre lesquelles rien ni personne n'a pu lutter. La Justice assure finalement son rôle en ayant un impact positif sur la situation et en se positionnant, à travers les paroles du Juge, pour défendre Julie.

Julie a 9 ans. Ses parents n'ont jamais vraiment vécu ensemble ; leur relation a été discontinuée et épisodique. La situation familiale est extrêmement troublée et Julie vit depuis plusieurs années chez ses grands-parents maternels. L'hébergement de Julie a été retiré à sa mère du fait de négligences. Le père biologique de Julie est incarcéré pour attouchements sur mineur et il existe un doute quant à la survenue d'attouchements sexuels sur la personne de Julie. Julie n'a jamais entretenu de relation avec son père biologique, et au quotidien, les grands-parents sont porteurs de la fonction paternelle. Le père biologique resurgit de manière relativement brutale dans sa vie en affirmant sa paternité et en revendiquant son droit à entretenir une relation régulière avec Julie. Cela est source d'une déstabilisation intense chez Julie et entraîne la résurgence d'une angoisse abandonnique probablement déjà conditionnée par les nombreuses discontinuités antérieures dans le parcours de vie de la fillette.

Julie est néanmoins capable de se saisir de l'espace de consultation et d'investir les outils thérapeutiques qui lui y sont proposés, et la situation évolue de manière plutôt favorable.

11 Laura

Lors de notre première consultation, Laura est âgée de 9 ans.

Elle est l'aînée de sa fratrie. Ses parents se sont séparés lorsqu'elle avait 4 ans.

Sa mère s'est remariée ensuite avec David. Laura a trois demi-frères du côté maternel : Thomas, âgé de 5 ans, Léo, âgé de 3 ans et Mathéo, âgé de 4 mois. Thomas n'est pas le fils biologique de David, mais a été reconnu par lui ; il n'y a plus de contact avec le père biologique de Thomas. David a également un fils d'une première union, Nathan, 9 ans, qui vit chez sa mère.

Au domicile de Laura vivent sa mère, son beau-père et ses demi-frères Thomas, Léo et Mathéo. Nathan est présent durant la moitié des vacances scolaires et un week-end sur deux environ.

Le père de Laura s'est remis en couple avec Sonia et Laura a également une demi-sœur du côté de son père, Maëlys, âgée de quatre mois.

Sur le plan familial, les grands-parents maternels de Laura se sont séparés lorsque sa mère avait 16 ans. Ils ne se sont pas remis en couple par la suite. La grand-mère maternelle de Laura est très impliquée dans la vie de la cellule familiale, et est souvent sollicitée pour s'occuper de ses petits-enfants.

Les grands-parents paternels se sont également séparés ; chacun d'entre eux s'est remarié. Laura connaît bien les conjoints de ses grands-parents.

Laura avait déjà bénéficié de suivis au CMP par le passé :

- vers l'âge de 3 ans puis vers l'âge de 5 ans dans un contexte de terreurs nocturnes.
- vers l'âge de 7 ans, à la demande de sa mère, car elle présentait au domicile des moments d'opposition, et une attitude parfois régressive. Lors de ce suivi, elle avait pu verbaliser ses difficultés suite à la séparation de ses parents, et notamment son souhait de voir son père plus souvent.

La nouvelle demande de consultation survient peu après la naissance de Mathéo et de Maëlys. Le demi-frère maternel et la demi-sœur paternelle de Laura sont nés à 2 jours d'intervalle. La mère explique trouver depuis sa fille plus agitée, irritable. La reprise d'un suivi correspond également à la demande de Laura, désireuse d'un espace de parole individuel.

Laura se montre très à l'aise dès ce premier entretien. C'est une enfant vive, qui parle beaucoup et aborde facilement le registre des affects. Sa mère, qui l'accompagne, semble plus en retrait. Néanmoins, la communication entre la mère et la fille est très présente. Laura paraît souvent dans une attitude de séduction par rapport à sa mère, lui répétant à plusieurs reprises qu'elle l'aime, ou encore affirmant que celle-ci est « plus gentille » que son père... A certains moments, et en particulier lorsque sont abordés ses résultats scolaires, pourtant bons, Laura a tendance à se dévaloriser.

La mère de Laura situe souvent sa fille comme « sa grande », et c'était d'ailleurs déjà le cas lors des suivis antérieurs. Laura semble ainsi souvent responsabilisée par rapport à ses frères, dont elle s'occupe souvent (changes, toilette, repas). La mère de Laura lui demande en effet régulièrement cette aide, et, sur le ton de l'humour, elle l'appelle même lors de certaines consultations « la

deuxième maman »... Laura est ambivalente quant à cette situation. A certains moments elle répond au désir de sa mère, voire « dépasse » celui-ci en « jouant à la petite maman » et en entretenant une certaine rivalité avec sa mère sur ce plan. A d'autres moments elle montre sa réticence à s'occuper de ses frères et adopte une tendance à la régression, est en demande de maternage, notamment vis-à-vis de sa mère.

Laura verbalise sa difficulté à s'occuper de ses frères et son désir d'avoir davantage de temps pour elle. Elle apprécie de bénéficier d'une chambre seule, alors que Thomas et Léo partagent leur chambre depuis l'arrivée de Mathéo. Elle est également demandeuse de temps privilégiés partagés avec sa mère, ce qui n'est souvent possible qu'en fin de journée, lorsque les plus petits sont couchés.

Laura se rend chez son père en général un week-end sur deux et la moitié des vacances. En pratique, il arrive souvent que Laura soit gardée par l'un de ses grands-parents, son père étant très occupé par son travail d'artisan, y compris les week-ends. Elle décrit des relations souvent tendues avec lui et verbalise son impression de ne pas avoir sa place, de ne pas pouvoir s'exprimer. Elle relate des situations au cours desquelles son père se montrerait dévalorisant, voire menaçant à son égard, lui affirmant par exemple qu'elle n'est « plus sa fille » ou qu'il ne la recevra plus à son domicile comme prévu lorsqu'elle ne se comporte pas comme il le souhaite.

Laura se sent également blessée que son père ne l'ait pas accompagné lors des premiers rendez-vous au CMP, alors que, dit-elle, il serait en partie à l'origine de la demande de consultation, qu'il aurait suggérée à la mère. Laura se montre assez démonstrative lorsqu'elle aborde son impression de ne pas être aimée de son père. Celui-ci semble pourtant lui montrer des marques d'affection, comme en témoigne un collier qu'elle porte souvent, confectionné par son père à son intention.

La relation avec sa petite sœur semble plus emprunte de rivalité que la relation avec ses petits frères : « Je n'ai pas le choix, elle est dans ma vie. », dit-elle à propos de Maëlys.

Parfois, le discours négatif de Laura concernant son père semble plus marqué en présence de sa mère que lors des temps individuels. Elle semble ainsi reprendre à son compte le discours maternel, souvent disqualifiant par rapport à son ex-mari, comme pour rechercher là encore l'amour et l'approbation maternels.

Laura est également de manière générale en demande de réassurance, d'affection lors des entretiens, dans une attitude de séduction par rapport aux adultes, qui l'empêche parfois de se montrer authentique.

Lorsque nous le contactons, le père de Laura se montre assez réticent à venir en consultation, mais accepte tout de même de participer à nos entretiens.

Lors du premier entretien, il semble d'emblée très affecté lorsqu'il évoque sa relation avec sa fille. Il fait part de son sentiment de se sentir fréquemment inutile, maladroit, et paraît souvent au bord des larmes. Il dit avoir l'impression que Laura se livre facilement à sa compagne (belle-mère de Laura) ou à sa mère (grand-mère de Laura), mais qu'elle ne parvient pas à faire cela avec lui ; explique ne pas savoir comment faire pour que sa fille se sente à l'aise. Il se sent également en difficulté pour asseoir son autorité vis-à-vis de Laura, qui passerait régulièrement outre ses interdictions, ce à quoi il ne sait comment réagir. Il semble dans ces circonstances blessé par les réactions d'opposition de sa fille, ressenties comme des agressions volontaires de la part de celle-ci.

Il évoque à demi-mot sa propre enfance, vécue comme difficile. Les parents du père de Laura se sont séparés lorsqu'il avait 7 ans ; il explique avoir eu durant toute la seconde partie de son enfance l'impression d'être sans cesse ballotté entre les domiciles de ses deux parents. La situation de sa fille le renvoie donc à sa propre souffrance d'enfant.

Au cours de la consultation, Laura entre facilement en interaction avec son père, notamment par l'intermédiaire de jeux, de dessins qu'elle fait pour lui. Il semble touché par cela.

Tous deux semblent rechercher l'attention et l'affection de l'autre, sans savoir comment s'y prendre.

A la fin de la première consultation, le père de Laura demande à nous voir seul, afin d'évoquer sa volonté de demander la mise en place d'une résidence alternée. Il souhaiterait connaître la position de Laura sur ce point mais ne sait comment aborder cela avec elle et craint qu'il lui soit difficile de se positionner. Il critique également le beau-père, expliquant penser que celui-ci élève souvent la voix, ce que Laura lui aurait relaté, et s'inquiéter de cela.

Lors de l'entretien suivant, le discours de Laura est bien moins négatif à propos de son père que lors des précédentes consultations.

Elle affirme son souhait de pouvoir mettre en place une résidence alternée – « quand je suis chez maman, papa me manque » – alors qu'a priori son père n'a pas abordé avec elle ce sujet, mais dit ne pas oser en parler à ses parents et ne pas souhaiter « aller voir le Juge ».

Elle semble encore en difficulté pour se dégager des conflits de loyauté auxquels elle doit faire face. Tantôt, elle met en avant sa volonté de voir son père et décrit David comme intransigeant, sévère ; tantôt elle nomme ce dernier « papa » et discrédite son père, reprenant à son compte le discours maternel sur la séparation : « Je sais que c'est de la faute de papa, maman me l'a dit : quand elle est rentrée, elle l'a trouvé au lit avec une autre femme. »

Il lui est également difficile de faire face aux disparités importantes entre les deux foyers concernant les demandes des parents à son égard. Si elle exprime bien que ses responsabilités envers ses frères lui semblent trop lourdes lorsqu'elle est chez sa mère, elle se sent dévalorisée, voire disqualifiée par le fait que son père lui demande peu d'aide pour s'occuper de Maëlys : « Je sais m'occuper des bébés mais il ne me fait pas confiance »...

Lors des consultations suivantes avec son père, les représentations de Laura semblent avoir évolué positivement : elle fait part de son impression de sentir son père plus proche, d'avoir une relation plus privilégiée avec lui.

Celui-ci semble à l'inverse triste, très abattu, dit avoir le sentiment de rester « un étranger » pour sa fille, de ne pas parvenir à entrer vraiment en relation avec elle, penser que Laura ne l'estime pas ...

Il est en effet en demande d'affection, d'amour par rapport à sa fille. Il souhaite par exemple que cela soit elle qui l'appelle pour prendre des nouvelles, se sent blessé si elle ne le fait pas. Il semble attendre un geste, une approbation de sa fille pour venir vers elle, est en difficulté pour occuper une place de parent, d'adulte et vit leur relation sur un mode symétrique.

Il explique ne pas se sentir reconnu dans sa paternité, ni par Laura ni par l'extérieur et cite en exemple le fait de ne pas avoir été sollicité par l'école pour faire le point sur la situation de sa fille, alors que la mère l'a été quelques semaines plus tôt.

Parfois, Laura et son père font référence à l'histoire de celui-ci. Il évoque de manière succincte des carences affectives pendant sa propre enfance mais ne souhaite pas aborder cela de manière plus précise.

Laura parle spontanément lors d'un temps individuel du décès du frère jumeau de son père, lorsqu'ils étaient très jeunes. Elle explique également que son père a eu « des problèmes pendant son enfance », et qu'il ne veut pas que cela soit « pareil pour elle », semblant avoir bien compris la problématique d'un père aux prises avec sa propre histoire.

Nous mettons en place ensemble quelques dispositifs simples, comme le fait de définir avec Laura et son père un horaire où ils sont tous les deux disponibles pour se téléphoner les mercredis soirs. Cela a été en pratique difficile à réaliser, notamment pour le père de Laura, qui mettait en avant le fait d'être accaparé par deux emplois occupés simultanément (en tant que salarié et en tant qu'auto-entrepreneur, après avoir décidé de monter sa propre entreprise).

Par la suite, le père explique ne plus être en mesure, du fait de son activité professionnelle chronophage, de participer à nos entretiens...

La relation père-fille semble fluctuante, discontinue. Laura relate des moments où son père se montre rejetant par rapport à elle, comme par exemple lors d'une « grosse dispute » survenue après un événement anodin. Suite à celle-ci, le père de Laura a appelé la mère pour qu'elle vienne chercher sa fille à son domicile avant l'heure prévue à la fin du week-end. Il s'est par la suite rendu au domicile maternel afin de revenir sur sa décision et de demander à Laura de revenir chez lui, ce qu'elle a refusé – sous l'impulsion de la mère – en exprimant sa souffrance. Le père de Laura l'aurait également menacé de « ne plus voir sa sœur jusqu'à ce qu'elle ait 18 ans », ce qui résonne douloureusement à ses oreilles.

Le suivi a permis à Laura de pouvoir exprimer ses difficultés à trouver sa place au sein de sa nouvelle constellation familiale, lors de temps individuels mais également avec ses parents. Avec sa mère, l'accent a été mis sur la nécessité pour Laura d'avoir des activités de son âge, de disposer de temps pour elle, seule, mais aussi avec sa mère. Avec son père, le suivi a été l'occasion de pouvoir aborder ensemble leurs attentes concernant leur relation, mais on peut regretter l'interruption sans doute prématurée de ces temps partagés. Quelques mois après l'interruption du suivi avec son père, après plusieurs rendez-vous manqués, le suivi s'est également interrompu avec Laura et sa mère, sans que cela n'ait pu être formalisé. La résidence alternée évoquée par le père ne s'est pas mise en place et n'a plus été évoquée, ni par Laura ni par lui.

Laura est une enfant extrêmement vive, dont l'attitude de séduction vis-à-vis des adultes semble traduire l'insécurité relationnelle qui l'habite.

Aux domiciles parentaux, ses attitudes sont souvent fluctuantes, alternant entre des moments d'opposition et des moments où elle se conforme en tous points aux désirs parentaux.

Cela résulte sans doute au moins en partie de l'existence de nombreuses discontinuités relationnelles avec ses parents.

Laura, aînée de la fratrie du côté maternel comme du côté paternel, est très responsabilisée.

Sa mère lui demande une aide importante au quotidien, notamment par rapport à ses jeunes frères. Son père, fragile, lui demande d'être en quelque sorte le pilier de leur relation, semble en difficulté pour accepter d'être la cible momentanée de l'hostilité de sa fille et n'est pas en mesure d'y réagir de manière souple. On peut probablement mettre cela en lien avec ses propres difficultés d'enfant, dont il livre toutefois peu de choses.

Laura tente de concilier les attentes souvent divergentes de ses deux parents pour trouver sa place, mais il s'agit d'une tâche ardue. Elle met en place d'importantes capacités adaptatives, mais c'est au prix d'une attitude souvent en « faux self ».

A certains moments lors des entretiens, transparaissent des rivalités entre les deux parents, ou entre le père de Laura et son beau-père, exprimées par des disqualifications mutuelles. Implicitement, les adultes demandent souvent à Laura de se positionner, et elle tente de ne pas décevoir ses parents sur ce point, en adaptant parfois son discours en fonction de celui qui l'accompagne en consultation...

Laura est âgée de 9 ans. Elle est l'unique enfant de ses parents, qui se sont séparés lorsqu'elle avait 4 ans. Elle vit au domicile maternel où elle est responsabilisée par rapport à ses trois demi-frères, plus jeunes, au point que sa mère la surnomme parfois « la deuxième maman ». Au domicile paternel, elle est moins responsabilisée par rapport à sa demi-sœur, encore bébé. Laura a souvent du mal à trouver des repères entre des contextes et des attentes à son égard différents entre les deux domiciles.

La relation avec son père est fluctuante. D'une part, celui-ci se montre douloureusement préoccupé par la situation de sa fille, qui le renvoie à sa propre situation d'enfant, lors de la séparation de ses parents. D'autre part, il est fragile et a du mal à se positionner en adulte par rapport à Laura, vis-à-vis de qui il est souvent demandeur de réassurance. Lorsque Laura ne se conforme pas à ses attentes, ses propos peuvent être blessants à l'égard de sa fille.

Le beau-père de Laura est présent au quotidien et Laura investit cette relation de manière fluctuante, en miroir de la relation avec son père. Les disqualifications mutuelles entre ses parents et de son père par rapport à son beau-père ne l'autorisent en effet pas à pouvoir investir de manière stable et durable la relation avec l'ensemble des adultes autour d'elle.

12 Alice

Nous rencontrons pour la première fois Alice en urgence suite à une intoxication médicamenteuse volontaire (IMV) qui serait survenue lors de son trajet entre le domicile familial et le collège où elle est scolarisée.

Alice est âgée de 12 ans. Elle a un frère, Gaspard, 9 ans, issu de la même union qu'elle. Alice vit au domicile de son père et de sa belle-mère Natacha. Le divorce de ses parents est survenu 8 ans auparavant. A ce domicile vivent également les enfants de Natacha, Valentin (10 ans) et Roxanne (9 ans), ainsi que Sidonie (4 ans) et Théophile (8 mois), issus de l'union de son père et de Natacha. Gaspard vit au domicile maternel, dans un département limitrophe. Après le divorce de ses parents, Alice a tout d'abord vécu chez sa mère, avec Gaspard. C'est elle qui a demandé à vivre chez son père, deux ans plus tôt, dans un contexte de difficultés relationnelles avec sa mère. Alice est donc l'aînée d'une importante « fratrie recomposée », que cela soit du côté de sa mère ou de celui de son père.

Elle est scolarisée en classe de 6^{ème} où elle est bien intégrée parmi ses camarades. Elle rencontre sur le plan scolaire des difficultés depuis l'école primaire. Un diagnostic de dyslexie et de dysorthographe a été posé lorsqu'elle était à l'école primaire et elle a bénéficié d'un suivi orthophonique suite au diagnostic. Une scolarisation en SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) avait été évoquée lors de l'entrée en 6^{ème}, mais Alice bénéficie finalement d'une aide personnalisée (Programme Personnalisé de Réussite Educative) en 6^{ème} classique.

Dès notre première rencontre, nous sommes frappée par l'impression générale de « protestation » qui émane de sa personne. Elle porte les cheveux courts et affiche un air de « garçon manqué ». Son visage, ses attitudes semblent trahir malgré eux – car Alice reste très silencieuse – une rage contenue.

Lors de la première consultation, la mère et la belle-mère d'Alice sont toutes deux présentes. Il ne s'agit bien évidemment pas d'une configuration « habituelle » en consultation pédopsychiatrique, et nous sommes également fort étonnée de constater la très bonne entente, et même la complicité entre les deux femmes. Elles parlent bien souvent d'une seule voix, chacune complétant et validant les propos de l'autre. Elles expliquent se téléphoner régulièrement au sujet d'Alice. Alice paraît tétanisée devant cette « hydre à deux têtes » et demeure sans voix.

Les deux femmes disent leur impuissance, leur révolte même face au comportement d'Alice, jugé tout à la fois irrationnel, incompréhensible et malhonnête, ma nipulateur. Elles expliquent ainsi qu'Alice aurait ingéré des comprimés de paracétamol, quelques jours plus tôt, sur le trajet qu'elle fait à pied entre le domicile paternel et son collège, dans le même village. Alice reste muette pendant qu'elles relatent les faits.

La mère et la belle-mère sont également révoltées par le fait qu'Alice ait créé de toutes pièces plusieurs personnages sur le réseau social Facebook. L'un d'entre eux était un jeune garçon, avec qui elle s'était – virtuellement – instituée « amie ». Via le site, elle a construit une histoire et une identité à cet autre adolescent, ainsi qu'à d'autres personnages. Puis, un évènement – toujours virtuel – est venu bouleverser cet agencement : le suicide de ce garçon.

L'entourage d'Alice a fini par découvrir le subterfuge. La colère exprimée par le « bloc maternel » est grande par rapport à ce qui apparaît à tous comme une tromperie délibérée.

La colère des deux femmes est aussi véhiculée par un sentiment de trahison car, de l'avis général dans la famille, Alice a « tout pour être heureuse », et le geste paraît donc en décalage avec la réalité quotidienne de l'adolescente. La mère et la belle-mère, si elles s'accordent à reconnaître en Alice une jeune fille agréable et serviable, déplorent de concert une tendance à mentir que la mère qualifie même de « pathologique ». La mère nous demande d'ailleurs en fin d'entretien un temps en aparté, au cours duquel elle nous conseillera de « nous méfier » des tendances manipulatrices de sa fille... Alice semble « encaisser » les remarques avec un certain fatalisme... Elle s'anime un peu plus uniquement lorsque nous abordons sa place d'aînée qu'elle dit trouver souvent difficile. Elle exprime calmement un fréquent sentiment d'injustice quant au fait d'être plus responsabilisée que les autres enfants de la famille, et juge que les punitions à son égard sont plus sévères. Cette dernière remarque provoque la colère sourde et immédiate de Natacha, qui met fin en élevant vigoureusement la voix à la prise de parole de Alice.

Lorsque nous nous entretenons ensuite avec Alice seule, la présentation est tout autre : elle est très loquace, et le flot de ses paroles, rapide, saccadé, ne semble pas suffire à porter tout ce qu'elle a à dire. Elle explique avoir voulu montrer par son geste qu'elle était excédée des différences perçues entre elle et les autres enfants. Elle dit ne jamais pouvoir aborder cela avec les adultes présents autour d'elle, qui couperaient court à toutes ses tentatives d'expression. Alice se sent donc « muselée », inaudible. Elle dit n'avoir pu imaginer aucune autre solution pour que l'on s'intéresse à elle et explique clairement ne pas avoir voulu mourir. Elle exprime des regrets quant au geste, surtout parce qu'il n'a finalement pas eu l'effet escompté, et qu'elle se sent plus remise en cause qu'entendue.

Elle parle spontanément également de ses « appuis » dans la famille : celles qu'elle nomme ses « trois grands-mères », c'est-à-dire sa grand-mère maternelle, sa grand-mère paternelle, et la belle-mère de sa mère (les grands-parents maternels d'Alice étant également séparés). Elle entretient une relation personnelle, qu'elle juge satisfaisante avec ces trois femmes, par qui elle se sent entendue.

Au niveau scolaire, elle se sent aussi très dépossédée puisqu'elle explique que ses professeurs envisagent une possible scolarisation en SEGPA pour l'année suivante, et que sa mère, son père et sa belle-mère souhaitent lui faire intégrer un établissement privé en internat. Alice s'oppose fermement à ces deux projets.

La grande proximité entre la mère et la belle-mère est incontestablement déroutante. La communication entre elles semble extrêmement poreuse et nous nous interrogeons sur la possibilité pour Alice d'établir une relation personnelle et singulière avec sa mère et sa belle-mère. De plus, Alice semble être le « mauvais objet » de sa mère et de sa belle-mère, et d'une certaine manière, ce qui les rassemble et leur permet de faire « cause commune ». Comment supporter que tant d'affects négatifs soient ainsi projetés sur elle avec une telle unanimité ?

Avec la création d'un alter ego qui se suicide de manière « publique » sur Facebook, c'est un véritable « théâtre de l'inconscient » qu'Alice a révélé aux yeux de tous. Il semble alors important

d'écouter ce qui se dit là, quel message à peine voilé elle souhaite faire entendre à tous, sans doute pour être écoutée par quelques-uns uniquement ...

On peut penser qu'Alice tente d'attirer l'attention, cherche à exprimer quelque chose d'un malaise, d'une place qu'elle ne trouve pas vraiment. Alice crée d'une certaine manière un « roman amical » ; peut-être pour exprimer un malaise au niveau familial. Hélas, en cherchant à interpeller, maladroitement, elle ne provoque que la colère et le rejet.

Alice s'exprime avec facilité dès qu'elle sent qu'elle bénéficie d'un espace pour le faire.

Ce qui nous semble crucial dans cette situation, c'est de repositionner Alice en tant qu'être réfléchissant et agissant, et pas uniquement en tant qu'automate agissant selon les schémas prévisibles et répétitifs décrits par la famille.

Il est donc important que la prise en charge au CMP se fasse l'écho des difficultés d'Alice, tout en se décalant d'une attitude de condamnation de la réaction familiale qui érigerait Alice en victime absolue de l'incompréhension de tous. La première consultation permet de mettre en évidence à la famille l'existence d'une souffrance réelle chez Alice.

Lors des consultations suivantes, à nouveau, Alice se montre très en retrait lorsqu'elle est en présence des membres de sa famille et plus loquace lorsqu'elle est seule. Elle exprime parfois des positions radicalement différentes entre les deux temps d'entretien, allant en général dans le sens des propos des membres de sa famille lorsqu'elle est en leur présence, et dans le sens opposé lorsqu'elle est seule.

Le discours du père, qui est présent à l'un de nos entretiens, rejoint celui tenu par la mère et de la belle-mère lors de la première consultation. Le père d'Alice semble plutôt en retrait et acquiesce en général aux propos de sa compagne : Alice serait une enfant qui, depuis de nombreuses années, mentirait beaucoup. La famille explique d'ailleurs que depuis la première consultation, la jeune fille aurait « avoué » que le geste suicidaire n'aurait en fait pas eu lieu. La réalité ou non du geste ne semble pourtant pas si importante, puisque l'élément primordial est ce qu'Alice a ainsi voulu exprimer qu'elle ne pouvait pas dire. Elle est capable d'expliquer alors que lorsqu'elle ment, c'est qu'elle ne sait pas comment faire autrement pour éviter un conflit ou se faire comprendre.

Lors de la dernière consultation, avec sa mère, la situation semble avoir radicalement changé. Alice fait part d'un sentiment global d'apaisement dans ses relations avec les autres membres de la famille. Elle dit ne plus ressentir de sentiment d'injustice et se sentir plus à l'aise dans sa famille.

Alice relate avec une joie palpable que sa mère lui a révélé sa relation avec un nouveau compagnon, qu'elle connaît déjà et apprécie. Elle projette une influence positive sur sa vie de la présence de son nouveau beau-père, qu'elle situe d'emblée comme un « second papa ».

Le discours maternel a également beaucoup évolué : d'empêcheuse de tourner en rond dont il fallait « neutraliser » les comportements délétères, Alice est devenue une alliée, une confidente qui se réjouit avec et pour sa mère et la comprend.

Pour la première fois, la mère établit des parallèles entre son histoire et celle de sa fille en évoquant sa propre dyslexie lorsqu'elle était enfant. Elle fait référence à sa propre souffrance du fait de ce trouble en expliquant clairement souhaiter éviter à sa fille de connaître les mêmes difficultés.

La demande de consultation était survenue en urgence et le suivi s'est interrompu dès l'amélioration du symptôme désigné comme gênant. Il n'aura finalement duré que trois consultations.

Ce basculement radical final reste un peu mystérieux. Il peut s'expliquer, d'une part, par le fait que la famille a sans doute pu entendre ce qu'Alice avait à dire ; d'autre part par la tendance d'Alice à chercher à se conformer aux attentes extérieures, malgré sa révolte affichée.

Ce qui interpelle, c'est la propension du réseau familial, aussi étendu soit-il, à réagir d'un bloc. Lors des premières consultations, la colère emplissait l'espace ; elle a cédé à l'apaisement, voire à une certaine forme d'euphorie que l'on retrouve à la fois chez Alice et chez sa mère.

Le fonctionnement de la famille toute entière semble témoigner de difficultés à s'ancrer dans une histoire, dans un cheminement, et prendre corps dans l'urgence et l'immédiateté, et parfois dans une certaine mesure dans le passage à l'acte : on peut citer à ce titre le geste « réel » ou non d'Alice, mais aussi la propension des adultes à répondre par l'agir (Alice avait été par exemple « privée » des vacances initialement prévues chez son oncle en réponse au geste suicidaire...).

On observe également la possibilité pour le groupe familial de changer voire d'inverser radicalement son point de vue d'une consultation à l'autre. On retrouve ainsi des variations d'humeur conjointe entre les membres de la famille, avec des mécanismes de défense très marqués par une tendance au clivage et à de fortes projections.

La configuration familiale est éminemment particulière. Les femmes sont extrêmement présentes : la mère et la belle-mère d'Alice se saisissent littéralement des entretiens proposés et y occupent une grande place ; Alice évoque spontanément ses « trois grands-mères » comme référentes au sein de la famille. Les hommes sont quant à eux extrêmement absents : du discours d'Alice, des entretiens, et semble-t-il du quotidien d'Alice. Le père d'Alice est présent à l'un des entretiens, mais y reste très effacé, et se laisse en quelque sorte « destituer » de sa place par son ex-conjointe et sa compagne, qui se comportent presque comme un couple parental à part entière.

Il ne faut bien entendu pas réduire la fonction paternelle à la présence ou à l'absence d'hommes dans une configuration familiale, ni à la place occupée par ceux-ci.

Ici, la mère et la belle-mère semblent d'ailleurs porter une partie de la fonction paternelle en assurant un rôle d'autorité très marqué.

Les exigences très fortes de la mère par rapport à sa fille traduisent à la fois son envie de « bien faire » pour sa fille, mais aussi, à travers l'idéalisation de ce qu'Alice devrait être, un fantasme de réparation, qui s'exprime en fin de suivi à travers l'identification autour de la dyslexie.

L'entrée en scène du beau-père vient rétablir d'une forme d'ordre, d'une manière quasi-magique. L'introduction de ce tiers, déjà porteur d'une fonction symbolique, mais encore pressenti par Alice sous un jour très imaginaire, permet à la mère de se tourner vers « autre chose », et à Alice de ne plus être aliénée au désir de celle-ci.

Cependant, ce beau-père fortement idéalisé doit supporter bien des projections imaginaires, fantasmatiques, et le risque est bien entendu que la réalité puisse se révéler décevante...

Alice est une jeune fille de 12 ans, aînée d'une grande fratrie recomposée. Ce rôle d'aînée ainsi que les exigences parentales fortes à son égard sont pour elle difficiles à vivre.

Peu de place est laissée à la parole dans un réseau familial qui fonctionne beaucoup dans l'agir et l'immédiateté. C'est donc en la mettant en acte qu'Alice a pu exprimer sa souffrance.

Cela a beaucoup fait réagir l'ensemble de la constellation familiale d'Alice, et quelques paroles ont pu être posées lors du suivi, qui a été rapidement interrompu par la famille dès l'acmé de la crise passée.

La promesse de l'irruption d'un tiers (en la personne d'un beau-père) semble avoir momentanément beaucoup apaisé Alice.

13 Mickaël

Mickaël est un jeune garçon de 13 ans que nous rencontrons en raison de sa difficulté à accepter la séparation de ses parents et de problèmes relationnels avec ses camarades de classe. La demande émane de la mère, qui perçoit une souffrance chez son fils.

Mickaël est l'aîné d'une fratrie de deux enfants, et a une petite sœur, Manon, âgée de 8 ans. Les parents sont séparés depuis deux ans. Mickaël vit depuis avec sa mère et Manon, avec qui les relations sont extrêmement tendues.

La séparation a eu lieu à l'initiative de la mère. Peu après, la grand-mère maternelle de Mickaël a souffert d'un cancer généralisé et Mickaël, sa sœur et sa mère sont allés vivre au domicile des grands-parents maternels. La grand-mère maternelle est décédée un an plus tard. Suite à cela, la mère et les enfants ont réintégré le domicile familial, durant une quinzaine de jours, car les parents avaient décidé de reformer leur couple. Cependant, suite à la résurgence de conflits, la mère de Mickaël a pris la décision de se séparer définitivement du père de ses enfants.

Après un autre séjour de 3 mois chez le grand-père maternel, Mickaël, sa mère et sa sœur ont emménagé dans leur domicile actuel.

Rien n'est clairement défini concernant le droit de visite et d'hébergement du père, car les parents n'étaient pas mariés et la séparation n'a pas été établie au niveau juridique. Le père de Mickaël habite à une dizaine de kilomètres du domicile maternel.

Mickaël n'est pas partie prenante de la demande de consultation faite par sa mère, et cela est manifeste lors du premier entretien, au cours duquel il se montre assez fermé, défensif. C'est surtout avec la mère qu'est réalisée l'anamnèse des événements familiaux.

Le père de Mickaël est décrit au cours de cette consultation (tant par la mère que par Mickaël lui-même) comme rigide, très autoritaire, exprimant souvent des jugements péremptifs et dévalorisants concernant ses proches – et en particulier ses enfants. Il serait très en difficulté pour accepter la séparation, souffrirait de dépression et aurait proféré des menaces suicidaires, menaçant la mère de Mickaël de se pendre. Il chercherait toujours à la « reconquérir » et interrogerait fréquemment ses enfants concernant l'emploi du temps de leur mère, ne les accueillerait jamais ensemble à son domicile afin de ne pas laisser de « temps libre » à son ex-compagne. Par ailleurs, il serait déjà à plusieurs reprises venu voir ses enfants dans l'appartement de la mère en l'absence de celle-ci, alors qu'elle était au travail. De ce fait, Madame souhaiterait que la situation et les périodes d'hébergement chez le père soient définies plus clairement, mais explique ne pas avoir les moyens financiers nécessaires pour entamer une procédure en justice.

Au début de ce premier entretien, Mickaël semble beaucoup se contenir ; son visage est extrêmement fermé et on perçoit chez lui une forte tension intérieure.

Il adopte un vocabulaire très fort, agressif, en particulier lorsqu'il évoque sa petite sœur, mais paraît assez démuni lorsqu'il s'agit d'explicitier davantage ses propos.

Concernant la situation de séparation et la relation avec son père, il explique se sentir déçu par l'attitude de son père à son égard, avec l'impression d'être délaissé, mal aimé.

Mickaël et sa mère sont très réticents à ce que le père puisse apprendre ne serait-ce que l'existence de rendez-vous au CMP et s'opposent tous deux à l'idée d'entretiens avec lui.

Mickaël est scolarisé en classe de 4^{ème} ; c'est un bon élève. Au collège, il est fréquemment pris pour cible des brimades de certains camarades de classe, subissant parfois des coups et des insultes, entre autres relatives à son surpoids. Mickaël aurait en effet pris 20 kg en deux ans, ce qui coïncide avec la séparation parentale. Il affirme haut et fort que cela ne le touche pas mais pleure quand nous évoquons cette situation.

Il condamne de manière virulente certains de ses camarades qui ne respectent pas les règles et évoque son projet de travailler dans l'Armée ou dans la Police.

Mickaël paraît avoir peu confiance en lui et adopter une façade rigide, défensive pour tenter de masquer son angoisse et ses affects dépressifs.

En fin d'entretien, il laisse entendre qu'il pourrait ne pas revenir à la prochaine consultation, expliquant qu'il ne voit pas bien, lui, l'intérêt de ce suivi qui est demandé par sa mère. Les entretiens se poursuivent cependant et Mickaël investit par la suite beaucoup le suivi.

Durant les premiers entretiens, il exprime beaucoup de colère. Celle-ci est dirigée contre son père, mais également contre sa sœur, contre ses camarades de classe ou parfois contre d'autres personnes de la famille, comme la compagne de son grand-père maternel, vécue comme ayant « pris la place » de sa grand-mère décédée.

Nous retrouvons parfois la discordance entre une indifférence exprimée dans le discours et des affects très forts qui se lisent sur le visage de Mickaël, qui pleure souvent en évoquant ses difficultés.

En tout début de suivi, les contacts avec son père sont épisodiques. Mickaël navigue entre une indifférence affichée et un sentiment flottant de déception lorsqu'il évoque son père. Le sentiment de ne pas être reconnu, considéré par lui pour ce qu'il est, est omniprésent. On retrouve toujours en filigrane l'idée que son père cherche à le façonner à l'image d'un fils imaginaire qu'il a lui-même fantasmé, à faire en sorte que Mickaël se conforme à ses attentes sans réellement prendre sa personnalité ou ses goûts en considération. Mickaël décrit un père qui se montre souvent dévalorisant à son égard. De plus, il fait part de son sentiment que son père ne se soucie que peu de lui et cherche davantage à obtenir par son intermédiaire des informations sur la vie de sa mère, avec qui il souhaiterait se remettre en couple : « J'ai l'impression de n'être qu'un pion ».

Mickaël exprime à de nombreuses reprises sa volonté d'espacer les contacts avec son père et émet souvent l'idée de donner à celui-ci une « dernière chance » de pouvoir encore se racheter à ses yeux en s'intéressant à lui. Son père alimente cette possibilité, puisqu'il reprend régulièrement contact avec son fils en lui proposant des séjours à son domicile avec sa sœur. Mickaël formule alors son envie, son besoin d'être reconnu par son père et son espoir de pouvoir partager des activités choisies conjointement avec lui.

Progressivement au cours du suivi, la violence et la colère, au départ omniprésentes dans ses propos, semblent s'apaiser. Même s'il lui arrive toujours d'utiliser des termes assez tranchés, Mickaël accède à plus de souplesse dans la manière dont il perçoit les autres et se situe lui-même. Cela se traduit de manière assez concrète dans son quotidien, avec un apaisement général et une diminution des accès de colère qu'il pouvait présenter au domicile. Le climat scolaire s'apaise également et Mickaël, qui se décrit comme timide, en difficulté pour se tourner vers les autres, craignant souvent leur rejet, parvient davantage à établir des relations positives, amicales, avec ses camarades.

Il parle de lui avec plus de facilité, accepte de se livrer davantage et d'aborder en entretien ses relations familiales, notamment par l'intermédiaire de la réalisation de son génogramme.

Mickaël a des liens réguliers avec sa famille du côté maternel. Il était extrêmement proche de sa grand-mère maternelle, décédée peu après la séparation de ses parents. C'est sa mère qui décrit la tristesse de Mickaël depuis ce décès, ainsi que la relation privilégiée qui unissait son fils et sa mère : selon elle, Mickaël était, de tous les petits-enfants, « le préféré ». La grand-mère de Mickaël était très présente dans la vie de son petit-fils, très maternante et bienveillante à son égard. Il est très réticent à aborder son décès en entretien, bien que sa mère l'y exhorte à plusieurs reprises, car elle pense que son fils serait soulagé de pouvoir « parler ». Le deuil semble très difficile pour Mickaël, qui paraît plutôt dans un refus du décès de sa grand-mère, ne participe pas aux rituels comme les visites au cimetière et fuit systématiquement les discussions familiales au cours desquelles sa grand-mère est évoquée.

Quelques mois après le début du suivi, la mère de Mickaël a finalement décidé de demander une audience afin que les droits d'hébergement du père soient définis plus précisément. Durant les vacances scolaires, alors que Mickaël et sa sœur séjournaient chez lui, leur père a reçu un courrier lui annonçant la requête de la mère. Mickaël explique que son père a eu à cette occasion des propos insultants à leur égard et leur a demandé de manière assez véhémement de partir de chez lui, en les qualifiant « croix à porter ». Il dit avoir depuis pris la décision de ne plus adresser la parole à son père et de ne plus avoir de relation avec lui. Selon lui, il s'agit d'une décision irrévocable, sans appel. Il revient sur de nombreuses déceptions qu'il explique avoir subi de la part de son père.

Par la suite, Mickaël reste sur cette position : ne plus voir son père, ce qu'il juge trop source de souffrance et de déception, parce que, dit-il, celui-ci « ne changera jamais ». Il a pu signifier sa colère à son père – par une porte claquée alors que celui-ci tentait de venir le voir chez sa mère, des messages d'insultes – mais aucune discussion constructive n'a pu s'établir, au grand regret de sa mère, qui craint que quelque chose de fondamental ne puisse manquer à son fils.

Lorsque nous abordons ce sujet, Mickaël réagit toujours de manière très défensive et agressive, son visage se fermant. Il refuse plus que jamais l'idée d'un entretien au CMP avec son père, expliquant penser que rien ne serait suffisant pour qu'un rétablissement du dialogue puisse survenir.

Cependant, Mickaël s'investit beaucoup lorsqu'en poursuivant ensemble son génogramme, nous évoquons sa famille du côté paternel.

Le grand-père paternel de Mickaël est décédé alors que son père avait douze ans. Les relations entre son grand-père et son père auraient toujours été mauvaises et, enfant, le père de Mickaël aurait été amené à beaucoup s'occuper de son propre père, malade. Mickaël évoque à cette occasion la figure de son père sans animosité, et peut-être même avec une certaine empathie. Il sait également que son père n'a plus aucun contact avec quatre de ses cinq frères et sœurs, sans qu'il n'en connaisse les raisons. Il n'a donc eu jusqu'ici que peu de relations avec sa famille paternelle et n'a jamais rencontré certains de ses cousins.

Il est néanmoins en contact régulier via Internet avec une partie des membres de la famille de son père, qu'il a pris l'initiative de rechercher sur les réseaux sociaux. Il a également rencontré ou revu très récemment certains membres de sa famille avec qui sa mère est restée en relation malgré la

séparation. Il projette de nouvelles rencontres avec certains cousins et cousines qu'il ne connaît pour l'instant que virtuellement (sur Facebook ...), ce que sa mère approuve.

L'absence de contact avec son père semble apporter à Mickaël un apaisement au moins temporaire. Il reste cependant un adolescent extrêmement sensible au jugement des autres, et craint souvent d'être rejeté. Il se dit timide, parfois mal-à-l'aise, ne pensant pas réellement pouvoir prétendre à l'estime ou à l'attention des autres. Il est capable de verbaliser cela et explique également qu'il lui est plus facile d'entretenir des relations par l'intermédiaire d'Internet que dans la réalité. Mickaël a en effet souvent tendance à « perdre ses moyens » lorsqu'il est confronté à des situations inhabituelles.

La crainte d'être mis à mal, violenté, maltraité par les autres est chez lui assez présente, et prend corps dans certaines peurs qu'il reconnaît volontiers irraisonnées : peur d'être agressé dans la rue et ce quelques soit les circonstances ou l'endroit où il se trouve ; peurs plus archaïques – et sans doute non dénuées de lien avec les jeux vidéo que Mickaël affectionne particulièrement – comme par exemple que des « monstres » puissent l'attaquer lorsqu'il est dans son lit, même s'il situe très bien ces monstres comme inexistantes ; cauchemars dans lesquels il se fait tuer ou torturer.

L'absence de contact entre Mickaël et son père se pérennise par la suite, et Mickaël rédige une lettre à l'intention du Juge des Affaires Familiales afin de lui demander une entrevue et d'officialiser cette situation.

En entretien, Mickaël exprime toujours un fort ressentiment envers son père, expliquant se sentir soulagé lorsqu'il imagine le blesser physiquement, par exemple quand il joue à des jeux vidéo violents.

Le père de Mickaël continue à voir régulièrement Manon, sa sœur, et cherche à quelques reprises à reprendre contact avec son fils, en lui proposant par exemple des sorties. Mickaël refuse toujours ces propositions, expliquant penser que rien ne pourra influencer positivement sur la relation qu'il entretient avec son père.

Malgré tout, Mickaël est capable d'évoquer spontanément des moments heureux, apaisés avec ses deux parents lorsqu'il était petit et que ses parents étaient en couple. Il n'évoque pas cela comme un paradis perdu mais davantage comme quelque chose qu'il possède encore aujourd'hui, en son for intérieur.

Il investit d'autres référents masculins, dont il juge qu'ils portent un regard plus positif sur lui que son père. Il s'agit en particulier de l'un de ses oncles maternels (frère jumeau de sa mère), avec qui il partage fréquemment des activités et qu'il situe comme une référence masculine positive, à qui il semble pouvoir s'identifier. Mickaël évoque également l'un de ses professeurs par qui il se sent entendu et soutenu et les pères de certains de ses amis.

Mickaël se projette dans le fait d'avoir des enfants et imagine se comporter totalement différemment de son père, en se montrant proche d'eux, par exemple en jouant ou en participant à leurs activités.

En dehors de la relation à son père, au cours du suivi, la situation de Mickaël s'apaise globalement.

En fin de suivi, il semble moins craintif et moins soupçonneux, davantage capable d'accorder sa confiance aux autres. Il peut aborder plus directement ses doutes en entretien, sans se sentir menacé par la confiance ainsi consentie. Il est également capable d'évoquer directement l'image qu'il a de lui-même et de son corps, qui semble aussi évoluer vers plus d'estime et de confiance en lui. Il ose davantage s'affirmer, notamment dans ses relations avec les personnes du sexe opposé et ne craint plus systématiquement le rejet ou l'indifférence des autres.

Au collège, le climat reste marqué par des tensions, notamment au sein de sa classe, mais Mickaël semble peu y prêter attention. Il réagit avec moins de colère, alors qu'il avait auparavant pris l'habitude de répondre aux provocations par la contre-attaque.

Les relations avec sa sœur se sont grandement apaisées. Les deux enfants ont pris l'habitude de jouer davantage ensemble, ce qui n'était plus du tout le cas quelques mois auparavant. Ils aident ensemble leur mère pour certaines tâches ménagères, comme la préparation des repas, sans que n'éclatent de conflits.

Au début du suivi, on retrouvait chez Mickaël une tendance à vouloir prendre une place d'adulte auprès de sa mère. Il expliquait trouver sa mère trop crédule, naïve, et vouloir « s'occuper d'elle », afin de lui éviter de faire des « erreurs ».

Au fil du suivi, plusieurs entretiens avec sa mère ont eu lieu, et celle-ci s'est à chaque fois positionnée clairement comme adulte responsable, prenant les décisions. Mickaël a pris acte de cela et a repris sa place d'adolescent, acceptant de laisser sa mère gérer elle-même ce qui relève des compétences d'un adulte.

Ce que l'on note en premier chez Mickaël, c'est l'ampleur de sa colère. Il exprime celle-ci surtout vis-à-vis de son père, par qui il se sent dévalorisé, trahi.

Celui-ci se montre autoritaire et ne parvient à pas moduler cette rigidité et à transformer la relation avec ses enfants après la séparation, ce qui donne lieu à une rupture avec Mickaël.

Mickaël est un adolescent, et à cette période de fragilité narcissique, il fait le choix de refuser de voir son père, peut-être pour se soustraire à une relation trop difficile à soutenir et à maintenir. Cependant, on peut penser que malgré son détachement de façade, Mickaël attendait, au fond, que son père puisse se battre pour que leur lien perdure, aille littéralement « chercher » son fils, ce que ce père n'est en mesure de faire que timidement. Les éléments relatés par Mickaël et sa mère laissent présager que le père est lui-même narcissiquement fragile. De plus, les éléments biographiques rapportés par Mickaël concernant son père peuvent amener à penser qu'en absence de relation satisfaisante avec son propre père, le père de Mickaël se soit senti en difficulté pour établir une relation stable avec ses enfants, et encore plus pour s'adapter aux modifications dans la relation induites par la survenue de la séparation.

Il aurait été souhaitable de pouvoir rencontrer le père lors du suivi, ce que Mickaël a toujours catégoriquement refusé.

Nous percevons au début du suivi un certain « flottement » quant à la séparation avec la mère, puisque Mickaël se place pendant un temps en position de protecteur par rapport à elle, ce qui relèverait davantage d'un registre conjugal... Par la suite, un nouvel équilibre familial se met en place et la séparation avec la mère paraît satisfaisante.

La mère de Mickaël semble occuper à la fois une fonction maternelle, se montrant proche de son fils, encourageante, bienveillante ; mais aussi une fonction paternelle, en aidant Mickaël à se tourner vers l'extérieur, en cherchant à favoriser malgré la situation difficile le maintien des relations avec son père, et en énonçant des règles de vie.

Au début du suivi, Mickaël est en difficulté pour canaliser une pulsionnalité qui s'exprime de manière brute, intense. Sur ce point, le suivi a permis à Mickaël de mettre en mots et de nuancer sa colère et ses difficultés.

La présence d'un étayage solide assuré par la famille élargie a sans doute eu un rôle primordial. Même si la rupture est effective avec son père, Mickaël a pu mettre en place d'autres identifications masculines positives : ses oncles maternels, et en particulier le frère jumeau de sa mère, certains de ses professeurs ou encore les pères de certains amis.

A plusieurs reprises lors de ce suivi, Mickaël fait référence à la Loi, que cela soit en adoptant des positions très tranchées concernant la manière d'agir de certains camarades – il condamne vivement ceux qui ne respectent pas les règles – ou en évoquant son projet professionnel (travailler dans l'Armée ou dans la Police). On peut comprendre cela comme une défense rassurante pour tenter de lutter contre une sensation de chaos externe et interne, peut-être aussi comme une volonté de faire référence à quelque chose d'un ordre symbolique.

Mickaël décrit la période de son enfance comme une période plutôt heureuse, et les ressources qu'il est capable de mobiliser tout au long de ce suivi laissent penser qu'il a effectivement pu introjecter positivement quelque chose d'une fonction paternelle structurante et rassurante.

Dans le cas de Mickaël, il est également intéressant de constater à quel point le rôle des nouveaux moyens de communication est important. En effet, l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook) lui a permis de conserver certains liens familiaux qui, devenus fragiles du fait de la rupture avec son père, aurait pu s'étioler. Il a même pu établir des liens avec certains membres de sa famille paternelle (cousins et cousines essentiellement) qu'il n'avait jamais rencontrés, et avec qui il n'aurait peut-être jamais eu aucun lien dans d'autres circonstances. Ces rencontres ont tout d'abord été virtuelles, et donc étoffées d'éléments imaginaires. Elles ont ensuite pris progressivement corps dans la réalité, avec des rencontres « en chair et en os ». Cela a permis à Mickaël, même s'il a fait le choix, au moins momentanément, de ne plus avoir de lien avec son père, de ne pas se couper totalement de sa famille paternelle.

Mickaël est âgé de 13 ans. Il consulte à la demande de sa mère, en raison de difficultés à surmonter la séparation de ses parents survenue deux ans plus tôt. Au début du suivi, Mickaël apparaît comme un adolescent sensible, à fleur de peau, souvent triste et anxieux.

Mickaël vit douloureusement la relation houleuse avec son père, décrit comme rigide, autoritaire, se remettant peu en question et exigeant beaucoup de ses enfants. Mickaël ne se sent pas estimé par celui-ci, et on relève des difficultés d'estime de soi chez l'adolescent. Ces difficultés se traduisent souvent par une façade rigide, défensive, et par des manifestations d'agressivité au quotidien, en particulier envers sa jeune sœur.

Cependant, Mickaël peut s'appuyer sur d'autres relations étayantes au sein de sa famille, en particulier avec sa mère et l'un de ses oncles maternels.

Mickaël fait au cours du suivi le choix de demander au Juge des Affaires Familiales la cessation de tout contact avec son père. Malgré cette rupture, il entreprend des recherches sur Internet pour prendre contact avec certains membres de sa famille paternelle et rencontre même certains d'entre eux.

Le suivi a permis un apaisement global de sa situation. Mickaël s'est en effet progressivement senti moins triste, moins anxieux, et s'est montré capable de nuancer certaines positions parfois très clivées et projectives en début de suivi. La relation avec sa petite sœur, au départ très conflictuelle, s'est en particulier nettement améliorée.

14 Joanna

Joanna est âgée de 14 ans lorsque nous la rencontrons pour la première fois aux urgences de l'hôpital, à la suite d'une intoxication médicamenteuse volontaire.

Avant cette première rencontre, Joanna avait déjà été hospitalisée de manière brève aux urgences environ un an auparavant, à la suite d'une alcoolisation aigue.

Elle avait également bénéficié d'un suivi psychologique pendant quelques mois environ trois ans plus tôt, pour aborder des difficultés secondaires à la séparation de ses parents.

Joanna est l'aînée d'une fratrie de trois. Elle a une sœur, Sarah, âgée de dix ans, et un frère, Emile, âgé de huit ans.

Les parents de Joanna se sont séparés environ six ans avant que nous la rencontrions. Cette séparation a été extrêmement conflictuelle. La mère de Joanna s'est remise rapidement en couple avec un ancien voisin de la famille, ce que n'a pas accepté le père de la jeune fille.

Après la séparation, l'hébergement de la fratrie avait été confié au père, qui avait conservé la maison familiale.

La mère habitait toujours la même localité, avec son nouveau compagnon, dans la maison de celui-ci. Durant cette période, les conflits parentaux ont progressivement pris de l'ampleur. Les enfants ont assisté à plusieurs reprises à de violents conflits opposant leur père à leur mère et son compagnon. Le père des enfants, ne supportant pas la nouvelle union de leur mère, se rendait fréquemment au domicile de cette dernière pour l'agresser physiquement ainsi que son compagnon. Les situations de violence étaient d'autant plus fréquentes que les domiciles des deux parents étaient très proches.

A la suite de ces graves événements, environ quatre ans après la séparation, l'hébergement des trois enfants a été retiré aux parents et la fratrie a été placée en foyer (UAO : Unité d'accueil et d'orientation) pendant un an, dans une ville distante d'une soixantaine de kilomètres.

Après un an en foyer, l'hébergement des enfants a à nouveau été attribué à la mère, qui a entre-temps déménagé avec son compagnon dans une autre localité. Les enfants ont donc à nouveau changé de lieu de vie et d'établissement scolaire. Un suivi éducatif de la famille a été ordonné, avec la mise en place d'une AEMO (Aide Educative en Milieu Ouvert).

Lors de l'entretien aux urgences, qui a lieu en décembre, la fratrie vit depuis l'été précédent chez la mère.

L'intoxication médicamenteuse volontaire est survenue alors que Joanna était au collège, dans le vestiaire du gymnase en cours de sport, devant ses camarades (ingestion déclarée de 3 comprimés). Ce sont d'autres élèves de la classe qui ont prévenu le professeur. C'est ainsi que Joanna a été adressée aux urgences.

Joanna est très responsabilisée par rapport à son frère et sa sœur, qu'elle prend beaucoup en charge. Elle a adopté à leur égard un rôle protecteur au moment de la séparation et des conflits violents, ainsi qu'au cours de la période de placement en foyer. Depuis le retour au domicile maternel, elle assume beaucoup de responsabilités au quotidien par rapport à Sarah et Emile (lever, accompagnement dans les trajets jusqu'au transport scolaire, aide aux devoirs, parfois au détriment de sa propre scolarité).

D'autre part, elle est devenue la confidente de son père, à qui celui-ci communique régulièrement ses difficultés, et notamment celles qui résultent des conséquences des agressions envers la mère. Monsieur a en effet été condamné à verser à cette dernière des dommages et intérêts, ce qu'il n'a pas fait. De ce fait, il risque deux mois de prison ferme.

Au collège, Joanna investit peu la scolarité et affiche une façade « rebelle » en cours, où elle est souvent rappelée à l'ordre par l'équipe éducative.

Lorsque nous rencontrons Joanna, elle est dans un état d'épuisement psychique important. Elle décrit une dégradation de sa situation depuis l'entrée au foyer deux ans auparavant. C'est une jeune fille qui a peu confiance en elle, se dévalorise et imagine que personne ne peut l'aider à sortir d'une situation dans laquelle elle se sent engluée.

Il existe depuis environ trois semaines un syndrome dépressif avec une tristesse de l'humeur, une anhédonie, l'aggravation de troubles du sommeil (difficultés d'endormissement et éveils nocturnes) et de l'appétit (anorexie) préexistants. Le facteur déclenchant principal serait d'après elle le fait d'avoir appris la possible incarcération de son père suite au non-paiement des dommages et intérêts à sa mère.

Lors du premier entretien, même si Joanna est de prime abord un peu fermée, le contact est bon. Elle explique son geste par la volonté de « tirer la sonnette d'alarme » afin que ses parents réalisent ses difficultés. Il existe une critique du geste qui semble un peu plaquée.

Au vu de la situation préoccupante, une proposition d'hospitalisation est faite. Les deux parents, qui sont reçus successivement en entretien avec leur fille, s'y refusent malgré notre inquiétude, dont nous leur faisons part de manière appuyée.

Ils acceptent par contre l'éventualité d'une prise en charge ambulatoire, dont ils s'accordent à dire que leur fille a besoin. Le père est toutefois très ferme quant au fait qu'il ne souhaite en aucune façon prendre part personnellement au suivi en participant à nos entretiens, mettant en avant sa méfiance envers « les psys ».

Pour Joanna, le suivi se poursuit donc en ambulatoire, de manière régulière.

Dans un premier temps, dans les quelques semaines qui suivent le geste, la situation s'améliore progressivement. En effet, Joanna se sent très soutenue par son père, dont elle se dit très proche.

C'est sa mère qui l'accompagne lors des consultations. Celle-ci semble souvent assez désemparée face à la souffrance de sa fille. Elle ne paraît pas réellement parvenir à se montrer authentique en entretien, et nous avons l'impression qu'elle cherche surtout à dire ce qu'elle imagine que nous attendons d'elle, peut-être par peur d'être à nouveau jugée, par crainte de pouvoir être qualifiée de « mauvaise mère »... Elle parvient toutefois à entendre que le fait de s'occuper fréquemment de son frère et de sa sœur puisse être pesant pour Joanna et à modifier un peu les habitudes du foyer.

Les relations entre Joanna et sa mère restent plutôt cordiales, mais cette mère, qui semble surtout craindre les comportements de sa fille adolescente, exprime peu d'affects lors des entretiens.

Joanna paraît beaucoup attendre de sa mère, ce qui est très présent lors des entretiens, où elle est très vigilante aux propos tenus par celle-ci. Joanna exprime parfois sa déception, son impression de

ne pas être importante aux yeux de sa mère, et se montre souvent agressive verbalement à l'égard de celle-ci, lui reprochant son indifférence.

Les réaménagements de l'organisation de la famille semblent assez superficiels et Joanna demeure toujours dans un fonctionnement en « faux self », au domicile comme au collège. A la maison, elle s'autorise peu à exprimer sa colère, faisant ce qu'on attend d'elle, prenant très à cœur son rôle d'aînée et la protection qu'elle estime devoir à ses frères et sœurs. C'est d'ailleurs suite à l'alerte donnée par Joanna quant à la tristesse et aux pleurs de sa sœur Sarah qu'un suivi est engagé pour celle-ci également. Au collège, au contraire, elle expose littéralement, s'autorisant à exprimer sa révolte, affichant une désobéissance revendiquée qui lui permet aussi de bénéficier d'une image particulière auprès de ses camarades de classe.

Plusieurs éléments viennent par la suite mettre en péril cet équilibre fragile.

Le père de Joanna est en grande difficulté matérielle puisque sans emploi et vivant dans des conditions très précaires. Il reçoit ses enfants chez lui un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Au cours de ces séjours, il confie souvent à Joanna ses difficultés matérielles (impossibilité de payer ses factures, de pouvoir accueillir ses enfants en fin de mois faute de pouvoir les nourrir correctement) et psychologiques (état dépressif, solitude, impression de ne pouvoir compter que sur ses enfants et en particulier sur Joanna). Joanna se retrouve donc engagée malgré elle dans des conflits d'adultes, ce qui est source d'une grande tension psychique. Elle tente bien souvent d'aider son père sur le plan matériel, par exemple en parcourant les petites annonces afin de l'aider à retrouver un emploi, en subtilisant de la nourriture chez sa mère pour l'amener à son père, ou en envisageant de vendre certains de ses effets personnels pour aider son père à payer ses factures.

Joanna prend de plus en plus fait et cause pour son père, qu'elle estime être le plus lésé suite à la séparation : « il a perdu sa femme, il a perdu ses enfants ». Elle entre dans une période de clivage extrême, accueillant positivement tout ce qui vient de son père, et jugeant négativement ce qui vient de sa mère (et encore davantage de son beau-père). Cela est encore renforcé par le fait que son père est toujours aux prises avec la Justice suite aux agressions dont il s'est rendu responsable sur les personnes de la mère et du beau-père de Joanna. La possibilité qu'il soit incarcéré suite au non-paiement des dommages et intérêts reste en effet une éventualité constamment présente à l'esprit de Joanna, d'autant plus que son père est régulièrement convoqué au Tribunal par rapport à cette peine.

Joanna, particulièrement à cette période, semble être pour son père tout à la fois une fille, une amie et une confidente... Elle est ainsi placée dans une situation de responsabilisation très importante, dans laquelle elle ne se sent pas le droit de fléchir, ce qui reviendrait pour elle à « abandonner son père ». Si elle ne s'effondre pas, c'est pour préserver son père, pour qui elle est très inquiète : celui-ci a déjà fait plusieurs tentatives de suicide après la séparation et elle craint qu'il puisse à nouveau chercher à mettre fin à ses jours au cours d'un éventuel séjour en prison. Par ailleurs, elle imagine que son père, s'il purgeait sa peine et n'était plus sous le coup d'une sanction avec sursis, pourrait à nouveau passer à l'acte contre son beau-père. Elle évoque à plusieurs reprises en entretien sa crainte que son père, qu'elle décrit comme impulsif, puisse tuer son beau-père, ce qui montre dans quels schémas extrêmement violents elle est emmêlée. Elle situe là encore davantage son inquiétude du

côté de son père, avec la peur qu'il paye les conséquences d'un tel acte, que du côté de son beau-père, contre qui elle exprime de la haine, et dont elle explique que le décès la laisserait indifférente.

Les relations avec sa mère, déjà fragiles, se distendent et deviennent très conflictuelles. La mère de Joanna, elle-même narcissiquement fragile, est en difficulté pour faire face aux fréquentes agressions verbales de sa fille et répond en général sur le même mode. Il est difficile pour la mère et la fille de se parler, de se réunir, et même l'évocation de leur passé commun, de la petite enfance de Joanna, les divise.

Joanna n'évoque de souvenirs qu'avec son père, et reproche à sa mère d'avoir été absente de sa vie durant ses premières années : « toujours au boulot ». Le père de Joanna était en effet très présent au cours de ses trois premières années, période à laquelle il ne travaillait pas. Sa mère aborde difficilement cette période qu'elle évoque sur un ton monocorde et dans des termes qui peuvent sembler convenus : « c'était bien, c'était mon premier enfant ». Joanna n'est que très peu réceptive aux propos de sa mère.

Par ailleurs, à la même période, Joanna rompt avec son petit ami, qu'elle considérait également comme son meilleur ami et confident. C'est elle qui en prend l'initiative, de manière assez peu réfléchie et impulsive, suite à un événement qu'elle vit comme un abandon inacceptable de la part de celui-ci. Suite à cette rupture, elle verbalise un important vécu de solitude et se dit rejetée par son groupe d'amis.

Elle présente à cette période un état dépressif assez franc, avec une tristesse de l'humeur, une aboulie, une anhédonie, la réapparition de troubles du sommeil, une nette tendance à se dévaloriser, et la résurgence d'idées suicidaires passives.

La situation de Joanna est inquiétante, car les seules choses qui semblent encore lui importer sont la volonté de protéger son père, et le mouvement de haine contre sa mère.

L'idée d'une hospitalisation en pédopsychiatrie est réévoquée, mais la mère de Joanna y reste réticente.

Les conflits avec sa mère sont tels que Joanna exprime clairement à cette période sa volonté de retourner vivre en foyer. Elle est, au domicile maternel, dans une « fuite » permanente : elle n'y est présente que lors des repas et de la nuit, et passe l'essentiel de son temps à l'extérieur avec des voisins et amis.

Des solutions éducatives sont envisagées avec l'éducatrice qui suit la famille en AEMO, avec notamment l'idée d'un placement séquentiel dans un foyer dédié à la gestion des moments de « crise » et l'intervention plus régulière d'éducateurs spécialisés au domicile. Ce projet ne peut finalement aboutir du fait d'un manque de place au niveau des structures concernées.

Par la suite, la colère de Joanna semble se déplacer un peu et s'exprimer surtout envers son beau-père, à qui elle reproche de vouloir prendre la place de leur père par rapport à Sarah et Emile. Derrière cette accusation nous percevons en filigrane le sentiment de Joanna de ne pas être autant reconnue par son beau-père que Sarah et Emile, avec qui il entretient des relations plutôt satisfaisantes. Elle perçoit les choses ainsi : son beau-père chercherait à « rattraper » avec son frère

et sa sœur la relation qu'il aurait « manquée » avec ses propres enfants, avec qui il n'a que peu de contact.

Joanna exprime toujours sa révolte contre sa mère, mais elle l'attaque davantage sur sa propre vie privée et sur sa relation avec le beau-père. Elle exprime en effet de la colère quant à ce qu'elle estime que sa mère accepte de subir, car celle-ci serait soumise à son compagnon et gèrerait l'ensemble des tâches ménagères : « Tu n'es pas libre, tu n'es pas heureuse ». Même si les entretiens avec sa mère sont toujours houleux, la colère de Joanna est le vecteur par lequel elle s'autorise à exprimer sa préoccupation pour la situation de sa mère.

Pendant les vacances scolaires de Pâques, Joanna passe une semaine chez son père, où elle se sent plus apaisée et contenue. Même s'il refuse de participer aux entretiens, par méfiance envers l'institution psychiatrique, le père de Joanna la véhicule au CMP. Durant nos brefs échanges en salle d'attente, l'affection entre le père de Joanna et ses enfants – Emile les accompagne – est palpable. Les changements chez Joanna sont importants : elle est souriante, plus apaisée et fait part d'une régression de ses difficultés de sommeil. Cependant, nous nous questionnons quant à la profondeur effective de ces changements spectaculaires : Joanna, en tant que soutien moral de son père, se doit d'aller bien pour soutenir celui-ci...

Joanna part au cours des mêmes vacances scolaires une semaine avec sa mère, son beau-père et son frère. Mère et fille passent du temps ensemble, parfois sans les autres membres de la famille, dans un contexte différent de celui de leurs habitudes quotidiennes. Le plaisir est partagé, ce qui n'était plus arrivé depuis longtemps. A leur retour, le discours de Joanna a changé, et celui de sa mère également. Chacune peut reconnaître la souffrance de l'autre. La mère de Joanna semble mieux concevoir la colère et l'agressivité dont sa fille fait par moments preuve. Elle prend d'ailleurs au cours de ces vacances position pour défendre Joanna face à son compagnon lors d'une altercation, ce qui surprend très agréablement celle-ci.

La mère de Joanna est capable d'expliquer en entretien qu'elle tient à sa fille, se soucie de son bien-être et de son avenir et souhaite passer plus de temps avec elle, ce qui n'avait jamais été verbalisé auparavant. De son côté, Joanna évoque spontanément et pour la première fois son impression de ressembler à sa mère : « on a le même caractère, on fait toujours passer les autres avant ». Il existe de réels efforts de part et d'autre pour parvenir à mieux communiquer, et chacune reconnaît les efforts de l'autre.

La communication est effectivement bien meilleure, et en entretien, elles arrivent bien souvent à dialoguer sans notre intermédiaire de manière apaisée et constructive, alors qu'auparavant les simples échanges de regards étaient rares et le dialogue toujours très tendu.

Cependant, la situation reste très conflictuelle avec le beau-père décrit comme rigide et autoritaire, et sur qui Joanna projette tous ses affects négatifs.

La relation entre Joanna et sa sœur Sarah, qui entre aussi dans l'adolescence, devient également houleuse. Sarah semble en grande souffrance, est en permanence à fleur de peau, très réactive mais cela est difficile à appréhender pour Joanna, qui est parvenue à se détacher un peu de cette position de responsabilisation vis-à-vis de ses frères et sœur. L'incompréhension est mutuelle, et elle est amplifiée par de fréquents conflits « de territoire », puisque les deux sœurs partagent la même

chambre. Joanna exprime surtout sa déception de ne jamais se sentir récompensée des efforts et sacrifices consentis pour son frère et sa sœur, et dit même se sentir rejetée par sa sœur. Mais, Sarah, aux prises avec sa propre souffrance, n'est pas en mesure de répondre positivement à la demande de reconnaissance de Joanna, qui se montre souvent intransigeante et agressive.

Par la suite, du fait de notre départ du CMP adolescents de Lunéville, une poursuite du suivi auprès d'autres intervenants a été proposée, mais les rendez-vous n'ont jamais été honorés. Malgré l'amélioration relative de la situation de Joanna en fin de suivi, la situation reste extrêmement complexe et de nouveaux épisodes de tensions sont à craindre.

Joanna se trouve dans une situation de responsabilisation extrême. Le fonctionnement des deux parents semble plutôt immature.

Le père de Joanna, même s'il n'est plus le parent « gardien » des enfants, a une présence importante dans la vie de sa fille. Leur relation est marquée par une certaine exclusivité, et Joanna, dans une quasi-inversion des rôles, est amenée à tenir plusieurs places par rapport à son père, qui ne devraient pas être les siennes : celui de soutien, de confidente, voire sur certains plans de conjointe, ce qui n'est pas sans interroger la dynamique incestuelle en jeu dans sa situation. S'inscrire ainsi dans le désir de son père permet à Joanna de continuer à être reconnue par celui-ci, parfois au prix de la mobilisation incessante de ses ressources, source d'épuisement psychique.

Sur le plan de la fonction, le père semble plutôt dans une position maternelle. Il se montre en effet affectueux, maternant avec sa fille, ce qui est particulièrement frappant lors du passage aux urgences après l'intoxication médicamenteuse volontaire. La relation avec Joanna est fusionnelle et il existe peu de séparation « symbolique » possible. L'autorité et les règles sont davantage présentifiées par la mère mais de manière peu opérante. La violence pulsionnelle reste entière, s'exprimant volontiers dans le passage à l'acte et trouvant peu d'apaisement. Le suivi a tenté de rétablir autant que faire se peut la place de chacun en aidant Joanna à se positionner comme une adolescente, et en soutenant sa mère dans sa difficulté à faire face de manière adaptée aux manifestations parfois violentes de sa fille.

Le positionnement de Joanna par rapport à sa mère évolue progressivement d'une condamnation totale vers une agressivité emprunte de préoccupation, puis vers un apaisement relatif.

La violence agie (dans ses propos, principalement) par Joanna est en miroir de la violence subie lors des conflits parentaux.

La demande de Joanna d'aller vivre au domicile paternel, exprimée lors des périodes de tensions avec sa mère, peut aussi être comprise comme une volonté d'éviter les conflits avec celle-ci et de préserver cette relation.

Joanna n'autorise pas son beau-père à occuper une fonction parentale à son égard, car si celui-ci empiétait ainsi sur le « territoire » de son père, cela constituerait à ses yeux une trahison impensable vis-à-vis de ce dernier. L'attitude de Joanna se fait le reflet de celle de son père qui,

fragile, ne pourrait supporter l'idée qu'un autre homme cherche à occuper la place qu'il estime sienne auprès de ses enfants – et même de son ex-épouse.

Joanna est une jeune fille de 15 ans dont les parents se sont déchirés lors de la séparation, au point que l'ensemble de la fratrie a été placé en foyer d'accueil d'urgence durant un an.

Elle est extrêmement responsabilisée, tant à l'égard de ses deux jeunes frère et sœur, qu'elle cherche à protéger, qu'à l'égard de son père. Depuis la séparation, Joanna reprend en effet à son compte le point de vue de celui-ci et cherche à soutenir un père dont elle perçoit la fragilité.

Il lui aurait sans doute été très difficile de ne pas se positionner dans le violent conflit opposant ses parents.

A l'inverse, la relation avec la mère est extrêmement houleuse, émaillée de fréquents conflits.

Joanna souffre de l'absence de cadre étayant et de la confusion des rôles qui règne au sein de la famille : elle est parentalisée par rapport à son père, entretient une relation symétrique avec sa mère, ne se sent pas autorisée par son père à mettre en place une relation avec son beau-père. La fonction paternelle vient donc à manquer, et peut-être le cadre thérapeutique a-t-il pu permettre une forme de suppléance ...

Ici, le père de Joanna semble presque tenir une fonction maternelle vis-à-vis de sa fille : c'est lui qui s'est occupé quotidiennement d'elle dans ses premières années, lui encore qui se montre tendre, affectueux, probablement de manière quelque peu déplacée pour l'adolescente qu'elle est devenue...

15 Emilie

Nous rencontrons Emilie, 15 ans, en classe de seconde, à sa demande car elle souhaite disposer d'un espace de parole pour aborder ses relations familiales et en particulier ses relations parfois difficiles avec son père.

Les parents d'Emilie sont divorcés depuis environ 10 ans. La séparation, décrite comme assez soudaine par Emilie, est survenue à l'initiative du père, qui est allé s'installer avec une nouvelle compagne.

Emilie vit depuis au domicile de sa mère, qui s'est remariée avec son beau-père. Elle est l'aînée de la famille et a une sœur, Louise (12 ans), qui vit également chez la mère. De l'union de sa mère et de son beau-père sont nées Violette et Léane, jumelles de 6 ans. La mère d'Emilie est famille d'accueil depuis une quinzaine d'années, et Karim, 6 ans, vit également à leur domicile depuis 4 ans.

Emilie se rend chez son père environ un week-end sur deux et la moitié des vacances. Celui-ci vit avec une nouvelle compagne depuis environ 5 ans, et élève Alexandre, 7 ans, issu de sa précédente union.

Lors de la première consultation, Emilie n'a pas vu son père depuis environ trois mois, car celui-ci le refuse. Lors d'un précédent week-end passé chez lui, il lui aurait demandé de faire le ménage dans la maison qu'il occupe. Emilie, jugeant que cela ne relevait pas de sa responsabilité, l'a refusé, et a tenu tête à son père. Celui-ci aurait vécu cela comme un affront et un manque de respect envers sa personne. Il a décidé en conséquence de ne plus accueillir à son domicile Emilie et Louise.

La mère d'Emilie est présente lors de cette première consultation, et, si elle disqualifie souvent son ex-mari, ses propos restent dans la continuité de ceux tenus par Emilie et ne vont pas au-delà d'un étayage, d'une ratification du discours de sa fille. La mère dit avoir remarqué chez Emilie des pleurs fréquents ainsi que des difficultés de sommeil depuis les événements.

Emilie est tout à fait calme lorsqu'elle explique les raisons qui l'ont poussée à refuser de réaliser les tâches ménagères. Elle explique avoir l'impression d'être souvent, lorsqu'elle est chez son père, dans un rôle d'adulte qui n'est pas le sien. Son père demanderait fréquemment à ses filles d'effectuer de lourdes tâches ménagères à son domicile et Emilie estime qu'elle n'a pas à assumer cela.

Louise, la sœur cadette, est décrite par Emilie et sa mère comme plus discrète, s'affirmant moins, recherchant davantage l'approbation du père. Emilie éprouve un sentiment de culpabilité vis-à-vis de sa sœur, car elle dit penser porter la responsabilité du fait que celle-ci ne voie plus leur père. Elle se dit également en colère contre son père, et triste de la répétition de situations de conflit qui lui semblent inéluctables.

Emilie a cherché à reprendre contact avec son père par des appels téléphoniques, auxquels il a refusé de répondre. Elle lui a également écrit une lettre, qu'elle hésite encore à lui faire parvenir.

Emilie décrit son père comme exigeant, plus enclin à souligner les difficultés de ses enfants qu'à évoquer les domaines dans lesquels ils réussissent, les félicitant rarement. De lui, elle dit aussi qu'il est rigide, autoritaire, et supporte mal la contradiction, qu'elle vienne de ses enfants ou de sa compagne.

Il demanderait à ses filles de régulièrement le contacter par téléphone, et tient que ce soient elles qui soient à l'origine des appels. Emilie explique qu'il est déjà arrivé plusieurs fois qu'il refuse de venir les chercher pour un week-end parce qu'elles ne l'avaient pas appelé quand il le souhaitait durant la semaine précédente.

Lorsque nous nous rencontrons, Emilie déplore également que les horaires d'hébergement prévus ne soient pas toujours respectés par son père, en expliquant que celui-ci a tendance à venir chercher ses enfants plus tard et à les ramener plus tôt que ce qui a été stipulé par le Juge des Affaires Familiales. Emilie vit cela comme un manque d'intérêt à son égard et à celui de sa sœur.

De plus, elle regrette de ne voir son frère Alexandre qu'au moment des vacances, car les week-ends où elle se rend chez son père avec sa sœur correspondent aux week-ends où Alexandre se rend chez sa mère.

Peu après notre première consultation, une rencontre entre Emilie, Louise et leur père a lieu, organisée et médiatisée par la grand-mère et par une tante paternelles, qui connaissent la situation. Emilie appréhendait beaucoup cette entrevue, qu'elle craignait porteuse de nouveaux conflits.

Cette rencontre a finalement permis la reprise des relations entre le père et ses enfants, mais le dialogue n'a pas vraiment eu lieu. Les visites chez le père ont recommencé au même rythme qu'avant, mais Emilie a l'impression que celui-ci se soumet à une obligation, ne veut pas heurter sa propre famille. Elle se sent blessée par cela, surveille ses comportements et ses paroles par crainte de provoquer de nouveaux conflits. Emilie décrit souvent une anticipation anxieuse importante avant les séjours chez son père, avec une tendance à appréhender les situations de conflit qui pourraient survenir.

Le père d'Emilie s'alcoolise fréquemment lorsqu'il est en difficulté, et elle relate des souvenirs douloureux à plusieurs reprises, décrivant le comportement de son père. Un souvenir en particulier est resté gravé : lorsqu'à l'occasion d'une alcoolisation aigue, son père, ne réussissant plus à se tenir debout, est tombé sur elle, la faisant chuter avec lui : « il s'est effondré sur moi ».

Au cours du suivi, Emilie alterne entre des périodes où elle cherche à éviter les conflits et des périodes où elle s'autorise davantage à dire ce qu'elle pense à son père. Elle se montre plus franche pour défendre des idéaux, comme par exemple lorsque son père tient des propos racistes, que lorsqu'il s'agit d'aborder plus directement leur relation.

Dans le discours d'Emilie, est souvent exprimé un sentiment de déception quant à l'écart entre ce qu'elle attend de son père (soutien, reconnaissance) et la réalité. Elle exprime également des doutes concernant l'amour qu'il peut porter à ses enfants.

Au fil des consultations, la fragilité narcissique du père d'Emilie est évoquée à plusieurs reprises. Il demande beaucoup d'amour et d'attention à son entourage, sans qu'Emilie ne ressente en retour d'affection de sa part. A travers le cadre rigide qu'il instaure, comme par exemple en ce qui concerne les appels téléphoniques, il cherche à se rassurer concernant l'amour que lui portent ses

filles, sans parvenir à se placer vis-à-vis d'elle en position d'adulte responsable. Il lui est impossible de prendre les devants, tant il se sentirait fragilisé de montrer ainsi à ses filles qu'il tient à elles.

Emilie est consciente de tout cela et le verbalise bien : elle qualifie son père de « fragile » et relate chez lui une grande sensibilité à la critique, avec des pleurs dès qu'il se sent remis en cause par son entourage. Emilie, plutôt directe et franche, est donc souvent en difficulté pour affirmer ses opinions, car elle craint de blesser son père, par rapport à qui elle est très parentalisée. Le souvenir de son père s'effondrant sur elle semble d'ailleurs assez métaphorique de la situation.

Emilie est également très responsabilisée vis-à-vis de sa sœur Louise, qu'elle cherche à protéger des réactions de son père, car elle dit sentir chez sa sœur une grande attente de reconnaissance par rapport à celui-ci. Par ailleurs, elle verbalise souvent des inquiétudes quant à une implication relationnelle de son père vis-à-vis d'Alexandre qu'elle juge trop faible, expliquant que c'est bien souvent la compagne de son père qui s'occupe d'Alexandre.

Emilie est une jeune fille très mature, capable de beaucoup d'élaboration en consultation, mais cela se fait au détriment d'une certaine spontanéité : elle ne s'autorise pas beaucoup à sortir du « cadre ». Elle a souvent tendance à mettre au second plan ses propres intérêts au profit de ceux de son père ou parfois de ceux de ses plus jeunes frères et sœurs. Il lui est d'ailleurs souvent difficile d'aborder le registre de ses propres émotions, alors même qu'elle est très attentive à celles des autres.

Par la suite, Emilie exprime souvent des inquiétudes concernant une possible séparation entre son père et sa compagne. Elle relate en effet de fréquentes disputes entre eux, auxquelles il lui arrive souvent d'assister, ce qu'elle regrette d'ailleurs, car elle pointe en entretien le fait que ces altercations devraient rester privées. Par le passé, les périodes de disputes entre son père et ses précédentes compagnes auraient en effet toujours prélué à la séparation des couples.

Emilie décrit une relation positive, quasi-amicale, avec l'amie de son père, Agathe, beaucoup plus jeune que celui-ci, et âgée d'une dizaine d'années seulement de plus qu'elle. Le positionnement d'Agathe est important. Elle joue en effet un véritable rôle de médiateur, tentant d'expliquer aux enfants les réactions de leur père, mais aussi intercedant en faveur des enfants auprès du père lorsque ceux-ci émettent une demande. Elle assume également une part importante de la fonction maternelle vis-à-vis d'Alexandre.

Emilie évoque, en opposition à cette relation étayante, des souvenirs douloureux avec la mère de son petit frère Alexandre, décrite comme maltraitante à son égard et à celui de Louise. Elle relate par exemple un épisode au cours duquel elle aurait été séquestrée avec sa sœur par son ex-belle-mère et regrette la passivité de son père, qui ne les aurait à l'époque pas crues.

Malgré tout cela, au fil des consultations, la relation à son père semble s'harmoniser quelque peu. Même si l'attitude de celui-ci ne se modifie pas foncièrement, Emilie prend davantage conscience du caractère défensif de certaines de ses réactions, par lesquelles elle se sent moins blessée.

Par ailleurs, quelques mois après le début du suivi, le père d'Emilie accepte de participer à l'un de nos entretiens, non sans réticence. Cela lui avait été proposé une première fois quelques mois plus tôt, mais il avait refusé cette proposition.

Emilie exprime avant ce rendez-vous une grande crainte que l'entretien puisse conduire à une dégradation de leurs relations. Le but de celui-ci est de pouvoir aider Emilie à faire part à son père de certains ressentis, sans accabler celui-ci, au risque de le faire se retirer encore plus de sa fonction.

Le jour de l'entretien, Emilie et son père arrivent en retard et celui-ci fait d'emblée part de la nécessité pour lui de partir avant l'heure prévue en raison d'un autre rendez-vous médical.

Emilie, bien que manifestement tendue, peut se saisir de cet espace. Elle fait part à son père de son impression qu'il essaye de repousser le moment de venir les chercher, elle et sa sœur, lors des week-ends passés chez lui, en ne se présentant pas à l'heure prévue. Son père peut lui expliquer en quoi les autres obligations auxquelles il est soumis (travail, départ d'Alexandre pour le domicile de sa mère les mêmes week-ends) peuvent l'empêcher d'être ponctuel.

Il est en mesure d'entendre les inquiétudes de sa fille concernant une éventuelle séparation avec sa compagne et de lui répondre : d'une part, la relation avec sa compagne relève de sa vie privée et ne concerne pas Emilie ; d'autre part il situe clairement la relation avec ses enfants comme sa priorité absolue.

Il se dit également conscient du fait qu'Emilie, bien que se montrant en général franche, se retient souvent dans ses paroles pour ne pas le blesser. Il verbalise d'ailleurs son impression de ressembler beaucoup à Emilie sur ce point. Il fait notamment part d'une tendance chez lui à chercher à ménager sa famille et à éviter les conflits, en particulier dans sa relation avec ses frères et sœurs ou sa mère.

Il aborde également ses craintes quant à la participation à des entretiens au CMP en expliquant prendre part régulièrement au suivi d'Alexandre au niveau d'une autre structure, dans le cadre de la prise en charge d'un THADA, et avoir l'impression de n'y recevoir que des critiques, de s'y sentir en permanence jugé.

Malgré le bon déroulement de notre unique entretien, le père d'Emilie n'a pas souhaité renouveler l'expérience. S'il assure en effet bien comprendre le besoin d'un espace de parole pour ses enfants, il situe cela comme un besoin individuel, et ne juge donc pas sa participation appropriée ou utile. Pour ce père, le fait même de parler de questions intimes et d'aborder ses relations familiales semble difficile, source d'angoisse.

Par sa présence au-delà de ses propres difficultés, il montre néanmoins à sa fille que son bien-être lui importe. Malgré le caractère a priori concret et factuel de certains des sujets abordés, comme celui des horaires, l'entretien a permis l'existence d'un espace de communication propre, personnel, entre Emilie et son père. Cette possibilité ne semble pas assurée dans leur quotidien.

Au cours des entretiens qui suivent, Emilie se dit agréablement surprise que son père ait situé ses enfants comme sa priorité. Elle exprime également un étonnement positif quant au fait que celui-ci ait remarqué qu'elle adaptait parfois son discours pour ne pas le froisser.

Elle revient par la suite sur certains événements de la vie de son père, expliquant que celui-ci se serait beaucoup occupé de son propre père, malade, décédé lorsqu'il était très jeune. Emilie ne sait que très peu de choses à propos de son grand-père paternel car il s'agirait d'un sujet « tabou », inabordable pour son père. Sans faire directement le parallèle entre l'enfance de son père et ses difficultés avec ses propres enfants, Emilie entrevoit sans doute l'aspect transgénérationnel de la problématique « paternelle ».

Lors de la fin de notre suivi, au fur et à mesure de l'apaisement de la relation avec son père, Emilie met davantage en avant des difficultés relationnelles avec sa mère, qu'elle n'abordait pas auparavant. Elle perçoit sa mère comme assez envahissante, lui laissant peu d'espace intime et cherchant à régenter sa vie. Elle décrit un climat familial pesant où les interdits sont légion.

Emilie souligne d'ailleurs davantage certains aspects positifs des séjours chez son père, en évoquant un sentiment de liberté qu'elle ne ressent pas chez sa mère. Elle explique même lors de certains entretiens se sentir plus d'affinités avec son père qu'avec sa mère, le décrivant comme plus souple avec elle.

La mère d'Emilie n'a plus de relation avec ses parents, avec qui elle est brouillée depuis plusieurs années. Elle aurait été élevée dans un cadre assez rigide, aurait été scolarisée en pension loin du domicile familial et se serait sentie rejetée par sa famille.

Emilie a gardé des liens avec ses grands-parents maternels malgré la rupture entre ceux-ci et sa mère, car son père a conservé des liens avec eux même après la séparation. Son père a finalement rompu tout lien avec ses ex-beaux-parents quelques années plus tard, et Emilie ne voit plus ses grands-parents maternels.

Quand Emilie exprime ouvertement de l'affection pour son père lorsqu'elle est chez sa mère, elle a l'impression que cela est mal perçu par sa mère, qui se sentirait en quelque sorte dépossédée de l'amour de sa fille. Comme c'est parfois le cas chez son père, Emilie en arrive à surveiller ce qu'elle peut dire pour éviter de blesser.

Lors de notre dernière consultation, Emilie se trouve toujours dans une position de grande responsabilisation, en particulier vis-à-vis d'Alexandre, puisqu'elle est très inquiète quant à d'éventuels mauvais traitements que celui-ci pourrait subir au domicile de sa mère. Elle décrit un enfant anxieux, irritable, présentant des pleurs fréquents et une insomnie depuis quelques semaines. Elle relate également des éléments très préoccupants, comme par exemple l'existence de traces de brûlures de cigarettes au niveau de ses bras. Avec l'accord d'Emilie, nous contactons son père afin de faire le point avec lui sur la situation d'Alexandre. Celui-ci nous assure que les intervenants qui s'occupent de son fils dans un autre CMP sont avertis de la situation et que des démarches sont en cours...

Lorsque notre présence au CMP adolescents de Lunéville s'est achevée, Emilie a continué son suivi auprès d'une autre thérapeute.

Le père d'Emilie reste présent après la séparation, mais peu soutenant, et la jeune fille se trouve très responsabilisée, tant par rapport à son père que par rapport à son jeune frère. Son beau-père est présent au quotidien mais extrêmement absent du discours d'Emilie et, semble-t-il, assez effacé face à la mère décrite, elle, comme très autoritaire. La fonction paternelle apparaît d'ailleurs davantage occupée par la mère dans sa dimension d'autorité. Les deux parents sont en difficulté pour se montrer souples face aux demandes d'Emilie, ce qui semble se traduire par l'existence d'une instance surmoïque très solide chez elle, avec fréquemment un sentiment de culpabilité en lien avec les responsabilités qu'elle s'attribue.

Emilie est une jeune fille de 15 ans, aînée d'une fratrie recomposée (du côté de son père comme de celui de sa mère). Elle est très responsabilisée par rapport au reste de la fratrie, en particulier depuis la séparation.

Du côté paternel, ont eu lieu successivement plusieurs recompositions familiales. On perçoit chez Emilie une anticipation anxieuse quant à d'éventuels nouveaux remaniements familiaux. Le père d'Emilie semble très fragile, peu présent. S'il se montre parfois autoritaire, il semble n'occuper que peu les autres facettes de la fonction paternelle, et Emilie est également très responsabilisée par rapport à lui (sans doute davantage encore depuis la séparation).

Le beau-père d'Emilie est quant à lui très peu présent dans le discours de la jeune fille, et n'est jamais spontanément évoqué.

16 Adélaïde

Nous rencontrons Adélaïde, 17 ans, à sa demande et à celle de sa mère, dans un contexte de tristesse de l'humeur et de manifestations anxieuses, bruyantes depuis plusieurs semaines.

Adélaïde est l'aînée d'une fratrie de deux enfants et a un petit frère, Thibaut, âgé de 13 ans. Les parents se sont séparés environ 8 ans avant cette consultation, à l'initiative de la mère, et ont divorcé l'année suivante. L'hébergement des enfants a été attribué à la mère.

Un an environ après le divorce, lorsqu'Adélaïde avait 11 ans, la famille avait déjà sollicité une prise en charge pédopsychiatrique, qui s'était poursuivie quelques mois. A l'époque, la mère était inquiète car elle trouvait que sa fille avait tendance à se renfermer, à s'isoler. Elle relatait une relation de couple avec le père marquée par de régulières alcoolisations de ce dernier, et par des disputes, auxquelles Adélaïde aurait parfois assisté.

Le père d'Adélaïde s'était mis en couple avec une nouvelle compagne, Catherine, après la séparation, avec qui il vivait. Celle-ci avait elle-même trois enfants. Adélaïde et Thibaut entretenaient des relations difficiles avec Catherine, qui d'après eux cherchait trop souvent à prendre des décisions les concernant. Les relations avec les enfants de Catherine étaient également souvent conflictuelles.

Les enfants se rendaient à l'époque chez leur père, qui avait emménagé dans la région de Lyon, la moitié des vacances scolaires environ, mais la mère formulait avec une certaine ambivalence beaucoup d'inquiétudes quant à la manière dont se déroulaient ces visites, mettant en avant la peur que ses enfants puissent se sentir insécurisés. Les enfants exprimaient quant à eux plutôt une sensation d'ennui. La mise en place d'un suivi individuel avait permis un mieux-être chez Adélaïde, puis s'était interrompu.

Lorsque nous la rencontrons, Adélaïde vit avec son petit frère au domicile de sa mère et du compagnon de celle-ci.

Depuis le divorce, Adélaïde dit entretenir des relations plutôt conflictuelles avec son père. Elle explique s'être sentie souvent dévalorisée, dénigrée par celui-ci. Elle relie cela au fait que son père ne l'aurait pas désirée et aurait « subi » la grossesse de la mère, ce qu'il lui aurait affirmé assez brutalement au cours d'une dispute quelques années plus tôt. Les relations ont, semble-t-il, été conflictuelles au point qu'il y ait pu y avoir des violences de la part du père sur sa fille.

Adélaïde explique que c'est suite à cela qu'un an auparavant, elle a demandé par voie de justice à ne plus être tenue d'aller en visite chez son père. Elle a rencontré le Juge des Affaires Familiales qui a accédé à sa demande, et n'a donc plus aucun contact avec son père depuis. Suite à la requête d'Adélaïde concernant cette diminution des droits d'hébergement du père, le Juge des Affaires Familiales aurait également décidé de réduire les temps d'hébergement de Thibaut chez le père.

Sur le plan scolaire, Adélaïde redouble sa seconde. C'est la jeune fille elle-même qui aurait demandé à pouvoir redoubler du fait de résultats scolaires peu satisfaisants.

Elle décrit depuis la classe de cinquième environ l'existence de malaises qui semblent d'origine anxieuse. Elle explique ressentir lors de ces malaises des manifestations physiques d'angoisse comme des palpitations, une oppression thoracique, une sensation de « jambes qui flageolent », et est fréquemment amenée à présenter des vomissements ou encore des pertes de connaissance. Ces différents malaises ont motivé depuis le collège des passages réguliers à l'infirmierie et des consultations répétées aux urgences. Cela a occasionné pour Adélaïde beaucoup d'absentéisme scolaire. Aucun examen somatique n'a jamais retrouvé d'étiologie à ces troubles. Adélaïde avance spontanément l'idée que ces malaises puissent être psychogènes et liés à son angoisse. Elle met en lien ses troubles actuels avec les difficultés relationnelles qui existent avec son père.

Lorsque nous la rencontrons, elle présente toujours ces malaises, qui se traduisent généralement par des pertes de connaissance, le plus souvent au lycée. Elle explique ne pas se souvenir des circonstances des malaises à la suite de ceux-ci. Elle ne retrouve pas d'élément déclenchant particulier. L'anamnèse met en évidence une tendance fréquente à la somatisation. Adélaïde cite en exemple une « paralysie » des jambes qui serait survenue lors d'un cross au collège.

Elle décrit depuis plusieurs semaines, sans que l'on ne retrouve de facteur déclenchant particulier, en parallèle à l'anxiété et aux malaises, l'apparition d'une tristesse de l'humeur, de difficultés d'endormissement, d'éveils nocturnes, d'une anorexie (avec la perte d'une quinzaine de kilos en six mois), d'une aboulie, d'une anhédonie et de difficultés à se projeter dans l'avenir. Il n'existe pas chez Adélaïde de velléités auto-agressives. Elle exprime par contre l'envie de « partir ailleurs » pour fuir son contexte de vie actuel.

Elle fait part d'un sentiment de culpabilité vis-à-vis du divorce de ses parents, mais également d'événements plus récents comme le décès l'année passée de sa grand-mère paternelle. Elle relate une tendance fréquente à se sentir coupable d'événements qui ont lieu dans sa vie, mais qui ne sont pourtant pas de son fait. Elle explique également se soucier de la situation actuelle de sa mère et en particulier de sa situation financière.

Lors des entretiens, Adélaïde se montre parfois démonstrative. La différence de présentation entre les moments où elle est seule avec l'interlocuteur et les moments où sa mère est présente est frappante. Lorsqu'elle est seule, elle s'exprime aisément, de manière tout à fait fluente, mais lorsque sa mère est présente, elle se ferme, se braque, parle peu et communique de manière plus théâtrale.

La demande d'Adélaïde est de pouvoir être hospitalisée. Elle justifie cette demande par le besoin de se trouver à tout prix mise à distance de son domicile et de ses proches. Elle est un peu ambivalente concernant ce dernier point car elle dit savoir qu'elle peut compter sur ses proches mais verbalise une envie de se séparer d'eux pour ne pas les inquiéter. Elle se dit en difficulté pour se montrer authentique avec les autres et leur demander de l'aide lorsqu'elle en a besoin, par crainte de se sentir par la suite redevable. Ses propos paraissent un peu plaqués.

La mère appuie très fortement la demande d'hospitalisation de sa fille. Elle fait référence à sa propre hospitalisation, environ deux ans auparavant, en service de psychiatrie adulte, pour un syndrome anxio-dépressif, et souhaiterait que sa fille puisse être hospitalisée dans le même service. Nous essayons de proposer à Adélaïde d'autres éventualités que celle de l'hospitalisation, mais la jeune fille comme sa mère ne semblent pouvoir envisager d'autre solution.

Nous décidons d'essayer de mettre en place cette hospitalisation, tout en continuant à nous interroger sur les raisons qui sous-tendent cette demande. Aucun des services pédopsychiatriques susceptibles d'accueillir Adélaïde ne dispose d'une place de manière immédiate. Dans ce contexte, un nouveau rendez-vous est pris pour le lendemain.

Un traitement anxiolytique léger est proposé à Adélaïde, que sa mère et elle refusent.

Le lendemain, une place est finalement disponible dans un service d'hospitalisation pour adolescents, qu'Adélaïde et sa mère décident conjointement de refuser, parce que le service concerné ne leur convient pas. Au vu de ce refus, il est décidé de ne pas hospitaliser Adélaïde et de lui proposer un suivi ambulatoire, ainsi que cela avait été évoqué lors de la première rencontre.

Par la suite, Adélaïde aborde beaucoup les relations intrafamiliales, et en particulier avec son père et la famille du côté paternel. Elle explique se sentir très rejetée par cette branche de la famille, et met en avant son impression d'être devenue, depuis qu'elle a fait des démarches pour ne plus se rendre chez son père, persona non grata. Elle dit n'avoir par exemple plus de contact avec ses cousins, avec qui elle entretenait de bonnes relations jusqu'alors, et le regrette.

Elle navigue entre une indifférence affichée et une tendance à dramatiser cet espacement des liens avec sa famille paternelle. Elle semble avoir tendance à diriger beaucoup de ses choix de vie personnels en fonction de la satisfaction supposée de son père par rapport à ceux-ci ; paraît toujours en attente d'une grande reconnaissance de la part de celui-ci.

En fin de suivi, elle nous relate le fait que certains membres de sa famille paternelle aient spontanément repris contact avec elle, s'en réjouit et s'en sent plus apaisée.

Adélaïde dit bénéficier de davantage d'appuis dans la famille du côté maternel et a notamment de bonnes relations avec ses grands-parents maternels, qui habitent la région. Elle peut compter sur la présence de plusieurs figures parentales rassurantes en plus de celle de sa mère, notamment celles de sa grand-mère maternelle, de son parrain et de son beau-père, décrit comme proche d'elle et soutenant.

Une impression de flou émane souvent de nos entretiens, car Adélaïde y amène beaucoup d'éléments très subjectifs, avec un vocabulaire emphatique, et a du mal à rapporter des éléments plus concrets, factuels.

Adélaïde fait souvent part de ses difficultés à ses camarades de classe, par qui elle se sent aidée, par exemple lorsqu'ils l'aident à rattraper les cours manqués. Ils se montrent très compréhensifs et soutenant vis-à-vis des malaises présentés par la jeune fille. Ces malaises se font toutefois moins fréquents au fil des séances.

Notre suivi, comme le précédent, a été marqué par une discontinuité importante, avec beaucoup de rendez-vous manqués et un arrêt du suivi après quelques consultations... Vers la fin du suivi, qui n'aura duré que quelques mois, Adélaïde parvient davantage à s'affirmer, à trouver sa place au sein de sa famille recomposée, et est capable de se distancier de points de vue trop tranchés ou trop définitifs sur ses membres. Les éléments dépressifs et les malaises se sont amendés et elle parvient à investir sa scolarité de manière tout à fait satisfaisante.

Adélaïde est une jeune fille souvent évanescence, insaisissable, qui s'exprime avec un vocabulaire assez riche mais de manière souvent floue, impressionniste.

Durant les entretiens, on relève fréquemment une forme de séduction intellectuelle, lorsqu'Adélaïde met en avant sa maturité, son recul sur les événements de vie.

Elle semble de manière générale dans une grande attente de reconnaissance de la part des autres, ce qui se traduit bien entendu au cours des entretiens, mais semble aussi refléter la relation ambivalente qui l'unit à son père. Elle exprime de manière appuyée sa volonté de tenir celui-ci loin de sa vie, tout en formulant également son souhait qu'il soit présent, se préoccupe de ses choix de vie.

On peut légitimement se demander ce qu'elle attendait en demandant à ne plus aller voir son père : peut-être la demande formulée par Adélaïde exprimait-elle son désir profond d'être reconnue par son père, de bénéficier de davantage d'attention de sa part ?

On peut penser qu'elle a maladroitement tenté d'adresser à celui-ci un appel, qui n'a pas vraiment été entendu – ni par son père, ni par le Juge, ni par sa mère, en recherche d'une proximité affective importante avec ses enfants et en rivalité avec leur père.

Nous avons été frappée lors de ce suivi de constater une latitude décisionnelle souvent importante pour Adélaïde : par rapport à sa décision de redoubler sa classe de seconde, au fait de demander une hospitalisation, de ne plus se rendre chez son père.

C'est donc une jeune fille qui décide beaucoup pour elle-même et bénéficie d'une forme de toute puissance, à une place laissée en quelque sorte vacante par ses parents. La relation avec sa mère apparaît assez symétrique et fusionnelle. Si de nombreux adultes sont présents autour d'Adélaïde, peu semblent faire preuve d'autorité vis-à-vis d'elle.

L'angoisse suscitée par ce manque de cadre et par le peu de consistance de certaines réponses adultes pourrait alors être considérée comme à l'origine de la survenue des malaises, que l'on peut ainsi comprendre comme un trouble de conversion.

Adélaïde est une jeune fille de 17 ans. Après leur divorce, les relations entre ses parents ont été marquées par de nombreux conflits. Les liens entre Adélaïde et son père se sont progressivement espacés, et Adélaïde semble avoir cherché à attirer l'attention de son père, parfois de manière paradoxale (en demandant l'arrêt des relations avec son père, ce qui a été accordé par le Juge). On peut supposer qu'Adélaïde ne s'est pas vraiment sentie entendue...

Dans la famille, Adélaïde peut compter sur de nombreux adultes référents, mais aucun d'entre eux ne semble endosser la fonction paternelle : l'autorité est peu présente (grande latitude décisionnelle accordée à Adélaïde), la relation reste assez fusionnelle entre la mère et ses enfants... Ces difficultés se traduisent par des malaises répétés, sans substrat somatique, que l'on peut comprendre comme un trouble conversif.

17 Monsieur R.

Monsieur R., âgé d'environ 50 ans, est adressé en hospitalisation par la psychiatre qui le suit au CMP, en raison d'un syndrome anxio-dépressif avec présence d'idées suicidaires.

Monsieur R. est le deuxième enfant d'une fratrie de 9 frères et sœurs. Durant son enfance, l'ensemble de sa fratrie a été placé. Il semblerait que M. R. et sa sœur aînée soient restés plus longtemps au domicile parental que les autres enfants. Les enfants plus jeunes auraient en effet été placés peu de temps après leurs naissances dans des familles d'accueil, mais ont été séparés. Monsieur R. et sa sœur aînée ont été placés lorsqu'il avait environ 5 ans, dans des familles d'accueil différentes. Après quelques semaines en famille d'accueil, M. R. a été placé en foyer. Il ne connaît pas la raison exacte de ce placement, mais il existait a priori chez lui des troubles du comportement. Il dit ne se souvenir que peu de la période passée avec ses parents, et n'évoque que des situations de maltraitance physique, ou encore des disputes entre ses deux parents alcoolisés, auxquelles il aurait assisté. Après son placement, Monsieur R. a perdu contact avec le reste de sa fratrie. Au foyer, il a pu expérimenter des relations plus sécurisées avec des éducateurs qu'il dit avoir considérés « comme des pères ».

Peu après sa majorité, après une courte période où il explique s'être senti seul, « perdu », il a choisi d'intégrer l'Armée, où il est resté environ six ans. Suite au non renouvellement de son contrat à l'Armée (dans le cadre de réductions de postes), il s'est engagé dans la Police, où, accusé de vols (qu'il dit avoir avoué sous la menace), il a dû démissionner. Par la suite, il a effectué plusieurs emplois. Le dernier emploi occupé par Monsieur R. est un poste sur une machine dans une papeterie. Une tendinopathie au niveau de l'épaule, reconnue d'origine professionnelle, a entraîné une mise en invalidité. Il est depuis cela sans emploi car aucune proposition de reclassement satisfaisante n'a pu lui être faite par son employeur.

Au niveau familial, Monsieur R. est en couple avec son épouse depuis environ 5 ans et marié depuis un peu plus de deux ans.

Il a eu 3 enfants d'un premier mariage : un fils âgé de 27 ans, Romain, une fille âgée de 24 ans, Mélissa, et une fille âgée de 14 ans, Morgane. A son initiative, il s'est séparé de sa première épouse en 2000 de manière très brutale. M. R. a alors subitement quitté le domicile familial : il s'est rendu comme d'habitude à son travail le matin et n'est jamais revenu. Cette décision n'aurait pas été préméditée et se serait quasiment imposée à lui. Monsieur R. explique qu'il se sentait en difficulté dans son couple et décrit la mère de ses enfants comme très dévalorisante à son égard. Il dit n'avoir jamais regretté son départ soudain, alors même qu'il aurait été SDF pendant quelques semaines et aurait résidé ensuite durant un an en foyer d'hébergement. Il exprime au cours de nos entretiens l'idée qu'il a « abandonné » ses enfants, mais avec peu d'affects, sans faire le parallèle avec sa propre histoire de vie.

Par la suite, les contacts avec ses trois enfants ont été très épisodiques. Monsieur R. n'a aujourd'hui aucun contact avec ses deux filles, ce qu'il s'explique par le fait qu'elles étaient plus jeunes lorsqu'il est parti (12 et 2 ans) et qu'elles l'auraient donc trop peu connu. Par ailleurs, ses filles se seraient montrées critiques à son égard, ce qu'il n'a pas accepté et qui a entériné la rupture avec elles. Mélissa a elle-même une fille, âgée de 3 ans, dont il connaît l'existence et le prénom, mais qu'il n'a

jamais rencontrée. Il n'émet aucun regret quant à cette situation et se montre très réticent lorsque nous abordons cela en entretien. Il n'a jamais eu l'occasion d'aborder avec ses filles les raisons qui l'ont poussé à quitter le domicile familial. Monsieur R. garde par contre un contact assez régulier avec son fils aîné, Romain, qui a également une fille âgée de trois ans. Il s'implique auprès de son fils, par exemple en utilisant ses compétences en menuiserie pour lui fabriquer des meubles.

Monsieur R. est suivi au CMP depuis environ deux ans.

Ce suivi a débuté après une première hospitalisation, dans un contexte d'idéation suicidaire. A l'époque, il avait quitté très brusquement son domicile, ce qui avait inquiété son épouse. Il avait finalement été retrouvé errant dans la forêt, et avait été conduit aux urgences, puis hospitalisé en psychiatrie. Cette hospitalisation avait finalement été très courte, puisqu'il avait demandé sa sortie au bout de 48h.

En début d'hospitalisation, M. R. est extrêmement tendu. C'est lui qui a demandé l'hospitalisation à sa psychiatre en raison d'une aggravation de la symptomatologie dépressive (humeur triste, insomnie, anorexie avec perte de poids, autodévalorisation, aboulie, anhédonie) malgré un suivi régulier et un traitement antidépresseur. M. R. explique se sentir tendu en permanence et avoir peur d'un passage à l'acte, qu'il s'agisse d'une « fugue » comme par le passé ou d'un passage à l'acte auto-agressif (il existe des idées suicidaires scénarisées). Il se décrit en effet comme très impulsif et relate avoir quitté à plusieurs reprises son domicile de manière brutale dans des moments de tension extrême. Dans les semaines précédant l'hospitalisation, il aurait eu tendance à beaucoup s'isoler, et à se montrer agressif vis-à-vis de ses proches.

Les transactions familiales au domicile sont très particulières.

L'épouse de Monsieur R., Violaine, a eu trois enfants. L'aîné, âgé de 22 ans, Cyril, est issu de sa première union. Les deux benjamins, un fils âgé de 13 ans, Christopher, et une fille âgée de 10 ans, Marine, sont issus de sa seconde union. Le père des deux plus jeunes enfants de Violaine est l'un des frères biologiques de Monsieur R., Denis. Monsieur R. n'a que très peu connu Denis, qui a été placé très jeune en famille d'accueil. Alors qu'elle était mariée avec Denis, Violaine a entrepris des démarches afin de retrouver la fratrie de son mari d'alors. C'est ainsi que Monsieur R. a rencontré son épouse actuelle, avec qui il s'est mis en couple environ deux ans plus tard. Violaine a alors quitté Denis pour se mettre en couple avec Monsieur R., après avoir demandé à Denis et à ses enfants de donner leur accord concernant cette union...

Monsieur R. vit donc avec son épouse et les trois enfants de celle-ci, dont deux sont également ses neveux. Il intervient au quotidien dans l'éducation et la prise en charge des enfants. C'est par exemple lui qui s'occupe de les faire déjeuner le midi, puisque, sans emploi, il est à la maison la journée tandis que sa femme travaille.

Les enfants de Violaine et de Denis appellent Monsieur R. « papa », même en présence de leur père biologique, qu'ils ne nomment pas ainsi. Ce dernier nomme d'ailleurs spontanément Monsieur R. et la mère de ses enfants « papa et maman » lorsqu'il parle d'eux aux enfants. Monsieur R. investit beaucoup la relation aux enfants de son épouse.

Lors de la séparation entre Denis et Violaine, Denis n'avait pas demandé de droit d'hébergement et c'est un droit de visite qui lui a été accordé. Le jugement du divorce stipulerait que ce droit de visite doit s'effectuer un week-end sur deux, au domicile de la mère des enfants. En pratique, Denis est présent de manière bien plus fréquente au domicile de Monsieur R. et de Violaine, souvent tous les week-ends. Monsieur R. et son épouse s'accordent à dire que Denis est assez peu présent auprès de ses enfants lors de ces visites. Il occupe par contre une place importante dans le déroulement de la vie du foyer, s'occupant de tâches comme de menues réparations, ou faisant fréquemment les courses pour la famille, accompagné de Violaine.

Monsieur R. supporte très mal cette présence fréquente de son frère au domicile, qu'il juge très intrusive. Il met en avant l'impression que celui-ci cherche à reformer son couple avec Violaine. De plus, il émet souvent lors des entretiens l'impression de ne pas être vraiment « un homme » et utilise des termes assez dévalorisants pour se décrire (« lavette »). Ce questionnement concernant ce que signifie « être un homme » est très présent au cours des entretiens individuels. Monsieur R. met en relation cette impression de « ne pas être à la hauteur » avec le fait de ne pas avoir d'emploi. C'est ainsi principalement son épouse qui subvient aux besoins la famille avec son salaire d'ASH (Agent des Services Hospitaliers). Monsieur R. a également la sensation que c'est son frère, qui, lorsqu'il est présent, occupe cette position d' « homme de la famille ». Il ne s'autorise pas vraiment à exprimer sa souffrance sur ce point, même à son épouse, par crainte, dit-il, qu'elle ne s'éloigne de lui. Il est difficile pour Monsieur R. de retrouver en entretien l'origine de ces représentations sur le rôle de l'homme, qui, pour lui, doit être quelqu'un qui inspire de la crainte et affirme haut et fort ses opinions. On peut cependant penser que l'ombre de son père n'est pas loin, et que certaines représentations ont pu être renforcées lors de l'engagement de Monsieur R. dans l'armée pendant plusieurs années.

Bien que la rivalité fraternelle et conjugale n'ait pas été ouvertement formulée, elle a pu s'exprimer d'une manière un peu plus voilée, au niveau de la fonction paternelle que M. R. occupe auprès des enfants de son frère.

Deux entretiens de couple ont lieu au cours de l'hospitalisation. La relation entre Monsieur R. et son épouse apparaît assez fusionnelle et il est souvent en demande d'attention, de maternage de la part de sa femme.

Lors du premier entretien de couple, Monsieur R. s'extériorise peu concernant sa souffrance quant à la présence rapprochée de son frère au domicile. La tension est toutefois bien palpable chez lui lorsque ce sujet est abordé. Le couple s'accorde quant au fait que Denis semble plutôt chercher à retrouver sa place de conjoint auprès de Violaine qu'à se montrer présent auprès des enfants. Lors du premier entretien, l'épouse de Monsieur R. ne semble pas vraiment gênée par cette configuration. Elle met en avant sa crainte que ses enfants voient moins leur père si la situation est remise en cause, celui-ci n'ayant pas de droit d'hébergement. Par la suite, Monsieur R. est en mesure d'exprimer son point de vue à son épouse lors des fréquentes visites de celle-ci.

Le second entretien de couple lui permet d'expliquer son intention de s'adresser clairement à son frère afin de lui demander d'être moins présent au domicile. L'épouse de Monsieur R. semble bien comprendre la position de son mari et est d'accord pour le soutenir dans cette démarche. Juste après cet entretien, le couple rédige ensemble une courte lettre à l'intention de Denis, en des termes tout

à fait cordiaux. Ils lui expliquent leur besoin d'accéder à davantage d'intimité, tout en ne se disant pas opposés à la poursuite des temps de visite à leur domicile, uniquement à la fréquence stipulée par le jugement du divorce. Cette demande est accueillie positivement par le frère de Monsieur R., qui s'engage à respecter les demandes du couple.

Il avait été proposé à Monsieur R. de réaliser un entretien avec son frère afin d'aborder avec lui la situation, ce qu'il avait refusé, et que l'on peut comprendre comme une façon adaptée de maintenir celui-ci à distance de sa famille nucléaire.

Cette distanciation calme et réfléchie avec son frère a permis à Monsieur R. de se rendre compte qu'il était capable d'envisager la rupture autrement que comme un fait brutal et définitif et a constitué pour lui un tournant positif. Il a en effet souvent exprimé une souffrance par rapport à son impulsivité et une peur de ne pas maîtriser ses réactions de colère.

La sortie d'hospitalisation a eu lieu dans les jours qui ont suivi le deuxième entretien familial, sur la demande de Monsieur R. et devant la disparition de la symptomatologie dépressive.

Au cours de l'hospitalisation, un génogramme a été réalisé. Monsieur R. a retrouvé par l'intermédiaire de son épouse plusieurs de ses frères et sœurs. Il garde des contacts assez réguliers et assez proches avec plusieurs de ses frères, avec qui il lui est par exemple arrivé de partir en vacances. Il n'a aucune nouvelle de ses parents, et ignore même s'ils sont encore en vie. Peu après son départ de l'Armée, il avait entrepris des démarches pour les retrouver, mais cela n'aurait pas abouti. Il évoque toujours ses parents avec détachement, expliquant ne ressentir à leur égard que de l'indifférence.

L'enfance de Monsieur R. a été marquée par d'importantes discontinuités, d'une part du fait de son départ brutal de sa famille biologique, d'autre part du fait de la succession de plusieurs intervenants ayant occupé un rôle de « substitut paternel ».

Monsieur R. et son frère sont deux hommes en mal de père, en difficulté pour exercer leur fonction auprès de leurs enfants biologiques.

Monsieur R. a été amené à rechercher à l'extérieur de la famille des figures d'identification, un cadre contenant et une forme de reconnaissance, notamment au niveau professionnel, à travers les emplois occupés dans l'Armée puis la Police. Ces choix professionnels étaient certainement un moyen d'évoluer dans un cadre étayant, suppléant probablement une fragilité narcissique importante.

Monsieur R. occupe sans se sentir en difficulté et de manière satisfaisante une position de père affectif vis-à-vis de ses beaux-enfants, mais ne parvient pas à tenir cette position par rapport à ses propres enfants. Lui-même n'a pas bénéficié d'un cadre souple durant son enfance (« rejet » de la part de la famille d'accueil devant les manifestations comportementales), et il n'est pas en mesure de soutenir certaines critiques de la part de ses enfants, vécu comme disqualifiantes, et entraînant de sa part également le rejet.

Il est difficile d'évaluer précisément à quel point Monsieur R. occupe une fonction paternelle vis-à-vis de ses beaux-enfants. On peut en tout cas supposer que cela lui est plus facile lorsque cette fonction est médiatisée par une conjointe. Son manque de relation avec son propre père ne lui permettait sans doute que très difficilement de réussir à mettre en place une relation satisfaisante avec ses enfants dans la position de « père célibataire » dans laquelle il s'est trouvé après son divorce. Derrière son questionnement concernant ce qu'est être un homme, s'inscrit en filigrane celui-ci : « qu'est-ce qu'être un père ? ».

La fonction de la présence du frère de Monsieur R. dans la dynamique de couple questionne. La position passive dans laquelle Monsieur R. se trouve par rapport à son frère n'est en tout cas pas sans rappeler celle dans laquelle il s'était trouvé enfant, assistant impuissant aux disputes parentales.

Monsieur R. a été hospitalisé en service de psychiatrie adulte dans un contexte de résurgence d'un état dépressif avec idées suicidaires. Il s'agit d'un homme au passé difficile, placé en famille d'accueil puis en foyer à l'âge de 5 ans suite à des maltraitances et négligences de la part de ses parents.

Monsieur R. a eu trois enfants d'un premier mariage. Il n'a gardé de relation qu'avec l'aîné, déjà adolescent au moment de la séparation. Le lien avec ses deux filles, plus jeunes, s'est par contre rapidement étiolé.

Monsieur R. évolue dans une configuration familiale tout à fait particulière, puisque son épouse actuelle est l'ex-compagne de l'un de ses frères biologiques, avec qui il n'a pas été élevé.

Au domicile du couple vivent deux des enfants de l'épouse de Monsieur R., qui sont donc tout à la fois ses beaux-enfants et ses neveux. Monsieur R. est très impliqué au quotidien vis-à-vis de ces enfants, plus présent à leurs côtés que son frère, leur père biologique, et exerce donc une fonction de type parental.

Pour Monsieur R., qui n'a pas réellement vécu de relation avec son propre père, investir la relation à ses enfants n'est pas aisé. Il semble par contre plus à l'aise lorsque sa relation est médiatisée par son épouse et se montre très impliqué vis-à-vis de ses beaux-enfants.

TROISIEME PARTIE : DISCUSSION ET PERSPECTIVES

Les cas cliniques présentés dans la partie précédente ne se veulent pas exhaustifs des situations qui peuvent être rencontrées dans les nouvelles constellations familiales.

Le fait que les enfants et adolescents dont nous relatons les situations aient tous été amenés à consulter au CMP laisse bien entendu supposer que c'est parce qu'une ou des difficultés ont été ressenties qu'un suivi a été sollicité. On peut donc également présumer que dans d'autres constellations familiales, les remaniements familiaux amènent moins de questionnements et s'avèrent moins problématiques.

Néanmoins, même dans ces situations où la recomposition familiale est venue poser problème ou question, la variabilité d'une situation à l'autre est grande, que cela soit en ce qui concerne la manière dont prend place – ou non – la fonction paternelle, ou dans les difficultés rencontrées par les enfants, adolescents et leur familles.

Ces 17 cas présentent une palette de différents modes d'organisation de la parentalité et de la parenté dans ces constellations familiales aux visages multiples.

Dans un premier temps, nous allons nous intéresser aux aspects cliniques et psychopathologiques mis en évidence dans nos vignettes cliniques, en les confrontant aux apports de la littérature.

Dans un deuxième temps, nous étudierons la manière dont la fonction paternelle se décompose dans les nouvelles constellations familiales.

Nous tenterons ensuite de mettre en évidence quelques hypothèses et propositions pour la prise en charge d'enfants et d'adolescents issus de nouvelles constellations familiales.

Enfin, nous verrons quelles difficultés concernant la fonction paternelle peuvent émerger dans les nouvelles constellations familiales et comment cela peut s'articuler avec d'autres problématiques contemporaines.

1 Le vécu des enfants dans les nouvelles constellations familiales : des situations variables dans nos cas cliniques

1.1 Selon des critères liés à l'enfant

1.1.1 Age de l'enfant

1.1.1.1 Avant 6 ans

Les enfants très jeunes réagissent peu de manière « directe » à la séparation.

Ainsi, chez Enzo, âgé de 3 ans, on ne retrouve pas lors des consultations de signe franc en faveur d'une perturbation de l'humeur ou d'une anxiété. Une symptomatologie plus discrète et fluctuante est toutefois décrite par sa mère, et l'élément important semble surtout la notion de modification comportementale par rapport à l'état antérieur. Le bien-être relatif observé chez Enzo au vu de la situation difficile dans laquelle il se trouve (rupture totale de contact avec son père) ne signifie pas qu'il y ait chez lui absence de souffrance, et on peut imaginer qu'il exprimera davantage celle-ci après la période de « sidération » et d'adaptation dans laquelle il semble se trouver.

D'autres enfants vont davantage exprimer leurs difficultés au travers de manifestations comportementales telles qu'une instabilité, une demande fréquente de réassurance de la part des adultes référents, peut-être particulièrement lorsqu'une rupture totale avec l'un des deux parents a eu lieu. C'est par exemple le cas de Maël, 5 ans, enfant fragile qui se décourage facilement et recherche sans cesse le soutien de sa mère. Théo, 3 ans, semble lui aussi avoir peu de confiance en lui, demande à être encouragé par l'adulte, et recherche en permanence l'approbation de son père lorsque celui-ci est présent.

1.1.1.2 Entre 6 et 10 ans

A cette période, les enfants font souvent preuve d'une extrême sensibilité aux sentiments de ceux qui les entourent. Ils repèrent en particulier très bien la souffrance de leurs parents. C'est le cas de Laurianne, 8 ans, qui saisit le désarroi de sa mère suite à la séparation, de Corentin, 7 ans, qui évoque à demi-mot la tristesse et la solitude de son père.

Les enfants de cet âge ne sont toutefois pas toujours en mesure de mettre cela en mots et de saisir les enjeux adultes dans leur globalité. Pauline, 6 ans, semble ainsi percevoir sans pouvoir le verbaliser le vide abandonnique chez sa mère, et manifeste une anxiété importante, en particulier lorsque surviennent des temps de séparation. Laura, 9 ans, répond sans cesse aux attentes implicites de sa mère, en reprenant de manière plaquée le discours de celle-ci lorsqu'elle disqualifie son père ou en jouant un rôle de « deuxième maman » vis-à-vis de ses petits frères.

1.1.1.3 A l'adolescence

Les adolescents dont les parents sont séparés réagissent souvent avec la spontanéité et l'entière qui caractérisent cet âge charnière, et les suivis sont fréquemment plus longs, difficiles, complexes. Les affects sont exprimés d'une manière forte, qui peut parfois apparaître, en particulier pour leurs parents, violente et brutale. Lorsque c'est le cas, on retrouve souvent un syndrome dépressif ou tout au moins une dépressivité sous-jacente.

Mickaël, 13 ans, à fleur de peau, sensible, exprime ainsi verbalement à de nombreuses reprises durant le suivi une colère intarissable vis-à-vis de son père, avec des pleurs témoignant de sa tristesse.

Adélaïde, 17 ans, s'exprime avec un vocabulaire moins situé dans le registre de la colère, de la violence, mais d'une manière très vive, avec des termes souvent forts. Chez elle, la dépressivité semble en lien avec une attente de reconnaissance permanente de la part de son père.

Le passage à l'acte peut être une modalité d'expression de la souffrance, et constitue souvent, à cet âge, une porte d'entrée vers un suivi qui permet de mettre en mots les difficultés.

Alice, 12 ans, exprime ses difficultés à travers un passage à l'acte qui paraît soudain, inexplicable pour l'entourage, et utilise lors de nos entretiens des termes très forts, tranchés.

Joanna, 14 ans, situe clairement son geste comme un signal d'alarme destiné à ses parents. Durant le suivi, elle se montre souvent agressive par rapport à sa mère, critique à son égard, d'une part dans une volonté de faire réagir celle-ci, souvent passive, et, d'autre part, du fait de son positionnement tranché de soutien sans faille à son père.

Parfois, la difficulté à investir la famille recomposée, à cet âge où les relations amicales sont centrales, s'exprime à travers une « fuite » vers l'extérieur, avec l'investissement massif des relations avec les pairs.

A cet âge, on observe une résurgence des conflits et des affects éprouvés pendant l'enfance et l'émergence d'un jugement « propre ». L'appropriation subjective de l'histoire familiale peut alors se révéler douloureuse, comme c'est le cas dans la situation de Joanna qui évoque ses souvenirs d'enfance lors d'une confrontation avec sa mère en entretien.

La séparation des parents peut accélérer le phénomène de désidérialisation des figures parentales, qui fait partie de la maturation psychique observée classiquement à l'adolescence. Il arrive alors que l'adolescent puisse désinvestir totalement l'un de ses parents, parfois jusqu'à ne plus souhaiter entretenir de relation avec lui.

1.1.2 Sexe de l'enfant

La résolution du complexe d'Œdipe dans l'enfance ou sa réactualisation à l'adolescence peuvent être modifiées par la survenue de la séparation.

1.1.2.1 Filles

Les filles se trouvent souvent dans une situation de diminution de la fréquence des relations avec leur père, et, particulièrement à l'adolescence, dans une attente de reconnaissance de la part de celui-ci. C'est le cas d'Adélaïde, qui l'exprime de manière paradoxale ; d'Emilie qui attend de son père qu'il tienne compte d'elle, lui manifeste son intérêt ; de Joanna qui soutient son père de manière indéfectible en tenant plusieurs rôles par rapport à celui-ci.

Par ailleurs, les filles paraissent souvent plus responsabilisées, en particulier lorsqu'elles sont les aînées, par rapport aux enfants plus jeunes de la fratrie.

1.1.2.2 Garçons

Chez les garçons, lorsque les relations avec le père se raréfient, la possibilité de pouvoir s'identifier à un référent masculin fait parfois défaut, et peut entraîner des difficultés de confiance en soi ...

Maël, petit garçon souvent inhibé, interroge à plusieurs reprises sa mère quant à l'absence de son père et fantasme un père tout-puissant.

Mickaël, à travers sa colère, questionne ce qu'est être père, ce qu'est être un homme et alterne entre imitation et rejet de son père.

Lucas, qui a souvent tendance à se dévaloriser au début du suivi, tente lors de ses « exercices de musculation » de faire comme son père. Sa situation sera finalement améliorée par l'investissement fort de son beau-père à ses côtés.

Lorsque la mère est le parent gardien, c'est-à-dire dans la grande majorité des situations relatées ici, une relation fusionnelle peut s'instaurer avec son ou ses fils, surtout si le père est peu présent, et en particulier chez les jeunes garçons. Les enfants manifestent alors souvent des angoisses de séparation vis-à-vis de leur mère. Il s'agit souvent d'une situation déjà amorcée avant la séparation parentale, mais encore amplifiée par celle-ci, d'autant plus que le père est peu présent dans la réalité et dans le discours maternel...

1.1.3 Rang dans la fratrie

Le rang dans la fratrie influe souvent sur la manière dont la séparation peut être vécue par l'enfant, notamment du fait de la place qui va lui être attribuée par les parents et éventuels beaux-parents.

La place d'aîné de la fratrie peut prédisposer l'enfant à être responsabilisé, parentalisé par rapport à ses frères et sœurs plus jeunes, mais également parfois par rapport à ses parents. Bien souvent, il s'agit d'une demande implicite ou explicite de l'un ou des deux parents.

Joanna protège son frère et sa sœur, s'occupe d'eux et donne l'alerte par rapport aux difficultés ressenties par ceux-ci. Elle est également très responsabilisée vis-à-vis de son père, qui réclame son soutien.

Emilie protège son petit frère et se montre sans cesse vigilante par rapport à la situation de celui-ci, défend les intérêts de sa sœur.

Laura s'occupe de ses petits frères, au point d'être qualifiée par sa mère de « deuxième maman ».

Mickaël ne semble pas responsabilisé par rapport à sa sœur plus jeune, mais se place parfois en position d'« homme de la famille » après le départ de son père, et met en avant sa volonté de protéger sa mère, jugée naïve et vulnérable.

La situation de responsabilisation « classique » de l'aîné semble donc souvent amplifiée par la survenue d'une séparation.

Dans les familles recomposées comme ailleurs, les benjamins sont souvent à la recherche d'une reconnaissance de la part des aînés. Cela peut se trouver amplifié par les écarts d'âges souvent plus importants dans les fratries recomposées, et la situation de Maël recherchant l'approbation de ses frères et sœur adolescents, notamment à travers l'imitation de certains de leurs comportements, en est un bon exemple.

1.2 Selon des critères liés au contexte

1.2.1 Contexte de la séparation

Dans la plupart des cas, les demandes de suivi surviennent de manière décalée (au moins de quelques mois) par rapport à la séparation, devant l'apparition ou la persistance d'une problématique précise, et peuvent alors être formulées par l'enfant ou l'adolescent lui-même. Plus rarement, elles peuvent survenir juste après la séparation, et ont alors souvent lieu à l'initiative des parents, du fait d'une inquiétude quant à la manière dont les enfants traversent cette période, parfois du fait d'une modification comportementale.

Lors de la séparation, des sentiments souvent très contrastés se mêlent, se traduisant par des attitudes également variables, ce que nous retrouvons dans nos cas cliniques : culpabilité et appropriation de la responsabilité de la séparation par l'enfant, passivité, colère, tristesse, anxiété, loyauté forte exprimée par rapport à l'un des parents et rejet de l'autre parent et du beau-parent éventuel.

Souvent, ce temps de la séparation est une période conflictuelle relatée a posteriori par l'enfant, avec parfois un vécu très douloureux ...

Adélaïde raconte ainsi les disputes entre ses parents, parfois empruntes de beaucoup de violence.

Le conflit très intense qui a opposé les parents de Joanna a été extrêmement traumatisant pour l'ensemble de la fratrie et porteur de discontinuités importantes (succession de différents lieux de vie dont le foyer d'urgence, changement d'établissement scolaire à plusieurs reprises).

Mickaël également se souvient douloureusement des menaces suicidaires verbalisées par son père lors de la séparation parentale, et des tentatives de celui-ci pour « reconquérir » sa mère.

Par la suite, la situation peut s'apaiser et permettre aux enfants de retrouver progressivement d'autres repères.

Lorsque les difficultés persistent, cela semble être en rapport soit avec la situation de vie au quotidien, soit avec la persistance de conflits entre les parents, que ceux-ci soient ouverts ou plus larvés...

Quand plusieurs remaniements familiaux consécutifs ont déjà été vécus par les enfants (par exemple, succession de plusieurs conjoints chez l'un des parents), ils peuvent craindre de nouvelles « vagues » de recomposition familiale, avec parfois une anticipation anxieuse importante.

1.2.2 Relations entre les parents après la séparation

Dans certaines des situations présentées ici, le dialogue paraît relativement serein entre les parents des enfants. Cela permet en général à l'enfant de s'affranchir assez rapidement des conflits de loyauté. Lorsqu'ils existent, ils semblent alors pouvoir être élaborés de manière plus directe, et donc moins douloureuse par les enfants lors des entretiens.

Lorsque les parents se disqualifient mutuellement, les enfants reprennent bien souvent à leur compte le discours de l'un des deux parents, souvent le parent gardien.

La mère d'Adélaïde a fréquemment disqualifié son père dans les mois et années suivant la séparation, notamment concernant sa capacité à s'occuper de ses enfants, et, lors du suivi, Adélaïde s'est approprié ce discours, de manière parfois superficielle, comme malgré elle.

Laura recherche l'approbation de sa mère en soutenant, en la présence de celle-ci, son discours critique vis-à-vis du père.

Lorsque les conflits sont très présents, les enfants sont également souvent amenés à se positionner de manière très tranchée, parfois violente.

Ils peuvent en effet se sentir « obligés » de prendre parti pour l'un ou pour l'autre des parents, souvent le parent gardien, ou celui qui est estimé le plus lésé.

Cette situation peut aboutir à la rupture des liens avec l'un des parents, qui est parfois imposée à l'enfant par l'autre parent, de manière implicite ou explicite.

1.2.3 Selon d'autres critères liés à la composition familiale

1.2.3.1 Existence d'une fratrie recomposée

Au sein de la fratrie d'« origine », la séparation peut être porteuse de dissensions, particulièrement quand les conflits parentaux sont intenses et que tous les enfants ne « soutiennent » pas le même parent. Cela est particulièrement présent dans la situation de Joanna et de sa sœur, puisque leurs relations se dégradent progressivement, notamment du fait d'une loyauté qui ne s'exprime pas vis-à-vis du même parent.

Les liens entre demi-frères et demi-sœurs peuvent se jouer selon des configurations très variables selon un grand nombre de paramètres tels que l'écart d'âge ou l'importance des temps de vie partagée.

Lorsque l'écart d'âge est important, on observe parfois une situation de parentalisation chez les plus âgés : Emilie, par exemple, s'inquiète beaucoup de la situation de son demi-frère. La demi-sœur de Maël est également très responsabilisée par rapport à lui, et pour Maël, l'écart d'âge important avec le reste de la fratrie recomposée n'est pas facile à apprivoiser.

L'arrivée d'un nouvel enfant dans la famille peut, au moins momentanément, venir déstabiliser les plus grands, en questionnant la place de chacun au sein de la constellation familiale ; ou réactiver la souffrance liée à la séparation, puisque le nouveau-né a, lui, la « chance » de vivre avec ses deux parents.

Parfois, l'« éclatement » de la fratrie rend difficile l'établissement de liens au sein de celle-ci, lorsque chacun des enfants vit à un autre domicile, et que les contacts entre eux sont relativement rares.

La recomposition familiale peut amener les enfants de plusieurs fratries « naturelles » à cohabiter et à former une « fratrie recomposée ».

Pour Paul, cette situation est difficile car il doit trouver sa place, seul, face aux enfants de son beau-père, tous plus âgés que lui, et très liés entre eux. Le fait que Paul et sa mère viennent habiter la maison familiale de Benoît et ses enfants, et que Paul partage avec son « quasi-frère » Basile sa chambre rend la situation encore plus délicate et inconfortable.

Le rang « relatif » dans la fratrie peut se trouver modifié par la recomposition familiale. Ainsi, la place d'aînée qu'occupait déjà Alice prend de l'importance lorsqu'elle vient habiter au domicile paternel, puisqu'elle vit au quotidien avec les deux enfants de sa belle-mère et ses demi-frère et sœur, tous plus jeunes qu'elle. Pour elle, la responsabilisation et les exigences parentales importantes à son égard sont difficiles à assumer.

1.2.3.2 Lorsque les grands parents sont eux-mêmes séparés

Dans certaines de nos situations, les recompositions familiales concernent plusieurs générations de la famille et on peut imaginer que cela puisse rendre le repérage de la place de chacun plus ardu.

Toutefois, Lucas, dont les grands-parents et les « beaux-grands-parents » sont séparés, est capable de symboliser sans aide les liens qui unissent les membres de la famille lors de la réalisation du génogramme.

Lorsque les parents ont eu eux-mêmes à traverser au cours de leur enfance la séparation de leurs parents, ils peuvent « revivre » cela douloureusement lors de leur propre séparation, et projeter avec culpabilité leurs propres affects d'alors sur leurs enfants.

1.3 Synthèse : une psychopathologie particulière ?

De nombreux auteurs se sont attachés à mettre en évidence des liens entre les recompositions familiales et une éventuelle psychopathologie particulière ; et ont recherché quelles variables pouvaient le mieux refléter les difficultés ressenties par les enfants lors de la séparation de leurs parents.

Dans les cas cliniques que nous avons présentés ici, les enfants expriment la souffrance liée à la séparation parentale selon des modalités variées : anxiété, dépression, troubles du comportement, irritabilité, passage à l'acte,...

Cependant, aucun de ces troubles ne paraît spécifique aux situations de recomposition familiale, puisque l'on peut les retrouver dans des situations bien différentes.

De l'étude de nos vignettes cliniques, nous pouvons tirer quelques grands axes concernant certaines caractéristiques qui semblent émerger de manière répétée.

Comme nous l'avons vu dans la partie théorique, les séparations entraînent toujours la mobilisation de loyautés inconscientes, avec souvent un conflit entre les loyautés « dues » aux deux parents et aux deux branches familiales.

On observe aussi fréquemment la succession de réactions et de sentiments forts (dénégation, colère, tristesse) se rapprochant de celles que l'on observe lors d'autres situations de deuil.

Lorsque la séparation se déroule sans difficulté marquante, et qu'un espace - qu'il soit familial ou thérapeutique - est disponible pour que l'enfant puisse exprimer et élaborer ses sentiments parfois ambivalents, une adaptation satisfaisante à la nouvelle situation familiale peut avoir lieu en quelques mois.

Cette possibilité d'appropriation subjective de la situation peut être considérablement grevée si les conflits entre les parents persistent ou si les discontinuités dans la situation de vie sont trop importantes.

La séparation semble parfois entraîner l'amplification de déséquilibres déjà présents avant celle-ci. Dans ce cadre, certaines situations semblent particulièrement à risque et exigent une vigilance accrue :

- Lorsque la mère assure l'hébergement et qu'une relation fusionnelle, particulièrement entre mère et fils, s'installe après la séparation
- Lorsqu'une situation de responsabilisation des aînés s'intensifie du fait de la séparation, en particulier lorsque l'aînée est une fille

Dans ces deux cas, la séparation tient en quelque sorte lieu de catalyseur de processus amorcés en amont de celle-ci. Nous pouvons noter que ces deux problématiques peuvent être en lien avec une fonction paternelle peu opérante ou « défaillante » (même si ce terme équivoque reste trop peu précis et souvent galvaudé).

Dans certains cas, la recomposition familiale a des effets indéniablement positifs, particulièrement lorsque l'un des parents est décédé ou totalement absent. Le rôle du beau-parent peut parfois être très important et s'inscrire dans une forme de suppléance par rapport à la perte subie par l'enfant. C'est par exemple le cas dans la situation de Lucas (effet « pansement » de la présence du beau-père et de l'adoption par celui-ci).

Même si nous procédons plutôt selon une méthode casuistique, nous ne pouvons bien entendu pas affirmer le caractère représentatif des situations décrites ici. C'est pourquoi nous allons maintenant confronter nos données à celles de la littérature.

1.4 Confrontation aux données de la littérature

Entre 1940 et 1960, on postulait que la séparation des parents entraînait toujours une pathologie chez les enfants, et parfois des comportements délinquants. On considérait alors que le traumatisme entraîné par la séparation était tel qu'il entraînait de manière certaine une désorganisation psychique profonde et durable. Georges Heuyer (58) citait ainsi le sentiment de frustration, d'abandon, d'insécurité, la dépression, le risque suicidaire, l'évasion mystique, rêveuse ou romanesque comme des troubles spécifiques observés chez les enfants de parents divorcés. (22) Ces représentations ont aujourd'hui considérablement évolué.

1.4.1 Une absence de spécificité des troubles relevés

Bien des auteurs se sont attachés à déterminer les possibles conséquences psychopathologiques d'une séparation ou d'un divorce sur les enfants et ont recherché quelles variables pouvaient le mieux refléter les difficultés ressenties par les enfants lors de la séparation de leurs parents.

Il existe dans la littérature un consensus en faveur de l'existence d'effets négatifs imputables à la séparation parentale pour l'enfant, mais aucun trouble spécifique n'est produit par la séparation parentale. Celle-ci est « *susceptible de modifier l'équilibre pulsionnel et défensif du sujet qui l'a subie* » (134), au même titre que d'autres événements de vie. Il n'existe pas de pathologie spécifique qui ne serait retrouvée qu'au sein des nouvelles constellations familiales. (134) (103) (22)

De plus, il est difficile de se représenter de manière exhaustive les conséquences du divorce pour les enfants : les « psys » ne voient que des enfants qui rencontrent des difficultés. Il est difficile de déterminer si cela est lié à une plus grande vulnérabilité des enfants ayant été soumis à l'expérience de la séparation parentale, à une plus grande inquiétude des parents ayant fait subir cette expérience à leur enfant (134) ou à d'autres facteurs ...

La majorité des enfants de parents divorcés ne développent pas de troubles psychiatriques. Les difficultés de l'enfant sont toujours en lien avec d'autres éléments, comme la détresse émotionnelle des parents et les difficultés socio-économiques. De nombreux autres facteurs que la séparation en elle-même sont impliqués : instabilité et imprévisibilité des conditions de vie, brutalité de la survenue de la séparation, violence, persistance de conflits, rupture définitive avec l'un des parents. (71)

1.4.2 Les principales difficultés relevées

Séparation et divorce sont corrélés à l'augmentation statistique de certains troubles, que nous allons brièvement passer en revue, en gardant à l'esprit la prudence qui s'impose quant au danger de tirer de trop hâtives conclusions.

1.4.2.1 Des troubles dans la structuration de la personnalité ?

Plusieurs auteurs (6)(40)(71) ont mis en évidence la possible survenue de troubles dans la structuration de la personnalité chez les enfants évoluant dans des situations de recombinaison familiale. Ces risques seraient particulièrement marqués lorsque la séparation survient alors que l'enfant est jeune (6).

Les difficultés peuvent être d'ordre identificatoire : triangulation difficile, floue, avec pour corollaire une difficulté à s'installer dans une identité et à trouver sa place au sein des générations (6).

Marcel Gauchet pointe de possibles difficultés en lien avec la situation de monoparentalité, et regrette que dans cette situation, les enfants ne deviennent souvent l'« *alter ego de leur mère* », avec un risque de « *confusion des rôles* » car l'« *enfant, dans cette situation, est le partenaire* » (48).

Les discontinuités entraînent chez l'enfant une difficulté pour maintenir ses investissements affectifs lors des changements de configuration familiale, notamment en lien avec l'existence de conflits de loyauté (6).

Le risque est alors celui de l'apparition de clivages, mécanismes de défense mis en œuvre notamment pour se protéger contre les conflits de loyauté (40) :

- Clivage des objets : l'enfant investit tout son amour sur un parent et sa haine sur l'autre. Dans cette situation, il y a danger d'un retour à une situation de fusion avec l'un des parents, ce qui entraîne l'« *élimination du tiers* ». (40)
- Clivage du moi : l'enfant est amené à maintenir en lui des modes de pensée contradictoires sans que cela ne développe de conflit psychique. En conséquence, il accède mal à l'ambivalence, qu'il s'agisse de la sienne ou de celle des autres. (71). Le clivage du moi se développe quand les conflits parentaux sont importants, et l'enfant peut alterner entre des phases d'amour, de haine, envers chaque parent, de façon projective ou par suggestion. (40)

Les enfants mettant en place ce type de défense ont du mal à parvenir à un sentiment de continuité d'eux-mêmes et de leurs objets. (71)

Pour éviter que ces clivages ne viennent se mettre en place, il est important que la double origine de l'enfant soit admise par son entourage, y compris après la séparation (40).

Tous les auteurs évoqués s'accordent à penser que certains enfants peuvent évoluer dans des configurations familiales complexes sans effets dommageables sur leur développement.

Ainsi, les recompositions familiales ne sont que l'un des facteurs qui conduit à ces difficultés, et d'autres facteurs en lien notamment avec les mutations sociétales actuelles sont également impliqués (moindre structuration des rapports familiaux, quel que soit le type d'organisation familiale...).

1.4.2.2 L'estime de soi : un indicateur utile

L'estime de soi serait, selon Lebrun et Bost (89) l'un des indicateurs les plus fiables du mal-être chez les enfants dont les parents sont séparés ou divorcés. En se basant sur ce postulat, Gérard Poussin, Elisabeth Martin-Lebrun et leurs collaborateurs se sont intéressés dans deux études

successives (en 1996 (103), puis en 2008 (125)), à l'évaluation de cette variable dans des cohortes d'enfants.

Ces études ont montré un score d'estime de soi significativement moins bon chez les enfants dont les parents avaient divorcé par rapport aux enfants dont les parents étaient en couple. Cependant, cette différence semblait surtout liée à la présence de score très bas d'estime de soi chez certains enfants de parents séparés.

Plusieurs autres variables semblaient influencer ces scores :

- Quel que soit le type de famille (parents en couple ou séparés/divorcés), l'existence de conflits entre les parents était liée à une baisse de l'estime de soi chez l'enfant
- La mise en place d'une résidence alternée était corrélée à un meilleur score d'estime de soi que la résidence chez l'un des deux parents. Cette différence n'était plus significative en 2008, ce que les auteurs expliquaient par le fait que la mise en place d'une résidence alternée en 2008 (et donc après la loi du 4 mars 2002) n'excluait plus la possibilité de la persistance de conflits parentaux, tandis qu'en 1996, la bonne entente parentale était une condition obligatoire pour que le Juge des Affaires Familiales autorise la mise en place de ce mode d'hébergement.
- De manière surprenante, lorsque les enfants étaient en résidence principale chez leur mère, la non persistance d'un contact avec le père n'était pas associée à une baisse de l'estime de soi. L'existence de contacts discontinus avec le père était par contre corrélée à une diminution de l'estime de soi chez les enfants. Cela faisait postuler aux auteurs qu'« *il vaut mieux qu'un enfant ne voie plus son père plutôt que de le voir de façon aléatoire* ». (103)

1.4.2.3 Troubles du comportement

L'existence de discontinuités, de changements brusques dans la composition de la constellation familiale induit un risque de souffrance, qui peut s'exprimer au travers de troubles du comportement, en particulier si aucune explication n'est adressée à l'enfant (40).

On retrouve une incidence plus importante de ces troubles chez les enfants dont les parents sont séparés ou divorcés – qu'il s'agisse de troubles « extériorisés » (agressivité, instabilité) ou « intériorisés » (inhibition, anxiété, dépression).

Cependant, ils semblent davantage à mettre en relation avec des « réponses face au conflit » et apparaissent souvent présents avant la séparation. Ils ne sont donc pas forcément directement liés à celle-ci, mais plutôt à la perception d'un climat de tension familiale et de désaccords entre les parents. (53)(27)

L'agressivité, lorsqu'elle est exprimée, l'est souvent envers le parent qui va « le moins mal » (71).

1.4.2.4 Dépression, suicide

Elisabeth Martin-Lebrun et ses collaborateurs (103) montrent dans leur étude une augmentation de l'incidence de la dépression et des tentatives de suicide chez les enfants de parents divorcés. Il faut toutefois nuancer cette association par l'existence d'un biais de confusion, associé à la survenue de la séparation : la présence de difficultés socio-économiques.

Catherine Jusselme (71) considère la dépression plutôt comme une réaction qui va permettre de surmonter ensuite le deuil de la séparation que comme un état pathologique.

Pour conclure cette partie, nous rappellerons qu'il est primordial de ne tomber ni dans l'écueil de présenter les situations de séparation de manière catastrophiste ou déterministe, ni dans celui de les banaliser au prétexte qu'elles deviennent plus communes de par leur nombre croissant.

2 Une fonction paternelle qui se décline selon des organisations très variables

Dans cette partie, nous allons nous intéresser à la manière dont se positionnent les pères après la séparation, et à la manière dont la place ainsi occupée par le père peut s'articuler avec la présence d'un éventuel beau-père.

2.1 La place du père après la séparation

Avant la séparation, la fonction paternelle se met en place grâce à l'intermédiaire de la mère, qui a un rôle de médiation entre son enfant et le père de celui-ci, son conjoint, qu'elle désigne à l'enfant.

Dans beaucoup de familles, les décisions quotidiennes concernant chaque enfant sont davantage prises par la mère. Avant la séparation, « *l'identité paternelle s'affirme donc essentiellement par l'intermédiaire du couple parental* » (32).

Après la séparation, il s'agit pour le père de maintenir une relation avec ses enfants en dehors de la triangulation permise par l'existence du couple parental, et cela peut se mettre en place selon des modalités variées, qui font notamment intervenir l'histoire personnelle du père (32). Un nouveau type de relation entre le père et ses enfants doit donc être inventé, et ce changement relationnel est d'autant plus important et difficile pour l'homme qu'il n'a pas connu ce modèle de fonctionnement avec son propre père.

A l'heure actuelle, il n'est plus rare que l'hébergement soit confié au père ou encore que soit mise en place une résidence alternée. Nous allons cependant davantage nous intéresser à la situation dans laquelle c'est la mère qui assure l'hébergement, et où le père doit établir de nouvelles modalités relationnelles avec ses enfants, cas de figure qui correspond à la grande majorité de nos vignettes cliniques. Dans les situations que nous avons été amenée à prendre en charge, nous avons en effet été confrontée à peu de situations où le père était le parent gardien. Lorsque cela était le cas, les suivis ont le plus souvent été brefs, ce qui n'a pas permis de recueillir suffisamment d'informations pour décrire de manière précise les caractéristiques liées à cette configuration.

2.1.1 Présence du père renforcée après la séparation

Dans les situations les plus favorables, après la séparation, le père doit parvenir à créer ou renforcer une relation plus personnelle avec chacun des enfants. La survenue de la séparation confère en effet au père une place plus marquée dans la réalité quotidienne et concrète de l'enfant.

Pour que ce changement puisse avoir lieu, le père doit en être partie prenante et pouvoir modifier ses représentations et son attitude, ce qui n'est pas chose aisée. Cela suppose, le plus souvent, qu'il ait lui-même entretenu une relation satisfaisante, et dans un registre suffisamment « personnel » avec son propre père. Le maintien de relations suffisamment apaisées entre les parents semble également un point important.

Ainsi, le père de Corentin doit progressivement apprendre à assouplir la relation avec son fils, et accepter d'investir davantage le registre des émotions, notamment à travers des temps de jeux, de dialogue.

Le père de Laurianne semblait déjà très présent pour ses enfants avant la séparation. Sa présence prend toutefois une autre dimension après celle-ci, de par l'instauration d'une résidence alternée. Il se trouve en effet plus souvent en relation « directe » avec ses enfants, sans la médiation de la mère de ceux-ci, et situe cela comme une évolution positive, estimant avoir toujours eu auparavant « le mauvais rôle ».

Parfois, la présence du père après la séparation peut également être conditionnée par un positionnement particulier de la mère : mère absente ou « défaillante » et père dans une position plus maternelle. Le père de Joanna, par exemple, était et reste très présent mais ses difficultés personnelles pèsent lourdement sur la situation de sa fille. Le père de Théo adopte une attitude maternante en partie du fait de la relative absence de la mère de son fils.

2.1.2 Situations « intermédiaires »...

Après un divorce ou une séparation, les ajustements décrits dans le paragraphe précédent ne parviennent pas toujours à se mettre en place.

En effet, dans certains cas, les contacts avec le père restent effectifs, mais la relation paraît difficile à investir pour celui-ci. Souvent, il s'agit d'une situation déjà amorcée avant la séparation.

Les facteurs conduisant à ce type de situation « intermédiaire » peuvent être de plusieurs ordres.

2.1.2.1 Une mise en avant de la paternité biologique et légale, au détriment de la paternité affective

Même lorsque les liens père-enfant persistent, Jean le Camus et Michèle Laborde (22) déplorent la trop fréquente fragilisation du lien père-enfant. Le père peut en effet devenir plus « lointain », être présent à l'esprit de l'enfant davantage de par son rôle de père biologique et légal (versant la pension alimentaire à la mère) que dans sa dimension affective.

Aldo Naouri (112), dans un écrit intitulé « *Un homme qui divorce de sa femme divorce toujours de ses enfants* » adopte une position assez tranchée : « *Un homme qui divorce devient le père du sang, le père du nom, le père de l'histoire. Mais plus du tout le père de la fonction.* »

Les pères peuvent eux-mêmes avoir tendance à se décourager devant certains obstacles, souvent parce qu'ils se dévalorisent ou se sentent démunis pour établir un nouveau type de relation avec leur enfant. Lorsque c'est le cas, certaines explications peuvent souvent être trouvées dans la relation que le père lui-même entretient et a entretenue lorsqu'il était enfant avec son propre père. Ainsi, le père de Laura alterne entre une volonté d'investir la relation avec sa fille (demande de résidence alternée envisagée) et des moments de découragement, avec une difficulté importante à assumer sa position de père.

Alice vit chez son père, ce qui est une situation peu fréquente, mais celui-ci apparaît très effacé, et elle ne l'évoque jamais spontanément au cours des entretiens.

Le père d'Emilie est en difficulté pour assumer sa fonction de parent, mais l'était sans doute déjà avant la séparation.

Pour François Villa (149) si le père « *oublieux* » ne parvient pas à assumer son statut de père, ce n'est pas parce qu'il veut oublier ses enfants, mais parce qu'il est lui-même encore aux prises avec le conflit œdipien. Il n'arrive pas à prendre sa place de père, car il conserve en filigrane, l'idée qu'être avec une femme, c'est disputer au père sa place et reste dans une position de fils.

Un temps trop court partagé entre le père et ses enfants peut également être à l'origine d'un délitement progressif de leurs liens (143).

Les pères peuvent « perdre leur place » après une séparation où un divorce, du fait d'une volonté de la mère de leur(s) enfant(s) de les « évincer », souvent parce qu'elles projettent les difficultés du couple conjugal sur le couple parental, qui devrait persister malgré la séparation.

Le père de Pauline est présent dans le discours de sa fille, mais sa présence ne suffit pas à « faire tiers » dans la relation fusionnelle qui unit la mère et la fille.

2.1.2.2 *Impossibilité pour certains pères d'assumer leur fonction en dehors de la médiation d'une femme*

Certains pères ne parviennent pas à établir cette dissociation entre identité parentale et identité conjugale et ne peuvent continuer à tenir leur place auprès de leurs enfants que par la médiation d'une femme avec qui ils sont en couple. Il s'agit souvent d'hommes qui ont eu eux-mêmes peu de relation personnelle avec leur propre père.

Lors de la reconstruction d'un couple, leur nouvelle compagne joue alors un rôle important vis-à-vis des enfants (32).

On retrouve cela dans la situation d'Emilie, puisque sa belle-mère joue un rôle de médiation important entre son compagnon et les enfants issus des précédentes unions de celui-ci.

Dans certains cas, on observe un réinvestissement de la fonction paternelle auprès des enfants d'une nouvelle compagne, qui permet à l'homme de poursuivre le type de relation dont il a l'habitude. Les relations peuvent alors rester superficielles avec les enfants de la première famille. (32)

C'est le cas dans la situation de Monsieur R., très présent au quotidien vis-à-vis de ses beaux-enfants, mais peinant à maintenir des liens réguliers avec les enfants issus de son union précédente.

2.1.3 Lorsque le père est absent

Dans environ un tiers des cas de séparation parentale, il y a rupture complète des liens entre le père et les enfants (22).

Cette rupture peut survenir de manière quasi-concomitante à la séparation, que cela soit du fait du choix du père, ou plus rarement du fait d'une volonté de la mère (situation très difficile d'Enzo

« privé » de son père, brutalement). Dans d'autres situations, elle se fait de manière plus tardive et découle souvent d'un délitement progressif des liens père-enfant.

L'absence du père peut entraîner chez les enfants des difficultés à acquérir des limites et à intérioriser les règles. C'est particulièrement le cas chez les enfants jeunes, comme Maël. Cela semble dans plusieurs situations en lien avec une relation mère-enfant plutôt fusionnelle. Assez logiquement, on observe souvent de manière concomitante une angoisse de séparation parfois intense avec la mère ou son substitut. Cela est encore exacerbé dans la situation de Julie, avec une anxiété de séparation très importante vis-à-vis de la grand-mère lorsque le père, peu présent jusqu'alors, resurgit brutalement.

Cette situation de rupture avec le père semble le mieux vécue quand une autre personne, par exemple un beau-père, vient occuper une position et une fonction paternelles.

2.1.4 La souffrance des pères lors du divorce

Les réactions des pères sont très variables en cas d'espacement des contacts avec leur enfant : chagrin voire dépression, sensation de « *soulagement* », « *combat* » pour voir le plus possible leur enfant (22).

Ce « combat » peut parfois prendre un tour très médiatique, comme en témoigne un fait divers récent – un père monté sur une grue pour dénoncer ses contacts jugés trop rares avec son fils – relaté par l'ensemble des médias nationaux. Des slogans (« liberté, égalité, coparentalité...») et des associations de pères séparés ou divorcés (« *SOS papa* ») se font également l'écho des revendications de certains pères. (36)

La souffrance des pères divorcés est sous-tendue par plusieurs éléments. (49)
L'« institution du père » a subi de nombreux bouleversements, avec notamment la perte d'une autorité « naturelle » déterminée par la position même de mari de la mère. Cependant, les représentations associées à cette « institution du père » restent encore très présentes dans l'imaginaire collectif, imprégné de l'opposition entre père « fort » et père « absent ». Or, à l'heure actuelle, l'arrière-plan sociétal ne donne plus réellement aux pères la possibilité d'incarner ce père « fort », et ce en particulier dans les situations de séparation. Les pères divorcés souffrent de ces représentations négatives sur le père jugé absent, défaillant, et doivent, selon Françoise Hurstel et Geneviève Delaisi De Parseval (66) enfile le « *pardessus du soupçon* ».

Les obstacles rencontrés par les pères pour maintenir leur place auprès de leur enfant après le divorce ou la séparation sont importants et peuvent être en lien avec les difficultés du droit à tenir compte des évolutions – rapides – dans la physionomie de la famille :

« La mère a acquis une toute-puissance dans le fait de pouvoir contraindre ou exclure le père et c'est la perte de sens de l'institution du père qui donne ce pouvoir aux mères. Le droit, qui vient à peine de concéder un statut au père dans les familles non maritales, échoue à enrayer l'extinction des liens entre père et enfant lors des divorces et des séparations. », estime Claire Gaudard-Metz (49)

La loi de 2002 introduisant l'autorité parentale conjointe entre les deux parents même en l'absence de vie commune entre le père et l'enfant, ainsi qu'une réticence progressivement moindre dans les faits à reconnaître la place du père semblent faire très progressivement évoluer cela.

Après la séparation, tout comme les mères, les pères doivent également fréquemment faire face à des difficultés économiques : payer seul le loyer d'un appartement assez grand pour pouvoir y accueillir leurs enfants, sans percevoir d'allocations familiales, tout en payant une pension alimentaire et en assumant le coût de la procédure de divorce... Ces difficultés économiques peuvent contribuer de manière non négligeable à la rupture des liens entre un père et ses enfants. (22)

A l'ensemble de ces éléments communs, peuvent s'ajouter d'autres éléments singuliers à chaque situation, en lien avec l'histoire propre de chaque père.

2.2 La place d'un éventuel beau-père

Nous avons déjà abordé d'une manière plus générale ce que peut être la place d'un beau-parent vis-à-vis de ses beaux-enfants dans la partie théorique.

Nous allons maintenant nous intéresser plus particulièrement à la situation des beaux-pères.

2.2.1 L'importance des relations avec le père

Le beau-père peut prendre place dans la famille soit dans une dynamique « *additive* » (en « plus » du père) ; soit dans une dynamique « *substitutive* ». Le rôle qui lui est dévolu, entre présence anecdotique et exercice d'une fonction parentale de manière effective, semble très dépendant de la relation qui existe entre l'enfant et son parent de même sexe.

Pour Françoise Dolto (34), l'enfant aura toujours un seul père (celui qui l'a engendré et inscrit dans sa filiation) mais peut avoir plusieurs « *papas* » (terme qui renvoie davantage au registre affectif), dont le beau-père, homme de la mère dans le présent de l'enfant.

L'une des difficultés de l'établissement d'une relation sereine entre un beau-père et ses beaux-enfant peut-être le fantasme inconscient – du côté de l'enfant comme du beau-père – de l'« *homme usurpateur* ». (74)

Lorsqu'il existe une relative « absence » du père (qui ne souhaite plus ou n'est plus en mesure d'assumer la fonction paternelle), en tout cas dans la réalité quotidienne et concrète de son enfant (avec l'idée d'une place ainsi laissée libre), le beau-père peut être amené à jouer un rôle de substitut parental. Cela est, selon Irène Théry (141), d'autant plus le cas que l'« *on descend dans l'échelle sociale* ».

La situation de Lucas est tout à fait illustrative de la manière dont un beau-père peut venir soutenir la fonction paternelle, de manière très positive.

Lorsque le père biologique est présent y compris dans le champ de la parentalité affective, le beau-père peut tout de même réussir à établir une relation avec les enfants de sa compagne, parfois

en « décalant » sa position pour ne pas entrer en compétition directe avec le père, en élargissant un peu le cadre de ce qui relèverait d'une fonction parentale.

En effet, si la rivalité affective est trop importante entre le beau-père et le père, l'enfant pourra avoir du mal à investir la relation avec le beau-père (99). Cette possible rivalité peut être fantasmée par l'enfant mais être parfois être verbalisée ou mise en acte dans la réalité par les adultes.

Dans la situation de Joanna, la demande implicite d'exclusivité de son père ne l'autorise pas à investir la relation avec son beau-père.

Chez Laura, l'investissement de la relation au beau-père semble se jouer exactement en miroir de ce qui se passe avec son père. Ainsi, Laura met en avant tour à tour sa « préférence » pour l'un ou pour l'autre... ce qui semble en lien avec les critiques parfois appuyées du père par rapport au beau-père, et de sa mère par rapport à son père.

2.2.2 Une place au quotidien qui s'acquiert de manière progressive

Le beau-père est souvent perçu par les enfants d'abord comme le compagnon de la mère, puis parfois par la suite comme une figure parentale. Alain Lazartigues (87) parle ainsi de « *paliers progressifs* » pour l'arrivée et l'installation du beau-père.

La place du beau-père peut être importante dans les cas où elle est vécue comme stable par l'enfant, lorsque le sentiment de continuité est suffisant. Ce sentiment de stabilité est bien plus difficile à acquérir dans les situations plus discontinues (40).

Le beau-père assume alors une fonction parentale souvent progressive et mal définie. Pour que cette fonction puisse s'élaborer, plusieurs conditions doivent être réunies. (32)

Le beau-père doit accepter de remplir cette fonction vis-à-vis de l'enfant. Cela n'est pas toujours le cas : ainsi, le beau-père de Paul s'investit dans le quotidien de la famille mais peu de manière directe par rapport à Paul. Cette possibilité d'implication dépend de expériences antérieures du beau-père (de paternité ; avec son propre père) et des interactions entre la mère et son enfant. (32)

L'accession du beau-père à une fonction de type paternel dépend également de la relation qu'il entretient avec la mère de l'enfant et s'établit souvent de manière parallèle à la construction du couple conjugal entre mère et beau-père. Si la mère croit en la durée du lien conjugal, elle encouragera son compagnon à endosser une fonction parentale. La femme peut avoir moins d'exigences vis-à-vis de son nouveau compagnon qu'elle n'en aurait s'il était le père des enfants (moins d'attentes ou d'idées préconçues sur le rôle qu'il doit jouer, donc plus de liberté). (32)

La possibilité pour le père des enfants de partager sa responsabilité parentale avec un autre homme requiert une reconnaissance réciproque entre père et beau-père. (32)

2.2.3 Filles et garçons l'investissent différemment

Pour les garçons, le beau-père peut être une possible figure d'identification masculine (89), et sa présence améliore en général leur adaptation à la séparation parentale (30).

Les filles auraient plus de difficultés à investir leur beau-père. Il existerait une corrélation positive entre la qualité des relations d'une fille avec son beau-père et la fréquence des contacts de celle-ci avec son père biologique (89)(71).

2.2.4 De fréquentes difficultés

Lorsque le beau-père partage une vie commune avec les enfants de sa partenaire, il peut être amené à passer plus de temps avec l'enfant que le père lui-même ; et plus de temps avec son bel-enfant qu'avec ses propres enfants si ceux-ci vivent avec leur mère. Il peut se sentir ainsi dépossédé de sa parentalité, ce qui peut être à la source d'une souffrance importante et souvent peu exprimée.

Le beau-père ne dispose d'aucune autorité légale, alors qu'il assume dans certains cas une grande part de la fonction paternelle. Si le deuxième couple se sépare, cette séparation peut être extrêmement difficile à vivre, tant du côté de l'enfant que de celui du beau-père. En effet, le plus souvent, le beau-père n'a alors plus de lien avec l'enfant, même s'il existait entre eux une relation parentale significative, ce qui pose la question d'une possible reconnaissance par la loi du statut de beau-parent.

2.3 La place d'autres tiers...

Dans certaines situations, en particulier en l'absence du père et d'un beau-père, d'autres tiers (mère, grands-parents, autres membres de la famille, enseignants,...) peuvent venir prendre une place importante par rapport à l'enfant et assumer une part de la fonction paternelle. (117)

Nous pouvons citer l'exemple de Maël, pour qui le frère aîné, mais également l'instituteur ou le compagnon de la grand-mère maternelle ont une place importante. Chez Julie, c'est principalement son grand-père maternel qui représente l'autorité, et l'un de ses oncles maternels (qui est également son parrain) est un référent important pour elle. Pour Mickaël, le frère jumeau de sa mère est une importante figure identificatoire et semble suppléer au moins partiellement à l'absence de son père.

2.4 La fonction paternelle

Il est difficile de qualifier « la fonction paternelle » dans sa globalité car celle-ci comporte différentes facettes, qui peuvent être « assumées » ou non, par le père ou par une ou d'autres personne(s)

Nous avons choisi de nous appuyer sur la définition de Lina Balestrière (4) qui distingue les principales facettes de la fonction paternelle : séparation par rapport à la mère ; autorité et présentification de l'interdit ; détournement de la violence pulsionnelle et sublimation ; et éventuellement identification au père pour le garçon.

A travers nos cas cliniques, nous pouvons entrevoir la grande diversité d'organisations familiales possibles après la séparation. Il n'existe aucune règle absolue concernant la manière dont se décline, se décompose la fonction paternelle. On peut schématiquement distinguer plusieurs grandes catégories de situations :

- Fonction paternelle opérante, occupée essentiellement par le père
- Fonction paternelle opérante, occupée essentiellement par le beau-père, ou par une autre personne (mère, frère, grands-parents ...)
- Fonction paternelle partagée entre père et beau-père, et éventuellement d'autres personnes
- Fonction paternelle « défailante »

D'une manière un peu plus fine, nous pouvons percevoir que la fonction paternelle peut être opérante concernant certaines de ses facettes (toujours selon la définition de Lina Balestrière (4)), et moins sur d'autres versants.

A cet égard, la dimension de détournement de la violence pulsionnelle semble souvent défailante. En effet, le père (ou la personne en position d'assumer une fonction paternelle) doit accepter « *d'être l'objet de l'hostilité de l'enfant, de son ambivalence, de son amour, comme de ses tentatives de séduction* » (117), ce qui semble souvent difficile dans les situations présentées.

Néanmoins, là encore, la situation de recomposition familiale n'a probablement qu'un effet amplificateur d'une problématique touchant également un grand nombre d'autres familles, à mettre en lien avec les bouleversements importants de la parentalité depuis quelques dizaines d'années.

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, c'est parfois également le versant de médiatisation de la relation mère-enfant (« tiers ») de la fonction paternelle qui est manquant ou défaillant, ce qui entraîne le risque de difficultés de subjectivation, en particulier chez les jeunes garçons. Ces situations sont en général amorcées avant la survenue de la séparation.

Après la séparation, on retrouve généralement une répartition différente, plus symétrique, de la fonction paternelle et de la fonction maternelle entre les deux parents. Les fonctions parentales sont ainsi davantage partagées, en particulier lorsqu'il n'y a pas de « suppléance » de la fonction parentale par un beau-parent (que celui-ci soit absent, peu impliqué dans le quotidien de l'enfant ou non reconnu par celui-ci).

Du côté des pères, la fonction paternelle se trouve en quelque sorte diluée par la nécessité d'assumer de manière plus prégnante un rôle « concret » dans la vie quotidienne.

3 Hypothèses et propositions concernant la prise en charge

3.1 Importance de la place de la famille

Nous le voyons dans nos cas cliniques, le suivi offre l'occasion de « donner la parole » à un enfant. Cette parole s'adresse bien entendu aussi – voire surtout – à la famille, et tout particulièrement aux parents. Le fait qu'un dialogue puisse s'instaurer entre les membres de la famille est primordial et amène les possibilités d'évolution ultérieures de la situation.

Les entretiens peuvent également avoir un rôle central pour permettre aux enfants et adolescents d'investir la famille recomposée. Comme nous le préciserons par la suite, l'absence de cadre légal précis et l'anomie fragilisent grandement les familles recomposées. Convier en entretien la famille au sens large peut contribuer à légitimer la nouvelle constellation familiale et aider à sa reconnaissance par les enfants et adolescents, qui pourront alors s'y repérer plus facilement.

3.1.1 Quelle famille convoquer ?

La première consultation a souvent lieu avec l'enfant et la ou les personnes demandeuse(s). Par la suite, se pose la question complexe de savoir qui doit participer aux entretiens, et quels membres de la famille doivent donc être conviés en consultation.

3.1.1.1 *Le positionnement du thérapeute*

Bien souvent, c'est l'un des deux parents qui est demandeur, et parfois, il disqualifie plus ou moins explicitement l'autre parent, que cela soit dans la formulation de la demande (où les difficultés sont attribuées à l'autre parent) ou dans le discours tenu lors de l'entretien.

Parfois, ce premier parent s'oppose à ce que l'autre parent soit informé de la mise en place d'un suivi pédopsychiatrique. La raison invoquée est fréquemment l'opposition supposée de ce dernier à l'idée même d'un suivi.

Le thérapeute se trouve alors dans une situation délicate, devant choisir entre le fait de solliciter tout de même le deuxième parent (au risque de rompre l'alliance et d'entraîner l'arrêt du suivi), et le fait de se conformer aux attentes du parent demandeur, « excluant » alors de fait le second parent, ce qu'expliquent Gérard Schmit et ses collaborateurs (134) :

« Le clinicien subit souvent des pressions intentionnelles ou non, explicites ou implicites — surtout dans les cas où l'enfant est pris dans un conflit structuré interne à la constellation —, pour éviter de s'intéresser à la situation d'ensemble ou pour valider sans plus d'examen des représentations déjà construites, habituellement par le parent demandeur, des problèmes de l'enfant. »

Peut-être est-il dans ces situations possible de trouver, au « cas par cas » des solutions intermédiaires entre ces deux extrêmes ...

Catherine Jousselle (71) et l'équipe de Gérard Schmit (134) s'accordent à définir un « *minimum acceptable* » : le fait de garantir que l'enfant (ou éventuellement une autre personne présente en

consultation) puisse parler de tous les membres de la famille en s'y sentant autorisé, et donc faire une place à chacun des membres, pour implicitement « *impliquer l'ensemble des membres de la constellation familiale* » (71).

Françoise Moggio (109) est plus tranchée et affirme qu'« *il est évident qu'aucune psychothérapie d'enfant, qu'aucune consultation thérapeutique ne peut s'engager sans l'accord des deux parents* ». Elle pointe le risque que ne s'expriment, dans le cas contraire, « *des éléments pervers* » (notamment lorsque l'autre parent est disqualifié), « *fussent-ils non structuraux mais défensifs face au traumatisme narcissique de la situation* », chez l'un ou l'autre des parents. Peut-être ce type de processus a-t-il pu être mobilisé dans la situation d'Enzo, dont le père se trouve très rapidement après la séparation exclu, écarté par la mère...

Comme le précisent Gérard Schmit et ses collaborateurs (134), si l'idée d'inclure d'emblée d'autres membres de la famille peut heurter la personne demandeuse en début de suivi, il est souvent possible de travailler cette possibilité de manière progressive et de la faire finalement accepter. Il faut donc entendre et comprendre les réticences, expliquer le pourquoi de l'importance de convoquer également d'autres « branches » de la famille.

Il est important de tenir compte de ce qui est acceptable pour chacun, avec « *une relative préséance accordée aux demandeurs initiaux quant à la prise de décision* » (134), et le respect des « *règles implicites en vigueur dans la constellation* » (134).

Même lorsque l'idée de l'élargissement progressif du « *cercle* » des personnes conviées en consultation reste inenvisageable, ou lorsque certaines personnes ne souhaitent pas prendre part aux consultations, (134) une simple invitation peut avoir des effets positifs, même si pendant longtemps, voire définitivement, cette invitation reste « *virtuelle* », c'est-à-dire simplement évoquée.

Au cours de notre expérience aux CMP de Lunéville et de Blâmont, nous avons en général pris le parti, lorsque l'un des deux parents était le demandeur, de solliciter de manière systématique l'autre parent. Cette « invitation » avait le plus souvent lieu après la première consultation, parfois après quelques consultations avec le parent demandeur lorsque nous sentions une forte réticence de ce dernier et/ou de l'enfant à ce que l'autre parent soit convoqué.

Parfois, lorsque le parent demandeur semblait prendre fortement parti « contre » l'autre parent, nous mettions volontairement rapidement en place l'invitation de l'autre parent afin de formaliser la neutralité de l'espace thérapeutique.

Dans quelques situations, le suivi s'est poursuivi uniquement avec l'enfant et le parent demandeur, et, le cas échéant le beau-parent.

Cela a été le cas lorsque l'un des deux parents était relativement « absent » de la situation de l'enfant ou dans certaines autres situations particulières. On peut citer à ce titre celle de Mickaël. Son père n'a pas été convoqué en raison du refus catégorique tant de Mickaël que de sa mère, mais la proposition de convier le père a été régulièrement réitérée lors du suivi. De plus, le père a été bien souvent évoqué lors des entretiens, et la mère de Mickaël, lorsqu'elle était présente, n'a absolument pas verrouillé cette possibilité à son fils, l'encourageant au contraire à parler de son père et s'abstenant de disqualifier celui-ci.

3.1.1.2 *Qui solliciter ?*

Même en dehors de ces situations de conflits plus ou moins larvés, la question de savoir « *qui convoquer* » en consultation reste souvent délicate.

Gérard Schmit et ses collaborateurs (134) y ont consacré un article. Ils soulignent la particularité de la « *constellation familiale complexe* », fondée lors de la séparation d'un couple, par rapport à la famille nucléaire, qui prend naissance lors de la formation du couple ou lors de la naissance de l'enfant. L'évidence pour les membres de la constellation familiale complexe de faire partie d'un « *système non équivoque d'appartenance* » et de partager un ensemble de références communes manque, contrairement à ce que l'on observe dans les familles nucléaires. Cela peut entraîner des divisions et une animosité entre les membres de la constellation familiale.

Pour le thérapeute qui rencontre un enfant issu d'un tel système familial, la question de savoir qui convier aux entretiens est épineuse. Faut-il impliquer les parents et l'enfant ; les parents, les beaux-parents et l'enfant ; inclure également les membres peut-être plus « éloignés » de la famille qui interviennent dans la situation ? Faut-il convoquer ces personnes ensemble, ou lors de temps séparés ?

Outre le fait de composer avec les réticences éventuelles de certains des membres de la constellation familiale, le consultant doit affronter ses propres représentations, potentiellement à l'origine d'hésitations à entrer en contact avec une partie de l'environnement familial de l'enfant (134).

Le terme de « *cocréation* » entre la famille et le thérapeute est souvent utilisé (134), en particulier par des thérapeutes d'orientation systémique (51). Ce terme implique l'idée d'une forme de liberté et d'une place laissée à l'intuitivité lors de chaque situation. Il semble en effet important, plutôt que de répondre « une bonne fois pour toutes » à ces questions, de s'adapter à chaque situation précise en réfléchissant posément à la manière d'organiser les choses.

Dans notre expérience, bien souvent, le parent demandeur de la consultation était la mère, et le père était donc convié dans un second temps. Nous n'avons pas demandé aux parents séparés de participer ensemble aux entretiens, mais leur avons proposé d'amener alternativement leur enfant au CMP. Il nous a en effet semblé logique de ne pas chercher à rassembler dans une même consultation ceux que la vie avait séparés, dans le but de ne pas « brouiller les pistes » pour l'enfant, parfois en difficulté pour accepter l'idée même de la séparation de ses parents.

D'autres intervenants procèdent différemment et convoquent en même temps les deux parents, avec l'idée de montrer à l'enfant – et aux parents – que si le couple conjugal n'existe plus, le couple parental, lui, perdure et reste capable de s'impliquer de manière conjointe dans l'intérêt de l'enfant. Ce positionnement semble possible lorsque les conflits ne sont pas trop importants, sans quoi, rassembler les deux parents peut s'avérer périlleux et contre-productif.

D'autres membres de la famille ont également pu être sollicités. Parfois, leur présence a été directement « organisée » par la famille, comme lorsque certains grands-parents sont venus amener leurs petits enfants au CMP quand les parents ne pouvaient être disponibles. Leur participation aux entretiens a toujours permis un éclairage de la situation familiale, et a bien souvent été positive pour l'enfant.

Les beaux-parents ont également fréquemment pris part aux entretiens, soit parce qu'ils accompagnaient spontanément l'enfant à son rendez-vous, soit parce que leur présence était sollicitée par l'enfant ou par son parent, soit parce que nous avons choisi de les convier. Nous avons fait ce choix dans les situations où le beau-parent semblait prendre une place importante dans le discours et les représentations de l'enfant, ou tout simplement dans son quotidien, ces deux dimensions étant souvent liées.

Lorsque certains membres de la famille ne peuvent ou ne veulent être là, voire même sont décédés, l'utilisation d'objets flottants tels que le génogramme peut alors avoir pour rôle de les « convoquer » de manière symbolique...

3.1.2 Impliquer les pères

Nous avons parlé précédemment de l'importance d'impliquer (ou tout au moins de proposer d'impliquer) dans le suivi l'ensemble des membres de la famille présents dans le quotidien et l'imaginaire de l'enfant, assumant une partie de la fonction paternelle vis-à-vis de lui.

Le fait de convier les pères est bien entendu primordial, mais, peut-être, de manière consciente ou inconsciente, trop souvent négligé.

Simone Korff-Sausse (74) et Martine Lamour (84) s'accordent à faire ce constat, soulignant le fait que les soignants, souvent des femmes, puissent se sentir désemparés face à des pères qui ne correspondent pas vraiment (ou plus vraiment ...) à l'image qu'ils s'en font.

Simone Korff-Sausse (74) constate qu'en pratique, peu d'efforts sont faits pour convoquer les pères. Ceux-ci sont sollicités, appelés une fois, et, s'ils ne donnent pas suite à ce premier contact, assez vite catégorisés comme absents, manquants...

Il peut également arriver que les pères viennent, mais fréquemment pour une seule consultation, semblant par la suite « *découragés* », ne trouvant pas leur place dans l'espace de consultation (74)...

Au cours de nos suivis, cela a semblé être le cas du père d'Emilie, qui n'a participé qu'à l'un de nos entretiens, avec une appréhension palpable ; ou de celui d'Alice, en difficulté pour s'exprimer, silencieux, en miroir de la mère et de la belle-mère de sa fille, très loquaces. L'un des rôles primordiaux des soignants est alors de réfléchir à la manière de leur offrir cette place, cet espace propre.

L'espace thérapeutique peut en effet intervenir comme un lieu de réinvestissement du père dans sa dimension symbolique, par les paroles que celui-ci peut y poser, et cette réappropriation peut s'opérer tant du côté du père que de celui de l'enfant.

Cela a par exemple été le cas dans la situation de Corentin, dont le père a pu mettre en place progressivement un positionnement plus souple ; pendant un temps dans la situation de Laura, puisque son père a pu exprimer ses inquiétudes et affirmer son implication dans la situation de sa fille.

Lorsque les pères sont présents en consultation, il est important de leur proposer de parler de leur propre père (74), puisque la relation qu'ils ont expérimentée avec celui-ci conditionne au moins partiellement celle qu'ils sont en mesure d'établir avec leurs propres enfants.

Il est en outre important que le thérapeute puisse repérer dans la clinique le nouage entre la présence du père réel et la manière dont se met en place la fonction paternelle.

Lorsque d'autres personnes prennent également part à la fonction paternelle, et c'est quasiment toujours le cas, même lorsque l'on se situe en dehors du cadre des nouvelles constellations familiales, impliquer ces personnes peut en effet être très mobilisateur... (32)

3.2 Rôle des structures de soins et du thérapeute

3.2.1 Nécessité d'un cadre thérapeutique

Comme dans tous les suivis en pédopsychiatrie, le cadre thérapeutique est primordial . Il passe par différents éléments : régularité du lieu et de l'horaire des séances, mise en place d'un « rituel » en début et en fin de séance, succession de plusieurs phases dans la séance selon le même ordre, etc...

3.2.1.1 Un espace neutre

Le cadre thérapeutique doit permettre d'établir un espace neutre. Cela peut être une gageure lorsque des conflits perdurent entre les différentes branches de la famille. L'équilibre entre l'absence de positionnement dans les conflits et le fait de garantir à tous un espace de parole est en effet bien fragile...

Comme l'indique Catherine Jousset, cela est particulièrement ardu si « *un des deux parents comprend l'espace thérapeutique comme « contre lui »* »... (71).

Le thérapeute doit aussi parfois savoir résister à la « tentation » de s'identifier trop fortement à l'un des deux parents (71), notamment en répondant de manière trop empressée aux attentes implicites ou explicites de « soutien » de celui-ci.

Pour Françoise Moggio (109), un espace thérapeutique neutre doit permettre « *que se dégage un espace de pensée propre (...) car suffisamment disjoint des conflits parentaux* », afin de permettre à l'enfant de consolider « *son narcissisme et son processus de subjectivation* ».

L'espace thérapeutique peut ainsi permettre à l'enfant « *d'exprimer sa vie psychique en quelque sorte « contre » l'attitude du parent* » et de ne plus avoir la sensation de « *ne pas exister comme sujet et [d'être assigné] à la place de spectateur de leur haine [celle des parents] sans fin.* » (109)

La neutralité du thérapeute passe également par les différentes invites qu'il peut faire aux différents membres de la famille en les sollicitant pour participer aux entretiens.

Selon nous, l'une des principales difficultés lors des suivis d'enfants issus de nouvelles constellations familiales au CMP découle du caractère parfois flottant du cadre et de la position du

thérapeute, qui est avant tout celui de l'enfant, mais se retrouve aussi, durant les temps de consultation avec les parents, en position de thérapeute familial.

3.2.1.2 Un cadre qui « fait fonction » ?

Dans certaines situations, lorsqu'un enfant ou un adolescent manque de cadre, de limites, l'espace thérapeutique, et de manière plus large l'institution, peuvent venir soutenir les parents dans cette fonction en « faisant cadre ». Pour Sylvie Quesemend-Zucca, l'institution soutient alors quelque chose qui relève de la fonction paternelle, mais sans pouvoir toutefois s'y substituer (126). Le cadre thérapeutique permet ainsi de redonner à l'enfant ou l'adolescent qui en manque un sentiment de sécurité, de continuité, dont nous allons voir qu'il est essentiel.

Pour Patrick de Neuter (118), « *Le psychothérapeute et le psychanalyste peuvent (...) « incarner » [une] fonction [d'introduction au langage et à ses lois] dans la mesure notamment où ils mettent en place une situation où le sujet est amené à trouver des mots pour dire ce qui n'a pu être symbolisé par le passé* ».

Jean-Paul Hiltensbrand (59) va plus loin encore, en affirmant que le fait d'introduire un manque, et donc de contribuer à l'accès au registre symbolique peut être induit par le langage lui-même :

« Le manque peut être institué par le seul effet du langage et de la parole sans l'intervention d'aucune figure d'autorité qui imposerait une forme de privation et que, plus avant, ce manque peut valoir comme équivalent de la castration. Il n'est donc pas nécessaire de rêver à un retour au modèle autoritaire passé, une clinique ordonnée du signifiant nous en dispense. »

Même en l'absence de figure soutenant la fonction paternelle dans la réalité, cette fonction pourrait donc être rendue opérante par l'espace thérapeutique lui-même.

L'institution peut également avoir un rôle de tiers, et venir soutenir une autre facette de la fonction paternelle. L'espace thérapeutique peut remplir ce rôle de tiers d'une part de par sa neutralité ; il peut d'autre part contribuer à médiatiser la relation entre un parent et son enfant, notamment lorsque le caractère fusionnel de la relation est renforcé après la séparation.

3.2.2 Les représentations du thérapeute

3.2.2.1 Sécurité et continuité

La séparation constitue un épisode source d'inévitables discontinuités, ne serait-ce qu'en ce qui concerne les relations que l'enfant établit avec l'un et l'autre de ses parents.

Dans leur ouvrage sur la parentalité, Didier Houzel et ses collaborateurs (61) insistent particulièrement sur l'importance de tenir compte de cela, sans s'arrêter dans l'analyse au fait que les discontinuités soient ou non présentes, mais en repérant leur traduction au niveau de la réalité psychique de l'enfant.

Il est alors important de pouvoir aider l'enfant à élaborer au mieux les ruptures qu'il a connues, de manière à ce qu'il puisse construire une continuité psychique interne (« *sentiment continu d'exister* » décrit par Winnicott (155)).

Pour cela, les soignants doivent pouvoir eux-mêmes construire une représentation stable de la situation de l'enfant et de sa famille (dans le temps et d'un intervenant à l'autre). (61)

Les soignants doivent également être capables de garantir à l'enfant et à sa famille une prévisibilité à long terme dans les prises en charges (61), qui peut dans certaines situations contraster positivement avec l'insécurité ressentie par l'enfant du fait de l'instabilité et de l'imprévisibilité des remaniements familiaux.

Nous verrons dans la partie suivante de quelle manière concrète peut s'organiser le suivi et quels supports peuvent être utilisés dans la pratique.

3.2.2.2 La nécessité pour le thérapeute de travailler sur ses propres représentations

Un soignant, lorsqu'il reçoit un enfant et sa famille, a forcément à l'esprit des références à propos de ce que « doit être » une famille, de la manière dont elle s'organise et dont se répartissent les tâches entre ses différents membres. Ces représentations sont issues d'un métissage entre des références théoriques, l'expérience clinique progressivement emmagasinée, et, souvent, le fonctionnement des organisations familiales dans lesquelles le thérapeute a lui-même été amené à évoluer...

Or, nous l'avons vu, l'organisation de la famille a considérablement évolué, de manière très condensée dans le temps. Les thérapeutes qui sont amenés à prendre en charge les enfants issus de nouvelles constellations familiales n'ont donc pas forcément d'expérience personnelle de ce type de famille, et n'ont pas nécessairement à l'esprit de références cliniques ou théoriques suffisamment solides les concernant. Le risque serait donc de vouloir plaquer sur l'organisation de ces familles des références qui ne leur sont pas adaptées, ainsi que l'explique Daniel Sibertin-Blanc (135) :

« L'attention du clinicien, dans ce champ familial dispersé, risque alors de se focaliser sur des détails significatifs en l'amenant à construire une représentation tronquée des relations qui s'y déploient, de les recomposer en quelque sorte à sa guise selon des schémas normatifs qui réduisent, récusent et discréditent ce qu'elles donnent à voir d'elles-mêmes »

Gérard Schmit et ses collaborateurs (133) parlent d'ailleurs d'une crise non pas de la famille, mais de la modélisation qui en est faite. Ils affirment également qu'il ne s'agit pas de « *juger du bien-fondé des différents types d'organisation familiale* » mais d'« *observer, de décrire, de reconnaître les effets des multiples modalités de la parentalité, de l'enfance et du lien familial.* »

La prise en charge d'enfants et d'adolescents issus de nouvelles constellations familiales implique donc forcément pour les soignants d'être amenés à travailler sur leurs propres représentations en assouplissant celles-ci, comme l'indique Daniel Sibertin-Blanc (135):

« Ces situations obligent les professionnels d'abord à travailler sur eux-mêmes et sur leurs représentations les plus établies de l'institution familiale s'ils veulent concevoir des aides

appropriées sans idées reçues, et donc sans risque d'attitudes réparatrices et contraignantes pour les enfants ou moralisatrices pour les parents»

Ainsi donc, il est important de prendre en compte les changements de la structuration même de la famille, en se gardant de porter un jugement et d'adopter une position qui viserait à considérer les enfants comme les victimes des discontinuités liées aux déboires conjugaux de leurs parents.

Le clinicien se doit d'aborder les nouvelles constellations familiales tel un ethnologue des temps modernes, de manière ouverte, en se laissant la possibilité d'être étonné, surpris, et d'apprendre de ces familles, qui pourtant se montrent avides du savoir supposé, des repères et des conseils du thérapeute.

Plutôt que de se focaliser sur les manques présumés, le soignant doit systématiquement s'efforcer de travailler avec les ressources en présence et être en mesure de mettre en place des leviers susceptibles de mobiliser celles-ci.

Le cadre thérapeutique peut ainsi permettre de « réintroduire la généalogie de manière positive » (51), et nous verrons dans la partie suivante à quel point l'utilisation d'outils de médiation peut être utile.

L'idée de co-construction, de cocréation de l'espace thérapeutique doit donc s'appliquer tout particulièrement en ce qui concerne les nouvelles constellations familiales. En thérapie familiale, c'est le terme de « résonance » qui est utilisé pour désigner cette capacité du thérapeute à « vibrer » avec la famille et à se servir de sa propre sensibilité comme d'un outil thérapeutique (20).

Un écueil peut cependant guetter notre « ethnologue des temps modernes », et c'est l'un des points mis en avant par Didier Houzel (61) et son équipe, qui ont relevé le risque d'apparition d'un phénomène de « contagiosité psychique » lors de certains suivis.

Dans cette situation, les processus qui concourent à la désorganisation familiale peuvent ainsi s'étendre aux équipes impliquées dans la prise en charge. Les professionnels tendent alors à reproduire de manière inconsciente avec l'enfant et sa famille les mêmes dysfonctionnements que ceux qui sont à l'œuvre au sein de cette famille, notamment par la répétition de discontinuités ou de clivages.

Toute la difficulté de la position de soignant prenant en charge les nouvelles constellations familiales réside donc dans le difficile équilibre entre possibilité de se laisser « traverser », imprégner par les modalités et le style relationnels de la famille, en y associant la capacité de maintenir le cadre évoqué dans la partie précédente, ce que précise Florence Calicis, systémicienne (20) :

« Il doit s'utiliser et trouver une juste distance, ni trop proche (risque de « transfusion émotionnelle », de collage, impossibilité de se refléter mutuellement du différent), ni trop loin (pas assez de résonance, pas de rencontre possible et donc pas d'occasion de coévolution). »

3.3 Outils pratiques

3.3.1 La progression au fil des séances

Si les études épidémiologiques concernant la psychopathologie chez les enfants dont les parents sont séparés ou divorcés sont relativement abondantes, peu de place est laissée dans la littérature à l'aspect pragmatique des soins (134). C'est à cet aspect concret, pratique que nous allons nous consacrer maintenant.

Lors de la phase initiale du suivi, il est primordial de faire préciser la problématique entraînant la demande de soins, de savoir qui est le demandeur et comment l'enfant ou adolescent concerné perçoit la demande et son motif.

Dans l'abord systémique des relations intrafamiliales, on parle en effet souvent de « patient désigné », c'est-à-dire que l'un des membres de la famille exprime à travers sa problématique personnelle une problématique qui concerne en fait toute la famille. Un message interpersonnel est donc fréquemment inclus dans le symptôme. La personne qui demande la consultation n'est bien souvent pas celle qui est porteuse du symptôme, et c'est bien entendu le cas dans la plupart des situations en pédopsychiatrie, puisque c'est l'enfant qui est perçu comme en souffrance, alors que les parents sont les demandeurs.

Outre le fait de faire ainsi préciser la nature de la demande, il est essentiel que les membres de la famille explicitent eux-mêmes aux soignants les liens qui les unissent.

Ces premières phases, qui peuvent parfois s'étaler sur plusieurs consultations, permettent de se faire une idée plus précise de la situation et de dégager les grands axes de la prise en charge ultérieure. Les soignants doivent toutefois savoir ne pas rester figés sur une vision monolithique d'une famille et pouvoir faire évoluer au fur et à mesure du suivi le point de vue porté sur l'enfant et ses parents.

Les temps de consultation peuvent permettre à la famille d'expérimenter progressivement d'autres modes de relation et de fonctionnement que ceux qui posent problème habituellement...(20) Il est important de souligner les « progrès » lorsque la situation s'améliore, et dès le début du suivi, de mettre en relief les éléments positifs de la situation.

3.3.2 Supports, médiation thérapeutique : l'utilisation d' « objets flottants »

Le concept d' « *objet flottant* » a été amené par Philippe Caillé et Yveline Rey (19). En thérapie systémique, l'utilisation d'objets flottants va de pair avec la supposition qu'il existe un espace psychique intermédiaire « *qui n'appartient à personne* » (19) entre les personnes prenant part à la thérapie (patients et thérapeute). L'objet flottant est alors appelé à devenir tout à la fois la résultante et le support de cet espace intermédiaire, et facilite la rencontre entre thérapeute et patients.

Pour Florence Calicis (20), le thérapeute doit pouvoir guider les patients lors de l'élaboration de l'objet par les questions et les recadrages qu'il amène, tout en sachant également rester en

retrait. Lors de la réalisation de l'objet flottant, c'est le patient et non le thérapeute qui est placé dans une « *position de compétence* ».

La structuration, les règles offertes par l'utilisation des objets flottants sont importantes. Florence Calicis (20) rapproche ce cadre rassurant, contenant de la notion de « *holding* » amenée par Winnicott (154).

A titre d'exemple, nous pouvons citer quelques objets flottants : le jeu de l'oie systémique, qui permet aux patients de revisiter l'histoire familiale ; le conte systémique, qui est un récit métaphorique élaboré à partir du matériel amené par la famille ; les sculptures (« statues vivantes » représentant les relations intrafamiliales) ; les blasons familiaux (figures composés de symboles représentant la famille à différentes époques et surmontés d'une devise évoquant le mythe familial)... (20)

L'idée même d'objet flottant implique que de nouveaux objets puissent être inventés, créés...

Nous allons évoquer maintenant de manière plus précise le génogramme, que nous avons beaucoup utilisé dans notre pratique clinique.

3.3.2.1 Le génogramme, un outil important

Dans beaucoup des situations présentées, nous avons fait appel à la réalisation d'un génogramme, et ce quasiment quel que soit l'âge de l'enfant.

Il s'agit d'un « arbre généalogique » symbolisant de manière codifiée les relations interpersonnelles au sein de la famille. Par exemple, les personnes de sexe féminin sont représentées par un rond, les personnes de sexe masculin par un carré... D'autres codifications existent de façon à représenter de manière spécifique le type de lien unissant les membres de la famille entre eux (lien d'alliance, lien de filiation). Chaque génération est représentée sur une même ligne.

Divers types de génogrammes existent, d'un génogramme plutôt factuel (génogramme filiatif) à un génogramme laissant plus de place à la subjectivité et s'inscrivant de manière plus patente dans la catégorie des objets flottants (génogramme imaginaire)(106). Pour chaque type de génogramme, on peut trouver différents référentiels concernant la manière de réaliser le génogramme. Nous ne nous attarderons pas ici sur ce point et allons plutôt évoquer la manière concrète dont nous avons procédé et l'utilité qu'a pu avoir le génogramme dans notre pratique clinique.

La réalisation du génogramme est utile à bien des égards. Francesca Mosca et Anne-Marie Garnier (111) le situent comme « *un outil de base en pédopsychiatrie* ».

Il permet à l'enfant de mieux se repérer dans la famille, de comprendre les liens entre les personnes, la différence et la succession des générations, ce qui est souvent malaisé du fait des remaniements familiaux et de l'absence de consensus sur les termes décrivant les liens entre les membres des familles recomposées.

En symbolisant la succession des générations, le génogramme peut également permettre un travail sur « *l'enfant dans le parent* »(111).

Ce support permet la représentation sur une même figure des deux branches parentales de la famille recomposée :

« Ce simple dessin représente de manière liée et dans un même plan ce qui se succède dans le temps pour [l'enfant], à savoir les deux univers familiaux entre lesquels il navigue, d'une semaine à l'autre. » (111)

Le fait de différencier les générations, de dessiner les parents sur la même ligne générationnelle même s'ils sont séparés, et de rattacher à cette ligne la ligne verticale de la filiation peut revêtir une vertu apaisante qui confère au génogramme une « fonction contenant » (111).

Ce support peut aider l'enfant à évoquer les membres de sa famille lorsqu'il se sent en difficulté pour le faire, en particulier lorsque ceux-ci ne sont pas présents en consultation. Il permet aussi la représentation des absents, montre que les liens ont existé et qu'ils peuvent continuer à exister au moins dans le souvenir. (111)

Le fait de « donner le code » des représentations du génogramme aux parents et à l'enfant permet de leur montrer que le travail de l'élaboration du génogramme se fait en collaboration, que le thérapeute ne peut travailler qu'à partir du matériel que veut bien donner la famille, et valorise donc le savoir apporté par les membres de celle-ci (111).

La plupart du temps, nous avons choisi de débiter le génogramme avec l'enfant seul, en adaptant le déroulé de la séance à l'âge, aux connaissances de l'enfant sur sa famille et à son niveau d'autonomie. Nous avons alors dessiné le génogramme selon la description familiale faite par l'enfant. Dans d'autres situations, c'est l'enfant qui a lui-même ébauché le génogramme après quelques explications sur la manière de procéder. Bien souvent, nous avons débuté le génogramme et l'enfant l'a poursuivi...

Certains enfants se sont d'emblée montrés très à l'aise pour décrire leur famille et les interactions entre ses membres, d'autres ont eu davantage besoin de se sentir guidés, soutenus. L'idée de cocréation a donc particulièrement trouvé sa place lors de ces temps de consultation.

Le temps de l'élaboration du génogramme a également souvent été important en ce qui concerne l'alliance thérapeutique, l'intérêt et la curiosité manifestés ultérieurement par l'enfant lors du suivi.

Dans un second temps, nous avons poursuivi la réalisation du génogramme avec l'aide des parents. Lorsque l'enfant était jeune, ou en difficulté à l'idée de commencer seul le génogramme, nous avons débuté d'emblée en présence des parents.

Lors de cette « phase » de la réalisation, nous nous sommes efforcée de laisser le plus possible la place aux interactions directes entre parents et enfants, souvent sous la forme de questions adressées par les enfants à leurs parents, notamment concernant les points obscurs laissés « en suspens » lors de la première partie de la séance.

La confrontation au génogramme réalisé par l'enfant a permis aux parents de percevoir la représentation de la famille construite par leur enfant. Parfois, ceux-ci ont pu être très surpris de réaliser l'ampleur des informations, des détails « enregistrés » par l'enfant ; dans d'autres cas, les parents ont au contraire été étonnés de la difficulté de repérage de celui-ci au sein de la famille. Dans tous les cas, ce temps de confrontation parent-enfant a été source d'interactions positives, avec bien souvent une fierté de l'enfant de pouvoir montrer à son parent la figure réalisée ...

Nous avons utilisé le génogramme pour appréhender la distance relationnelle entre les membres de la famille, en proposant un cadre générique (symbolisation du sexe, de l'âge, des liens d'union et de filiation), en laissant ensuite les enfants et adolescents une fois familiarisés avec le support assez libres de faire figurer les informations jugées pertinentes, voire, lorsqu'ils s'en sentaient l'envie, de créer eux même un code de couleurs ou de symboles pour figurer les relations interpersonnelles. Julie s'est par exemple beaucoup impliquée dans cette phase de l'élaboration du génogramme et a symbolisé ses affinités avec les membres de sa famille par un code de couleurs, ne laissant vide, en « blanc » que le carré représentant son père biologique.

La réalisation du génogramme s'est souvent poursuivie sur plusieurs séances. Nous avons toujours gardé celui-ci « à portée de main », dans le dossier. Il a ainsi constitué, comme les dessins fait par l'enfant, quelque chose qu'il a pu déposer en consultation...

Souvent, l'enfant a souhaité y revenir, soit pour se remémorer certaines informations, soit pour en ajouter de nouvelles (survenue de remaniements familiaux, nouvelle information « glanée » par l'enfant à d'autres membres de la famille que les parents).

Avec le recul, nous pensons que dans toutes nos situations de recomposition familiale, la réalisation du génogramme aurait été utile et nous appelons à le réaliser de manière quasi-systématique dans ces configurations familiales souvent complexes.

3.3.2.2 La construction d'un totem

Dans un article paru en 2006, Jean-François Le Goff (51) fait part de son expérience thérapeutique et relate plus particulièrement l'utilisation d'un outil thérapeutique, le « totem », qu'il a instauré dans des prises en charges familiales, essentiellement concernant des familles monoparentales.

Il s'est pour cela inspiré des totems des peuples amérindiens, qui représentent un évènement important ou l'histoire de la famille.

En thérapie de l'enfant, l'utilisation d'animaux pour représenter les humains est fréquente, et souvent utilisée spontanément par les enfants lors de temps de jeux. Jean-François Le Goff s'est saisi de cela pour proposer en consultation familiale à l'enfant de construire son propre totem, en représentant une figure composée de quatre rectangles superposés, chacun des rectangles représentant une génération de la famille. L'enfant est invité à représenter chacune de ces générations par un animal de son choix, puis, ensuite, s'il le souhaite, à expliciter son choix au thérapeute et au(x) parent(s), ou encore à raconter une histoire à propos des animaux dessinés. Ce n'est pas le thérapeute qui propose, plaque sa propre interprétation sur le choix des animaux mais c'est au contraire l'enfant qui est au centre du processus de création proposé. (51)

D'autres auteurs ont décrit l'utilisation du support du totem dans leur pratique, parfois en utilisant un cadre un peu différent. Raymond Traube se sert d'images représentant des animaux entre lesquelles les enfants et adolescents peuvent choisir, et suppose l'existence d' « animaux archétypiques » faisant partie de l'« imaginaire social » (144). Il procède en plusieurs phases que nous ne détaillerons pas précisément ici, qui permettent de tenir davantage compte de la complexité

des liens intrafamiliaux, en différenciant chaque individu appartenant à la famille et en ne proposant donc pas une représentation globale pour une génération. Raymond Traube fait également du totem un outil dynamique, en proposant parfois aux enfants et adolescents de se projeter dans l'avenir en réalisant un totem représentant ce qu'ils imaginent ou espèrent pour l'avenir. (144)

Le totem pourrait être utilisé de manière complémentaire au génogramme, dont il pourrait peut-être constituer un préalable, ou encore être proposé à des enfants n'ayant pas accès à la lecture et à l'écriture et pour qui la réalisation d'un génogramme peut être complexe à mettre en place.

Même s'il ne fait pas exister d'emblée un « espace intermédiaire » pour l'ensemble des membres de la famille, puisqu'il met dans un premier temps essentiellement en scène l'imaginaire de l'enfant, Philippe Caillé, créateur de la notion d'objet flottant a lui-même validé l'appartenance du totem à la grande famille des objets flottants... (51)

3.3.3 Narrativité, famille recomposée et fonction paternelle

Paul Ricœur (127) a introduit la notion d'« *identité narrative* », que Florence Calicis (20) a défini comme « *la capacité de raconter sur soi une histoire cohérente et acceptable* ».

Dans le domaine thérapeutique, les concepts de narrativité et d'« *enveloppe prénarrative* » ont été développés par Daniel Stern dans son travail avec les bébés (136). Dans ses travaux, il faisait l'hypothèse d'une « *activité narrative précocement ancrée dans le psychisme* » (110).

Franck Zigante (158) définit la narrativité comme la « *capacité à raconter une histoire en y intégrant des événements conflictuels et en les résolvant, c'est-à-dire en leur donnant un sens tout en maintenant le fil de l'histoire qui continue d'évoluer* ».

Daniel Sibertin-Blanc (135) met également l'accent sur l'importance de « *mettre en récit l'itinéraire des enfants* ».

Selon nous, l'un des objectifs du suivi thérapeutique des enfants issus de nouvelles constellations familiales doit effectivement être de rendre possible cette narrativité et donc de permettre à l'enfant d'établir une histoire personnelle à propos de son parcours de vie, de manière à le soutenir dans son travail de subjectivation.

Lin Grimaud (52) rattache la narrativité à la fonction paternelle : « *fonction paternelle, travail de la métaphore et processus narratif sont à mettre sur le même plan fonctionnel à défaut d'en faire des synonymes* ». Il fait ainsi l'hypothèse que « *la fonction paternelle s'articule aux dispositifs qui permettent le récit* » et que « *la fonction de la psychanalyse dans les institutions de soin est de favoriser les développements narratifs au travers de dispositifs appropriés* ».

Dans cette perspective, les objets flottants tels que nous venons de les décrire nous semblent être des outils particulièrement adaptés pour permettre le travail de narration et d'appropriation subjective de sa propre histoire et de celle de sa famille par l'enfant. Ainsi, lors de la réalisation d'un objet flottant, le cadre et l'espace thérapeutiques pourraient venir soutenir, voire occuper quelque chose de la fonction paternelle.

Pour Philippe Caillé (18), l'espace thérapeutique et la possibilité de narrativité qu'il amène doivent permettre aux membres de la famille, et en particulier dans les nouvelles constellations familiales, de sortir d'un sentiment d'incertitude identitaire en mettant à jour le substratum commun qui rapproche ses membres. Ce substratum commun peut être un « *récit fondateur* », qui peut faire office de « *tiers relationnel* » (18), dans le sens où il constitue une référence symbolique partagée par les membres de la famille. Accéder à ce récit fondateur est perçu par Philippe Caillé comme un besoin fondamental de l'être humain.

Dans un article sur l'apport de l'utilisation du conte en thérapie, Stefano Monzani (110) rapporte que « *la même trame narrative est constitutive des récits mythiques et de notre fiction identitaire* », esquissant donc un parallèle entre la narrativité « individuelle » et les mythes fondateurs sur lesquels s'appuie la fonction paternelle.

Il s'appuie pour cela sur le travail de Dominique Weil (153):

« L'humanisation s'opère en l'homme à travers une activité de symbolisation qui trouve sa réalisation à travers une structure qui est celle que l'anthropologie a dégagée pour les mythes dans la culture, tels qu'ils sont transmis dans un florilège de versions et de transpositions littéraires et légendaires. »

La thérapie doit donc aider les membres de la constellation familiale à « *entrer en contact avec la structure profonde spécifique et potentiellement évolutive* » qui est propre à leur système familial, et les objets flottants peuvent être un vecteur fort utile dans ce cadre. (18)

Cela est d'autant plus nécessaire dans les nouvelles constellations familiales pour lesquelles une perte de repères peut découler du fait qu'il n'existe pas, au niveau sociétal, de règles « prescriptives » de ce que « doit » être et faire une famille de ce type.

4 Aspects problématiques

4.1 Dissociation de la paternité

Dans les familles recomposées, si l'on se réfère au modèle de Didier Houzel (61), le père conserve l'exercice de la paternité (il est le père légal et biologique), mais l'expérience et la pratique de la paternité peuvent être partagées entre plusieurs intervenants (souvent le père et le beau-père, lorsque ce dernier est présent dans le quotidien de l'enfant et que tous deux sont en mesure d'investir cette relation). On observe donc une dissociation entre les différents aspects de la paternité.

4.1.1 Les difficultés liées à la « dissociation » de la paternité

Pour les hommes qui se trouvent en situation de « paternité dissociée », le repérage de leur rôle peut s'avérer difficile.

Pour les pères, réussir à accepter l'irruption d'un autre homme, qu'ils n'ont pas choisi, dans la vie de leurs enfants peut s'avérer douloureux, en particulier si la relation père-enfant se trouve déjà fragilisée par la survenue de la séparation. Il y a alors un risque de déstabilisation de ces hommes dans leur position de père.

Pour l'enfant, les loyautés inconscientes (notamment envers son père) peuvent entraîner des difficultés à reconnaître plusieurs intervenants occupant vis-à-vis de lui une position « paternelle ». Dans les situations où l'enfant s'y sent autorisé, il peut tout de même rencontrer des difficultés de repérage... Qui doit-il considérer comme son père : le père biologique, celui qui est présent au quotidien, celui avec qui il a vécu une relation affective, celui qui a assuré son éducation, le compagnon de la mère, celui qui est reconnu socialement et juridiquement comme étant son père ?

La situation de dissociation de la paternité peut donc être à la source d'un plus grand sentiment d'insécurité et nécessite une créativité individuelle plus forte dans les familles recomposées concernées. (71)

4.1.2 Des effets positifs possibles ?

Cette dissociation de la paternité n'est pas tout à fait propre aux familles recomposées, puisque, comme le rappelle Jean-Pierre Winter (157), la paternité fantasmatique est par essence plurielle et concerne donc tous les enfants, quelles que soient l'époque ou la culture :

« Tous, nous nous inventons des pères de substitution qui viennent combler la défaillance du père réel (...) si nous connaissons notre mère par les sens (...) le père est, lui, le résultat d'une élaboration intellectuelle : on se construit un père. »

Il existe donc pour tout sujet une multitude de références « paternelles » qui contribuent à l'élaboration d'un père fantasmatique.

Dans les familles recomposées, cette « pluripaternité » ne relève plus uniquement du fantasme mais prend corps dans la réalité, et plusieurs hommes peuvent se trouver en position de « père », que cela soit de manière successive, simultanée ou alternée ...

Annette Fréjaville (40) parle de « *pluriparentalité simultanée* », lorsque fonction paternelle et fonction maternelle sont occupées par diverses personnes, « *impliquées parfois profondément* ». Pour elle, si chaque parent noue un lien stable avec un nouveau conjoint, les enfants s’y retrouvent et peuvent mettre en place des liens solides et structurants avec leurs beaux-parents ; mais ils se trouvent par contre perturbés en cas d’instabilité. Les enfants, si la situation est exempte de trop fortes discontinuités, peuvent donc trouver des repères même dans les situations de « paternité dissociée »...

La dissociation de la paternité peut alors amener une forme de liberté dans l’élaboration des relations intrafamiliales (71). La présence d’un beau-père permet aux garçons de disposer de plusieurs modèles identificatoires. Les filles peuvent, en particulier à l’adolescence rechercher une forme de reconnaissance de la part de leur beau-père, tout comme elles attendent d’être valorisées par leur père. La présence du beau-père peut donc être positive et s’inscrire dans une dynamique « *additive* », complémentaire par rapport à celle du père (40).

4.2 Œdipe et interdit de l’inceste dans les familles recomposées

4.2.1 Le complexe d’Œdipe dans les nouvelles constellations familiales

Dans les nouvelles constellations familiales, la manière dont se décline la parentalité tranche avec le modèle familial nucléaire « classique » dans lequel le complexe d’Œdipe a été décrit. Aussi, on peut imaginer que la « triangulation » œdipienne puisse s’y opérer selon d’autres modèles (6).

4.2.1.1 Un « espace paternel possible »

A travers sa reformulation du complexe d’Œdipe, Jacques Lacan a avant tout mis l’accent sur la manière dont le sujet se situe par rapport au registre symbolique et à la fonction paternelle. Certains psychanalystes ont repris cette conception en tentant parfois de l’élargir.

Pour Annette Fréjaville (40), la triangulation œdipienne peut avoir lieu quel que soit le type de constellation familiale dans laquelle on se trouve. Même en l’absence du père, la triangulation est en effet « *implicite dès l’origine* » parce que la mère a toujours d’autres investissements affectifs et se trouve ainsi « *liée à un tiers* », qui n’est « *peut-être pas le père et (...) peut-être même pas un homme* ».

Françoise Hurstel (65) abonde dans le même sens en amenant l’idée d’un « *espace paternel possible* » qui serait implicitement contenu dans l’existence d’une « division » de la mère entre plusieurs statuts (celui de mère, celui de femme, celui lié au rôle social et au travail). Cet écart marque les mères du sceau de la castration et il y a alors « *quasiment structurellement une place pour le père* ».

4.2.1.2 Plusieurs « tiers œdipiens », plusieurs figures identificatoires...

Les désirs œdipiens tendent à se porter vers les « parents » envers qui le sentiment d'appartenance est le plus fort (et qui ne sont pas toujours les parents biologiques).

Pour Annette Fréjaville (40), « *ce sentiment d'appartenance repose sur une croyance plutôt que sur une réalité, est beaucoup plus symbolique que biologique.* »

Cependant, elle estime que la résolution du complexe d'Œdipe peut parfois être difficile dans les familles recomposées :

« Sa résolution [du conflit œdipien] passe par le long processus des identifications secondaires (...) C'est là que les difficultés se rencontrent si plusieurs femmes occupent la fonction maternelle, si plusieurs hommes occupent celle du père-tiers (père), que ce soit successivement ou simultanément. » (40)

Annette Fréjaville (40) distingue plusieurs cas de figure concernant la manière dont s'opère la triangulation œdipienne dans les familles recomposées :

- Dans le cas des pluriparentalités successives :
 - « *Un père absent peut continuer d'occuper la place qu'il a laissée vide (...) la filiation qu'il représente reste opérante* », en particulier si celle-ci est évoquée à l'enfant.
 - Un père « *substitutif* » peut également venir occuper une place de référent auprès de l'enfant, et cette possibilité dépend de plusieurs facteurs (âge de l'enfant, souvenir qu'il garde de son père, lien qui unit le père substitutif à la mère de l'enfant, assentiment ou non de la mère au fait que ce père substitutif puisse occuper une place de référent paternel auprès de l'enfant).
Le père substitutif peut être le nouveau compagnon de la mère, un homme de la famille (grand-père, oncle). Il peut aussi s'agir d'un professionnel (enseignant, éducateur), en particulier lorsque la relation mère-enfant est trop fusionnelle pour « autoriser » un tiers de la famille à être un référent paternel.
- Dans le cas des pluriparentalités simultanées :

Les fonctions maternelle et paternelle peuvent être occupées par plusieurs personnes. En cas de stabilité de la place du beau-parent, de possibles sentiments œdipiens peuvent en effet émerger vis-à-vis de celui-ci.

Les enfants nés des recompositions familiales peuvent quant à eux nourrir des sentiments œdipiens vis-à-vis d'un grand frère, d'une grande sœur.

Le fait de « naviguer » ainsi entre plusieurs figures identificatoires n'est pas forcément un écueil : tout sujet rencontre dans son parcours d'autres figures référentes que les parents, quelle que soit la configuration familiale.

Les difficultés surviennent peut-être davantage lorsque ces figures identificatoires sont présentes de manière discontinue ou « incompatibles » entre elles (du fait de disqualifications mutuelles, ou de la promotion de valeurs opposées, inconciliables).

Annette Fréjaville (40) pointe le risque inhérent à de trop fortes discontinuités en soulignant que les situations qui amènent des risques de souffrance pour l'enfant sont les plus instables, en particulier lorsque plusieurs beaux-parents « défilent » et que des conflits de loyauté se mettent en place, souvent du fait de rivalités entre un parent et le beau-parent du même sexe... Dans cette situation,

« la conflictualité œdipienne ne s'organise pas, sauf sur un mode caricatural et incestuel ». L'enfant est alors « en quête de triangulation »...

4.2.2 La question de l'interdit de l'inceste dans les familles recomposées

La question de l'inceste est un problème fondamental que toutes les sociétés s'appliquent à régler. Mais le « curseur », le seuil à partir duquel on considère qu'il y a inceste est très variable selon les cultures. (55)

La supposition de l'existence d'une identité substantielle commune passe par l'existence d'un lien biologique entre deux personnes, mais aussi par le fait de vivre ensemble. Le fait d'avoir été élevés ensemble (pour des frères et sœurs, des demi-frères et sœurs, mais aussi pour les enfants des précédentes unions de deux conjoints, qui n'ont donc aucun lien d'un point de vue strictement biologique) peut avoir valeur de consanguinité, de la même façon que l'adoption (fratrie de plusieurs enfants adoptés sans lien biologique ou fratrie composée à la fois d'enfant naturels et d'enfants adoptés).

L'interdit de l'inceste est fort dans les familles « néotraditionnelles » (telles que les définit Philippe Caillé (17)) dans lesquelles les rôles sont bien différenciés entre parents et enfants, et même entre père et mère.

La moindre différenciation entre les générations et le caractère plus symétrique des relations intergénérationnelles dans les « constellations affectives » en font un système où les règles sont moins claires, à inventer en permanence. L'interdit de l'inceste y est moins fortement marqué. (17)

Dès lors, se pose à nouveau la question d'un seuil, d'une limite à préciser et à mettre en place : selon Françoise Héritier (55), « la prohibition de l'inceste s'inscrit en filigrane dans toutes les questions que nous posent les familles recomposées ».

Au niveau de la Loi, cet interdit de l'inceste n'est relayé qu'en ce qui concerne certaines situations touchant aux recompositions familiales. L'interdiction formelle du mariage entre un beau-parent et un bel-enfant n'est opérante que si le beau-parent et le parent étaient mariés (141). D'un point de vue légal, rien n'empêche les enfants de chacun des conjoints (« quasi-frères et sœurs » (87)) d'une famille recomposée de se marier, puisqu'ils n'ont aucun lien sur le plan biologique : la situation ne relève donc pas d'un inceste du premier type tel que le définit Françoise Héritier (55). Malgré tout, cette situation peut être considérée comme relevant de l'inceste (du deuxième type selon la définition de Françoise Héritier ...)

Cet interdit de l'inceste qui s'appliquerait aux fratries recomposées n'est pas formalisé par la Loi, mais émerge souvent tacitement au sein de la famille (32).

Or, ce seuil à partir duquel un autre enfant de la famille recomposée passe du statut d'« étranger permis » à celui d'« interdit » est bien difficile à déterminer, et ce d'autant plus que l'enfant peut s'identifier à son parent en tombant amoureux de l'enfant du beau-parent (71)...

Nous l'avons vu précédemment, Jean-Pierre Winter (157) met l'accent sur le risque lié à la difficulté de nommer les liens entre les membres des familles recomposées. « L'un des fondamentaux de l'interdit de l'inceste consiste à rendre possible le langage », dit-il, et, il y a

effectivement un lien clair entre la possibilité de symboliser les liens entre les individus (en les nommant ou en mettant en place des lois qui régissent ces liens) et le fait que l'interdit de l'inceste puisse être opérant. Jean-Pierre Winter appelle donc à une clarification des termes, et à l'intervention de la loi pour soutenir et préciser le statut des beaux-parents.

4.3 La nécessité d'un cadre légal

4.3.1 Législation actuelle

4.3.1.1 Du rôle de la loi

La Loi se place dans un « *double registre* », c'est-à-dire qu'elle relève à la fois d'un niveau symbolique et d'un niveau opératoire (60).

La fonction symbolique est également appelée fonction dogmatique ou fonction anthropologique (60). Concernant le droit de la famille, elle correspond au fait que la loi soit porteuse d'un cadre symbolique rassurant et sécurisant, « *permettant la structuration des rapports parents-enfants* » (71).

Le niveau opératoire correspond à la possibilité de mettre en place une réponse pragmatique, concrète à une situation donnée. Selon Pierre Murat, juriste spécialiste du Droit de la Famille, la Loi a actuellement tendance à se situer le plus souvent surtout dans ce second registre ... (60)

La Loi est donc tout à la fois organisatrice de la société (de par l'ordre symbolique qu'elle vient marquer) et organisée par celle-ci (reflétant les coutumes, les mœurs), dans un accordage dynamique permanent entre ces deux pôles. (61)

Dans une lecture plus psychanalytique de la fonction du Droit, Charles Melman (105) affirme que « *Le Droit, c'est quelque chose qui intervient chaque fois que le Nom-du-Père ne tranche pas.* », rejoignant donc l'idée que la Loi soit surtout porteuse d'une fonction symbolique.

4.3.1.2 Une filiation toujours bilinéaire pour le droit

Le système de filiation qui a cours dans les sociétés occidentales ne reconnaît en général que deux parents pour un enfant.

Ainsi, « *chaque individu n'est mis en position de fils ou de fille que par rapport à un seul homme ou une seule femme* » (38).

Même dans le cas de l'adoption, lorsqu'elle est plénière, l'« acte » d'adoption implique un renoncement à la filiation biologique d'origine. Un secret est ainsi apposé sur la filiation d'origine de manière à pouvoir conserver un cadre biparental. (38)

L'adoption simple est l'une des seules exceptions à cette nécessaire « *exclusivité* » (119) de la parenté légale, puisqu'elle permet à un enfant d'être adopté par un « nouveau » parent, sans que ne soit effacée sa filiation d'origine.

4.3.1.3 Les nouvelles constellations familiales, peu reconnues par le droit

L'écueil de cette conception exclusive de la parentalité est la difficulté de tenir compte de la composante affective (expérience de la parentalité), qui inclut bien souvent d'autres personnes que les deux parents dans les nouvelles constellations familiales.

De nombreux auteurs (135)(157)(87)(119) soulignent la nécessité d'un cadre légal pour les familles recomposées et pointent l'insécurité fondamentale résultant de l'absence de référentiel légal précis. C'est le cas d'Irène Théry (141):

« Nombreuses sont les raisons aboutissant à ces échecs de la recombinaison familiale (...) mais il nous semble surtout que c'est sa non institutionnalisation qui l'entretient, c'est-à-dire l'effacement des règles socialement codifiées qui font de toute famille une institution d'où procède son pouvoir symbolique de lier les être entre eux. » (141)

En effet, même si des « normes » émergent de par l'augmentation des recompositions familiales, elles restent floues et incertaines du fait de l'absence de reconnaissance sociale et juridique : *« Les mœurs ne produisent par elles-mêmes ni véritable légitimité, ni guide en cas d'incertitude ou de conflit. » (141)*

4.3.1.4 Les évolutions récentes de la Loi

Si, selon Pierre Murat (60), le but du droit de la famille est d' *« arrimer les générations entre elles »*, l'un des risques inhérents à la survenue d'une séparation ou d'un divorce est le délitement des liens entre l'enfant et l'un de ses deux parents (particulièrement le parent « non gardien », donc le plus fréquemment le père).

Pour Irène Théry (141) ce risque existe quelle que soit la configuration familiale, du fait de la désinstitutionnalisation de la famille : *« Le démariage a mis au jour la nécessité de refonder la sécurité de la filiation pour tous les enfants, quelle que soit la situation de leurs parents »*. Elle affirme la *« nécessité d'affirmer une indissolubilité du lien parent-enfant dès lors que l'enfant est reconnu par un parent. »*

La Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 (161), dans son article 9, a défini un droit pour l'enfant à rester en contact avec ses deux parents après la séparation :

« Les états parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. »

Pour Pierre Murat, c'est dans le but d'éviter autant que faire se peut les ruptures de liens entre les parents et leurs enfants que la loi de 2002 a mis l'accent sur la notion de coparentalité (60).

Pour Isabelle Corpart (31), cette loi a également permis d'esquisser *« les contours d'une autorité partagée, compromis entre la primeur des liens filiaux et la réalité d'un partage éducatif dans la vie quotidienne des familles reconstruites »*.

L'introduction d'un statut de « tiers » est à ce titre une étape importante. Si le Juge des Affaires Familiales est sollicité par l'un des parents (ou personne titulaire de l'autorité parentale), il peut mettre en place un statut de tiers pour une autre personne que les parents. Ce statut, introduit par la loi du 4 mars 2002, n'est pas l'apanage d'un beau-parent, et peut-être défini pour toute personne assurant un rôle particulier, important vis-à-vis de l'enfant. Il admet l'exercice partiel de l'autorité parentale par la « *délégation volontaire des parents à un tiers* » ou « *délégation-partage* » de l'autorité parentale avec le(s) parent(s)). Le droit prévoit donc la possibilité que l'autorité parentale soit partagée entre plus de deux personnes, sans que ne soit modifiée la filiation de l'enfant.

La « *délégation-partage* » permettrait au beau-parent de s'investir dans la vie quotidienne ou l'éducation de l'enfant et de bénéficier d'une part de l'autorité parentale sans qu'aucun des deux parents ne perde ses prérogatives vis-à-vis de l'enfant ou ne renonce pour autant à l'exercice de l'autorité parentale. La mise en place de cette mesure suppose toutefois l'accord des parents et n'est dans les faits que très rarement sollicitée.

La très récente Loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (« *Loi Taubira* ») évoque de manière assez elliptique ce statut de tiers. La façon dont y est évoqué le « *tiers* » fait clairement référence à la situation d'un éventuel beau-parent et semble envisager la possibilité de maintenir des liens même après une séparation entre parent et beau-parent. Cependant, les implications concrètes de la mise en place de ce statut restent en grande partie à l'appréciation du Juge : « *Si tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non, en particulier lorsque ce tiers a résidé de manière stable avec lui et l'un de ses parents, a pourvu à son éducation, à son entretien ou à son installation, et a noué avec lui des liens affectifs durables.* » (162)

L'élaboration et la discussion d'autres modifications de la loi sur la Famille abordant notamment plus précisément la question du statut du tiers sont envisagées pour la fin de l'année 2013. Un avant-projet de loi cite nommément « *un ancien conjoint, partenaire ou concubin du parent, avec qui l'enfant a vécu* » en tant que personne susceptible d'accéder au statut de tiers (130).

Pour l'heure, il n'existe donc pas à proprement parler de statut de beau-parent défini par la Loi. Nous allons voir maintenant quelles pourraient être les implications de la création d'un tel statut.

4.3.2 Vers un statut de beau-parent ?

4.3.2.1 La coparentalité appliquée aux beaux-parents

Le terme de coparentalité désigne souvent la persistance d'une autorité parentale partagée entre les deux parents après la séparation, mais on peut également l'utiliser pour décrire le partage des fonctions parentales entre plusieurs personnes, par exemple entre parents et beaux-parents. Pour Simone Korff-Sausse (74), le terme de « *coparent* » suggère l'idée d'un partenariat choisi décomposable et recomposable selon les circonstances et les choix.

Les sociétés occidentales ont peu d'expérience d'une coparentalité soutenue par le cadre légal, en dehors de celle du parrainage, qui organise une filiation spirituelle, parfois de manière laïque (parrainage et baptême républicain ou civil)(47), ou de celle de l'adoption simple.

L'un des défis du droit de la famille consiste alors à pouvoir encadrer juridiquement les situations éminemment variables que recouvre le terme générique de famille recomposée. Cela passe en particulier par le fait de réussir à traduire dans le droit les relations qui peuvent s'établir entre un enfant et son beau-parent.

Didier Le Gall (47) parle de « *beau-père au quotidien* » et de « *belle-mère par intermittence* » pour rendre compte des deux situations de beau-parentalité statistiquement les plus fréquentes. En effet, l'hébergement des enfants est encore majoritairement confié à la mère, et lorsqu'un beau-père est présent, il l'est donc dans la plupart des cas dans une situation de vie « au quotidien » avec l'enfant. Parallèlement à cela, puisque les temps d'hébergement chez le père sont plus ponctuels, discontinus (toujours dans le cas où l'hébergement est confié à la mère), la belle-mère est le plus souvent présente de manière intermittente auprès de l'enfant.

Le « *beau-père au quotidien* » assure et assume une fonction nourricière, éducative, parfois affective qui ne se substitue pas mais s'ajoute à celle du père biologique, sans existence juridique.

Didier Le Gall (47) critique cet état de fait :

« Dès lors que l'on prend en compte l'intérêt de l'enfant, il semble qu'il faille privilégier la logique additionnelle aux dépens de la logique substitutive, et non le contraire comme c'est actuellement le cas, en bref, reconnaître ces situations de pluriparentalité. »

Une éventuelle législation autour de la place des beaux-parents doit nécessairement tenir compte de ces différents cas de figure : le beau-parent vit-il ou non au quotidien avec l'enfant, quel type de place occupe-t-il par rapport au parent de même sexe (dynamique additive ou substitutive) ? Si cette législation tenait compte du rôle concret du beau-parent dans le quotidien, elle s'appliquerait en pratique essentiellement aux beaux-pères. La plupart des auteurs qui se sont intéressés à la dissociation de la paternité ont pointé le manque juridique à cet endroit et ont mis en avant la nécessité d'organisation de cette pluriparentalité(47) (135) (141).

4.3.2.2 Apports de la création d'un statut de beau-parent

Si le beau-parent pouvait accéder à une reconnaissance légale, cela pourrait permettre dans certains cas d'apporter un repère à l'enfant, et de l'autoriser à investir plus sereinement la relation avec le beau-parent. D'une part, l'enfant ayant déjà éprouvé la séparation parentale ressentirait alors moins de craintes quant à la possible rupture de cette relation. D'autre part, le statut légal conférerait au beau-parent une légitimité sans rien enlever à celle du parent, et pourrait ainsi permettre d'amoinrir d'éventuels conflits de loyauté pour l'enfant.

Pour Jean-Pierre Winter (157), ce statut permettrait aussi de soulager le beau-parent, en libérant celui-ci de son angoisse de s'attacher à l'enfant (crainte possible que l'enfant devenu adulte ne l'oublie et tire un trait sur la relation) et de son sentiment d'imposture par rapport à l'enfant.

Il revient ainsi au législateur de « *fixer les mots qui permettront la médiation symbolique* » (157):

« Tant que ces nouveaux liens ne seront pas désignés par le droit, rien ne pourra venir apaiser l'affrontement à l'intérieur des familles. (...) A charge pour [la loi] de nommer les liens des uns et des autres et de définir le contenu des responsabilités engagées par ces liens. Car, là où les noms manquent, les responsabilités ne sont pas fixées. Les familles recomposées se trouvent en effet dans des situations absolument hors droit. »

4.3.2.3 Les écueils possibles

Certains auteurs se montrent plus mesurés et soulignent également les difficultés qui pourraient découler de la création d'un statut de beau-parent.

Ainsi, pour Christian Flavigny (39), l'idée de donner un statut juridique au beau-parent va à l'encontre de la logique symbolique de la famille, et peut être porteur de confusion, et même d'une fragilisation de l'équilibre de la famille.

Toute la complexité de la prise en compte des situations de recomposition familiale réside en effet dans la capacité à éviter le risque d'évincer le parent en reconnaissant le beau-parent...

Irène Théry (141) souligne l'importance de « *reconnaître qu'une autre forme de parenté est possible, qui n'engage pas la même signification, ni le même rapport au temps, ni la même symbolique.* »

Nombreux sont en effet les parents qui peuvent vivre la présence d'un beau-parent comme une menace par rapport à leur lien avec l'enfant (141), et à qui la reconnaissance du lien entre leur enfant et une autre personne pourrait donner l'impression d'une fragilisation de leur propre parentalité.

Pierre Murat (60) insiste lui aussi sur la vigilance nécessaire concernant le fait, d'une part, de maintenir entier le rôle du parent (« *Trop favoriser le rôle juridique du beau-parent peut conduire à renforcer le mouvement d'élimination d'un parent, en général le père* »), et d'autre part concernant la nécessité pour l'enfant que l'éventuelle reconnaissance d'un rôle de son beau-parent exige une condition de stabilité: « *les beaux-parents peuvent se succéder au rythme des désillusions sentimentales [des parents]: la stabilité n'est ici non plus pas garantie* ».

4.3.2.4 Dans d'autres pays...

En Europe, de nombreux pays reconnaissent un statut au beau-parent. Les pays où ce statut est le plus fortement affirmé sont la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, mais il existe également dans tous les autres pays de l'Union Européenne à l'exception de la France, de la Belgique de l'Espagne et de l'Italie. (72)

En Grande-Bretagne, depuis 1989, le « *Children Act* » prévoit la possibilité d'une responsabilité parentale partagée entre parent et beau-parent dans certaines situations (en cas de mariage entre le beau-parent et le parent, de vie commune avec l'enfant d'une durée d'au moins deux ans). Le beau-

parent peut alors solliciter l'autorisation de décider pour l'enfant au même titre que chacun des parents. (38)

Aux Pays-Bas, un nouveau concept juridique, celui d'« *autorité commune* », a été créé pour désigner l'autorité conjointe exercée sur un enfant par l'un des parents et la personne avec laquelle ce parent élève l'enfant. (72)

En Allemagne, au Danemark et au Pays-Bas, la reconnaissance d'un statut de beau-parent qui soit « égal » dans l'exercice de l'autorité à celui d'un parent ne peut se faire que lorsque l'on se situe dans une dynamique substitutive, c'est-à-dire en l'absence de l'un des deux parents.

Dans ce cas, en Allemagne, le conjoint de l'un des parents dispose automatiquement d'une forme limitée d'autorité parentale, qui lui permet de prendre les décisions nécessaires dans la vie quotidienne de l'enfant. (72)

4.3.2.5 Propositions concrètes

Françoise Hurstel (65) propose de « *refonder la filiation et la parenté* » en distinguant le « *généalogique* » qui désignerait la parenté classique, du « *générationnel* », qui rendrait compte des liens parentaux non institués à l'heure actuelle. Le but serait d'« *ordonner les pluriparentalités* » et de les marquer de l'interdit de l'inceste.

La différenciation entre ce qui relève du registre de la filiation et ce qui relève de la parentalité (qui peut impliquer un lien plus social que biologique) est en effet importante (98).

Les concepts de parentalité et de « *générationnel* » (65) semblent ainsi plus adaptés à la beau-parentalité, qui ne peut être assimilée, en dehors de certains cas particuliers, à un lien de type filiatif.

Jean-Pierre Winter (157) propose que certaines fonctions parentales liées au quotidien soient reconnues aux beaux-parents. Il suggère que le beau-parent puisse par exemple signer un bulletin scolaire, ou que l'enfant puisse choisir de maintenir une relation avec son beau-parent sans l'aval de ses parents. Toutes ces mesures devraient selon Jean-Pierre Winter s'accompagner de devoirs pour le beau-parent. Il propose ainsi la création d'un « *droit de parrainage* » qui donnerait un « *cadre juridique minimum aux droits et aux devoirs des beaux-parents et des enfants* ».

Selon nous, la reconnaissance d'un statut de beau-parent ne peut s'appliquer à titre systématique, puisque les rôles occupés par les beaux-parents divergent d'une situation à l'autre, mais surtout évoluent progressivement : la place du beau-parent se conquiert de manière progressive...

La reconnaissance de la beau-parentalité vis-à-vis d'un enfant devrait résulter d'une volonté partagée et donc d'une demande effectuée conjointement par le beau-parent, l'enfant (s'il est en âge de se prononcer), et l'un des parents, voire les deux parents...

Pour garantir la stabilité de ce lien entre enfant et beau-parent, peut-être serait-il également nécessaire d'exiger et de fixer, comme en Grande-Bretagne, un temps minimal de vie commune (avec l'enfant et éventuellement avec le parent).

Le statut du beau-parent pourrait être lié à des éléments de la vie quotidienne, devrait impliquer à la fois des droits et des devoirs, et garantir à l'enfant et à son beau-parent la possibilité de conserver des relations même si une séparation du couple parent/beau-parent intervient.

La voix de l'enfant doit être entendue lorsque cela est possible, notamment en fonction de son âge et de sa maturité (tout comme lors des décisions concernant son hébergement après la séparation).

Il serait toutefois probablement délétère de laisser l'enfant « choisir » seul car il se trouverait alors dans une position de toute-puissance source d'un sentiment d'insécurité, notamment du fait de la possible crainte de participer à une forme d'exclusion de son parent d'origine.

Il est par ailleurs nécessaire d'assurer toujours une forme de primat au parent « d'origine », c'est-à-dire sans « *confondre le rôle du beau-parent avec un rôle filiatif* » (39).

Nous suggérerions donc pour le beau-parent un statut proche de celui du tiers défini par la loi du 4 mars 2002, avec quelques aménagements spécifiques (un nom particulier, l'assentiment de l'enfant autant que possible, la garantie de la possibilité de maintenir des liens même après une éventuelle séparation du couple parent/beau-parent...).

5 Eléments de discussion

5.1 Une mutation anthropologique ?

5.1.1 Dans d'autres cultures ...

Des auteurs appartenant à plusieurs champs théoriques (notamment anthropologues) ont émis des réserves concernant la description freudienne du complexe d'Œdipe et de l'interdit de l'inceste, illustrée par le mythe de la horde primitive. Elles portent notamment sur la vision trop ethnocentrée de la conception freudienne.

Claude Lévi-Strauss (96), en particulier, a critiqué le fait qu'un évènement passé (meurtre du père) se répète sous la forme d'un conflit interne (complexe d'Œdipe) et explique ainsi l'interdit de l'inceste. Il exprime surtout son désaccord avec Freud concernant l'idée que ce conflit originaire doive se rejouer dans l'histoire individuelle des descendants de la horde, et dénonce le caractère réducteur et mythique de la théorie psychanalytique. (33)

La conception lacanienne du complexe d'Œdipe diverge de la conception freudienne, en particulier de par la place prépondérante donnée au père et à la fonction symbolique portée par celui-ci.

Sidi Askofaré (3) rappelle que Lacan s'est appuyé sur les travaux des sociologues et des ethnologues pour élaborer son point de vue. Il met en garde tout à la fois concernant « *le caractère culturellement et historiquement déterminé de certaines thèses freudiennes* » que concernant un Œdipe dépendant d'une structure familiale particulière (la « *famille paternaliste* ») dans les conceptions lacaniennes.

Comme pour la question de l'interdit de l'inceste, l'anthropologie peut apporter un éclairage intéressant aux questionnements soulevés par l'organisation des nouvelles constellations familiales. Les anthropologues ont mis en évidence le fait que certains systèmes de parenté fonctionnent sans référence au père. Parfois, le terme même de « père » est inconnu. Dans certains de ces systèmes, le rôle dévolu au père dans la société occidentale traditionnelle est confié à une femme... (124)

Nous allons évoquer quelques exemples de ces organisations sociétales et familiales alternatives au modèle occidental classique...

5.1.1.1 Les Mosos de Chine : un exemple de société matrilineaire

L'exemple de la tribu Moso de Chine (ou de la tribu Na, également chinoise), est ainsi souvent repris pour illustrer les différentes manières dont peut se mettre en place une fonction paternelle en l'absence de père. (118) (124)

Bertrand Piret parle d'une civilisation faisant « *fonctionner la métaphore paternelle tout en se passant de l'existence de pères* ». (124)

La société moso est une société matrilineaire, « *sans père ni mari* » (62). Les frères et sœurs y vivent sous le même toit toute leur vie, dans la même maison que leur mère et éventuellement que les frères et sœurs de celle-ci. Les femmes n'ont pas de mari (ou de compagnon attitré) et les enfants ne

connaissent pas l'identité de leur géniteur. Chaque femme dispose d'une pièce « privée », dans laquelle ont lieu les visites nocturnes, furtives, des partenaires de celle-ci. Il n'y a donc pas de couple « parental » institué en tant que tel. De leur côté, les « frères » vont également retrouver durant la nuit, dans d'autres maisons, leurs amantes. Les unions ainsi constituées sont gardées secrètes par rapport au reste de la famille. Les enfants, qui ne connaissent donc pas l'identité de leur père biologique, sont élevés par l'ensemble des habitants de la maisonnée (mère, oncles et tantes, grand-mère, grands-oncles et grandes tantes), sans qu'une prépondérance particulière ne soit donnée à la mère biologique par rapport aux autres membres de la famille. Les enfants dont les hommes sont considérés avoir la charge sont ceux de leurs sœurs et non leurs enfants biologiques ; la notion de parentalité biologique n'a d'ailleurs pas cours dans la société moso. Les habitants de la maisonnée partagent un patronyme commun, dont la transmission se fait par la mère, ce qui fait de la société moso une société matrilineaire.

Patrick de Neuter (118) s'est attaché à déterminer la manière dont la métaphore paternelle pouvait être opérante dans la société moso. Le don du patronyme maternel vient inscrire l'enfant dans une lignée, dans une filiation. La nécessaire distance qui doit advenir entre la mère et l'enfant pour que celui-ci puisse accéder à l'ordre symbolique et au langage est assurée par l'ensemble des autres adultes de la maisonnée, et cette fonction est donc partagée entre plusieurs personnes. Les lois fondamentales qui permettent à la société de fonctionner (interdiction de l'inceste, du meurtre, du cannibalisme) sont là encore présentifiées à l'enfant par l'ensemble des habitants de la maisonnée. C'est en particulier le cas de l'interdit de l'inceste, très présent et inscrit dans l'organisation de la vie quotidienne (rapports sexuels gardés secrets, absence d'évocation de tout ce qui relève du sexuel au sein de la maisonnée, absence de relation « privilégiée » entre une mère biologique et ses enfants par rapport aux autres enfants de la maisonnée). Pour Bertrand Piret (124), « *l'interdit de l'inceste respecte une règle d'exogamie absolue* » dans le fonctionnement de la société moso. Le renoncement pour l'enfant à être le phallus de la mère et pour la mère à faire de son enfant son phallus sont inscrits à la fois dans cette absence de relation « exclusive » ou « privilégiée » mère-enfant, mais aussi dans la liberté sexuelle qui autorise le désir de la mère à être toujours tourné vers un autre.

Dans la culture moso, Patrick de Neuter (118) souligne que la présence de nombreuses médiations « *instituées* » vient favoriser la sublimation des pulsions : récits légendaires, proverbes et préceptes, valeurs portées par le groupe familial, ...

L'exemple des moso et de leur civilisation montre ainsi qu'une fonction dite « paternelle » peut être effective en se passant d'une « *imago paternelle au zénith de la culture* » (118). La fonction paternelle s'appuie sur d'autres « *tiers symboligènes* » (117) et fonctionne sans organisation patriarcale de la famille et de la société.

5.1.1.2 Autres exemples : une paternité dissociée

Dans bien des cultures, la paternité et la maternité individuelles sont ignorées. On retrouve en particulier fréquemment une dissociation entre paternité biologique et sociale (124).

Chez les Trobriandais de Papouasie Nouvelle-Guinée, le père social est le partenaire de la mère. Il n'est pas reconnu comme le géniteur des enfants, mais on considère qu'il modèle l'enfant à son image de par les relations sexuelles qu'il entretient avec la mère pendant la grossesse. L'appartenance au groupe familial, et donc la notion de filiation passe par les oncles maternels ; l'éducation est assurée dans une grande part par le père social, qui dans ses rapports avec l'enfant se situe souvent dans le registre de l'affect. (124)

Dans de nombreuses autres sociétés, le rôle de l'oncle maternel est important, en particulier concernant la filiation.

Dans certaines sociétés du Tibet, plusieurs frères ont en commun une seule épouse et la paternité des enfants est attribuée à l'aîné. (124)

Chez les Nuer du Soudan, un parent (au sens large du terme) d'un homme mort sans descendance peut engendrer au nom du défunt, qui sera alors le père légal de l'enfant. (124)

Selon Claude Lévi-Strauss, qui a étudié ces modes d'organisation sociale, dans ce cas, l'enfant connaît l'identité de son géniteur et de son père légal, sans que cela ne soit source d'un conflit particulier. (124)

On retrouve donc dans ces exemples une paternité dissociée entre plusieurs hommes. Le rôle du père social dans la société trobriandaise n'est d'ailleurs pas sans rappeler le rôle tenu par certains beaux-pères dans les « nouvelles constellations familiales ».

Ces modèles montrent que d'autres formes d'organisation de la parentalité peuvent être opérantes, la condition étant peut-être qu'elles soient davantage instituées socialement.

5.1.2 Actuellement dans les sociétés occidentales

Nous avons vu dans la partie théorique à quel point la place de l'enfant dans la famille avait changé depuis quelques dizaines d'années. Le lien parent-enfant devient de plus en plus le noyau de l'organisation familiale, tandis que les relations conjugales sont marquées du sceau de la précarité. (48).

Beaucoup d'auteurs s'accordent à parler d'un changement actuel sans précédent concernant l'organisation de la famille occidentale : Gérard Neyrand (119) évoque ainsi une plongée dans « *un nouveau régime anthropologique de la sexualité, de l'éducation et de la parentalité* » tandis que Marcel Gauchet (48) parle de « *mutation anthropologique* »...

Pour Marcel Gauchet (48), la famille, en devenant « *un refuge contre la société* » a perdu le rôle institutionnel de préparation à la vie en société qu'elle pouvait remplir.

Ces changements contemporains très rapides, avec un passage d'une famille « *institutionnelle* » (48) vers une famille « *informelle et affective* » (48) ont pour Marcel Gauchet (48) tout comme pour Alain Lazartigues (86) et bien d'autres auteurs, en particulier lacaniens (91)(104), une incidence sur le processus d'individualisation contemporain.

5.1.2.1 Une « *nouvelle personnalité de base* » ?

Pour Alain Lazartigues (86)(132), ces changements seraient à l'origine de l'émergence d'une « *nouvelle personnalité de base* », appelée « *narcissico-hédoniste* », et qui remplace progressivement l'organisation névrotique de la personnalité. La personnalité narcissico-hédoniste serait caractérisée par une difficulté à supporter la frustration, une inscription dans l'instant et une forte propension à l'expression à travers l'agir, une difficulté d'accès au registre symbolique et à l'introspection, une dépendance forte à l'environnement, une estime de soi fragile, un surmoi peu contraignant, avec peu de capacité à intégrer les règles sociales et une absence quasi-totale de culpabilité.

Jacques Lacan lui-même avait d'ailleurs introduit en 1974 l'idée d'une inscription symbolique qui s'opérerait d'une manière différente de celle qu'il avait précédemment postulée à travers la métaphore paternelle :

« *À ce Nom-du-Père se substitue une fonction qui n'est autre que celle du nommer-à. Être nommé à quelque chose, voilà ce qui point dans un ordre qui se trouve effectivement se substituer au Nom-du-Père.* » (78)

Par « nommer-à », Lacan amène l'idée que le sujet soit assigné à une place fixe, dispose de moins d'aptitude à la subjectivation, ce que Jean-Pierre Lebrun (92) explicite ainsi :

« *Ce que donne le Nom-du-Père, c'est la possibilité de s'arrimer dans un trou. Ce que donne le Nommé à, c'est la possibilité de s'arrimer dans un plein, dans un programme prescrit par l'Autre.* ».

Ce mouvement du nommer-à, se nouerait avec le social (92)(11) – qui aurait donc acquis un pouvoir de nomination (traditionnellement conféré au père, en lien avec la fonction paternelle) – et dépendrait de la mère. Jean-Pierre Lebrun parle à ce propos d'« *un nouage particulier qui laisse le Nom-du-Père, non pas forclos, mais qui le laisse fonctionner sans qu'il n'ait vraiment de prise, puisque le nommé à vient s'y substituer.* » (92)

Pour Jean-Pierre Lebrun (91), l'économie psychique des sujets contemporains fonctionne davantage dans un registre préœdipien. Il comprend ce terme non pas dans une perspective temporelle où le préœdipien serait antérieur au stade de l'œdipe, mais plutôt dans une perspective où économie œdipienne et préœdipienne constituent deux « *régimes de l'appareil psychique* ». Jean-Pierre Lebrun utilise pour illustrer sa pensée la métaphore d'une « *double hélice, d'un double fonctionnement toujours en quelque sorte présent dans l'appareil psychique tout au long de l'existence* ». Le régime préœdipien (« *de l'arrière-pays* ») correspondrait à la subjectivité de notre époque, qui « *noie préœdipien et néolibéralisme* ». (91)

5.1.2.2 De la « métaphore paternelle » à la métaphore symboligène

Certains auteurs postulent donc un changement radical dans la manière dont se structure la personnalité des sujets contemporains, en lien avec les mutations de la société dans laquelle ils évoluent. D'autres considèrent que la structuration névrotique de la personnalité continue à être prévalente : l'opération symbolique de la métaphore paternelle aurait toujours cours, mais se mettrait en place de manière différente, et en particulier de par l'implication d'autres tiers que le père.

Jacques Lacan a désigné le père comme l'opérateur privilégié de l'accès de l'enfant au registre symbolique. Certains psychanalystes (124)(131)(117) ont postulé que cet accès au symbolique pouvait être rendu possible par l'intervention d'autres tiers, et que l'un des déterminants de cela était le positionnement maternel vis-à-vis de l'enfant et des tiers amenés à médiatiser la relation mère-enfant.

Pour Jean-Pierre Lebrun (90), la position de père de famille ne suppose plus systématiquement le fait d'être « garant » de la fonction paternelle :

« La fonction paternelle n'a pas nécessairement besoin du patriarcat pour tenir sa légitimité. (...) les oripeaux de la place d'exception ne sont plus fournis avec le seul fait d'occuper la position et (...) celle-ci doit être réinventée à chaque fois. »

Bertrand Piret (124), en s'appuyant sur les exemples rapportés par les anthropologues (possibilité d'organisations sociales où les champs de la fonction « paternelle » n'incombent pas au père), avance que la variabilité culturelle remet en cause la théorie de la métaphore paternelle telle qu'elle est énoncée par Lacan :

« Il n'est plus possible de lier le père, d'une manière ou d'une autre, à ce qu'il faut désormais dénommer autrement, disons, l'opération de métaphorisation, l'opération de coupure, ou de séparation mère/enfant... Et il faut prendre au sérieux l'idée que cette opération est plus liée à la loi du langage elle-même, qu'à un quelconque agent parental. » (124)

Mustapha Safouan (131) pose les conditions pour qu'une métaphore paternelle soit opérante « sans » père :

- Nécessité d'une « zone intermédiaire entre besoin et amour » (124), où peut surgir une troisième sorte de manque : le désir. Pour que le désir émerge, il y a nécessité qu'un objet soit vécu comme « perdu » par l'enfant. Cet objet peut être, par exemple, le sein maternel, dont l'enfant perçoit qu'il n'est pas un prolongement de lui-même (« partie perdue du corps propre » (124)).
- Nécessité que la mère soit « désirante »,
 - o Qu'elle désire « ailleurs » (même si ce n'est pas le père qu'elle désire...),
 - Que le désir « ailleurs » de cette mère soit être soumis à une loi, à une limite, celle de la castration symbolique.

Ainsi, donc, la fonction paternelle et la métaphore paternelle ne seraient pas que « paternelles »... Dans les sociétés occidentales, les changements à l'œuvre depuis quelques dizaines

d'années dessinent en effet les contours d'une fonction paternelle moins centrée sur le patriarcat (118).

Pour Gérard Neyrand, (119), les formulations « *fonction maternelle* » et « *fonction paternelle* » ne sont plus en rapport avec la manière dont se déclinent les différentes facettes relevant de chacune de ces fonctions à l'heure actuelle. Il nous invite donc à « *mettre en perspective des formulations dont l'historicité n'est pas toujours consciente* » et pointe le « *risque de venir élaborer un déni de l'évolution sociale en venant réinscrire une immuabilité de fonctions maternelle et paternelle inquestionnables.* »

Patrick de Neuter (117) souligne bien que Lacan aurait pu nommer la métaphore paternelle « *métaphore symboligène* » et propose de substituer le terme de « *tiers symboligène* » à ceux de « *père symbolique* » et de « *Nom-du-Père* ».

La famille et la culture sont alors les garantes de l'accès au symbolique et ont un rôle symboligène : « *Il importe que la culture et la famille apportent aux enfants de quoi sublimer une partie suffisante de leur univers pulsionnel* » (118)

La fonction symbolique aujourd'hui ne concerne donc pas que les pères et les beaux-pères, mais aussi les mères, d'autres membres de la famille, d'autres personnes (enseignants, éducateurs ...), et d'autres supports (livres, loi) peuvent éventuellement contribuer à la promouvoir. (118)

5.2 Un « manque » symbolique ?

5.2.1 De manière générale

5.2.1.1 « Eclipse de la fonction paternelle » ?...

Les pères d'aujourd'hui sont, de manière générale, plus impliqués dans le quotidien, investissent davantage le registre des affects. Le « père réel » est donc bien représenté. Néanmoins, de nombreux auteurs déplorent que cela se fasse au détriment d'une certaine « perte » sur le plan symbolique... C'est notamment le cas de Marcel Gauchet (48), qui amène ce terme de « *éclipse de la fonction paternelle* ».

En 1938, Lacan (75) évoquait déjà un « *déclin social de l'imaginaire paternelle* » dont relevaient « *un grand nombre d'effets psychologiques* ». Dans cette formule bien souvent citée, le mot « *social* » est important. Chaque père réel, pour être porteur de la fonction symbolique à travers l'opération du Nom-du-Père a besoin d'une forme d'approbation, de soutien de la part de la société.

Pour Jean le Camus et Michèle Laborde (22) la « *puissance paternelle* » se serait progressivement muée en une « *puissance maternelle* ». La fonction maternelle s'est en effet trouvée davantage valorisée, en partie parce qu'elle a été également investie par les hommes. En miroir de cet essor de la « *puissance maternelle* » s'est développée l'idée d'une « *incompétence* » naturelle des pères.

Jean-Claude Liaudet (99) souligne la difficulté que peuvent rencontrer les pères d'aujourd'hui à investir deux dimensions différentes : l'une se situant du côté de la fonction paternelle et classiquement attribuée au père, l'autre se situant davantage du côté de ce que l'on relie habituellement à la fonction maternelle :

« *Le père d'aujourd'hui doit faire avec cette injonction paradoxale : il doit trouver un nouveau rapport à la femme et aussi au féminin qu'il porte en lui tout en restant un homme, « un vrai » !* »(99)

Pour Paul Verhaeghe (148), le patriarcat clairement institué, « porté » par l'organisation sociale pendant des siècles, est aujourd'hui chancelant. Pour lui, c'est normalement « *le père réel qui est écarté au profit du père symbolique* », mais, actuellement, « *ce n'est pas le père réel, mais la fonction symbolique qui est détruite* ». Alain Lazartigues (87), évoque un père symbolique « *défunt* », qui n'est plus légitimé par la société dans sa fonction.

Revenant au mythe freudien de la horde primitive, Paul Verhaeghe (148) qualifie l'état actuel des choses de « *mythe à l'envers* » :

« *La figure du père, en tant que protection contre un danger sous-jacent, disparaît, nourrissant d'autant plus l'angoisse des fils qui déambulent dès lors à la recherche d'une alternative* ».

La perte de la fonction symbolique cantonne pour lui les pères d'aujourd'hui à rester dans une position de fils. Paul Verhaeghe (148) y voit là un parallèle avec le développement d'une catégorie psychiatrique, celle des états-limites, « *celle des patients adultes fonctionnant à un niveau préœdipien* », et rejoint ainsi les conceptions d'autres auteurs tels qu'Alain Lazartigues (86) ou Jean-Pierre Lebrun (91).

5.2.1.2 ... ou « hallucination négative » ?

La plupart des auteurs s'accordent pour souligner la place nouvelle prise par les pères dans la réalité concrète et quotidienne des enfants et constatent la différenciation moins nette de la répartition des différentes facettes des fonctions parentales selon le genre. Par contre, tous ne postulent pas qu'une déficience symbolique doive être déplorée du fait de ces changements.

Les pères d'aujourd'hui sont souvent évoqués d'une manière négative, affublés de qualificatifs en creux qui marquent leur incapacité : père « absent », « défaillant », « inconsistant », « démissionnaire »... Simone Korff-Sausse (74) critique cette condamnation systématique des pères en évoquant l'idée d'« *hallucination négative* » : même lorsque le père est présent, on ne le verrait pas et on aurait tendance à le gommer. Elle juge la description faite des pères peu en phase avec la réalité, où ils sont souvent présents et investis.

Simone Korff-Sausse (74) considère la crainte de la « *mère dévorante* » souvent mise en avant lorsqu'une « *perte* » de la fonction paternelle est évoquée comme un mécanisme défensif à l'égard du féminin :

« L'enjeu fondamental de ces nouvelles modalités de la paternité serait le féminin dans l'homme. Le rôle du père consisterait essentiellement à exercer un refoulement du féminin, toujours inquiétant, dangereux, menaçant ».

Pour elle, l'autorité paternelle, peut, d'une part être remise en question, d'autre part se partager avec la mère. (74)

Selon Patrick de Neuter (118), le « *déclin* » actuel de l'imaginaire paternel n'est pas forcément plus délétère que la toute-puissance de cette imago (terme qui renvoie directement au registre imaginaire) dans les siècles précédents et n'empêche en rien la fonction paternelle d'être opérante, selon des modalités différentes :

« Si l'imaginaire paternel n'est plus à son apogée, cette fonction n'est pas moins soutenue aujourd'hui qu'hier. »

Frédéric Caumont (24), faisant lui aussi référence à Lacan (75), qui parlait d'un « *déclin social de l'imaginaire paternel* », opère également une distinction entre ce qui relève du père symbolique et ce qui relève du père imaginaire :

« Toutefois, ce qui a été interprété comme un signe de délégitimation de la fonction paternelle pose question : s'agit-il du déclin du Nom-du-Père ou de celui du père imaginaire ? »

Frédéric Caumont évoque ainsi un déclin, une mutation qui toucherait plutôt les représentations du père imaginaire, qui se trouverait d'une certaine manière fragilisé. Or, il rappelle que le destin du père imaginaire est de disparaître pour laisser au père réel la possibilité de se faire l'« *ambassadeur* » (35) de la fonction paternelle. Les transformations actuelles n'entraveraient donc pas l'accès au registre symbolique. (24)

Pour Patrick de Neuter (118), si tout n'est pas simple, des possibilités d'inventer, de créer de nouveaux modèles existent actuellement. Selon lui, l'organisation sociale actuelle permet en effet que soient opérantes les différentes facettes de la fonction paternelle, et il avance plusieurs arguments pour étayer cela :

- L'accès au langage, à la culture, à l'art est garanti au plus grand nombre ce qui favorise donc la possibilité d'accès à la sublimation.
- Les interdits fondamentaux du meurtre et de l'inceste sont présents de manière effective dans la société, et davantage garantis par la loi qu'il y a quelques siècles.
- De nombreuses jouissances « *phalliques ou Autres* » (77), c'est-à-dire qui permettent de détourner le désir de la mère de l'enfant, sont « accessibles » aux femmes, qui sont moins réduites à leur rôle de mère (117).
- Des valeurs et idéaux symboligènes sont promus de diverses manières et notamment via les médias, qualifiés par Patrick de Neuter de « *cathédrales d'aujourd'hui* »...
- L'importance en ce qui concerne l'autorité n'est pas forcément que celle-ci soit assurée uniquement par le père, mais qu'une fonction d'autorité soit assumée par un (ou des) représentant(s), et que cette autorité soit admise, légitimée par la société.

5.2.2 Dans les familles recomposées

Tout ce qui vient d'être dit sur la manière différente dont la paternité supporte le symbolique, sur le possible partage de la fonction paternelle entre plusieurs instances s'applique d'une manière plus évidente encore en ce qui concerne les familles recomposées.

Les nouvelles constellations familiales peuvent ainsi être considérées comme un « miroir grossissant » des mutations qui touchent l'ensemble des organisations familiales.

Certains aspects leur sont toutefois plus spécifiques, et nous allons en dire quelques mots...

5.2.2.1 Un risque de dilution de la fonction paternelle

Si la fonction paternelle apparaît en danger pour certains, métamorphosée pour d'autres, sa répartition entre plusieurs intervenants, particulièrement dans les nouvelles constellations familiales, amène Daniel Sibertin-Blanc (135) à alerter concernant le caractère parfois précaire de la famille recomposée, et la difficulté qui se fait alors sentir pour ses membres d'accéder à un sentiment d'unité. Les remaniements familiaux pourraient, lorsque les discontinuités sont importantes, avoir des « effets corrosifs » sur le pouvoir symbolique des liens parentaux, qui « se diluent alors dans une constellation de plus en plus vaste [au fur et à mesure des différentes « strates » de réaménagements familiaux], de moins en moins consistante, soumise à ses propres forces centrifuges qui avec le temps éloignent affectivement les foyers familiaux les uns des autres. »

Roger Misès (108) attribue lui aussi à certaines des nouvelles constellations familiales une « perte de la fonction tierceisante du père et une pluralité et une précarité des supports identificatoires offerts à l'enfant ».

Patrick de Neuter (118), s'il réfute globalement l'idée d'une « perte » de la fonction symboligène dans les familles recomposées, pointe une situation qui peut dans certains cas se révéler porteuse de risques, celle de la famille monoparentale :

« La multiplication des familles monoparentales maternelles dont les mères n'ont d'autres jouissances que celles qu'elles trouvent auprès de leur enfant – ce n'est pas le cas de toutes – fait évidemment problème aujourd'hui quant à la transmission de la castration symbolique. Je vous rappelle que pour Lacan c'est un père réel qui est chargé de cette transmission symboligène. »

5.2.2.2 Une fonction symboligène qui peut aussi se trouver renforcée

Dans « Deux notes sur l'enfant », Jacques Lacan (82) pointe l'importance que l'enfant, pour se constituer en tant que sujet, s'inscrive dans un « désir qui ne soit pas anonyme » (celui de ses parents)...

Or, ce désir qui permet à l'enfant d'advenir en tant que sujet ne peut-il pas être aussi présent dans une constellation familiale « atypique » que dans une constellation familiale classique ?

La fonction symboligène ne peut-elle pas se trouver renforcée par le fait d'être supportée par un plus grand nombre d'intervenants, si ceux-ci sont présents de manière stable auprès de l'enfant ?

La pluralité des « agents parentaux » ne peut-elle pas éloigner le spectre d'une relation trop fusionnelle entre la mère et l'enfant, dont Lacan pointe justement les dangers dans « *Deux notes sur l'enfant* » (82) ?

Patrick de Neuter (118) aborde ainsi de manière positive la possible dissociation de la fonction paternelle dans les familles recomposées :

« Chez nous, aujourd'hui, c'est le père mais aussi, et de plus en plus souvent, le nouveau compagnon de la mère ou le beau-père qui apportent à celle-ci une jouissance susceptible de la détourner d'une trop intense jouissance avec ses enfants. »

5.2.3 Une possible « position intermédiaire » ?

Dans le débat concernant une éventuelle perte de repères symboliques dans la société et les organisations familiales actuelles, deux positions souvent très tranchées s'opposent donc.

La première tend à dénoncer un déclin massif de la fonction paternelle, juge plutôt négativement l'implication importante des pères dans des domaines qui étaient autrefois l'apanage des mères.

La seconde voit d'un œil plus positif cette même implication et s'accommode d'une fonction paternelle qui se répartisse davantage entre différents acteurs...

Nous soutiendrions quant à nous plutôt une position intermédiaire entre ces deux extrêmes. Certes les changements concernant le père et la fonction paternelle existent, ils sont non négligeables, mais on peut considérer cette évolution comme continue, perpétuelle. Elle ne serait donc pas propre à notre époque, même si la vitesse à laquelle s'effectuent les mutations sociétales et familiales semble s'être « accélérée » depuis quelques dizaines d'années.

Il faut donc inventer de nouveaux modèles, et les familles recomposées sont un bon moyen d'appréhender les mutations sociétales dans leur globalité ...

Cette « troisième voie », nous pouvons la tracer en nous appuyant notamment sur l'analyse de nos vignettes cliniques.

L'implication des pères dans le quotidien a un caractère « réellement » positif, qu'il ne faut en aucun cas chercher à amoindrir en considérant que les pères ne sont pas à leur place quand ils s'inscrivent dans la sensorialité et l'affectivité. Rappelons simplement que tout père symbolique a besoin du support d'un père réel pour s'exprimer... Le fait que les pères investissent plus le champ de la réalité quotidienne n'est donc pas un problème « en soi ». La symétrisation des rôles maternel et paternel n'est pas non plus problématique si l'ensemble des fonctions parentales restent assurées, et, peut-être, qu'une certaine différenciation entre un pôle « maternel » et un pôle « paternel » reste présente...

Le risque de déclin de la fonction paternelle est effectif, et ne concerne pas que les dimensions d'autorité et de séparation d'avec la figure maternelle, mais également la dimension de

détournement des pulsions et d'accès à la sublimation. Dans nos cas cliniques, ce versant de la fonction paternelle semble en effet souvent défaillant. Il s'agit d'un risque et non d'une prophétie autoréalisatrice, et ce risque appelle à une vigilance, que nous pouvons particulièrement mettre en place dans la pratique, lors des suivis d'enfants et d'adolescents.

Il est difficile de dire si nous rencontrons cette difficulté dans nos cas cliniques du fait des situations de recomposition familiale, ou s'il s'agit d'une problématique plus générale à l'heure actuelle mais peut-être davantage exacerbée dans les nouvelles constellations familiales.

La vigilance doit aussi concerner les modifications du rapport au temps (inscription dans l'instant, peu de référence possible à une « transcendance ») qui peuvent fragiliser la possibilité d'accès à la sublimation lorsqu'elles touchent l'éducation des enfants.

Nous l'avons vu, la fonction paternelle peut être partagée entre différents acteurs : le père, la mère, le beau-père, d'autres membres de la famille, un enseignant, un éducateur ...

Patrick de Neuter (118), souligne l'importance que « *de nouveaux agents* » soient prêts à assurer les diverses « *fonctions dites paternelles* » dans les familles où les « *pères géniteurs* » sont absents et où l'imaginaire paternelle décline progressivement.

Peut-être est-ce également la place de l'institution, des consultations de pédopsychiatrie que d'assurer, dans des situations où la fonction paternelle se trouve fragilisée, sinon une suppléance, tout au moins un étayage actif de cette fonction et des personnes qui la soutiennent.

Conclusion

Nos cas cliniques permettent d'entrevoir une grande diversité dans les modes d'organisation et de fonctionnement des structures familiales d'aujourd'hui. Ils ne représentent pourtant qu'une petite partie des enfants et adolescents concernés par ces remaniements familiaux, puisque la majorité des séparations ou divorces parentaux n'entraîne pas de demande de consultation en pédopsychiatrie.

La situation de recomposition familiale semble souvent, dans nos situations, porteuse de certaines difficultés potentielles, qui ne doivent pas être considérées comme inéluctables.

Nous pouvons pointer quelques types de situations qui nous semblent devoir appeler à une vigilance toute particulière :

- Certaines situations de monoparentalité, lorsqu'un enfant est amené à vivre seul avec sa mère et entretient avec elle une relation fusionnelle, le père étant peu présent, voire absent (que cela soit dans la réalité quotidienne de l'enfant ou dans le discours de la mère).
Le risque est alors celui de grandes difficultés lors des temps de séparation, qui entraînent une angoisse intense.
- Les séparations très conflictuelles, lorsque les conflits qui tiraillent l'enfant entre les loyautés « dues » à chacun des parents (et éventuellement aux beaux-parents) viennent se traduire au niveau du psychisme par des mécanismes de défense à type de clivage.
- Les situations où un – et le plus souvent une – adolescent(e), généralement l'aîné(e), se trouve en position de grande responsabilisation par rapport à ses frères et sœurs plus jeunes, par exemple en exerçant un rôle de protection quant à la persistance de conflits entre les parents.

Malgré ces écueils possibles, certaines « nouvelles constellations familiales » semblent bien réussir à s'accommoder de situations inédites pour lesquels les codes sociétaux n'existent pas toujours, ou pas encore. Parents et beaux-parents parviennent à exister ensemble avec une forme d'accord tacite sur la place de chacun, la place du beau-parent étant bien souvent celle que les parents acceptent de lui laisser (le parent de même sexe, bien sûr, mais également le conjoint du beau-parent).

Dans toutes les familles, la place occupée par les pères dans les différents champs de la parentalité a considérablement changé, notamment du fait de l'évolution des rôles et fonctions tenus par les hommes et par les femmes dans les sociétés occidentales contemporaines.

Pour les pères, ces évolutions concernent principalement une implication plus grande dans le quotidien, dans le concret (pratique de la parentalité) ; une relation à l'enfant qui s'inscrit dans davantage d'affectivité, de sensorialité (expérience de la parentalité) ; un flou plus important concernant l'exercice de la parentalité (place moins « définie » par la société).

Dans les familles recomposées, les pères sont souvent amenés, probablement davantage que dans d'autres familles, à assumer certaines tâches du quotidien par rapport à leurs enfants, ne serait-ce que durant les temps d'hébergement des week-ends et des vacances. A ce titre, on peut considérer les nouvelles constellations familiales comme un « lieu » de réflexion privilégié à propos de la place

du père et de la manière dont se déclinent les différentes facettes de la paternité et de la fonction paternelle.

La nécessaire articulation entre ce « plus de présence du père » dans le réel, l'affectif, le sensoriel et le maintien d'une fonction symbolique est donc particulièrement questionnée dans les nouvelles constellations familiales ...

Les fonctions parentales, et en particulier la fonction paternelle y sont, plus encore que dans les familles « classiques » partagées entre différents intervenants, au point que les enfants et adolescents puissent parfois se sentir en difficulté pour se repérer.

Ainsi, la fonction paternelle peut être portée par le père, mais aussi (ou) par d'autres « représentants »...

Cela fait là encore écho aux changements en cours d'une manière plus générale dans l'équilibre des familles d'aujourd'hui. L'époque actuelle semble en effet porteuse d'aménagements, de remaniements, qui peuvent être positifs mais nécessitent le recours aux capacités adaptatives de chacun, adultes comme enfants. Les grands-parents peuvent alors constituer des repères importants, et leur présence peut aider à maintenir opérante une forme de transcendance.

La compréhension du fonctionnement de ces nouvelles familles requiert de la part des thérapeutes une attitude d'ouverture et de curiosité, qui doit se garder tout à la fois des tentations catastrophistes et d'une attitude d'optimisme béat devant la créativité possible.

L'espace thérapeutique peut être un outil particulièrement aidant pour les enfants et adolescents, leur permettant de se décaler des conflits parfois encore très présents entre leurs parents, de se repérer au sein de constellations familiales parfois étendues (notamment à l'aide de médiations telles que le génogramme), de mettre en place un processus d'appropriation subjective vis-à-vis d'un contexte de vie dont les évolutions peuvent être difficiles à appréhender.

L'accès au registre symbolique, lorsqu'il vient à être fragilisé, peut également être soutenu par l'espace thérapeutique.

Certaines mutations sont en cours d'élaboration et attendent sans doute le support symbolique bienvenu d'un cadre légal qui apporterait quelques repères, même discrets, dans le grand labyrinthe de la recomposition familiale.

Les débats actuels autour de la question de l'homoparentalité montrent à quel point le compromis entre une vision traditionnelle de la famille et une conception plus libertaire de celle-ci est difficile à trouver, et viennent interroger de manière appuyée les notions de parentalité et de filiation.

La question de l'avenir de la recomposition familiale, de la forme de ses déclinaisons futures reste ouverte, mais si « famille recomposée n'est pas une fatalité », il est certain que les supports soutenant la symbolisation, qu'ils soient thérapeutiques, légaux ou lexicaux seront toujours indispensables.

BIBLIOGRAPHIE

1. Algava E. Les familles monoparentales en France. *Population*. 2002 août ; 57(4):733-758.
2. Anthony EJ. Les enfants et le risque du divorce, revue générale de la question, in *L'enfant dans sa famille*, Tome 3 : L'enfant à haut risque psychiatrique. Paris : Presses Universitaires de France ; 1980.
3. Askofaré S. « Au-delà du complexe d'Œdipe » : quel père ? *La clinique lacanienne*. 2009 déc ; 16(2):47-59.
4. Balestrière L. Le père, opérateur de conflictualité. *Le Coq-héron*. 2004 ; 179(4):13.
5. Barlier J-M. Le père, une place à prendre. Intervention lors du Diplôme Universitaire de périnatalité. Nancy ; 2011 déc.
6. Basquin M, de Ligneris J. Familles à organisations complexes : le point de vue du pédopsychiatre. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*. 2003 mai ; 51(3):124-128.
7. Bosse-Platière H. Dossier juridique - La réforme du divorce par la loi n° 2004-439 du 26 mai 2004. *Informations sociales*. 2005 mars ; 122(2):100-106.
8. Boszormenyi-Nagy I, Spark GM. *Invisible loyalties : reciprocity in intergenerational family therapy*. New York : Harper & Row ; 1973.
9. Bowlby J. *Attachment and Loss : Attachment (1969)*. New York : Basic Books ; 1982.
10. Bruley Y. Mariage et famille sous Napoléon : le droit entre religion et laïcité. *Napoleonica. La Revue*. 2012 juill ; 14(2):111-126.
11. Bruno P. Le père et ses noms (7ème partie). *Psychanalyse*. 2012 janv ; 23(1):87-98.
12. Burguière A. De la famille en miettes à la famille recomposée, in *Les recompositions familiales aujourd'hui*, sous la direction d'Irène Théry. Paris : Nathan ; 1993.
13. Butler J. *Undoing Gender*. Londres : Routledge ; 2004.
14. Bydlowski M. *La dette de vie : itinéraire psychanalytique de la maternité*. Paris : Presses Universitaires de France ; 1997.
15. Bydlowski M. *Je rêve un enfant : l'expérience intérieure de la maternité*. Paris : Odile Jacob ; 2000.
16. Bydlowski M. Parenté maternelle et parenté paternelle. *Adolescence*. 2006 ; 55(1):33.
17. Caillé P. Être parent aujourd'hui : performance d'un rôle ou vécu d'un état. Dilemmes et contradictions de la position parentale contemporaine. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*. 2003 mai ; 51(3):137-144.

18. Caillé P. Les incertitudes identitaires de la famille contemporaine – L’apport des objets flottants. *Cahiers critiques de thérapie familiale*. 2012 janv ; 47(2):19-38.
19. Caillé P, Rey Y. Les objets flottants : méthodes d’entretiens systémiques. Paris : éditions Fabert ; 2008.
20. Calicis F. Intérêt de l’utilisation des objets flottants dans l’approche des pans les plus douloureux de l’histoire des patients et de leur famille. *Thérapie Familiale*. 2006 déc ; 27(4):339-359.
21. Le Camus J. Pères et bébés. Paris : L’Harmattan ; 1995.
22. Le Camus J, Laborde M. Le père et l’enfant à l’épreuve de la séparation. Paris : Odile Jacob ; 2009.
23. Le Camus J, Labrell F, Zaouche-Gaudron C. Le Rôle du père dans le développement du jeune enfant. Paris : Nathan ; 1997.
24. Caumont F. La question de l’autorité au regard de la fonction paternelle. *Dialogue*. 2006 ; 173(3):113.
25. Cendrey J-Y. Enfantillages, in *Etre pères, disent-ils*. Paris : L’iconoclaste ; 2009 ; 17-46.
26. Chaffel B, de Maximy M. Jusqu’où légiférer sur l’évolution de la parenté ? *Enfances & Psy*. 2011 août ; 50(1):80-92.
27. Cherlin AJ, Furstenberg FF Jr, Chase-Lansdale L, Kiernan KE, Robins PK, Morrison DR, Teitler JO. Longitudinal studies of effects of divorce on children in Great Britain and the United States. *Science*. 1991 juin ; 252(5011):1386-1389.
28. Chouchena O, Soulé M. Les grands-parents, repères dans les familles complexes. *Neuropsychiatrie de l’Enfance et de l’Adolescence*. 2003 mai ; 51(3):159-165.
29. Claudel P. Ma petite fille, in *Etre pères, disent-ils*. Paris : L’iconoclaste ; 2009 ; 89-122.
30. Clingempeel WG, Segal S. Stepparent-Stepchild Relationships and the Psychological Adjustment of Children in Stepmother and Stepfather Families. *Child Development*. 1986 avr ; 57(2):474.
31. Corpart I. La pluriparentalité en chantier. *Cités*. 2006 déc ; 28(4):61-71.
32. Van Cutsem C. La famille recomposée : Entre défi et incertitude. Paris : Érès ; 1998.
33. Delrieu A. Lévi-Strauss, lecteur de Freud : le droit, l’inceste, le père et l’échange des femmes. Paris : Anthropos ; 1999.
34. Dolto F. *Quand les parents se séparent* (1988). Paris : Seuil ; 2007.
35. Dor J. Le père et sa fonction en psychanalyse. Paris : Érès ; 1989.
36. Dupont G. En père et contre toutes. *Cahier du Monde*. 2013 mai 4 ; (21240):6-7.

37. Fain M. La fonction maternelle selon Pierre Marty. *Revue française de psychosomatique*. 2001 ; 20(2):47.
38. Fine A. Pluriparentalités et systèmes de filiation dans les sociétés occidentales, in *La pluriparentalité*, sous la direction de Didier Le Gall et Yamina Bettahar. Paris : Presses Universitaires de France ; 2001. p. 69-93.
39. Flavigny C. Quelle place et quel statut pour le beau-parent ? *Études*. 2009 nov ; 411(12):617-628.
40. Fréjaville A. Le triangle œdipien dans la tourmente. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*. 2003 mai ; 51(3):129-136.
41. Freud S. *Trois essais sur la théorie sexuelle* (1905). Paris : Flammarion ; 2011.
42. Freud S. *La sexualité infantile* (1905). Paris : Payot ; 2011.
43. Freud S. *Le moi et le ça* (1923). Paris : Presses Universitaires de France ; 2011.
44. Freud S. *Totem et tabou : interprétation par la psychanalyse de la vie sociale des peuples primitifs*. Paris : Payot ; 1932.
45. Freud S. *Cinq leçons sur la psychanalyse* (1909). Paris : Payot ; 2010.
46. Furstenberg FF Jr, Hoffman SD, Shrestha L. The effect of divorce on intergenerational transfers : new evidence. *Demography*. 1995 août ; 32(3):319-333.
47. Le Gall D. Filiations volontaires et biologiques. *La pluriparentalité dans les sociétés contemporaines*. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*. 2003 mai ; 51(3):118-123.
48. Gauchet M. Mutation dans la famille et ses incidences. *La revue lacanienne*. 2010 nov ; 8(3):17-32.
49. Gaudard-Metz C. Souffrances des pères lors des divorces. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*. 2005 sept ; 53(5):238-244.
50. Godelier M. Systèmes de parenté, formes de famille. Quelques problèmes contemporains qui se posent en Europe occidentale et en Euro-Amérique. *La revue lacanienne*. 2010 nov ; 8(3):37-48.
51. Le Goff J-F. Construction d'un totem en thérapie familiale. *Thérapie Familiale*. 2006 déc ; 27(4):361-375.
52. Grimaud L. Fonction paternelle et institution soignante. *Vie sociale et traitements*. 2005 juin ; 86(2):112-115.
53. Guillarmé J-J, Fuguet P. *Les Parents, le divorce et l'enfant*. Paris : E.S.F ; 1985.
54. Hefez S. La famille à l'épreuve de la coparentalité. *Cahiers critiques de thérapie familiale*. 2012 janv ; 47(2):53-68.

55. Héritier F. La prohibition de l'inceste en filigrane, in *Recomposer une famille, des rôles et des sentiments*, sous la direction d'Irène Théry. Paris : Textuel ; 1995.
56. Héritier F. *Masculin-féminin : la pensée de la différence*. Paris : Odile Jacob ; 2001.
57. Héritier F. Quel sens donner aux notions de couple et de mariage ? *Informations sociales*. 2005 mars ; 122(2):6-15.
58. Heuyer G. *Introduction à la psychiatrie infantile*. Paris : Presses Universitaires de France ; 1952.
59. Hiltbrand J-P. Présentation : La famille, fin d'un drame psychique ? *La revue lacanienne*. 2010 nov ; 8(3):7-16.
60. Hiltbrand J-P, Gérard Amiel. Interview sur le Droit de la famille avec Monsieur le Professeur Pierre Murat. *La revue lacanienne*. 2010 nov ; 8(3):49-62.
61. Houzel D, Dayan J. *Les enjeux de la parentalité*. Paris : Erès ; 2001.
62. Hua C. *Une Société sans père ni mari : les Na de Chine*. Paris : Presses Universitaires de France ; 1997.
63. Hurstel F. La fonction paternelle aujourd'hui : problèmes de théorie et questions d'actualité. *Enfance*. 1987 ; 40(1):163-179.
64. Hurstel F. Identité masculine, inversion des rôles parentaux, fonction paternelle. *Enfance*. 1997 ; 50(3):411-423.
65. Hurstel F. Fractures dans la paternité : leurs enjeux pour le rôle et la fonction des pères contemporains. *Le Coq-héron*. 2004 ; 179(4):69.
66. Hurstel F, Delaisi de Parseval G. Le pardessus du soupçon, in *Histoire des pères et de la paternité*. Paris : Larousse ; 2000 ; 381-399.
67. INSEE. *Enquête sur les familles*. 1990.
68. INSEE. *Enquête Etude de l'Histoire Familiale*. 1999.
69. INSEE. *Recensement de la population*. 1999.
70. INSEE. *Recensements de la population*.
71. Jousset C. *Ils recomposent, je grandis. Répondre au défi de la famille recomposée*. Paris : Robert Laffont ; 2008.
72. Koerfer P. Législation et pratiques européennes. *Le Journal des psychologues*. 2011 nov ; 292(9):30-34.
73. Kōnstantopoulos M. *Qu'est-ce qu'être un père ?* Paris : L'Harmattan ; 2012.
74. Korff-Sausse S. *Eloge des pères*. Paris : Hachette ; 2009.

75. Lacan J. Les complexes familiaux dans la formation de l'individu : essai d'analyse d'une fonction en psychologie (1938). Paris : Navarin ; 1984.
76. Lacan J. D'une question préliminaire à tout traitement possible de la psychose, in *Ecrits* (1958). Paris : Seuil ; 1966.
77. Lacan J. Séminaire livre XX : Encore (1972-1973). Paris : Seuil ; 1975.
78. Lacan J. Séminaire XXI : Les non-dupes errent (1973-1974) ; notes intégrales prises au Séminaire les deuxième et troisième mardis de chaque mois à la Faculté de Droit par un groupe d'élèves. Paris ; 1981.
79. Lacan, J. Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse. *La psychanalyse*. 1956 ; (1):81-166.
80. Lacan, J. Séminaire, Livre IV : La relation d'objet. Paris : Seuil ; 1957.
81. Lacan, J. Séminaire, Livre V : Les formations de l'inconscient. Paris : Seuil ; 1958.
82. Lacan, J. Deux notes sur l'enfant (1969). *Ornicar ?* 1986 ; 37:13-14.
Ou : Lacan J. Note sur l'enfant (1969), in *Autres Ecrits*. Paris : Seuil ; 2001.
83. Lacan, J. Séminaire, Livre XVII : L'envers de la psychanalyse. Paris : Seuil ; 1970.
84. Lamour M. Co-construire la paternalité, in *L'oubli du père*, sous la direction de Jacques André et Christine Chabert. Paris : Presses Universitaires de France ; 2004 ; 87-119.
85. Laplanche J, Pontalis JB, Lagache D. *Vocabulaire de la psychanalyse*. Paris : Presses universitaires de France ; 1992.
86. Lazartigues A. La famille contemporaine « fait »-elle de nouveaux enfants ? *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*. 2001 juin ; 49(4):264-276.
87. Lazartigues A. Beaux-parents, beaux-enfants, rien n'est simple ! *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*. 2003 mai ; 51(3):153-158.
88. Lebovici S. Du côté de l'enfant, in *Parents au singulier . Monoparentalités : échec ou défi ?*, sous la direction de Dominique Favre et Alain Savet. Paris : Éditions Autrement ; 1993 ; 114-125.
89. Lebrun E, Bost M. L'enfant devant la séparation de ses parents. *Revue de la littérature. Archives de pédiatrie*. 1994 ; 1(3):289-305.
90. Lebrun J-P. Que serait une institution où l'on se passerait du Nom-du-Père à condition de s'en servir ? *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*. 2006 avr ; 63(1):35-42.
91. Lebrun J-P. Une économie de l'arrière-pays. 2009. *Che vuoi ?* 2008 ; 29(1):121-134.
92. Lebrun J-P. Lacan et les états-limites. *Connexions*. 2012 juin ; 97(1):77-92.
93. Lefaucheur N. Familles monoparentales : les mots pour le dire, in *Lectures sociologiques du travail social*. Paris : Editions Ouvrières ; 1985.

94. Lett D. Famille et parenté dans l'Occident médiéval: Vème-XVème siècle. Paris: Hachette ; 2000.
95. Lévi-Strauss C. Les structures élémentaires de la parenté. Paris : Presses Universitaires de France ; 1948.
96. Lévi-Strauss C. Le totémisme aujourd'hui. Paris : Presses Universitaires de France ; 1985.
97. Lévy, M-L. Nommer pour compter. Population et sociétés. 1986 mai ; (202):1-4.
98. Lévy-Soussan P. Les enjeux actuels de la filiation. Présentation lors de la journée du Congrès Français de psychiatrie. Nancy ; 2013 mai.
99. Liaudet J-C. L'art d'être père. Paris : Albin Michel ; 2008.
100. Luca D, Bydlowski M. Dépression paternelle et périnatalité. Le Carnet Psy. 2001 juill ; 67(7):28-33.
101. Marciano P. Introduction. Le père, l'homme et le masculin en périnatalité. Paris : Erès ; 2003 ; 11-16.
102. Martin C. Des effets du divorce et du non divorce sur les enfants. Recherches et prévisions. 2007 sept ; (89):9-19.
103. Martin-Lebrun E, Poussin G, Barumandzadeh T, Bost M. Conséquences psychologiques de la séparation parentale chez l'enfant. Archives de Pédiatrie. 1997 sept ; 4(9):886-892.
104. Melman C. L'Homme sans gravité : jouir à tout prix. Paris : Denoël ; 2005.
105. Melman, C. La fonction paternelle. Conférence à La Salpêtrière. Paris ; 1990 déc.
106. Mériqot D, Ollié-Dressayre J. Du génogramme filiatif au génogramme imaginaire. Thérapie Familiale. 2005 sept ; 26(3):259-269.
107. Meulders-Klein M-T, Théry I. Les Recompositions familiales aujourd'hui. Paris : Nathan ; 1993.
108. Misès R. L'approche psychopathologique chez les enfants issus des « nouvelles familles ». Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence. 2007 sept ; 55(5-6):301-303.
109. Moggio F. Clinique psychanalytique de l'enfant : les séparations parentales creuset possible de la perversion narcissique. Revue française de psychanalyse. 2003 juin ; 67(3):959-966.
110. Monzani S. Pratiques du conte : revue de la littérature. La psychiatrie de l'enfant. 2005 sept ; 48(2):593-634.
111. Mosca F, Garnier A-M. Le génogramme, outil de base en pédopsychiatrie. Thérapie Familiale. 2005 sept ; 26(3):247-258.

112. Naouri A. Un homme qui divorce de sa femme divorce toujours de ses enfants, in *Recomposer une famille, des rôles et des sentiments*, sous la direction d'Irène Théry. Paris : Textuel ; 1995.
113. Nasio J-D. Les yeux de Laure : le concept d'objet a dans la théorie de J. Lacan ; suivi d'une introduction à la topologie psychanalytique. Paris : Aubier ; 1987.
114. Neuburger R. Relations et appartenances. *Thérapie Familiale*. 2003 juin ; 24(2):169-178.
115. Neuburger R. « On arrête ?... on continue ? » : Faire son bilan de couple. Paris : Payot ; 2004.
116. De Neuter P. Malaises et mal-être dans la paternité. *Cliniques méditerranéennes*. 2001 mars ; 63(1):49-69.
117. De Neuter P. Du père oedipien aux tiers symboligènes. *Cliniques méditerranéennes*. 2007 avr ; 75(1):109-124.
118. De Neuter P. Les fonctions paternelles aujourd'hui. *Cliniques méditerranéennes*. 2011 juin ; 83(1):125-140.
119. Neyrand G. Évolution de la famille et rapport à l'enfant. *Enfances & Psy*. 2007 mars ; 34(1):144-156.
120. Neyrand G. Le sinueux parcours de la résidence alternée en France. *Spirale*. 2009 ; 49(1):35.
121. Neyrand G, Rossi P. Monoparentalité précaire et femme sujet. Paris : Érès ; 2007.
122. Paesmans C. Les enfants en deuil par suicide. *Études sur la mort*. 2005 mars ; 127(1):101-115.
123. Phélip J. Le livre noir de la garde alternée. Paris : Dunod ; 2013.
124. Piret B. Fonction paternelle et culture, intervention lors du colloque Père et Nom-du-Père dans la clinique contemporaine. Lyon ; 2011 nov.
125. Poussin G, Barumandzadeh T, Barumandzadeh R, Martin-Lebrun E. Les enfants malades du divorce. *Archives de Pédiatrie*. 2010 juin ; 17(6):964-965.
126. Quesemend-Zucca S. L'adolescent au nom de la loi : oui, mais laquelle ? *Rhizome*. 2001 oct ; (6):7.
127. Ricœur P. Temps et récit : le temps raconté. Paris : Seuil ; 1985.
128. Rousseau J-J. *Emile ou de l'éducation* (1808). Paris : Gallimard ; 1995.
129. Rouzel J. Fonction paternelle, fonction éducative. *Institut européen psychanalyse et travail social* ; 2008.
130. Rovan A, Leclair A. Vers un statut de beau-parent. *Le Figaro*. 2013 fév 6.

131. Safouan M. Le langage ordinaire et la différence sexuelle. Paris : Odile Jacob ; 2009.
132. Saint-André S, Richard Y, Le Guen A, Lazartigues A. Nouvelles familles, nouvelles personnalités de base : nouvelles offres de soins ? Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence. 2008 déc ; 56(8):494-505.
133. Schmit G. Introduction. Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence. 2003 mai ; 51(3):115.
134. Schmit G, Rolland A, Jeckel C. Qui inviter ce soir ? Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence. 2003 mai ; 51(3):170-177.
135. Sibertin-Blanc D. La saga des familles recomposées. Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence. 2003 mai ; 51(3):145-152.
136. Stern DN. L'enveloppe prénarrative. Journal de la psychanalyse de l'enfant. 1993 ; (14):13-65.
137. Stevens A. Y'a-t-il une fonction maternelle ? Les feuillets du courtil. 2000 ; (5)
138. Sullerot E. Le Grand remue-ménage : la crise de la famille. Paris : Fayard ; 1997.
139. Théry I. Remariage et familles recomposées. Des évidences aux incertitudes. L'année sociologique. 1987 ; 36:119-152.
140. Théry I. Le démariage : justice et vie privée. Paris : Odile Jacob ; 1993.
141. Théry I. Parent/beau-parent, refonder les places pour libérer les sentiments, in *Recomposer une famille, des rôles et des sentiments*, sous la direction d'Irène Théry. Paris : Textuel ; 1995.
142. Théry I. Différence des sexes et différence des générations. L'institution familiale en déshérence. Esprit. 1996 déc ; (12):65-90.
143. Théry I. (sous la direction de) *Recomposer une famille, des rôles et des sentiments*. Paris : Textuel; 2001.
144. Traube R-B. Le totem familial. *Thérapie Familiale*. 2008 avr ; 29(1):155-169.
145. Unger RK. *Female and male : psychological perspectives*. New York : Harper & Row ; 1979.
146. Vacquin M, Winter J-P. Pour en finir avec père et mère. *Le Débat*. 2013 mars ; 174(2):84-89.
147. Vanier A. Homme/père. *Figures de la psychanalyse*. 2001 oct ; 5(2):127-137.
148. Verhaeghe P. Vers un nouvel Œdipe : pères en fuite. *Revue française de psychanalyse*. 2002 mars ; 66(1):145-158.

149. Villa F. L'oubli du père, in L'oubli du père, sous la direction de Jacques André et Christine Chabert. Paris : Presses Universitaires de France ; 2004.
150. Villeneuve-Gokalp C. La double famille des enfants de parents séparés. *Population*. (1):9-36.
151. Vinay A, Jayle S. Faire fratrie : réflexions autour du lien fraternel. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*. 2011 oct ; 59(6):342-347.
152. Wallerstein JS, Kelly JB. The Effects of Parental Divorce : Experiences of the Preschool Child. *Journal of the American Academy of Child Psychiatry*. 1975 ; 14(4):600-616.
153. Weil D. Roman ou mythe, les chemins du sujet-parlant en psychanalyse, in *Psychanalyse et récit : stratégies narratives et processus thérapeutiques*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté ; 1998 ; 21-37.
154. Winnicott DW. La préoccupation maternelle primaire, in *La mère suffisamment bonne*. Paris : Payot ; 1956.
155. Winnicott DW. *De la pédiatrie à la psychanalyse*. Paris : Payot ; 1971.
156. Winnicott DW, Winnicott C, Shepherd R, Davis M. *Psycho-Analytic Explorations*. Cambridge : Harvard University Press ; 1989.
157. Winter, J-P. Des liens innommables, in *Recomposer une famille, des rôles et des sentiments*, sous la direction d'Irène Théry. Paris : Textuel ; 1995.
158. Zigante F, Borghine A, Golse B. Narrativité des enfants en psychothérapie analytique : évaluation du changement. *La psychiatrie de l'enfant*. 2009 juill ; 52(1):5-43.
159. Dictionnaire Larousse en ligne. Larousse.fr - Dictionnaires. 2013.
160. Code civil - Article 311-21. 2005. [<http://www.legifrance.gouv.fr>]
161. Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant. 1989. [<http://www.droitsenfant.org/convention/texte-integral-convention-internationale-relative-droits-enfant-1989/>]
162. Code civil - Article 371-4. 2013. [<http://www.legifrance.gouv.fr>]

RÉSUMÉ DE LA THÈSE :

L'époque actuelle voit s'accroître la proportion de constellations familiales s'éloignant du modèle classique de la famille nucléaire (familles monoparentales et familles recomposées notamment).

De manière parallèle, les mutations sociétales ont conduit depuis une cinquantaine d'années à une symétrisation de la place des hommes et des femmes, mais également des pères et des mères vis-à-vis de leurs enfants.

Si la fonction paternelle est questionnée dans toutes les familles, elle l'est particulièrement dans les « nouvelles constellations familiales », où elle se déploie de manière originale, entre manque de repères et créativité.

Elle peut être portée par différents intervenants (par exemple le père et le beau-père) ou encore venir à « manquer », en particulier dans certaines familles monoparentales.

Dans une première partie, l'auteur propose d'aborder les fondements théoriques de la question de la fonction paternelle ainsi que l'évolution progressive de la place du père et des conformations de la famille.

Dans une seconde partie, sont présentées une quinzaine de situations cliniques d'enfants et adolescents évoluant dans ces constellations familiales d'aujourd'hui.

Dans une troisième et dernière partie, l'auteur présente une discussion concernant les aspects cliniques notables et la manière dont se décompose la fonction paternelle dans les différentes vignettes présentées. Une réflexion à propos de la façon dont l'accès au registre symbolique peut s'opérer et être soutenu dans les structures familiales contemporaines est également proposée.

TITRE EN ANGLAIS :

Someday my father will come ... The paternal function in contemporary family constellations.

THÈSE : MÉDECINE SPÉCIALISÉE - ANNÉE 2013

MOTS CLEFS :

Fonction paternelle, nouvelles constellations familiales, famille recomposée, famille monoparentale, métaphore paternelle, dissociation de la paternité, accès au registre symbolique

INTITULÉ ET ADRESSE DE L'U.F.R. :

Université de Lorraine

Faculté de Médecine de Nancy

9, avenue de la Forêt de Haye

54505 VANDOEUVRE LES NANCY Cedex